

Contributions à l'évaluation du galléco

mises à jour au 7 avril 2020



Avertissement

Issue du site www.etreounepasetrebretillien.com, la version papier de ce document ne donne accès ni aux nombreux liens contenus dans les différentes contributions, ni aux commentaires consécutifs qui ne sont disponibles qu'en ligne.

Merci de bien vouloir me signaler toute erreur factuelle... que je m'engage à corriger.

patrick.jehannin@gmail.com

SOMMAIRE

Décidément pas de chance - 25 septembre 2013
Quid de l'évaluation du galléco ? - 3 janvier 2015
La fabuleuse histoire du galléco - 11 mars 2015
Le galléco à l'épreuve de la vérité - 14 mars 2015
Le galléco : une monnaie sous-évaluée ? - 14 mars 2015
Le modèle du Galléco n'est pas pérenne - 12 juin 2015
Le galléco au secours de la Grèce - 4 juillet 2015
Le galléco : que d'intox !... - 8 juillet 2015
Mise en garde des personnes vulnérables - 27 juillet 2015
Cherche d'urgence 40.000 gallécos - 23 août 2015
Nous avons tous besoin de reconnaissance - 5 septembre 2015
Le galléco n'est qu'un coupon de circonstance - 23 septembre 2015
Sondage - Le galléco près de chez vous ! - 3 octobre 2015
Galléco : le sondage qui cartonne !!! - 10 octobre 2015
Le galléco : un dossier en... instance ? - 26 octobre 2015
Galléco : un exemple de gouvernance - 29 octobre 2015
La légèreté n'est pas sans risque - 30 octobre 2015
Ils appellent ça une monnaie locale - 31 octobre 2015
Insolite : Fougères pourrait avoir le statut de métropole - 1er novembre 2015
Encore un flagrant délit de galléco - 2 novembre 2015
Galléco : l'espoir fait vivre - 6 novembre 2015
Galléco : voilà que je suis puni... - 9 novembre 2015
Galléco : merci de penser aux salariés - 11 novembre 2015
Galléco : quel bilan au bout de 2 ans ? - 12 novembre 2015
Galléco : à Mme la VP du CD35 - 18 novembre 2015
Galléco : vers un prochain salon de thé ?... - 29 novembre 2015
Savoir compter en gallécos - 30 novembre 2015
De la réthorique de Jean-Louis Tourenne - 2 décembre 2015
En attendant l'évaluation du galléco - 3 décembre 2015
En attendant le galléco numérique - 4 décembre 2015
Sacré croissance !... - 12 décembre 2015
Quand Galléco fait dans l'arnaque - 12 décembre 2015
L'association Galléco n'est pas d'intérêt général - 14 décembre 2015
Galléco recycle aussi les cotisations - 20 décembre 2015
Gallécopains, Gallécopines... - 23 décembre 2015
De la générosité des contribuables en I&V - 30 décembre 2015
Faire le bilan plus tard - 30 décembre 2015

[Un conseiller départemental averti en vaut deux](#) - 31 décembre 2015
[Deux élus s'expriment sur Radio Laser](#) - 1er janvier 2016
[Galléco's toujours, ça m'intéresse](#) - 1er janvier 2016
[Du rêve à la réalité](#) - 2 janvier 2016
[Lettre ouverte à Monsieur Bernard Marquet](#) - 3 janvier 2016
[Petits arrangements entre amis](#) - 4 janvier 2016
[Arrêtons de faire du mauvais esprit](#) - 11 janvier 2016
[L'association Galléco semble embarrassée](#) - 20 janvier 2016
[Oh, le bel enfumage !...](#) - 22 janvier 2016
[Galléco : recto-verso](#) - 25 janvier 2016
[Galléco nous roule dans la farine](#) - 3 février 2016
[Un bilan positif, mais... dans 10 ans](#) - 3 février 2016
[Un repli hautement stratégique](#) - 4 février 2016
[Le plafond de verre est bas](#) - 4 février 2016
[De la fidélité du côté de Redon](#) - 7 février 2016
[Le galléco bat des records de popularité](#) - 28 février 2016
[On peut toujours rêver](#) - 4 mars 2016
[Galléco : evaluation en vue, enfin !...](#) - 4 mars 2016
[Le galléco est une aberration départementale](#) - 6 mars 2016
[Un triple abus de langage](#) - 8 mars 2016
[Promis, c'est promis](#) - 12 mars 2016
[Evaluer : oui, mais quoi ?...](#) - 18 mars 2016
[Galléco : les mots pour le dire](#) - 29 mars 2016
[Sans que cela nous coûte](#) - 29 mars 2016
[Galléco : courage, fuyons !...](#) - 1er avril 2016
[Galléco : on a l'embarras du choix](#) - 1er avril 2016
[Le galléco surfe dans les sondages](#) - 1er avril 2016
[Mais à quoi sert l'ADF ?...](#) - 2 avril 2016
[Une pseudo monnaie de repli ?...](#) - 10 avril 2016
[Galléco : un ultime rappel](#) - 12 avril 2016
[Galléco : parlons des 3 territoires retenus](#) - 16 avril 2016
[Question orale relative au galléco](#) - 26 avril 2016
[Galléco : un bilan accablant](#) - 26 avril 2016
[On n'est jamais si bien servi que par soi-même](#) - 27 avril 2016
[Galléco un jour, galléco pas toujours](#) - 28 avril 2016
[EXCLUSIF : le marché d'évaluation du galléco](#) - 17 mai 2016
[Le projet Galléco est-il sérieux ?](#) - 20 mai 2016
[Ce que nous apprend le CCTP de l'évaluation du galléco](#) - 20 mai 2016
[Mais où sont donc passés les gallécos ?...](#) - 21 mai 2016
[Galléco : dans l'espoir d'une réelle évaluation](#) - 25 mai 2016
[Un budget : mais qu'est-ce que c'est que ça ?...](#) - 27 mai 2016

Il n'y a que la foi qui sauve... - 27 mai 2016
Du galléco sans fard (Breton) - 7 juin 2016
Toujours plus loin, toujours plus haut !... - 7 juin 2016
De CDD en CDI - 8 juin 2026
"Je ne vous cache pas que..." - 12 juin 2016
Quelques échos de l'AG de la Galléco (1) - 13 juin 2016
Quid de l'évaluation du galléco ?... – 13 juin 2016
Quelques échos de l'AG de la Galléco (2) - 13 juin 2016
Vous connaissez le precepte ?... – 21 juin 2016
Qui vivra verra... ou ne verra pas ? – 10 juillet 2016
Une curieuse conception de la démocratie – 16 juillet 2016
Un échange d'amabilités... - 18 juillet 2016
On verra ça plus tard - 19 août 2016
Le galléco : faut-il en rire ? - 1er septembre 2016
A propos du Scarabio Festival - 4 septembre 2016
La monnaie qui fait pschitt... - 11 septembre 2016
Ni vu, ni connu... je t'embrouille - 17 octobre 2016
Où l'on reparle des gallécos - 21 octobre 2016
0 + 0 = la tête à Toto - 21 octobre 2016
Quand la CADA met les points sur les i – 26 octobre 2016
Confessions d'un Gallécopain - 30 octobre 2016
Qui dit fausse monnaie, dit souvent faux-jetons - 31 octobre 2016
On appelle ça du journalisme ? - 2 novembre 2016
La foule des grands jours - 9 novembre 2016
Et mon cou, c'est du poulet ?... - 28 novembre 2016
Galléco : 2 licenciements économiques - 2 décembre 2016
Le galléco s'ubérise - 7 décembre 2016
Scic Scic Scic... aïe aïe aïe – 9 décembre 2016
Non à une parodie de débat - 10 décembre 2016
Une page toute blanche – 10 décembre 2016
Le Département joue à cache-cache galléco – 13 décembre 2016
De l'art de noyer le poison – 16 décembre 2016
Que ferait-on sans la loi NOTRe ?... – 20 décembre 2016
EXCLUSIF – 22 décembre 2016
Galléco : vers un divorce à l'amiable – 26 décembre 2016
Un peu trop d'excès de zèle ?... – 27 décembre 2016
La loi NOTRe a bon dos – 31 décembre 2016
De la valeur d'une signature – 4 janvier 2017
On n'arrête pas le progrès – 12 janvier 2017
Parler vrai – 15 janvier 2017
Respirons... un bon coup – 20 janvier 2017

Pourquoi mentir, toujours mentir ? – 24 janvier 2017
VRAIS ou FAUX gallécos ?... – 27 janvier 2017
Ah !... le goût du secret – 1^{er} février 2017
Tout en douceur – 8 février 2017
Tout l'art de maquiller la vérité – 20 février 2017
Galléco se lance en politique – 23 février 2017
L'association Galléco n'est pas sectaire – 24 février 2017
Les dix commandements d'Auxilia – 12 mars 2017
L'association Galléco a 4 ans – 21 mars 2017
Galléco : je lève l'embargo... ;-) – 23 mars 2017
Le galléco numérique est présentement très virtuel – 24 mars 2017
Galléco : de graves failles de sécurité - 2 avril 2017
125 jours pour effectuer une copie - 11 avril 2017
Donner un ancrage territorial et citoyen au financement de l'économie - 13 avril 2017
Gallécopain un jour, Gallécopain toujours - 14 avril 2017
De la démocratie associative - 14 mai 2017
Un franc succès... interne !... 24 mai 2017
2 euros par ci, 2 euskos par là... – 2 juillet 2017
Galléco : encore un gag !... – 14 juillet 2017
La fuite en avant... toute – 15 juillet 2017
Une histoire de pieds nickelés – 18 juillet 2017
ATTAC en règle – 25 septembre 2017
Quand on a les moyens – 3 octobre 2017
Pour qui sonne le glas ? – 22 octobre 2017
L'association Galléco enchaîne les déconvenues – 29 octobre 2017
Une subvention fantasque – 12 novembre 2017
Pour qui sonne la Sonantes – 15 novembre 2017
Super galléco est de retour – 29 novembre 2017
Champion du black-out - 3 décembre 2017
Bienvenue chez les pieds nickelés – 15 décembre 2017
Alors, ça vient ? – 20 décembre 2017
Vous n'allez pas me croire – 20 décembre 2017
Soirée Info Galléco à Langon du 15 décembre 2017 – 21 décembre 2017
Galléco : une étude est en cours – 27 décembre 2017
Sonantes et Galléco sont dans un bateau – 30 décembre 2017
Faisabilité de la mutation du galléco – 1^{er} janvier 2018
Je sais que le galléco vous gave... ;-) – 16 janvier 2018
Les monnaies locales me fascinent ;-) 25 janvier 2018
La multiplication des petits pains – 28 janvier 2018
Bloqué sur Twitter... - 31 janvier 2018
Un eusko par ci, un eusko par là – 20 février 2018

[Lettre ouverte aux conseillers départementaux d'Ille-et-Vilaine](#) – 14 mars 2018
[Galléco's toujours](#) – 27 avril 2018
[Qu'on se le dise](#) – 28 mai 2018
[Un grand écart militant](#) – 30 mai 2018
[Encore une imposture](#) – 3 juin 2018
[Une magistrale intox](#) – 9 juin 2018
[Une blockchain ou rien](#) – 21 juin 2018
[Comment faire le bon choix](#) – 1er juillet 2018
[Lettre à un "journaliste"](#) – 1er juillet 2018
[L'association Galléco largue les amarres](#) – 7 juillet 2018
[Tous comptes faits](#) – 12 juillet 2018
[Partenaires en carton pâte](#) – 17 juillet 2018
[Un rollon poussif](#) – 30 juillet 2018
[Par ici la monnaie !...](#) – 3 mars 2019
[Galléco : retour vers le futur](#) - 29 mars 2019
[Par ici la monnaie](#) – 26 juin 2019
[Qui croit encore au galléco ?...](#) – 3 août 2019
[Un vent de panique](#) - 23 octobre 2019
[Encore raté](#) - 3 novembre 2019
[Grandeur et décadence](#) - 7 avril 2020

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Décidément pas de chance

La vie n'est pas facile.

Voici ce que l'on pouvait lire [sur le site de Rennes TV](#), le 12 septembre 2012 :

« En juillet dernier, le département franchissait un cap dans l'introduction de la nouvelle devise dans trois territoires-test (le canton de Rennes-Centre, le pays de Fougères et celui de Redon) en annonçant son nom : le **Galleco**.

«“Gall” pour le passé et la culture Gallo, “éco” pour économie et écologie», détaille Jean-Yves Praud, élu délégué à l'économie sociale et solidaire et à l'insertion.

Un choix qui ne plait guère aux défenseurs du patois local (**«Gall» signifie «étranger» en Gallo, et «français» en breton**), mais qui a l'avantage d'être suffisamment simple et parlant pour ne pas embrouiller le consommateur lambda. Pressée par le temps, l'équipe projet du Conseil Général a tranché parmi des centaines de noms, explique Anne Le Tellier, en charge de la communication au CG 35.

«*Nous avons reçu beaucoup de propositions, renchérit l'élu, il n'était pas possible de satisfaire tout le monde*». »

Une petite voix : ils auraient quand même pu constituer un comité d'experts !... ;)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Quid de l'évaluation du galléco ?...

Rennes, le 2 janvier 2015

*Patrick Jéhannin
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 - Rennes*

à

*Monsieur le Président
du Conseil général d'Ille-et-Vilaine
1 Avenue de la Préfecture
CS 24218 – 35042 Rennes Cedex*

Référence : lettre R/AR - 1A 107 369 2778 6

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance sur votre blog personnel d'un extrait du discours que vous avez prononcé lors du vote du budget primitif 2014 du département :

« La circulation de notre monnaie solidaire bretillienne, le Galléco, sur les territoires de Fougères, Redon et Rennes Centre sera évaluée, comme prévu, aussi bien au regard d'objectifs économiques que du point de vue du développement des circuits courts. Cette évaluation aura lieu au dernier trimestre 2014, après un an de circulation. »

Par la présente, je viens solliciter le rapport d'évaluation concernant cette question.

Une transmission numérique me conviendrait tout-à-fait, mais je suis disposé à régler les frais de reproduction et d'affranchissement en cas de transmission par courrier postal.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Patrick Jéhannin

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

La fabuleuse histoire du galléco

Vers la fin des années 2000, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine coordonne la conception et la réalisation d'un jeu de société dénommé Fricsol, souvent présenté comme un anti-Monopoly, à l'objet de sensibiliser jeunes et moins jeunes à l'économie solidaire.

Édité à mille exemplaires qui sont destinés à être distribués gratuitement dans le département, Fricsol aura coûté près de 26 500 €, financés pour un peu plus de la moitié par le dit Conseil général. Il en dépose la marque et la transfère aussitôt gracieusement à la fédération nationale des Cigales, composée de clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire.

Les 13 et 14 octobre 2012, poursuivant ses actions en faveur de l'économie sociale et solidaire, il teste à la buvette du salon Ille et Bio de Guichen ce qu'il présente comme étant sa future monnaie locale complémentaire : le galléco, pour lequel il réserve immédiatement 4 noms de domaine (.fr .org .net .info, qui seront suivis du .bzh dès qu'il a été disponible)

La commission permanente a décidé pour cela de « *verser à A. C. un montant maximum de 1.495 euros correspondant à sa prestation d'animation de la table ronde* » et de consacrer 670 euros pour couvrir les frais de déplacement de deux participants. On y ajoutera les frais de réalisation des plaquettes d'information et bien entendu de participation des agents du département. Total : quelques milliers d'euros, pour voir.

Lors de la session des 14 et 15 février 2013, au cours de laquelle le Conseil général se prononce sur la démarche de recherche d'un gentilé qui doit être soumis aux habitants, il est acté que le département « *expérimentera le Galléco, la monnaie solidaire d'Ille-et-Vilaine afin de dynamiser l'activité et l'emploi local* » (sans autre précision).

L'association Galléco est créée en mars 2013.

La commission permanente du 8 avril 2013 décide de céder gracieusement les 500 exemplaires du jeu Fricsol qui lui restent à l'association des Cigales de Bretagne (ce que l'on peut valoriser à 13.250 euros) et simultanément de s'engager dans une expérimentation du Galléco avec le concours d'une association éponyme qu'elle n'hésite pas à qualifier de « départementale » :

- approbation des statuts (comme si c'était de sa compétence)
- adhésion à l'association
- désignation de ses représentants au « conseil des collèges »
- autorisation de signer une convention de partenariat
- attribution d'une subvention : $59.500 + 2 \times 98.500 + 83.000 = 339.500$ euros
- attribution d'une avance remboursable de 40.000 euros
- financement d'un dispositif de sécurisation des « coupons » : 6.500 euros

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetreboutilien.com>

- organisation d'une rencontre nationale : 4.000 euros

L'imprimerie du département va alors éditer 10.000 « coupons » sécurisés d'une valeur de 40.000 gallécos, et au lendemain d'un point presse :



le 21 septembre 2013, nous y voilà :

Lancement du Galléco auprès des Bretilliens : samedi 21 septembre

Sur sa lancée, la commission permanente du 30 septembre 2013 décide de la prise en charge des frais d'organisation de la 2ème rencontre nationale « collectivités locales et monnaies complémentaires » des 14 et 15 octobre 2013 : 9.947,60 euros compensés à hauteur de 5.200 euros, représentant donc une charge nette de 4.747,60 euros.

Total des frais (y compris frais de personnel et dépenses de communication) : très largement plus de 500.000 euros, pour engager une expérimentation d'un an, avant généralisation sur l'ensemble du territoire de ce qui doit être la première monnaie locale complémentaire et solidaire à vocation départementale.

à suivre...

Le galléco à l'épreuve de la vérité

Du bilan de l'expérimentation du galléco, interne à l'association, on peut déjà tirer quelques enseignements sur la base des indicateurs prévus par convention :

- **Chiffre d'affaires** : 74.551 gallécos = euros, dont près de 40 % réalisés dans 4 ou 5 magasins du réseau Biocoop, qui sont spécialisés dans la distribution de produits biologiques
- **Augmentation du chiffre d'affaires** due à l'utilisation du galléco : non communiqué, mais à l'évidence insignifiante, si toutefois il y a la moindre augmentation
- **Nombre de citoyens (681) et d'entreprises** adhérents (177) : à l'issue de l'expérimentation, en moyenne moins de 4 citoyens par entreprise adhérente
- **Masse monétaire en circulation** : 26.174 gallécos = 26.174 euros à comparer aux 40.000 « coupons » imprimés par le Département pour cette période d'expérimentation, qui ont justifié que 40.000 euros soient déposés en garantie à la banque aux frais du contribuable
- **Vitesse de circulation de la monnaie** : 1,25 - soit moitié moins que l'Euro, là où l'on estime généralement que la vitesse de circulation d'une monnaie complémentaire devrait être de l'ordre de quatre fois plus élevée
- **Conversion gallécos-euros** : comme c'est le cas pour la Biocoop de Rennes, les retours en banque sont souvent la règle (90 % dans le cas d'espèce) quand ils devraient n'être que l'exception
- **Vie démocratique** : à titre d'exemple, à ce jour, 1 seule assemblée générale de l'association à laquelle a participé une petite poignée de personnes.

Passons sur le fait que les équipements de sécurisation de la « *monnaie* » (qui ont coûté 6.500 euros) n'ont jamais été utilisés.

Mais on ne peut pas passer sur le fait qu'actuellement, l'association devrait être agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation (ACPR) en qualité d'établissement de crédit bénéficiant d'un agrément ou d'une exception d'agrément, et qu'elle ne l'est pas... puisque l'exception d'agrément temporaire et territorialement ciblé dont elle a bénéficié, pendant quelques mois à peine, a expiré en fin d'année dernière.

Le plus édifiant me paraît qu'en dépit de l'intervention de la loi du 31 juillet 2014 qui s'est attachée à reconnaître légalement les « *monnaies locales* », le galléco ne peut absolument pas être considéré comme telle.

D'ailleurs, l'association proposera à la prochaine assemblée générale de sortir encore plus clairement du cadre monétaire, à la faveur des mesures suivantes :

- le rendu de monnaie en euros ne sera plus possible
- la conversion des gallécos en euros ne sera pas possible (au moins pour les citoyens)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Bref, les gallécos (qui n'ont pas de fractions) seront encore plus facilement qu'aujourd'hui reconnus comme n'étant que des « *bons d'achat* » ou des « *chèques cadeau* », valables par ci par là.

De la "fausse monnaie" en somme... ;-)

Pour aller plus loin :

- [La fabuleuse histoire du galléco](#)
- [Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?](#)

Comme à l'accoutumée, je vous serais infiniment reconnaissant de bien vouloir me signaler sans délai toute éventuelle erreur factuelle que vous pourriez constater dans cette contribution, de manière à ce que je puisse la corriger sur le champ.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Ils appellent ça une monnaie locale

J'avais bien remarqué depuis un bon moment que plus de 120 km séparent les environs de Fougères des environs de Redon, et par conséquent que les « *coupons de galléco* » ne risquent pas d'être un jour reconnus comme des « *titres de monnaie locale* » au sens de la loi.

Mais je n'avais pas encore observé que la « *monnaie solidaire bretillienne* » (sic : ça ne s'invente pas) avait librement cours en dehors de la Brétolie aux frais des Brétiliens.

Et pourtant, si je compte bien, dans « *l'annuaire de Redon* » qui est présenté sur le site de l'association Galléco, près du quart des entreprises acceptant les « *coupons de galléco* » sont localisées dans la Loire-Atlantique ou le Morbihan.

C'est quoi finalement, le projet : la promotion de coupons supra départementaux ?



dossier de presse du conseil général

Pour aller plus loin :

[Galléco : un exemple de gouvernance](#) - 29 octobre 2015

[Le galléco : un dossier en... instance ?](#) - 26 octobre 2015

[Galléco : le sondage qui cartonne !!!](#) - 10 octobre 2015

[Sondage – Le galléco près de chez vous !](#) - 3 octobre 2015

[Le galléco n'est qu'un coupon de circonstance](#) - 23 septembre 2015

[Cherche d'urgence 40.000 gallécos](#) - 23 août 2015

[Mise en garde des personnes vulnérables](#) - 27 juillet 2015

[Le galléco : que d'intox !...](#) - 8 juillet 2015

[Le modèle du Galléco n'est pas pérenne](#) - 12 juin 2015

[Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?](#) - 14 mars 2015

[Le galléco à l'épreuve de la vérité](#) - 14 mars 2015

[La fabuleuse histoire du galléco](#) - 11 mars 2015

[Quid de l'évaluation du galléco ?](#) - 3 janvier 2015

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?

Le 13 février 2014, lors du vote du budget primitif, le Département confirme par délibération qu'il « évaluera l'expérimentation du Galléco afin de décider de la poursuite et de l'extension du projet ».

Le lendemain, Le Président publie un extrait de son discours sur son blog :

« La circulation de notre monnaie solidaire bretillienne, le Galléco, sur les territoires de Fougères, Redon et Rennes Centre sera évaluée, comme prévu, aussi bien au regard d'objectifs économiques que du point de vue du développement des circuits courts. Cette évaluation aura lieu au dernier trimestre 2014, après un an de circulation »

Le 2 janvier 2015, j'ai demandé copie de ce rapport d'évaluation.

Très pressé de répondre à cette sollicitation, le Président Jean-Louis Tourenne m'a fait parvenir au bout de 2 mois, le 3 mars 2015, une réponse amusante :

« Vous avez souhaité disposer du rapport que l'association Galléco a remis au Département à l'issue de l'année d'expérimentation de la monnaie complémentaire. Vous trouverez le document ci-joint. »

Il ne s'agit évidemment en rien de l'évaluation attendue, puisqu'il s'agit d'un document interne à l'association intitulé : « *Bilan expérimentation Galléco du 21 septembre 2013 au 31 septembre 2014* » (accessoirement non daté, mais paraissant avoir été rédigé dans la première quinzaine d'octobre 2014).

Voilà qui explique pourquoi, au chapitre « *Nos propositions nouvelles* », sous chapitre « *Nous continuerons de soutenir directement l'économie au service de l'emploi des Bretilliens* », les candidats aux élections départementales s'engagent à faire ce qu'ils s'étaient engagés à faire et qu'ils n'ont pas fait :

- **Nous évaluerons les effets de la mise en circulation de la monnaie complémentaire Galléco sur les territoires d'expérimentation afin d'étudier, le cas échéant, sa généralisation.**

Maintenant, on comprend très bien que le Département n'ait pas voulu formaliser avant les élections une évaluation qui n'aurait pu être que négative.

J'y reviens sans tarder.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

à suivre...

Pour aller plus loin : [La fabuleuse histoire du galleco \(1\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Le modèle actuel du galléco n'est pas pérenne

Je ne peux que bien vivement vous conseiller cet article qui vient de paraître sur le site du mensuel « Le Peuple Breton », dont la devise est :

"aujourd'hui, être libre, c'est être informé" :



[cliquer sur cette ligne pour accéder à l'article](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

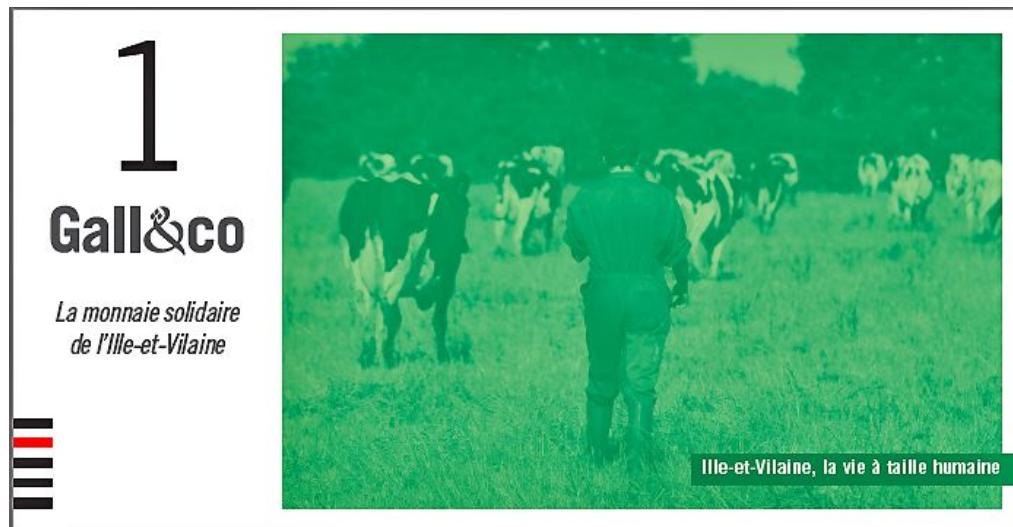
Le Galléco au secours de la Grèce

De source proche d'un certain nombre de dossiers, on apprend que le sénateur Jean-Louis Tourenne aurait proposé dans la soirée que, quel que soit le résultat du référendum, la Grèce adopte le Galléco dès lundi matin un peu avant 8 heures, au moins dans deux ou trois endroits de son territoire avant généralisation.

Il s'agirait en fait d'un avatar du Galléco, à parité (1 Galléco = 1 Galléco), qui ne pourrait s'appeler officiellement Galléco qu'après consultation de la population.

Le Galléco aurait pour effet de dynamiser l'économie locale, de redonner du sens à la monnaie, d'interdire toute spéculation, de favoriser les liens sociaux, de protéger l'environnement, d'encourager à reconsiderer la richesse, de garantir des échanges éthiques et un développement durable, de lutter efficacement contre le gaspillage... etc... etc...

Il ne faut pas sous-estimer la portée de cette proposition, car on se souvient qu'il y a moins de deux ans Jean-Louis Tourenne, qui a plus d'un Galléco dans son sac, se faisait fort d'envoyer des milliers de vaches bretiliennes jusque dans le désert au Koweït. Ce n'est quand même pas n'importe qui...



Pour aller plus loin : [Ah !... les vaches !...](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

Le galléco : que d'intox !...

Je lis ce jour ceci sur le site du quotidien 20Minutes :



A Rennes, le Café Cortina fait partie des endroits qui acceptent le galléco. - J. Gicquel / APEI / 20 Minutes

Jérôme Gicquel



Publié le 08.07.2015 à 15:10
Mis à jour le 08.07.2015 à 15:10



MOTS-CLÉS

[monnaie](#), [bretagne](#), [billets](#)

Petit à petit, [le galléco](#) commence à trouver sa place dans le portefeuille des Bretilliens.

Désolé de le dire, mais cet article est truffé de contre-vérités.

D'abord, ce ne sont pas 40.000 billets qui ont été émis en septembre 2013, mais 40.000 gallécos en billets de 1, 2, 5, 10, 20, 50 gallécos : soit 10.000 billets.

Ensuite, ce n'est certainement pas l'association Galléco qui a imprimé les nouveaux.

En 2013, c'est l'imprimerie du département qui y avait procédé gracieusement, ou plus précisément aux frais du contribuable.

Il serait très intéressant de savoir qui a réellement imprimé ces billets cette fois ci, combien cela a

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

coûté et qui en a supporté les frais.

Au passage, il serait également intéressant de savoir pourquoi ces nouveaux billets sont plus fins et plus résistants.

On se souvient en effet que les précédents billets étaient dotés d'un code à bulles censé garantir la sécurité et la traçabilité des coupons... et ceci avait nécessité l'acquisition, aux frais du département, d'une machine ayant coûté 6.500 euros qui en définitive n'a pas été utilisée. Qu'est elle devenue, et comment seront assurés la sécurité et la traçabilité s'il n'y a plus de code à bulles ?...

Par ailleurs, pour que l'association Galléco puisse émettre 40.000 gallécos en 2013 par l'intermédiaire de la banque, il avait fallu qu'elle y dépose 40.000 euros dans un fonds de garantie auquel il n'est pas possible de toucher.

Et il avait fallu pour cela que le Conseil général lui consente une avance remboursable de 40.000 euros, en plus de la subvention pluri-annuelle qui avait été votée : l'augmentation du montant des billets mis en circulation exige forcément une augmentation du dépôt.

Enfin, il y a tout lieu de penser que ces nouveaux billets (probablement autour de 15.000), émis pour un montant de 60.000 gallécos, sont vraiment très loin de représenter 60.000 gallécos supplémentaires.

Il serait donc très intéressant de connaître le taux de remplacement des anciens billets par les nouveaux au travers de l'augmentation du fonds de garantie.

La vérité, ce n'est pas que les 40.000 premiers billets ne sont plus suffisants « *pour répondre à la demande croissante des consommateurs* », c'est que cette pseudo monnaie locale (aujourd'hui ni fongible, ni liquide) ne circule pas à la vitesse prévue... qui devait être très supérieure à la vitesse de circulation de l'euro mais qui en réalité se révèle extrêmement loin de l'égalier.

Ah, le galléco : que d'intox !...

Pour aller plus loin :

[Quid de l'évaluation du galléco ?...](#) - 3 janvier 2015

[La fabuleuse histoire du galléco](#) - 11 mars 2015

[Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?](#) - 14 mars 2015

[Le galléco à l'épreuve de la vérité](#) - 14 mars 2015

[Le modèle du Galléco n'est pas pérenne](#) - 12 juin 2015

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

Mise en garde des personnes vulnérables

Depuis environ deux ans, au motif d'effectuer une bonne action, une association diligentée par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine engage les habitants du département à convertir leurs euros en coupons de même valeur faciale qui sont appelés des gallécos.

Les particuliers qui en détiennent ou voudraient s'en doter doivent savoir que si les euros sont convertibles en gallécos, les gallécos ne sont pas convertibles en euros. D'autre part, il ne peut pas y avoir de rendu de monnaie en euros... ce qui fait que, pour un particulier, le change est complètement irréversible.

Par ailleurs, méfiez vous des imitations. Sachez par exemple que ce coupon, que vous pouvez trouver sur internet, n'a jamais été mis en circulation :



Il faut souligner que le galléco n'a pas de subdivision, comme en a par exemple l'euro : un produit valant 1 euro et 15 centimes ne peut être payé en gallécos qu'avec 2 gallécos, sans rendu de monnaie possible. La solution consiste à régler d'une part 1 galléco et d'autre part 15 centimes d'euro si le commerçant est d'accord pour tenir ainsi sa comptabilité, au regard notamment de la TVA.

Un peu comme si l'euro jouait le rôle de monnaie complémentaire et solidaire...

Une rumeur, relayée par la presse et non démentie, voudrait qu'il soit possible de régler certains services publics avec des gallécos : c'est totalement faux, et en l'état du galléco cela ne risque pas de se produire.

Il y a (déjà) deux modèles de gallécos : exigez des gallécos nouveaux. Il est incontestable que les anciens gallécos n'ont pas d'avenir. Il se trouve que beaucoup pensent que les gallécos nouveaux n'en ont pas non plus, mais au moins les gallécos nouveaux sont ils réputés plus fins et plus résistants.

Il faut savoir enfin que les promoteurs de ce type de coupons plaident très souvent pour qu'ils

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

soient « fondants », c'est-à-dire qu'ils perdent de la valeur quand on ne les utilise pas afin d'accélérer la consommation. Ce n'est pas le cas du galléco à ce jour, mais - vu sa vitesse de circulation qui reste extrêmement faible - il suffirait que l'association, qui en a le pouvoir, en décide autrement pour que cela le devienne à l'avenir.

Pour aller plus loin :

[Quid de l'évaluation du galléco ?...](#) - 3 janvier 2015

[La fabuleuse histoire du galléco](#) - 11 mars 2015

[Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?](#) - 14 mars 2015

[Le galléco à l'épreuve de la vérité](#) - 14 mars 2015

[Le modèle du Galléco n'est pas pérenne](#) - 12 juin 2015

[Le galléco : que d'intox !...](#) - 8 juillet 2015

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Cherche d'urgence 40.000 gallécos

Comment l'association Galléco va-t-elle s'y prendre pour rembourser au département ce qu'elle lui doit le 2 mai 2016, c'est-à-dire dans 9 mois ?...

TABLEAU D' AMORTISSEMENT AVANCE REMBOURSABLE
Annexe à la convention

identité du bénéficiaire	Association Galléco
Montant de l'avance	40 000 €
Taux d'intérêt annuel	0%
Durée du prêt (en années)	3
Différé d'amortissement	2
Nombre d'échéances par an	1
Date du premier remboursement	02/05/2014
Montant de la première échéance	0
Montant de la dernière échéance	40 000 €

Echéance	Date d'échéance	Montant	Composition Capital	Intérêts	Capital restant dû
1	02/05/2014	0,0 €	0,0 €	0,0 €	40 000 €
2	02/05/2015	0,0 €	0,0 €	0,0 €	40 000 €
3	02/05/2016	40 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €
TOTAL		40 000 €	40 000 €		

La réponse risque de valoir son pesant d'or !...

Pour aller plus loin :

- [Le modèle actuel du galléco n'est pas pérenne](#)
- [Mise en garde des personnes vulnérables](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Nous avons tous besoin de reconnaissance

Aux termes de ses statuts qui sont à ce sujet très précis, l'association Galléco de promotion du galléco est « *dirigée par un conseil des collèges* » qui a notamment pour mission de former un bureau « *responsable de la gestion au quotidien* », qui « *précisera au conseil des collèges les délégations dévolues à chacun de ses membres* ».

Il est vrai qu'à défaut d'être recommandée, cette organisation est parfaitement légale.

Ni président, ni secrétaire, ni trésorier : c'est un réel choix de gouvernance.

Mais la nature a horreur du vide :

extrait du site galleco.fr

2. Quand avez-vous entendu parler du Galléco pour la première fois ?

Auprès de mon ami Marc qui était Président de l'association Galléco.

Un an après son lancement, le Galléco à la peine

www.ouest-france.fr/un-apres-son-lancement-le-galleco-la-peine-2875695

2 oct. 2014 - Pour Anne Bruzac, présidente de l'association Galléco, Fougères est un peu à la traîne, même s'il convient, selon elle, de prendre le temps ...

extrait du site galleco.fr

Le Bureau comprend 4 membres, renouvelables également tous les ans. Il comprend un membre de chaque collège, chacun étant co-président.

Il arrive même que tel ou tel utilise volontiers un double titre un peu plus riche :

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

(noter l'emploi des majuscules)

Enfin, dans l'interview qu'elle vient d'accorder au « réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire », la responsable de l'association n'hésite pas à créer ex nihilo d'autres titres encore, qui ne manquent pas de saveur :

Le Galleco, monnaie locale et départementale

 par Scop La Peniche pour le RTES - le 11 septembre 2015

Le bureau de l'association compte 4 vice-présidents représentant chacun l'un des collèges.

Certes, nous avons tous besoin de reconnaissance, mais une question me turlupine :

comment peut-on être vice-président quand il n'y a pas de président ?...

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Le galléco n'est qu'un coupon de circonstance

Quand je lis ça, je me demande bien où le rédacteur a appris le français :

La pluie et le beau temps



Le 25, 26, 27 Septembre, Le Galléco est la monnaie officielle de l'évènement climat du grand d'ouest. Venez faire le plein de solutions pour répondre au défi climatique: conférences, animations, concerts, marché du terroir, arts de la rue, expositions..... Plus d'infos sur [le site de l'évènement](#)

Le galléco (quand on prétend être une "*monnaie*" , on commence par éviter la majuscule) n'est évidemment pas une "*monnaie*" , ni même un "*titre de monnaie*" au sens pourtant bienveillant de la dernière loi sur l'économie sociale et solidaire, puisqu'il ne répond pas aux critères légaux et qu'il n'est pas prévu qu'il puisse y répondre.

De plus, pour quoi que ce soit et jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas en France d'autre monnaie "*officielle*" que l'euro...

Bons baisers de Skopje (Macédoine), où la monnaie officielle est le dinar et où la monnaie complémentaire et solidaire semble bien être l'euro !

;-)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Sondage - Le galléco près de chez vous !

L'association Galléco souhaite étendre l'utilisation du galléco sur « *les vallons de Vilaine, Guichen, Bruz, etc...* ».

Dans la perspective du salon Ille-et-Bio qui se tiendra la semaine prochaine, elle a invité les personnes qui sont ou ont été adhérentes à l'association depuis le lancement en septembre 2013 ainsi qu'un certain nombre d'autres habitants du territoire à répondre à un sondage sur leurs « *motivations à voir le galléco se développer pleinement (comme à Redon)* »

Voici les résultats de ce sondage à la date du 3 octobre 2015 : 2 votants.

Un qui a hâte, et l'autre : non.

Une sacrée motivation !... ;-)

[cliquer sur l'image pour l'agrandir](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Framadate

French : OK

Sondage - Le Galléco près de chez vous!

Le Galléco près de chez vous!

[Imprimer](#)

[Export en CSV](#)

Auteur du sondage

Gautier Guillaume

Description

Le Galléco circule sur votre territoire. Etes-vous près à rejoindre un groupe local qui s'occupera de démarcher les entreprises, de valider les questionnaires, de suivre la circulation du Galléco et pourquoi pas de proposer des animations?

Lien public du sondage

<https://framadate.org/NgORVWQRj5WRpst>

Pour participer à ce sondage, veuillez entrer votre nom, choisir toutes les valeurs qui vous conviennent et valider votre choix avec le bouton en bout de ligne.

Légende :  = Oui,  = Si nécessaire,  = Non

Votes du sondage

	Oui, j'ai hâte	Non
Votre nom	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Lucille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Marielle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Somme 2 votants	★1	★1

[Enregistrer](#)

[\(n'oubliez pas de lire les commentaires\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Galléco : le sondage qui cartonne !!!...

Je reviens sur le sondage entrepris par l'association Galléco dans la perspective de l'extension de l'usage des coupons éponymes dans les Vallons de Vilaine, parce que je constate qu'il y a aujourd'hui moitié plus de réponses qu'il y a quelques jours !...

En effet, une troisième personne a pris soin de se prononcer... enfin, de donner signe de vie... parce que l'on ne sait pas du tout ce qu'elle a voulu dire.

Pour participer à ce sondage, veuillez entrer votre nom, choisir toutes les valeurs qui vous conviennent et valider votre choix avec le bouton en bout de ligne.

Légende : = Oui, = Si nécessaire, = Non

Votes du sondage

	Oui, j'ai hâte	Non
<input type="text"/> Votre nom	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Lucille		<input checked="" type="checkbox"/>
Marielle	<input checked="" type="checkbox"/>	
Serge Lanoë		
Somme 3 votants	★1	★1

Et pourtant, la réponse n'émane pas de n'importe qui.

Ancien ingénieur des mines, candidat aux élections régionales de 2010, municipales de 2012 et départementales de 2015, Serge Lanoë - qui est [un poète](#) très productif - se présente aujourd'hui comme étant [coach psycho-spirituel](#), certifié par "l'Institut de coaching international en Corporate & Life coaching", formé à la sexologie et auto-formé au tantra, mais aussi par exemple comme étant conseil en "[kink gay](#)" (je ne connaissais pas ça et je parie que la plupart d'entre vous non plus : heureusement qu'il y a Google que je vous invite à consulter), psychothérapeute (formé à distance), druide certifié par "The Order of Bards Ovates and Druids", fondateur et directeur du "[Centre de mystique chrétienne](#)", ainsi que comme étant notamment conseil en création de site

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

internet "low-coast".

Serge Lanoë, qui n'est pas inscrit au registre du commerce et des sociétés, déclare accepter toutes sortes de [paiements en nature](#) : un modèle économique qui n'hésite pas à s'affranchir du paiement d'un certain nombre d'impôts et taxes.

Ceci dit, je n'oublie pas que l'affaire doit être forcément plus "éthique" que d'autres puisqu'elle a été très officiellement agréée comme telle par une poignée d'adhérents de l'association Galléco.

Il y va quand même de leur crédibilité, non ?...

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Le galléco, un dossier en... instance ?

Aux termes de ses statuts, ce n'est pas l'assemblée générale mais le conseil des collèges qui a été choisi pour être la principale instance de l'association Galléco, chargée de "*promouvoir à travers la création d'une monnaie complémentaire, locale et solidaire, une autre manière d'échanger et de consommer, plus humaine et plus éthique*" en Ille-et-Vilaine.

Quelqu'un aurait-il une idée sur la (les) raison(s) qui fait (font) que les conseillers de la majorité représentant l'assemblée départementale au conseil des collèges refusent obstinément de dire s'il y a eu ou non une réunion du conseil des collèges depuis le 12 juin 2015 ?

Et corrélativement quelqu'un saurait-il expliquer pourquoi, contrairement à ses principes et à ses habitudes, l'association n'a pas publié le compte-rendu de la réunion du 11 septembre sur son site ?...

;-) ;-)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Ille-et-Vilaine : le Galleco, première monnaie départementale

Mots clés : Ille-et-Vilaine | solidarité | Cochez La Case | finance solidaire | monnaies locales |

| Taille de la police

| Imprimer | e-mail | Ajouter un commentaire



Galléco : un exemple de gouvernance

Je dois reconnaître que l'association Galléco n'a pas tardé à donner suite à mon interpellation de [ce 26 octobre ici-même](#) puisqu'elle a immédiatement publié sur son site le compte-rendu du conseil des collèges du 11 septembre 2015 qui faisait défaut.

Ceci dit, ce compte-rendu n'apporte strictement rien puisque rien n'a été décidé ce jour là sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

- montant des adhésions entreprises et des collectivités : en attente d'un complément d'informations

C'est pourtant à ce jour (avec le recours au service civique) à peu près le seul moyen crédible d'augmenter (ne serait-ce qu'un tout petit peu) la part du fonctionnement de l'association assurée par d'autres que les contribuables du département qui couvrent actuellement la quasi totalité des frais engagés... alors que dans 6 mois l'association doit rembourser 40.000 euros au conseil départemental, qu'elle n'a plus aucune garantie de subvention au-delà d'un an, et qu'elle doit à minima rémunérer deux salariés à plein temps dont je serais curieux de connaître le statut (CDD, CDI ?)

- numérisation du galléco : en attente d'un complément d'informations

C'est pourtant semble t'il la seule voie possible pour retourner à la légalité, puisqu'à ce jour le galléco ne remplit pas les conditions pour être juridiquement reconnu comme un titre de monnaie locale, et qu'il relève à l'heure actuelle de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de régulation) auprès de laquelle l'association n'a pas renouvelé sa demande d'exemption d'agrément (et pour cause, puisqu'elle ne l'obtiendrait pas). Il est vrai que pour échapper à la législation française, il faudra qu'elle se soumette à la législation européenne, et que c'est très loin d'être gagné !...

- taxe à la reconversion : en attente d'un complément d'informations

L'institution d'un tel dispositif vise à augmenter la vitesse de circulation du galléco (le meilleur indicateur du fait que cette pseudo monnaie servirait l'économie réelle), alors que les derniers résultats publiés ont montré que le galléco circulait deux fois moins vite que l'euro tandis qu'une monnaie locale est réputée devoir circuler huit fois plus vite que l'euro pour se justifier

- territoire de Fougères : en attente d'un complément d'information

Depuis le tout début, l'échec de l'expérimentation sur le territoire de Fougères est criant et chaque mois ne fait que le confirmer... mais que faire ?... que faire ?... que faire ?... On verra ça la prochaine fois.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettlien.com>

Pour être juste, il faut se souvenir qu'au cours de la précédente réunion du conseil des collèges - qui est statutairement la principale instance de l'association - ses membres avaient indiqué le 12 juin 2015 qu'ils avaient "*besoin aujourd'hui de s'approprier le projet, comprendre l'association avant de pouvoir être en mesure de décider*" . Dans l'attente, ils avaient formellement délégué au bureau les prises de décision sur les chantiers déjà lancés.

Cette position n'a manifestement pas évolué.

Par conséquent, de quoi le conseil des collèges se mêlerait-il s'il advenait qu'il décide quelque chose ?



LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

La légèreté n'est pas sans risque

Quelle légèreté !...

Emmanuelle Rousset, vice-Présidente du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine chargée de l'économie sociale et solidaire est également co-Présidente de l'association Galléco chargée des ressources humaines.

Or nous savons tous que c'est la subvention consentie par l'assemblée qui permet la rémunération des deux salariés plein temps de cette association, qui a été créée en 2013 pour porter le projet d'expérimentation d'une monnaie départementale qualifiée de complémentaire et solidaire.

A t'elle bien réalisé que, même si elle n'était pas encore membre de l'assemblée au moment du vote de la subvention, un tel conflit d'intérêts l'expose à coup sûr à une kyrielle de délits au quotidien : prise illégale d'intérêts, octroi d'un avantage injustifié, favoritisme ?... (*)

La seule solution serait qu'elle s'abstienne totalement de participer au traitement de l'affaire au conseil départemental et bien sûr à la commission permanente où tout s'est passé jusqu'à présent à l'abri du regard des citoyens (participation aux votes, aux débats, à la rédaction et même à la préparation des rapports, et plus largement à toute intervention sur le sujet auprès de qui ce soit), mais il est déjà trop tard.

A moins de démissionner de ses fonctions au sein de l'association...

(*) décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Ils appellent ça une monnaie locale

J'avais bien remarqué depuis un bon moment que plus de 120 km séparent les environs de Fougères des environs de Redon, et par conséquent que les « *coupons de galléco* » ne risquent pas d'être un jour reconnus comme des « *titres de monnaie locale* » au sens de la loi.

Mais je n'avais pas encore observé que la « *monnaie solidaire bretillienne* » (sic : ça ne s'invente pas) avait librement cours en dehors de la Brétolie aux frais des Brétiliens.

Et pourtant, si je compte bien, dans « *l'annuaire de Redon* » qui est présenté sur le site de l'association Galléco, près du quart des entreprises acceptant les « *coupons de galléco* » sont localisées dans la Loire-Atlantique ou le Morbihan.

C'est quoi finalement, le projet : la promotion de coupons supra départementaux ?



dossier de presse du conseil général

Pour aller plus loin :

[Galléco : un exemple de gouvernance](#) - 29 octobre 2015

[Le galléco : un dossier en... instance ?](#) - 26 octobre 2015

[Galléco : le sondage qui cartonne !!!](#) - 10 octobre 2015

[Sondage – Le galléco près de chez vous !](#) - 3 octobre 2015

[Le galléco n'est qu'un coupon de circonstance](#) - 23 septembre 2015

[Cherche d'urgence 40.000 gallécos](#) - 23 août 2015

[Mise en garde des personnes vulnérables](#) - 27 juillet 2015

[Le galléco : que d'intox !...](#) - 8 juillet 2015

[Le modèle du Galléco n'est pas pérenne](#) - 12 juin 2015

[Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?](#) - 14 mars 2015

[Le galléco à l'épreuve de la vérité](#) - 14 mars 2015

[La fabuleuse histoire du galléco](#) - 11 mars 2015

[Quid de l'évaluation du galléco ?](#) - 3 janvier 2015

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Insolite : Fougères pourrait avoir le statut de métropole

On est tout près d'avoir l'explication de l'échec de la diffusion des gallécos dans le nord du département d'Ille-et-Vilaine.

J'extrais ceci du compte-rendu de la réunion du dernier conseil des collèges de l'association qui porte le projet (12 septembre 2015) :

d. Territoire de Fougères

Le territoire est énorme : 45 kms autour de la ville.

A l'en croire, l'association s'est donc attaquée à une quasi métropole... qui empiète même pour la moitié de sa superficie sur les départements de la Manche, de la Mayenne et un peu de l'Orne (Rennes n'a qu'à bien se tenir).

Alors évidemment... ;-)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebretillien.com>



Pour aller plus loin :

Ils appellent ça une monnaie locale - 30 octobre 2015

Galléco : un exemple de gouvernance - 29 octobre 2015

Le galléco : un dossier en... instance ? - 26 octobre 2015

Galléco : le sondage qui cartonne !!! - 10 octobre 2015

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

[Sondage – Le galléco près de chez vous !](#) - 3 octobre 2015

[Le galléco n'est qu'un coupon de circonstance](#) - 23 septembre 2015

[Cherche d'urgence 40.000 gallécos](#) - 23 août 2015

[Mise en garde des personnes vulnérables](#) - 27 juillet 2015

[Le galléco : que d'intox !...](#) - 8 juillet 2015

[Le modèle du Galléco n'est pas pérenne](#) - 12 juin 2015

[Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?](#) - 14 mars 2015

[Le galléco à l'épreuve de la vérité](#) - 14 mars 2015

[La fabuleuse histoire du galléco](#) - 11 mars 2015

[Quid de l'évaluation du galléco ?](#) - 3 janvier 2015

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Encore un flagrant délit de galléco

En théorie, c'est clair :

**les prestataires doivent tous être domiciliés en Ille-et-Vilaine
le département qui finance le dispositif**

la preuve en cliquant sur l'image ci-dessous

The screenshot shows the Galléco website's FAQ section. A tooltip is overlaid on the 'Faut-il être domicilié en Ille-&-Vilaine pour adhérer ?' question. The tooltip contains the text: 'Cela n'est pas nécessaire. Le Galléco est un réseau d'utilisateurs libres...'. Below this, it says 'Seuls les prestataires de biens et de services agréés sont soumis à cette contrainte géographique lors de leur acceptation au sein du réseau.' The tooltip has a close button in the top right corner.

Le Galléco m'intéresse... Comment en savoir plus ?	Comment obtenir des Gallécos?	Quel est le montant de l'adhésion ?	Faut-il être domicilié en Ille-&-Vilaine pour adhérer ?
Y a-t-il des certificats de Galléco ?	Dois-je être domicilié dans le département ?	Qui décide des règles du jeu du Galléco ?	Comment devenir bénévole ?
Comment promouvoir le Galléco ?	Comment trouver un prestataire que je verrais bien dans le réseau ?		

Passons maintenant à la pratique :

Morbihan

Le pain Bio de Rémi et Corentin – 56350 Allaire

GAEC de Brandéha – 56350 Allaire

Aux Fils de l'Arz – 56220 Peillac

La Ferme de la Pihaudaie – 56220 Peillac

Le Relais – 56220 Peillac

Aro Terocielo – 56130 Thehillac

GEOMA – 56130 Thehillac

Loire Atlantique

Tiloan – 44460 St Nicolas de Redon

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Réflexologie plantaire – 44460 St Nicolas-de-Redon

Beyogi – 44460 Fegreac

GAEC Des 7 chemins – 44630 Le Dresny-Plessé

Hervé Jacqueline – 44630 Plessé

Ma Fiesta.com – 44290 Guémené Penfao

Bio's Arts – 44290 Masserac

L'école des Herbes – 44290 Masserac

Zut alors...

[Insolite : Fougères pourrait avoir le statut de métropole – 1^{er} novembre 2015](#)

[Ils appellent ça une monnaie locale](#) - 30 octobre 2015

[Galléco : un exemple de gouvernance](#) - 29 octobre 2015

[Le galléco : un dossier en... instance ?](#) - 26 octobre 2015

[Galléco : le sondage qui cartonne !!!](#) - 10 octobre 2015

[Sondage – Le galléco près de chez vous !](#) - 3 octobre 2015

[Le galléco n'est qu'un coupon de circonstance](#) - 23 septembre 2015

[Cherche d'urgence 40.000 gallécos](#) - 23 août 2015

[Mise en garde des personnes vulnérables](#) - 27 juillet 2015

[Le galléco : que d'intox !...](#) - 8 juillet 2015

[Le modèle du Galléco n'est pas pérenne](#) - 12 juin 2015

[Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?](#) - 14 mars 2015

[Le galléco à l'épreuve de la vérité](#) - 14 mars 2015

[La fabuleuse histoire du galléco](#) - 11 mars 2015

[Quid de l'évaluation du galléco ?](#) - 3 janvier 2015

Galléco : l'espoir fait vivre

Je partage l'indignation des promoteurs du galléco en ce qui concerne le dévoiement des monnaies dominantes, je ne suis pas insensible à l'idée de protéger l'environnement comme à celle de favoriser les liens sociaux, et je respecte bien volontiers celles et ceux qui œuvrent dans le sens de leurs idéaux.

Mais je ne crois pas que le remède soit l'instauration d'une monnaie dite départementale gérée par une association dont les statuts ne sont guère sécurisants : c'est le moins que l'on puisse dire. Je doute également qu'il y ait dans le département beaucoup de contribuables à considérer que la poursuite de cet objectif relève d'un financement par l'impôt, comme c'est actuellement le cas. Enfin, je supporte mal qu'une toute petite poignée d'adeptes d'un comité local, dit d'animation, se croient autorisés à qualifier d'éthique (ou non) telle ou telle entreprise, à fortiori lorsque je vois de mes yeux certaines de celles qui ont été curieusement agréées.

Je pose en conséquence quelques questions :

- *peut-on vraiment parler de « **monnaie locale** » pour des coupons ayant vocation à être utilisés par plus d'un million d'habitants, parfois distants de 150 km, qui résident dans 400 communes situées dans 7 pays, dont l'un s'étend sur 3 départements ?*
- *peut-on raisonnablement parler de « **monnaie citoyenne** » lorsque l'on sait que deux ans après sa mise en place, le dispositif reste quasi entièrement financé par une collectivité territoriale et ne tient donc exclusivement que par la volonté de quelques dizaines de personnes ?*
- *peut-on clairement parler de « **monnaie solidaire** » quand on ne sait rien des crédits consentis par la seule et unique banque partenaire à des entreprises locales à partir des euros cantonnés pour garantir la mise à disposition des coupons ?*
- *peut-on assurément parler de « **monnaie vertueuse** » si rien n'incite à la faire circuler lorsque l'on en détient : ni « fonte », c'est-à-dire progressive dévaluation, ni taxe à la reconversion en cas de change inverse... l'une et l'autre pourtant fortement préconisées par les théoriciens des « monnaies locales » ?*
- *peut-on surtout parler de « **monnaie complémentaire** » alors qu'il n'y a strictement aucune chance que ces coupons soient un jour légalement considérés comme des « titres de monnaie », au sens pourtant assez bienveillant de la loi sur l'économie sociale et solidaire, puisque ses promoteurs n'envisagent même pas de remplir un jour les conditions pour cela ?*

Non, non, non... non et non (5 fois).

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebretillien.com>

Le galléco ne résulte que de la rencontre fortuite d'une collectivité territoriale en mal d'identité avec une poignée d'électeurs en recherche de sens... qui sont aujourd'hui devenues plutôt méfiantes l'une de l'autre.

Tout le monde a le droit de se tromper.

Pour le million d'habitants du coin dont je suis, j'espère que cela ne représentera qu'une passade à 500.000 euros et que l'on pourra se quitter l'an prochain bons amis.

Si l'association n'oublie pas de nous rembourser ce qu'elle nous doit... ;-)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT AVANCE REMBOURSABLE
Annexe à la convention

Identité du bénéficiaire	Association Galléco
Montant de l'avance	40 000 €
Taux d'intérêt annuel	0%
Durée du prêt (en années)	3
Déféré d'amortissement	2
Nombre d'échéances par an	1
Date du premier remboursement	02/05/2014
Montant de la première échéance	0
Montant de la dernière échéance	40 000 €

Echéance	Date d'échéance	Montant	Composition Capital	Capital restant dû
1	02/05/2014	0,0 €	0,0 €	40 000 €
2	02/05/2015	0,0 €	0,0 €	40 000 €
3	02/05/2016	40 000 €	40 000 €	0 €

TOTAL 40 000 € 40 000 €

Pour aller plus loin :

[Encore un flagrant délit de galléco - 2 novembre 2015](#)

[Insolite : Fougères pourrait avoir le statut de métropole – 1er novembre 2015](#)

[Ils appellent ça une monnaie locale - 30 octobre 2015](#)

[Galléco : un exemple de gouvernance - 29 octobre 2015](#)

[Le galléco : un dossier en... instance ? - 26 octobre 2015](#)

[Galléco : le sondage qui cartonne !!! - 10 octobre 2015](#)

[Sondage – Le galléco près de chez vous ! - 3 octobre 2015](#)

[Le galléco n'est qu'un coupon de circonstance - 23 septembre 2015](#)

[Cherche d'urgence 40.000 gallécos - 23 août 2015](#)

[Mise en garde des personnes vulnérables - 27 juillet 2015](#)

[Le galléco : que d'intox !... - 8 juillet 2015](#)

[Le modèle du Galléco n'est pas pérenne - 12 juin 2015](#)

[Le galléco : une monnaie sous-évaluée ? - 14 mars 2015](#)

[Le galléco à l'épreuve de la vérité - 14 mars 2015](#)

[La fabuleuse histoire du galléco - 11 mars 2015](#)

[Quid de l'évaluation du galléco ? - 3 janvier 2015](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

Galléco : voilà que je suis puni...

Là, je suis puni sur twitter pour avoir publié à la fin de la semaine dernière la contribution suivante :

[Galléco : l'espoir fait vivre...](#)

(clic)

Accueil Notifications Messages Recherchez sur Twitter

Galléco
L'innovation locale responsable et solidaire

Pourquoi utiliser le Galléco ?

Comment faire ?

Association Galléco
@Galleco35

Vous avez été bloqué, vous ne pouvez ni suivre @Galleco35, ni voir les Tweets de @Galleco35. [En savoir plus](#)

Mais c'est bête : personne ne peut m'empêcher de suivre et de voir sous un autre nom !... ;-)

Galléco : merci de penser aux salariés

Je ne rentre pas dans les détails parce que je sais pertinemment que c'est assez compliqué... mais, ne serait-ce que depuis la brillante [intervention télévisée de notre ministre du travail](#), chacun sait ou devrait savoir que tous les CDD ont un jour une fin.

Je m'inquiète en conséquence du devenir des deux salariés à plein temps qui ont été recrutés par l'association Galléco sur les fiches de postes que voici :

[FichePoste dir_galleco](#) [FichePosteCommercial_galleco](#)



J'évoque alors les deux hypothèses que je crois les plus crédibles :

- *ou bien l'association a déjà converti ou va bientôt convertir leur CDD en CDI, et je me demande qui va financer par la suite plus de 50.000 euros par an de rémunérations brutes, majorées d'incontournables charges patronales ?*
- *ou bien l'association devra leur verser une indemnité de fin de contrat qui doit tourner autour de 15.000 euros (pour 2), qu'il faudra bien financer... mais comment fera-t-elle, alors qu'elle aura déjà eu à rembourser au conseil départemental 40.000 euros au cours du mois de mai ?*

Il ne reste plus que très peu de temps pour s'en inquiéter, et je n'ai rien lu dans les compte-rendus des instances qui témoigne de la moindre attention pour ce sujet là.

Peut-être compte-t-on sur l'infinie générosité des contribuables des collectivités territoriales ?...

Pour aller plus loin : [L'espoir fait vivre](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Galléco : quel bilan au bout de 2 ans ?

Voici copie du courriel que je viens d'adresser à l'association Galléco ce 12 novembre 2015 :

Madame la directrice

La convention signée entre l'association Galléco et le département d'Ille-et-Vilaine a prévu en son article 6 qu' « *en contrepartie de la subvention départementale qui lui est consentie, l'association s'engage sur une durée de 3 ans à compter de la notification à assurer une communication régulière sur le projet au niveau local, départemental et national* ».

Elle a en outre précisé que l'association devait « *assurer le suivi des indicateurs suivants pour évaluer la réussite de l'expérimentation : chiffre d'affaires réalisé en gallécos, augmentation du chiffre d'affaires des entreprises, le nombre de citoyens et d'entreprises adhérents (leur diversité, domiciliation), la masse monétaire en gallécos mise en circulation, la vitesse de circulation des billets, les conversions gallécos-euros, la vie démocratique de l'association* »

L'opération ayant été lancée le 21 septembre 2013, l'association a diffusé en octobre 2014 un bilan de l'expérimentation au bout d'un an.

Serait-il possible d'avoir dès à présent connaissance du bilan de l'expérimentation au bout de deux ans ?

Je vous remercie bien vivement par avance de votre réponse, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus citoyens.

Patrick Jéhannin

destinataires : Anne Bruzac, directrice de l'association Galléco
copies (aux bons soins de la directrice) à l'intention des co-présidents : Emmanuelle Rousset, Hasan Gedlec, Jérôme Croizier, Manon Lemeux



LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasrebretillien.com>

Galléco : à Mme la VP du CD35

Ma demande de la semaine dernière auprès de la directrice de l'association Galléco étant restée sans réponse, voici la substantifique moëlle de ce que j'écris ce jour à Madame la Vice-Présidente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, déléguée à la politique de la ville, à l'économie sociale et solidaire et au développement social local :

Vous avez été mandatée par le Conseil départemental pour le représenter au Conseil des collèges de l'association Galléco, dont vous avez été consécutivement désignée co-Présidente.

.../...

A moins bien entendu qu'il n'ait pas été jugé utile de l'effectuer, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir - au titre de la loi relative à la communication des documents détenus par les autorités administratives - le bilan de l'expérimentation au bout de deux ans.

La version intégrale est au bout de ce lien : [a_VP_CD35](#)

Galléco : vers un prochain salon de thé ?...

Le Conseil des collèges, qui est en principe la principale instance de décision de l'association Galléco, doit se réunir vendredi prochain 4 décembre 2015 à 16 heures.

De son aveu même, l'association Galléco n'a « *pas de fonds propres. A 98 % c'est la subvention du CG* ».

Citoyen, de surcroît contribuable, j'observerai donc avec beaucoup d'intérêt quels membres du Conseil départemental, qui dispose de 3 sièges de droit, seront effectivement présents pour le représenter. Et nous verrons plus tard si le « *procès-verbal* » de la réunion a bien été rédigé de manière à ce que soient connues les positions des participants s'il advenait qu'elles soient distinctes. Mais en attendant, tout en doutant qu'elles soient en majorité inscrites à l'ordre du jour, j'évoque ici quelques unes des questions qu'il me semble important et urgent de traiter au stade où nous en sommes :

1. Le Conseil des collèges, qui a prudemment considéré le 12 juin 2015 avoir besoin « *de s'approprier le projet, comprendre l'association avant de pouvoir être en mesure de décider* » et qui a choisi « *dans un premier temps de déléguer au Bureau les prises de décision sur les chantiers déjà lancés (financement public, gouvernance, formation adhérents, dématérialisation)* » va-t-il revenir sur cette décision et se réapproprier sans ambiguïté ses fonctions statutaires ?
2. Le Conseil des collèges aura-t-il connaissance d'un bilan de l'expérimentation du galléco au bout de deux ans comme il a eu connaissance du bilan de l'expérimentation du galléco au bout d'un an, ou bien va-t-il simplement débattre et délibérer à « vue de nez » ?
3. Le Conseil des collèges va-t-il enfin appliquer la décision de l'assemblée générale du 12 mai 2015 qui a arrêté « *le principe d'augmenter les adhésions entreprises, partenaires et collectivités* » en précisant qu'elle « *mandate le conseil des collèges pour l'étude des modalités précises d'application de cette augmentation* » ?
4. Le Conseil des collèges va-t-il se prononcer sur les modalités de remboursement du prêt sans intérêt de 40.000 euros que le Conseil général a consenti à l'association jusqu'au 2 mai 2016 (c'est-à-dire dans 6 mois) pour garantir l'émission de 40.000 gallécos ?
5. Le Conseil des collèges va-t-il s'entêter à diffuser le galléco sur un territoire de plus d'un million d'habitants, parfois distants de 150 km, qui résident dans 400 communes situées dans 7 pays, dont l'un s'étend sur 3 départements, quand tous les autres porteurs de projets de « monnaie locale » en France souhaitent cantonner les territoires à des « bassins de vie » de manière à éviter qu'ils soient dénaturés et que l'autorité de contrôle prudentiel et de régulation a la même exigence ?

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

6. Le Conseil des collèges va-t-il une nouvelle fois repousser les décisions qu'il s'est promis de prendre au vu du criant échec du projet dans tout le Pays de Fougères ?
7. Le Conseil des collèges pourra-t-il expliquer sur la base de quelle conception de ses relations avec les collectivités territoriales, il peut envisager que la ville de Redon demeure partenaire sans être financeur tandis que Rennes Métropole pourrait devenir financeur sans être partenaire ?
8. Le Conseil des collèges arrêtera-t-il un projet de budget pour l'année 2016 ou bien l'association abordera-t-elle dans un mois son quatrième exercice comptable sans référence aucune à un budget prévisionnel ?
9. Le Conseil des collèges va-t-il approuver la création en son sein d'un collège des salariés qui mettrait de facto les deux intéressés à l'abri de toute rupture de contrat, comme cela lui est suggéré ?
10. Le Conseil des collèges va-t-il revoir la composition de son Bureau, à la lumière de l'évident conflit d'intérêts qui affecte la Vice-Présidente du Conseil départemental déléguée à la politique de la ville, à l'économie sociale et solidaire et au développement social local, depuis qu'elle a été désignée co-Présidente de l'association Galléco chargée des ressources humaines, quand c'est exclusivement la subvention consentie par l'assemblée qui permet la rémunération des deux salariés plein temps de l'association ?

A la veille du premier tour des premières élections régionales depuis l'adoption de la loi NOTRe de réforme territoriale, bien d'autres questions de fond pourraient et devraient être traitées, mais j'en reste là pour aujourd'hui.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebrettillien.com>



Pour aller plus loin : [l'espoir fait vivre](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Savoir compter en gallécos

Le conseil des collèges est la principale instance de décision de l'association Galléco.

L'assemblée générale du 12 mai 2015 en a arrêté la composition :

- 3 membres de droit représentant le Conseil départemental
- 2 membres représentant le collège des citoyens
- 3 membres représentant le collège des entreprises
- 2 membres représentant le collège des partenaires

soit : 10 membres au total.

L'article 11 des statuts est très clair :

Le nombre de représentants du collège des membres de droit ne pourra en aucun cas excéder 25% de l'effectif du Conseil des collèges

Moi j'ai beau recompter...

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

De la rhétorique de Jean-Louis Tourenne

J'ai toujours été amusé par la rhétorique de l'ancien Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, Jean-Louis Tourenne, mais jusqu'à ce jour je ne lui connaissais pas cette belle envolée, qui date de la session pleinière du 14 février 2013 ayant décidé le financement de l'expérimentation du galléco :

« lorsque je vois que le Crédit Mutuel, le Crédit agricole, le Crédit coopératif, la Banque populaire disent qu'ils sont d'accord pour participer, il me semble, au-delà des conditions de travail, que ce sont des gens sérieux qui, eux aussi, quand ils parlent d'argent, en parlent avec toute la rigueur qui est nécessaire, parce que c'est leur métier. S'ils ont décidé de nous rejoindre, je suppose qu'ils ont compris que le projet méritait d'être appuyé et qu'il pouvait être bénéfique. Ce n'est pas compliqué, mais c'est une raison, parce que je ne suis pas certain qu'ils en tirent un grand bénéfice dans un premier temps, mais bien parce qu'ils considèrent sans doute que c'est une solution d'avenir » (sic)

Mais je vous avoue que je ne sais pas ce que Jean-Louis Tourenne a bien pu déclarer lorsqu'il a appris que le Crédit mutuel, le Crédit agricole et la Banque populaire ont décidé, avec nécessairement la même rigueur et tout aussi sérieusement, de se retirer du projet... très peu de temps après.

Pour ma part, je félicite tous ceux qui ont travaillé autour de cela et, lorsque je vois que le Crédit mutuel, le Crédit agricole, le Crédit coopératif, la Banque populaire disent qu'ils sont d'accord pour participer, il me semble, au-delà des conditions de travail, que ce sont des gens sérieux qui, eux aussi, quand ils parlent d'argent, en parlent avec toute la rigueur qui est nécessaire, parce que c'est leur métier. S'ils ont décidé de nous rejoindre, je suppose qu'ils ont compris que le projet méritait d'être appuyé et qu'il pouvait être bénéfique. Ce n'est pas compliqué, mais c'est une raison, parce que je ne suis pas certain qu'ils en tirent un grand bénéfice dans un premier temps, mais bien parce qu'ils considèrent sans doute que c'est une solution d'avenir.

Pour aller plus loin : [Vers un prochain salon de thé](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

En attendant le galléco numérique

L'association Galléco, utilise depuis quelque temps déjà les services gratuits de la SAS HelloAsso qui propose sur internet une plate-forme « *de découverte et de collecte pour le secteur associatif* ». Il s'agit de services fondés sur le « *modèle économique du pourboire* ».

Sur le plan formel, elle a passé à cet effet 4 « *accords de partenariat* » donnant juridiquement à ladite société un mandat de collecte de fonds « *au nom et pour le compte de l'association Galléco* », externalisant par conséquent le recueil d'adhésions, la perception de cotisations, la réception de dons, ainsi que plus récemment la collecte de dons en euros destinés à être convertis en gallécos, appelée « *commande de gallécos* ».

Je note au passage qu'au-delà des possibles "pourboires" consentis par les utilisateurs à la société HelloAsso, le service n'est pas complètement sans contrepartie puisque que les sommes collectées au cours du mois n ne sont versées à l'association qu'à la fin du mois n+1, avec un différé de trésorerie qui est donc en moyenne de 45 jours.

Jetons un œil aux 4 « *campagnes* » permises par ces 4 "accords de partenariats".

Campagne « adhésion annuelle 2015 »

On observe ici qu'en moyenne les utilisateurs ont déposé fièrement 5,91 euros (adhésion + don simultané).

Quand on sait que le montant de la cotisation est libre (avec une première suggestion au niveau de 5 euros), ça donne une idée de l'engagement des adhérents.

Je note accessoirement que le service est un peu buggé puisqu'il affiche un certain temps au nombre des adhérents ceux qui comme moi ont juste regardé comment ça marche, sans aller jusqu'à payer, valider, ou même simplement sauvegarder (désolé, je n'ai pas fait exprès). La preuve :

272 € collectés	272 € collectés
47 adhérents	48 adhérents

Campagne « don Galléco »

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Il est clair que l'association Galléco n'est pas en conformité avec loi du 7 aout 1991 qui impose une déclaration préalable en préfecture pour les appels à la générosité du public lorsqu'il y a absence de lien préétabli entre l'organisme et le destinataire de l'appel . Mais vu le succès rencontré par l'opération, on ne va pas chipoter :

Page Don Galléco
par [Galléco](#)

[FAIRE UN DON](#)

Présentation de notre association Le Galléco restitue au citoyen le pouvoir d'agir par ses choix de consommation. Chaque échange en Galléco

Soutenez notre action et aidez-nous à donner vie à ce beau projet en faisant un don ou en partageant cette page !

0 € collectés

0
donateur

Campagne « Pour Noël, préférez les artisans et commerçants locaux du Galléco »

C'est ici que l'on est invité à consommer de la ratatouille :

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Pour Noël, préférez les artisans et commerçants locaux du Galléco.

par Galléco

» Choix de l'adhésion > ☎ Coordonnées > 📈 Récapitulatif > ✅ Paiement

Aujourd'hui, je souhaite commander mes Gallécos ET ma carte Usager de 2016. Je les recevrai dans le point de retrait qui me convient le mieux. - gratuit

- Le montant en €uros que souhaitez échanger + le montant de votre carte usager 2016 (montant libre), est à faire figurer dans la case "Souhaitez-vous ajouter un don à votre adhésion ?" ci-dessous. L'ensemble du montant à échanger saisi vous sera restitué en Galléco. Exemple: Je souhaite 100 Gallécos + 5€ d'adhésion = 105€ à renseigner

Aujourd'hui, je souhaite seulement commander mes Gallécos CAR je posséde déjà ma carte Usager 2016 "Orange". Je les recevrai dans le point de retrait qui me convient le mieux. - gratuit

- Le montant en €uros que souhaitez échanger est à faire figurer dans la case "Souhaitez-vous ajouter un don à votre adhésion ?" ci-dessous. L'ensemble du montant à échanger saisi vous sera restitué en Galléco. Exemple: Je souhaite 100 Gallécos = 100€ à renseigner

Souhaitez-vous ajouter un don à votre adhésion ?

Pas de don 10 € 30 € 60 € 100 € --- €



🔒 Plateforme de paiement 100% sécurisée

Toutes les informations bancaires pour traiter ce paiement sont totalement sécurisées. Grâce au cryptage SSL de vos données bancaires, vous êtes assurés de la fiabilité de vos transactions sur HelloAsso.

Ainsi donc, dans la case magique - en bas et à droite - qui joue le rôle de pompe à euros, faut-il porter le total en euros correspondant au montant en euros d'une cotisation à l'association pour 2016 si et seulement si nécessaire, majoré du montant des euros que l'on souhaite changer en gallécos pour Noël 2015, majoré du montant de l'éventuel don en euros que l'on souhaite faire au passage à l'association dès maintenant, pendant qu'on y est. Vous me suivez ?...

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

C'est juste un acrobatique détournement d'usage de la plate-forme qui n'est pas prévue pour cela. Il faudra se déplacer pour récupérer les fameux gallécos quelques jours plus tard.

Campagne « Galléco »

La 4^{ème} campagne, intitulée sobrement « Galléco », ne fait que réunir les fonctionnalités des 2 précédentes.

Je ne m'attarde ici qu'à la question des dons pour observer que l'association Galléco fait miroiter à ses donateurs une déduction fiscale de 66 % du seul fait qu'elle a prétendu auprès de la plate-forme HelloAsso qu'elle était une « *association d'intérêt général* », ce qui est notoirement mensonger puisqu'elle ne remplit pas les conditions pour cela.

On me dira certainement que ce n'est qu'une maladresse, un malentendu, une coquille, un lapsus, peut-être même une erreur... mais je rappelle quand même à ce sujet que des sanctions sont prévues à [l'article 1740 A du Code Général des Impôts](#).

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Faire un don à Galléco

[Retour à la page de l'association](#)

Sélectionnez votre montant

Je donne une fois

Je donne tous les mois ✓

Choisissez le montant que vous souhaitez donner.

10

Et bénéficiez d'une déduction fiscale de 6,60 €

12

Et bénéficiez d'une déduction fiscale de 7,92 €

15

Et bénéficiez d'une déduction fiscale de 9,90 €

20

Et bénéficiez d'une déduction fiscale de 13,20 €

Montant libre :

Quand je pense que pour demain, l'association ne jure que par la monnaie numérique !...

Sacré croissance !...

A l'occasion du premier anniversaire du lancement du galléco, la directrice de l'association éponyme déclarait sur Radio Laser le 26 septembre 2014 que, conformément à l'objectif fixé par l'assemblée générale pour l'année en cours :

"on a à peu près une dizaine de nouvelles entreprises tous les mois"
"on a plus de 170 entreprises"

Le rapport d'activité 2014 mentionne qu'il y avait effectivement :

189 entreprises au 31 décembre

Là où le bât blesse, c'est que le 10 octobre 2015, la même directrice a bien été obligée d'avouer sur la même antenne que :

« aujourd'hui, on est à 190 entreprises »

J'ajoute que le 12 décembre 2015, l'annuaire en ligne sur galleco.fr affiche 195 entreprises après déduction des 22 double comptes.

C'est-à-dire que nous en sommes, à très peu près, au même point qu'un an plus tôt.



Il est vrai que l'association a perdu par exemple 18 entreprises rien qu'au tout début de l'année, et bien d'autres par la suite.

Je prétends qu'en ne communiquant que sur les ralliements, en prenant simultanément bien soin d'occulter les défections de toutes sortes et notamment les liquidations, l'association Galléco se livre sans état d'àme à une véritable tromperie dans le but de faire croire que tout va bien.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Quand Galléco fait dans l'arnaque

L'association Galléco n'hésite pas à faire clairement miroiter une généreuse possibilité de réduction fiscale aux généreux donateurs qu'elle sollicite via la plate-forme HelloAsso.com :

Page Don Galléco
Par Galléco

Choix du montant » Coordonnées » Récapitulatif » Paiement

Je donne une fois Je donne tous les mois ✓

Donner 10 €
Et bénéficiez d'une déduction fiscale de 6,60 €

Donner 12 €
Et bénéficiez d'une déduction fiscale de 7,92 €

Donner 15 €
Et bénéficiez d'une déduction fiscale de 9,90 €

Donner 20 €
Et bénéficiez d'une déduction fiscale de 13,20 €

Donner un montant libre €

Je dis que c'est purement scandaleux, puisqu'il est évident que cette association ne remplit pas les conditions qui permettraient de la considérer comme une association qualifiée « d'intérêt général ». J'ajoute que, bien évidemment, aucune association de même nature n'a pu obtenir de « recrue fiscal » en ce sens.

Le plus fort est que l'association Galléco le sait très bien puisqu'elle a fait disparaître sur son nouveau site internet la mention très claire qui figurait sur l'ancien :

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Soutenez la monnaie locale Galléco, faites un don !

Faire un don



L'association Galléco dépend principalement de financement public: le Conseil Général d'Ille et Vilaine. Ce financement sert aux frais de fonctionnement de l'association pour deux salariés à temps plein. Pour éviter une trop forte dépendance aux subventions et améliorer nos actions, nous avons besoin de votre soutien.

A quoi va servir mon don ?

Il servira à financer des actions de communication : réalisation d'une vidéo pédagogique, organisation d'animation public, amélioration de nos supports de communication.

Vous voulez soutenir la monnaie locale Galléco, vous pouvez faire un don* à l'association !

* N'étant pas une association d'intérêt général, vos dons ne peuvent bénéficier d'une déduction d'impôt.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

L'association Galléco n'est pas d'intérêt général

J'avais constaté que l'association Galléco, qui gère le projet de monnaie départementale en Ille-et-Vilaine, faisait miroiter sur internet des réductions fiscales à de généreux donateurs, au motif qu'elle serait une association "d'intérêt général".

Une demi-heure seulement après que j'ai informé, samedi soir, les conseillers départementaux que cette association ne pouvait pas prétendre être qualifiée « d'intérêt général », j'ai reçu cette réponse du vice-Président de l'assemblée chargé notamment des finances :

MARTINS Christophe 

avant-hier 21:04

À : Jéhannin Patrick

MC

RE : reçus fiscaux délivrés par l'association Galléco

Bonsoir Monsieur,

Je vous remercie de ces informations que je n'avais pas en ma possession et vais regarder cela avec le président du conseil départemental lundi.

Cordialement
C.Martins

Je salue la réactivité de Christophe Martins et constate ce matin que la sollicitation litigieuse a été purement et simplement supprimée.

Pour aller plus loin : [Quand Galléco fait dans l'arnaque](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Galléco recycle aussi les cotisations

L'association Galléco qui porte la "monnaie départementale" d'Ille-et-Vilaine n'en est pas à un tour de passe-passe près.

Voici comment d'un coup de baguette magique et d'un seul, entre le 16 décembre et le 20 décembre 2015, les "adhésions annuelles 2015" sont devenues des "adhésions annuelles 2016" sur la plate-forme de collecte helloasso.com.

Adhésion annuelle 2015 par Galléco

Choix de l'adhésion > Coordonnées > Récapitulatif > Paiement

Adhésion Libre >0 - gratuit
Merci de préciser le montant dans la partie 4 "Don à l'adhésion"

Adhésion à 5€ - 5,00 €

Adhésion à 10€ - 10,00 €

Adhésion à 15€ - 15,00 €

Adhésion à 20€ - 20,00 €

Souhaitez-vous ajouter un don à votre adhésion ?

Pas de don 10 € 30 € 60 € 100 € ... €

Plateforme de paiement 100% sécurisée
Toutes les informations bancaires pour traiter ce paiement sont totalement sécurisées. Grâce au cryptage SSL de vos données bancaires, vous êtes assurés de la fiabilité de vos transactions sur HelloAsso.

285 € collectés
51 adhérents

Galléco
L'association Galléco développe une monnaie locale circulant à Rennes, Redon, Fougères et leurs alentours.

(capture d'écran effectuée le 16-12-2015 à 13:32:48)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

Adhésion annuelle 2016

par Galléco

Choix de l'adhésion > Coordonnées > Récapitulatif > Paiement

285 € collectés
52 adhérents

Adhésion Libre >0 - gratuit
Merci de préciser le montant dans la partie 4 "Don à l'adhésion"

Adhésion à 5€ - 5,00 €

Adhésion à 10€ - 10,00 €

Adhésion à 15€ - 15,00 €

Adhésion à 20€ - 20,00 €

Souhaitez-vous ajouter un don à votre adhésion ?

Pas de don 10 € 30 € 60 € 100 € ... €



Plateforme de paiement 100% sécurisée
Toutes les informations bancaires pour traiter ce paiement sont totalement sécurisées. Grâce au cryptage SSL de vos données bancaires, vous êtes assurés de la fiabilité de vos transactions sur HelloAssu.


Galléco

L'association Galléco développe une monnaie locale circulant à Rennes, Redon, Fougères et leurs alentours.

(capture d'écran effectuée le 20-12-2015 à 9:44:00)

Vous observerez au passage que le dernier adhérent ne s'est pas ruiné.

Je précise que si je prends la précaution de parler de recyclage plutôt que de blanchiment, c'est que je ne prétends pas savoir comment ça va finir en comptabilité... ;-)

En tous cas, il y a une chose qu'il est bon de se rappeler de temps une temps : "*qui a bidouillé bidouillera*" (proverbe breveté).

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

De la générosité des contribuables en I&V

Chacun sait que depuis sa création en 2013, l'association Galléco doit quasiment tout à l'assemblée départementale d'Ille-et-Vilaine, et notamment une subvention de fonctionnement qui a couvert en 2014 environ 95 % de son budget, composé à environ 80 % de frais de personnel (non compris les reports de charge), concernant essentiellement 2 salariés à plein temps.

Quelques uns connaissent toutes les facilités et toutes les aides qui - pour certaines - lui ont été en outre consenties dans le passé (impression des 40.000 premiers gallécos sur les machines de la collectivité, financement d'une machine à les sécuriser qui n'a jamais servi, frais de communication et de promotion...) et - pour d'autres - lui sont en outre encore allouées (prêt de 40.000 euros sans intérêt pour garantir les coupons en banque, hébergement des bureaux dans la "*maison de l'économie sociale et solidaire*", soutien juridique...).

Mais qui a remarqué que c'est le département qui détient et héberge à ses frais, au beau milieu de ses propres noms de domaine, le nom de domaine du site de l'association : galleco.fr , comme si c'était le sien ?...

Et qui a remarqué que, pour tout un fatras de raisons, le département détient et héberge à ses frais depuis plusieurs années une kyrielle d'autres noms de domaine associés au même projet, sans même prendre soin de les re-diriger ?...

M'enfin : au diable l'avarice !...

domaines	2012	2013	2014	2015	2016	usage
galleco.fr	x	x	x	x	x	association
galleco.net	x	x	x	x	x	non re-dirigé
galleco.org	x	x	x	x	x	non re-dirigé
galleco.info	x	x	x	x	x	non re-dirigé
galleco.bzh			x	x	x	non re-dirigé
galleco.xxx	x	x	x	x	x	non re-dirigé
galléco.fr	x	x	x	x	x	non re-dirigé
galeco.fr	x	x	x	x	x	non re-dirigé
galeco.bzh			x	x	x	non re-dirigé

(mention spéciale pour galleco.xxx et galeco.bzh)

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebillen.com>

Gallécopains, Gallécopines...

Le dernier Conseil des collèges de l'association Galléco s'est tenu le 4 décembre 2015.

Je ne sais pas pourquoi il ne paraît pas possible à ce jour d'en publier le compte-rendu, mais en attendant, "l'atelier communication 2.0" semble avoir scellé le sort du galléco sur le territoire de Fougères :

Les chantiers du Galléco

14 Oct 2015 | Actualités | 0 commentaires

Si l'un de ces chantiers vous intéresse vous pouvez nous contacter : contact@galleco.info / 02 99 63 87 24 ; 06 78 31 33 57 Anne et Guillaume

Nous actualisons régulièrement cette page. (actualisé le 17 Décembre)

Actualité de l'atelier communication 2.0

1 invitations de Chloé

Gallécopains, gallécopine de Rennes, Redon ou d'ailleurs,

Ne doutons pas que d'autres grandes décisions auront été prises.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettien.com>

Faire le bilan plus tard

J'ai reçu du département d'Ille-et-Vilaine, la semaine dernière (donc légèrement hors délais réglementaires), une réponse en date du 21 décembre à ma demande délivrée le 19 novembre 2015, concernant le bilan de l'expérimentation du galléco au titre de la deuxième année de la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'association qui porte le projet de monnaie revendiquée « *brettillienne* » (sic), à vocation voulue départementale.

Sur le strict plan du respect de la communication des actes administratifs, je note que c'est un réel progrès par rapport à ma précédente demande en date du 2 janvier 2015 qui n'avait été suivie que le 3 mars 2015 de la communication du bilan établi au mois d'octobre 2014.

Il m'est précisé que « *Pour l'année 2016, il a été convenu avec l'association de caler ce bilan sur l'année civile afin d'éviter la production de 2 bilans rapprochés et sur des périodes différentes : septembre à septembre au titre de la convention, janvier à janvier au titre des instances de l'association pour l'année civile* » et il m'est aimablement indiqué que ce bilan "pourra vous être communiqué, sans nouvelle démarche de votre part, dès sa réception par le Département".

Comme vous me savez très conciliant, je n'irai pas jusqu'à prétendre que les instances de l'association priment sur les instances du département...

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

Un conseiller départemental averti en vaut deux

Par courrier du 18 novembre dernier, j'ai demandé à Madame Emmanuelle Rousset, Vice-Présidente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, chargée des questions d'économie sociale et solidaire, un bilan de l'expérimentation du galléco au terme de la seconde année de la convention conclue entre l'association éponyme et le Département.

Sans raison apparente, la réponse m'a très habilement été apportée la semaine dernière sous la signature de Monsieur Bernard Marquet, Vice-Président (curieusement sans autre mention), alors que la délégation de fonction emportant délégation de signature dont bénéficie Madame Emmanuelle Rousset stipule qu'en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, ce sont les premier et second Vice-Présidents qui sont appelés à s'y substituer.

Canton de Rennes 1

Emmanuelle Rousset

Binôme : Marc Hervé



Vice-présidente déléguée à la Politique de la Ville, à l'économie sociale et solidaire et au développement social local

Canton de Liffré

Bernard Marquet

Binôme : Isabelle Courtigné



Vice-président en charge de l'économie, l'agriculture, de l'innovation, du développement durable et des contrats départementaux de territoire

[Voilà bien la preuve éclatante que les élus ont pris conscience
du flagrant conflit d'intérêt que j'ai soulevé ici-même le 30 octobre dernier](#)

[\(clic\)](#)

Je rappelle que non seulement Madame Emmanuelle Rousset a été désignée co-Présidente de l'association Galléco chargée des ressources humaines, mais qu'elle exerçait encore en début d'année dernière les fonctions de directrice de l'association Réso Solidaire hébergée au 5^{ème} étage du 15 rue Martenot, là très précisément où se situaient déjà et où se situent toujours le siège social et les bureaux de l'association Galléco, et que cette proximité historique et géographique oblige évidemment à davantage de prudence encore.

La charte de l'élu local, qui est opposable aux conseillers départementaux, prévoit en son article 4 que l'élu « *veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt* » : les choses vont

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

donc dans le bon sens.

Mais il reste à savoir si, conformément aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la transparence de la vie publique, fidèlement reprises dans [l'arrêté portant délégation de fonctions à Madame Emmanuelle Rousset](#), celle-ci a effectivement informé le Président par écrit en précisant la teneur des questions pour lesquelles elle estime ne pas devoir exercer ses compétences, et si cela a été ou sera suivi d'un arrêté du Président précisant les questions sur lesquelles elle doit impérativement s'abstenir.

Nous verrons bien, mais rien n'est moins sûr... alors que dans le cas d'espèce - je le dis - il ne suffira pas de donner le change.

Pour aller plus loin : [La légèreté n'est pas sans risque](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Deux élus s'expriment sur Radio Laser

Michèle Motel et René Morazin, tous deux conseillers départementaux, se sont récemment exprimés sur Radio Laser.

Voici un court extrait de l'émission du 14 décembre 2015 qui concerne très directement ce blog (1 mn 49 sec) :

- concernant la dénomination des habitants du département, je note que Michèle Motel a indiqué pouvoir reposer au Président du groupe majoritaire à l'assemblée la question à laquelle il a jusqu'à présent refusé de répondre, qui est de savoir s'il serait possible de consulter les intéressés (sans rire)
- concernant la pseudo monnaie complémentaire départementale, je note que René Morazin a déclaré : « *la question est vraiment posée de dire : si le galléco ne réussit pas à se développer par lui-même au bout d'une période où on l'a mis sous transfusion... la question est posée : si c'est vraiment quelque chose qu'il faut continuer à soutenir massivement* »

PS : je les remercie d'avoir estimé que ce blog est un outil de « *vigilance citoyenne* » qui conforte la démocratie.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Galléco's toujours, ça m'intéresse ;-)

Au moins 8 mois après la survenue de l'évènement, il serait tout de même temps que l'association actualise la liste des membres de **L'équipe du galléco** qui figure sur son site internet... d'autant qu'à ma connaissance, il y a tout-de-même eu beaucoup de changements :



The screenshot shows the Galléco website with the logo "Galléco" and the tagline "Une monnaie pour agir". The navigation menu includes "Accueil", "C'est quoi ? ▾", and "Comme". Below the menu, there are three tabs: "L'historique", "Les valeurs du projet", and "L'équipe du Galléco". The "L'équipe du Galléco" tab is active. The page content lists the "Le conseil des collèges (Administrateurs de l'association)" and its members: "Membres de Droit" (Titulaires: Jean Yves Praud, Travers Thierry, Pierre Yves Reboux; Suppléés par: Catherine Jacquemin, Franck Pichot, Didier Le Bougeant) and "Citoyens" (Cyrille Tatard, Emmanuel Norvez, Christian Hennebert). It also lists "Entreprises" (Patricia Gressent, Jérôme Biver, Natacha Tallemet) and "Partenaires" (Manon Lemeux pour Culture Bio, Marie Renée Briand pour la Mutuelle des Pays de Vilaine).

L'historique	Les valeurs du projet	L'équipe du Galléco
<p>Le conseil des collèges (Administrateurs de l'association)</p> <p>Membres de Droit</p> <ul style="list-style-type: none">• Titulaires: Jean Yves Praud, Travers Thierry, Pierre Yves Reboux,• Suppléés par: Catherine Jacquemin, Franck Pichot, Didier Le Bougeant <p>Citoyens:</p> <ul style="list-style-type: none">• Cyrille Tatard, Emmanuel Norvez, Christian Hennebert <p>Entreprises:</p> <ul style="list-style-type: none">• Patricia Gressent, Jérôme Biver, Natacha Tallemet <p>Partenaires:</p> <ul style="list-style-type: none">• Manon Lemeux pour Culture Bio• Marie Renée Briand pour la Mutuelle des Pays de Vilaine		

Côté fondateurs

On reproche souvent aux conseillers territoriaux de s'accrocher abusivement à leurs fonctions, mais on ne peut pas dire qu'ils se cramponnent aux instances de l'association Galléco.

On se souvient en effet que le département y est représenté par 6 élus (3 titulaires et 3 suppléants) qui, c'est le moins que l'on puisse dire, n'ont pas fait preuve d'une grande assiduité au cours de la

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

précédente mandature.

Sur les 6 élus qui avaient été désignés en 2013 (par la commission permanente), 3 seulement font partie de la nouvelle assemblée, et **aucun d'entre eux** n'a été reconduit en 2015 (par le Président, en personne) pour participer à l'Assemblée générale et par voie de conséquence au Conseil des collèges qui est l'instance dirigeante de l'association.

Côté citoyens

Aux termes des statuts, le collège des citoyens pourrait compter 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants), mais - manifestement faute de candidats - il ne compte plus aujourd'hui que 2 titulaires au total, contre 3 initialement : on ne s'y bouscule pas. Il est vrai qu'il y a un territoire qui bat particulièrement de l'aile...

J'ajoute qu'**aucun des 3 citoyens** élus par l'Assemblée générale en 2013 ne figure parmi les citoyens élus par l'Assemblée générale en 2015 : on ne s'y incruste pas non plus.

Côté entreprises

Cela peut interroger, mais curieusement : le nombre des représentants des entreprises n'est pas limité. Il suffirait de faire apparaître que **2 des 3 titulaires ont été remplacés** au Conseil des collèges (ça tourne !...) et ce serait l'occasion de mentionner l'existence de leurs suppléants qui n'ont pas démerité.

Côté partenaires

La distinction statutaire entre les partenaires (dont le nombre des représentants n'est curieusement pas limité non plus) et les entreprises **est *absolument* inopérante**, mais ça fait plus chic et artificiellement plus opulent.

Côté collectivités

Marée basse, puisqu'**aucune collectivité n'accepte le paiement de ses services en gallécos**.

Encore un mot : les statuts de l'association n'ont prévu ni Président, ni co-Présidents. Le Conseil des collèges n'a formellement rien décidé non plus à ce sujet là (de toutes façons, ce n'était pas de sa compétence). Il n'empêche que **les 4 membres du bureau se sont auto-proclamés co-Présidents**.

Résultat : **10 co-Présidents se sont déjà succédés en 2 ans sur 4 « postes » à géométrie**

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

volontairement et étonnamment variable. C'est plus fun...

Pour aller beaucoup plus loin : [Ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Du rêve à la réalité

Je vous invite à mesurer la distance qui s'est creusée entre l'article ci-dessous qui a été publié dans la revue Nous-Vous-Ille au moment du lancement du galléco et la réalité qui est apparue dans les semaines et mois qui ont suivi, puisque :

- aucune collectivité locale n'a adhéré à l'association
- tout bien compris, la dépense engagée est d'au moins 500.000 euros
- l'association n'a pas les moyens de rembourser l'avance de 40.000 euros dans 4 mois
- le taux de change 21 gallécos contre 20 euros n'a pas duré bien longtemps
- la sécurisation par code à bulles qui a coûté cher au département n'a pas fonctionné
- sur les 4 banques partenaires, 3 se sont immédiatement retirées du projet
- l'expérimentation n'a pas été concluante puisqu'elle n'a pas été étendue à l'Ille-et-Vilaine

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Si les tests menés à partir du mois de septembre sont concluants, tous les habitants pourront en 2014 payer biens et services avec cette monnaie alternative. Une bonne nouvelle pour l'économie locale. Le galléco entre de bonnes mains L'association Galléco a vu le jour le 21 mars dernier pour gérer la monnaie éponyme. Basée à la Maison de l'économie sociale et solidaire, à Rennes, elle est ouverte à tous les citoyens, entreprises, partenaires ou collectivités locales. Pour accompagner le projet, le Département a voté en février dernier une enveloppe de 350 000 € pour la période 2013-2016. L'association pourra ainsi embaucher deux personnes. Une avance de 40 000 € lui permettra de disposer d'un fonds de garantie correspondant à la valeur de la monnaie solidaire mise en circulation. VOIR LA VIDÉO > www.ille-et-vilaine.fr/galleco/Laction_1galleco=1 euro... et même un peu plus, puisque le taux de change sera de 21 gallécos pour 20 euros. Un bonus pour tous ceux qui voudraient adopter cette nouvelle monnaie. 10000 coupures, d'une valeur totale de 40000 gallécos, vont être mises en circulation en septembre dans les pays de Fougères, de Redon, et le canton de Rennes-centre. Ces coupons-billets de 1, 2, 5, 10, 20 et 50 gallécos sont sécurisés par un « code à bulles ». Légalement, ils s'apparentent à un titre de service sur support papier (comme les tickets restaurant). ADHÉSION La monnaie peut être rendue en gallécos, ou en euros s'il s'agit de centimes. Après adhésion à l'association Galléco, la nouvelle monnaie pourra être retirée auprès des agences locales des quatre banques partenaires (Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne) et utilisée dans l'ensemble des magasins signataires de la charte galléco. Leur vitrine sera estampillée d'un macaron distinctif. Les premiers adhérents seront de petits magasins d'alimentation ou de vêtements, des restaurants, des crêperies, des bars, des librairies, des coiffeurs... mais aussi des prestataires de services : imprimerie, entreprises de livraison ou de nettoyage. Ils pourront à leur tour dépenser leurs gallécos chez leurs fournisseurs. La reconversion en euros étant garantie, les entreprises ne courront absolument aucun risque. Si l'expérimentation se révèle concluante, elle sera étendue l'an prochain à toute l'Ille-et-Vilaine. CORINNE DUVAL JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 2013 NOUS VOUS ILLE 15 PHOTO CHARLES CRIÉ

On attend encore l'évaluation promise par le Département, qui fait mine de se satisfaire jusqu'à ce jour du seul bilan qui a été établi fin septembre 2014... par l'association elle-même et sur les seuls indicateurs prévus dans la convention qui la lie au département.

Mais nul doute que cela devrait bientôt venir, puisque c'est une promesse de campagne d'Energies solidaires : « *Nous évaluerons les effets de la mise en circulation de la monnaie complémentaire*

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Galléco sur les territoires d'expérimentation afin d'étudier, le cas échéant, sa généralisation » (page 5 du programme proposé aux électeurs)

Pour aller plus loin : [Mes 38 contributions précédentes à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Lettre ouverte à M. Bernard Marquet

Rennes, le 3 janvier 2016

Patrick Jéhannin
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 - Rennes

à

Monsieur Bernard Marquet
Vice-Président du Conseil départemental
1 Avenue de la Préfecture
CS 24218 - 35042 RENNES Cedex

Courrier suivi n° 1K 008 706 887 4 2

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier du 18 novembre 2015, j'ai demandé à Madame Emmanuelle Rousset, Vice-Présidente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, chargée des questions d'économie sociale et solidaire, communication du bilan de l'expérimentation du galléco au terme de la seconde année de la convention conclue entre l'association éponyme et le Département.

J'ai reçu sous votre signature une réponse en date du 21 décembre 2015 par laquelle vous m'indiquez que « *Pour l'année 2016, il a été convenu avec l'association de caler ce bilan sur l'année civile afin d'éviter la production de 2 bilans rapprochés et sur des périodes différentes : septembre à septembre au titre de la convention, janvier à janvier au titre des instances de l'association pour l'année civile* », en me précisant que ce bilan pourra m'être communiqué sans nouvelle démarche de ma part, dès sa réception par le Département.

J'observe en premier lieu que la délégation de fonction emportant délégation de signature dont bénéficie Madame Emmanuelle Rousset stipule qu'en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, ce sont les premier et second Vice-Présidents qui sont appelés à s'y substituer. Je ne peux m'empêcher de voir dans ce choix de signataire autre chose qu'une parfaite confirmation du risque de conflit d'intérêts qui l'affecte et que j'ai relevé, du fait de sa double qualité de Vice-Présidente du Conseil départemental chargée de l'économie sociale et solidaire et de co-Présidente de l'association Galléco chargée des ressources humaines.

La charte de l'élu local, qui a été adoptée par les conseillers départementaux, prévoit en son article 4 que l'élu « *veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt* » : j'acte donc à ce stade une prudence de bon aloi.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Accepteriez-vous de m'indiquer en complément si, conformément aux récentes dispositions législatives et réglementaires relatives à la transparence de la vie publique, fidèlement reprises dans l'arrêté portant délégation de fonctions à Madame Emmanuelle Rousset, le Président a bien été informé par écrit de la teneur des questions pour lesquelles l'intéressée estime ne pas devoir exercer ses compétences, et si cela a été ou sera suivi d'un arrêté du Président précisant les questions sur lesquelles elle doit impérativement s'abstenir, puisque telle est la règle.

Je souhaite en second lieu souligner que, quand bien même il ferait place à une contribution du Comité consultatif de l'économie sociale et solidaire, le bilan à venir qui sera établi par l'association en intégrant les indicateurs prévus dans la convention n'exonérera en rien le Conseil départemental de sa propre évaluation, beaucoup plus légitime puisque nécessairement plus large et forcément moins auto-centrée.

Je rappelle ici que c'est une promesse de campagne de la liste « Energies solidaires », qui aura - je l'espère - à cœur de la tenir, puisqu'elle ne peut évidemment pas être tenue à sa place par l'association Galléco :

- **Nous évaluerons les effets de la mise en circulation de la monnaie complémentaire Galléco sur les territoires d'expérimentation afin d'étudier, le cas échéant, sa généralisation.**

(extrait de la page 5 du programme de la majorité départementale 2015-2021)

A toutes fins utiles, vous trouverez au bout de ce lien un relevé de contributions sur ce thème (41 à ce jour) que je ne manquerai pas d'actualiser régulièrement :

http://www.imotus.org/contribution_a_l_evaluation_du_galleco.pdf

En vous remerciant très sincèrement pour votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de toute ma considération citoyenne.

Patrick Jéhannin

Copie pour information :

*Monsieur le Président du Conseil départemental
Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux
Madame la directrice de l'association Galléco*

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Petits arrangements entre amis



Selon Emmanuel Norvez, ex co-Président de Galléco, « *la ville de Rennes et sauf erreur de ma part Rennes Métropole ont adhéré à l'association* ». (03-01-2016)

Comme elles n'émargent ni au collège des membres de droit, ni au collège des citoyens, ni au collège des entreprises, ni au collège des partenaires, ni au collège des collectivités, elles seraient par conséquent en position d'adhérent sous-marin, non prévue dans les statuts, du fait du paiement d'une cotisation laissée à leur libre appréciation dont je serais curieux de connaître le montant.

Selon Anne Le Tellier, chargée de mission économie sociale et solidaire au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, « *la ville de Rennes et Rennes Métropole se sont engagées à soutenir financièrement l'association à partir de 2016* ». (15-10-2015)

Même en cas de réduction de la subvention départementale, il n'y aurait donc pas de raison de s'inquiéter pour l'association Galléco qui continuerait à l'avenir à être perfusée d'une manière ou d'une autre par les contribuables locaux.

Et qu'importe si les rennais étaient alors trois fois mis à contribution...

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Arrêtons de faire du mauvais esprit

J'ai demandé à la ville Rennes si elle avait adhéré à l'association Galléco, comme cela m'a été récemment affirmé par l'ex co-Président du "collège des citoyens". Voici sa réponse :

no-reply@ville-rennes.fr

reçu le 11 janvier 2016 à 10:21

À : Jéhannin Patrick

Votre demande n° SdS0mkD8lvpblghgvVzyeg== du 10/01/2016

Bonjour,

La ville de Rennes et/ou Rennes Métropole ne sont pas en lien avec cette association, néanmoins vous trouverez ci après le site vous permettant d'avoir toutes les informations utiles :

<http://galleco.fr/>

Cordialement,

Service Relations Citoyens

Mairie de Rennes

02.23.62.10.10

www.metropole.rennes.fr

Il ne reste plus qu'à relier ceci à [cette déclaration d'Anne Bruzac](#), directrice de l'association Galléco, le 11 septembre 2015 :

« *Nous travaillons bien sûr à une diversification de nos sources de financement. La ville de Rennes et Rennes Métropole se sont engagées à nous soutenir financièrement à partir de 2016* »

ainsi qu'à [celle d'Anne Le Tellier](#), chargée de mission économie sociale et solidaire au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, le 15 octobre 2015 :

« *la ville de Rennes et Rennes Métropole se sont engagées à soutenir financièrement l'association à partir de 2016* ».

Je précise que l'une et l'autre s'exprimaient sur le site du RTES , qui est le « Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire » dont Emmanuelle Rousset (adjointe à la maire de Rennes, vice-Présidente du Conseil départemental déléguée à la politique de la ville, à l'économie sociale et solidaire et au développement social local, co-Présidente de l'association Galléco chargée des ressources humaines) est membre du conseil d'administration.

Mais comprenez bien :

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

« *La ville de Rennes et/ou Rennes Métropole ne sont pas en lien avec cette association* »

;-)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

L'association Galléco semble embarrassée

Il y a dix jours maintenant, je me suis permis d'écrire un petit mot à Anne Bruzac, directrice de l'association Galléco, en adressant copie à :

- Emmanuelle Rousset, Vice-Présidente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine chargée des questions d'économie sociale et solidaire, co-Présidente de l'association Galléco chargée des ressources humaines, accessoirement adjointe à la maire de Rennes, aujourd'hui administratrice du réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire dans lequel elle exerçait récemment encore les fonctions de directrice de l'association « Réso solidaire » qui est le pôle de développement de l'économie sociale et solidaire du pays de Rennes... situé dans l'Espace Anne de Bretagne du 15 rue Martenot, au même étage que son homologue d'alors, directrice de l'association Galléco
- Bernard Marquet, Vice-Président du Conseil départemental qui semble avoir hérité du dossier au Conseil départemental pour cause de conflit d'intérêt

J'ai simplement suggéré la mise à jour de [2 pages du site galleco.fr](#) :

- la première étant consacrée à la composition de l'instance dirigeante de l'association appelée Conseil des collèges, qui est devenue largement erronée depuis environ 9 mois, puisque 11 des 14 personnes qui y figurent n'en sont plus membres
- la seconde étant consacrée aux comptes-rendus des instances, dans laquelle ne fait défaut que le compte-rendu du dernier Conseil des collèges qui s'est tenu le 4 décembre 2015, il y a donc bientôt 7 semaines

Je n'ai pas été surpris de ne pas recevoir de réponse, et je ne le suis guère de voir que l'association ne souhaite manifestement pas procéder à la mise à jour de ces deux pages.

Ce sont deux points sur lesquels les parties prenantes sont manifestement gênées aux entournures.

Elles signent là leur embarras.

Patientons...

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasrebretillien.com>

Oh, le bel enfumage !...

Sur FaceBook, le 8 janvier 2016, l'association Galléco a demandé aux internautes de désigner les boulangeries du département dans lesquelles ils aimeraient utiliser la « monnaie » éponyme.

Hier matin, soit bientôt 2 semaines plus tard, l'association a publié de nouveau sur FaceBook un petit rappel censé être aussi motivé que motivant :



Asso Galléco

Boulangerie Cozic et Fagots et Froment en tête du sondage sur les boulangeries où vous aimeriez payer en galléco. On continue le sondage jusqu'à la fin du mois.

hier à 09:20 · 1

C'est une véritable supercherie.

La vérité toute nue, c'est que la boulangerie *Cozic*, qui a recueilli jusqu'à présent 2 suffrages, devance très nettement la boulangerie *Fagots et Froment* qui n'a bénéficié que d'un vote et d'un seul en sa faveur depuis le début de la consultation.

Ne me faites pas dire que c'est de la malhonnêteté intellectuelle : je n'ai même pas dit ça.

Je dis simplement que ça fait tout drôle de se voir ainsi... "rouler dans la farine" , par une association toute entière financée par le Conseil départemental, c'est-à-dire par nous-mêmes.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Galléco : recto-verso

C'est bien beau, les valeurs... mais alors pourquoi l'association Galléco refuse t'elle obstinément de publier le compte-rendu du dernier conseil des collèges qui s'est tenu le 4 décembre 2015, alors que jusqu'à présent elle n'a jamais manqué de publier les comptes-rendus de ses instances ? Une absence peut-être ?...



Accueil C'est quoi ? ▾ Comment ça marche ? ▾ Annuaire ▾ Actualités et médias ▾ L'association ▾

L'historique

Les valeurs du projet

L'équipe du Galléco

Les comptes rendus

Les comités locaux d'animation

* Piloté démocratiquement : Les décisions sont prises après échanges, à la majorité. Toutes les réunions sont ouvertes...

(extrait du site galleco.fr)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Galléco nous roule dans la farine

Le 8 janvier 2016, l'association Galléco a demandé à nos amis les internautes de désigner via FaceBook les boulangeries du département d'Ille-et-Vilaine dans lesquelles ils aimeraient pouvoir utiliser la pseudo « monnaie » éponyme qu'elle soutient.

Devant le franc succès de l'opération, le sondage avait été prolongé jusqu'à la fin du mois de janvier.

J'ai déjà pointé [ici-même](#) l'art et la manière avec laquelle l'association s'est permise à cette occasion de généreusement rouler les internautes dans la farine, mais je ne peux pas résister à l'envie de vous informer aujourd'hui du résultat définitif de la consultation dont, à ma connaissance, elle ne s'est pas (encore ?) vantée.

Au final, après plus de 3 semaines d'enquête : c'est la boulangerie Cozic qui a été « plébiscitée » par 4 internautes, talonnée par 3 boulangeries concurrentes : Copel, La Rotonde, ainsi que Fagots et Froment qui ont vaillamment sauvé l'honneur grâce à la formidable volonté de 2 internautes chacune.

Décidément, le galléco... c'est une vraie monnaie citoyenne !... ;-)

Pour mémoire :

- Rennes, c'est de l'ordre de 200.000 habitants; Rennes Métropole, c'est de l'ordre de 400.000 habitants et le département d'Ille-et-Vilaine, qui est le territoire assigné à cette pseudo « monnaie », c'est de l'ordre d'un million d'habitants.
- Cette "expérimentation" aura couté sur 3 ans de l'ordre de 500.000 euros aux contribuables du département.

J'ajoute qu'il faut nous méfier très sérieusement de ce qui se trame à ce sujet en ce moment au niveau métropolitain pour essayer de tirer la collectivité départementale de l'ornière dans laquelle elle est en train de s'enliser (ou plus exactement de nous enliser).

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Un bilan positif, mais... dans 10 ans

Peut-être...

Voici un petit extrait (2'33) d'une émission de la radio locale CanalB diffusée le 15 septembre 2015, qui m'avait échappée.

Il y est pourtant question d'un célèbre blogueur en Ille-et-Vilaine... ;-)

On y entend ce que l'association Galléco appelle sans hésiter "*un bilan positif*" , au bout de 2 ans d'une expérimentation convenue pour 3 ans... en nous invitant maintenant à attendre au moins 10 ans avant de pouvoir nous-mêmes en juger.

http://etreounepasetrebillen.com/wp-content/uploads/2016/02/extrait_CanalB_galleco.mp3

<http://wp.me/p6EXHi-3iC>

Je comprends que l'association ait préféré ne pas signaler cette émission dans la rubrique médias de son site internet.

La version complète est accessible [ici](#).

Un repli hautement stratégique

Le compte-rendu du dernier Conseil des collèges, qui est l'instance dirigeante de l'association Galléco, vient d'être publié.

Il confirme, s'il en était besoin, le cuisant échec de l'expérimentation du galléco sur le territoire de Fougères et ses alentours... un secteur identifié au compte-rendu du précédent conseil des collèges en date du 12 septembre 2015 comme étant « *un énorme territoire : 45 kms autour de la ville* ».

Le Conseil des collèges du 4 décembre 2015 décide de se contenter d'y exercer désormais une simple « veille », par « une présence irrégulière qui dépendra des évènements. Ne pas dépasser en moyenne plus de 0,5 j/mois ».

Vu que par ailleurs le galléco ne s'étend guère au nord ni à l'est du département, on dirait que la pseudo "*monnaie solidaire bretillienne*" a du plomb dans l'aile.



Pour mémoire : pour les contribuables de Fougères et de ses environs, comme pour tous les autres contribuables du département, il s'agit d'une expérimentation à 500.000 euros.

Pour aller plus loin : [ma contribution à évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

Le plafond de verre est bas

Rappelons-nous que l'association Galléco, qui s'était très officiellement donné l'objectif de réunir 220 entreprises fin 2014 et qui en revendiquait déjà abusivement 200 fin septembre 2014, n'en avait finalement réunies que 189 à la fin de l'année.

extrait de territoire.info du 30 septembre 2014

Les gallécos s'échangent au Crédit Coopératif de Rennes ainsi qu'à près d'une quarantaine d'entreprises adhérentes à l'association (sur les 200 que compte le réseau). Les citoyens peuvent convertir leurs euros en gallécos, disponibles en coupures de 1, 5, 10, 20 et 50.

Dans l'attente du rapport d'activité 2015, contentons-nous d'observer que la même association, qui déclarait il y a 9 mois - tout aussi sûre d'elle - avoir « *près de 200 entreprises partenaires* » a dû attendre janvier 2016 pour en revendiquer autant sur son site internet. Ça ne fait donc au mieux qu'une dizaine d'entreprises de plus en un an... mais c'est vrai qu'il y a les vacances. ;-)

Extrait du Journal des entreprises du 1er mai 2015

Les entreprises adhèrent-elles à ces monnaies ? - AB : « Concernant le Galléco, nous avons près de 200 entreprises partenaires comme Le Relais, Biocoop, la Feuille d'Érable, la librairie

Moralité : les temps sont durs, et le plafond de verre est bas.

Je lis aussi qu'il y aurait à présent 1.400 adhérents « citoyens » .

J'aimerais beaucoup savoir combien exactement de ces adhérents sont réellement à jour de leur cotisation : je crois que nous pourrions avoir des surprises.

Par ailleurs, je ne connais pas le panier moyen de ces consommateurs, mais je fais observer qu'une moyenne de 7 consommateurs par entreprise... ça ne fait vraiment pas beaucoup et qu'en toutes hypothèses, c'est un ratio qui mériterait d'être complété par la moyenne de consommateur par entreprise hors réseau Scarabée Biocoop qui ne réinjecte pas les gallécos dans le circuit.

Non, décidément : le galléco n'a augmenté ni le pouvoir d'achat des consommateurs, ni le chiffre d'affaire des entreprises, ni les prêts consentis à des entreprises réputées éthiques, ni le nombre d'emplois dans le département.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

De la fidélité du côté de Redon

Chaque mois, sur Facebook en particulier, l'association Galléco - qui porte une expérience de création d'une "monnaie" départementale - tente de s'afficher positivement en arguant constamment de nouveaux adhérents parmi les entreprises... alors que leur nombre total semble plutôt piétiner en dépit de l'élargissement de la couverture territoriale.

Elle devrait aussi tenter de nous expliquer pourquoi :

en 2015, près de 30 % des commerçants de Redon et de ses alentours qui étaient adhérents au réseau en 2014 n'ont pas souhaité poursuivre cette expérience.

Car, si l'on en juge par les annuaires publiés par l'association elle-même, c'est en effet le cas de :

- [La casa d'el Gringo](#) - *Restaurant mexicain*
- [La cuillère en Bois](#) - *Restaurant traditionnel*
- [Le Clos St Martin](#) - *Crêperie, Restaurant*
- [Au four et au moulin](#) - *Producteur, boulanger bio*
- [Au Terroir Saint Sauveur](#) - *Vente de produits régionaux*
- [Bellevue sur l'Potager](#) - *Maraîcher bio, Vente directe, dépôt pain, fromage...*
- [Les paysans de la Lande Moisan](#) - *Maraîcher bio*
- [Beauté Santé](#) - *Conseil de santé et soin esthétique, vente de produits*
- [Fanny Mora](#) - *Consultante en allaitement maternel*
- [Institut « Un temps pour soi »](#) - *Epilation orientale, soins corps et visages, massages*
- [Toucher Harmonie](#) - *Massage, détente, accompagnement psychocorporel*
- [Dezanet de location](#) - *Hébergement touristique*
- [La Grande Oust](#) - *Hébergement insolite de plein air*
- [Salsa Redon](#) - *Cours de danse salsa, de relaxation, d'espagnol*
- [D'clic Informatique](#) - *Dépannage, vente informatique et formation informatique*
- [Institut' Car](#) - *Lavage auto sans eau, pose film solaire*
- [Jacques Thomas](#) - *Photographe, tirages argentiques et numériques*
- [Nathalie Tetiot](#) - *Pressing et repassage*

Il y en avait pour tous les goûts.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Le galléco bat des records de popularité

Le mois dernier, l'association Galléco avait demandé aux internautes de désigner les boulangeries dans lesquelles ils aimeraient pouvoir utiliser la pseudo « monnaie » éponyme.

Une boulangerie avait ainsi été plébiscitée par 4 votants, talonnée par 3 boulangeries concurrentes qui avaient sauvé l'honneur grâce au vote de 2 internautes chacune.

En février, c'est devenu le tour des boucheries-charcuteries.

Je vous invite à consulter ci-dessous le résultat (provisoire) de ce sondage (puisque évidemment tout peut encore arriver demain 29 février, n'est-ce-pas ?...).

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Le Galléco près de chez vous !



En 2016 nous améliorons notre façon de démarcher de nouveaux prestataires.
Le dernier sondage nous a permis d'obtenir des rendez-vous avec des boulangeries. Un grand merci à vous!

L'idée est simple, partir de vos habitudes de consommation actuelles! Boulanger, coiffeurs, charcutiers, fromagers, réparateurs informatique... Chaque mois focus sur une activité en particulier.

En Février nous recherchons des bouchers/charcutiers.
Proposez-nous vos bouchers/charcutiers préférés sur le [formulaire ici](#)

Joly Traiteur (fournisseur) 28 r de Nemours (quartier vasselot)	0	0 %
Louvel (SARL) (route de redon)	0	0 %
Bessière Sylvain (route de fougères)	0	0 %
Beucher (Les Halles)	0	0 %
Au Délice Limousin (23 bd léon bourgeois)	0	0 %
Briand (SARL) (marché des lices)	0	0 %
La Boucherie de Villejean	0	0 %
Letrendre(Les Halles)	0	0 %
Le bec Fin (25 rue legraverand)	0	0 %
Le Fin Palais de la Viande (alexandre lefas)	0	0 %
Leplanois (SARL) (9 sq sarah bernard)	0	0 %
Maitre Boucher (19 Rue St Hélier)	0	0 %
ROULIN (17 Boulevard Laennec)	0	0 %
Texier Pierre (jacques cartier)	0	0 %
Baron Sylvain (34 oscar Leroux)	1	100 %
Chez Coco, la Boucherie (15 rue St Hélier)	0	0 %
Fontaine Daniel (100 rue de Paris)	0	0 %
La Boucherie Rennaise (halle centrale)	0	0 %

Une autre idée de boucherie/charcuterie ou de commerce?



Oui	0	0 %
Non	1	100 %

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Je résume :

- l'honneur est sauf, puisqu'une boucherie-charcuterie a réussi l'exploit de décrocher une voix
- aucun des destinataires de la newsletter de l'association (qui prétend avoir 1.400 adhérents, dont je doute qu'ils soient à jour de leur cotisation), ni des consultants de Twitter et de Facebook, n'a eu de meilleure idée que celles qui figure sur la liste des 18 commerces qui ont été suggérés.

Personnellement, je trouve que c'est assez peu pour une association qui se prétend citoyenne... mais ça n'engage que moi.

Pour mémoire :

- Rennes, c'est de l'ordre de 200.000 habitants; Rennes-Métropole, c'est de l'ordre de 400.000 habitants et le département d'Ille-et-Vilaine, qui est le territoire assigné à cette pseudo « monnaie », c'est de l'ordre d'un million d'habitants.
- Cette "expérimentation" aura couté de l'ordre de 500.000 euros aux contribuables... et je crains que ce ne soit pas fini.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

On peut toujours rêver

Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a décidé en 2013 d'expérimenter une « monnaie » complémentaire à vocation départementale sur ce qu'était à l'époque le canton de Rennes-Centre ainsi que sur les Pays de Fougères et de Redon.

Il n'a jamais été procédé à l'évaluation qui avait été prévue avant d'engager une extension territoriale, mais ceci n'empêche pas l'association Galléco de poursuivre la diffusion de ses coupons comme elle l'entend.

Or, il est certain que le projet n'a jamais pris dans le Pays de Fougères et il n'est donc pas surprenant qu'il ait (enfin) été décidé de ne plus y faire qu'un minimum de veille, en n'y consacrant pas plus d'une demi-journée par mois.

Par ailleurs, nul ne connaît les résultats qui ont été obtenus sur l'ex-canton de Rennes-Centre. Nous savons seulement que le périmètre qui était censé être celui de l'expérimentation a été remplacé à la va-comme-je-te-pousse par celui bien plus vague de Rennes et de ses alentours, et ceci me fait craindre une véritable fuite en avant... mais, patientons.

La où les choses ont le mieux pris, c'est incontestablement sur le Pays de Redon qui se trouve être un territoire à cheval sur 3 départements, ce qui me permet d'écrire sans grand risque de me tromper que le département n'est pas le type de territoire adapté à ce genre d'expérience.

Que resterait-il d'ailleurs de « local » à une « monnaie » départementale ayant cours auprès de plus d'un million d'habitants, parfois distants de 150 km, qui résident dans 400 communes situées dans 7 Pays sensiblement différents ?

En tous cas, je viens de constater que le tiers des entreprises qui ont adhéré au réseau galléco le mois dernier ont leur siège social dans le Morbihan... et je ne trouve pas étonnant du tout que, du côté de Redon, au moins 17 des entreprises adhérentes au réseau galléco ont leur siège social en dehors du département d'Ille-et-Vilaine, dont 7 en Loire-Atlantique, c'est-à-dire en dehors même de la Bretagne administrative.

Il me semble qu'il y a beaucoup d'enseignements de toutes sortes à en tirer... si d'aventure évaluation il y avait, un jour.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Galléco : évaluation en vue, enfin !...

J'ai suffisamment appelé cette évaluation de mes vœux !...

Je salue la publication par le Département d'Ille-et-Vilaine de cet avis de marché aujourd'hui-même :

« réalisation d'une mission d'évaluation avec propositions de la monnaie locale complémentaire galléco »

en ayant bien conscience que la décision a certainement été prise au plus haut niveau.

La mission comporte deux phases définies comme suit :

- Evaluation de l'expérimentation Galleco (activité, organisation, budget, notoriété, appréciation des partenaires) au regard du développement d'autres projets de monnaies locales (Eusko, Sonantes, Sol Violette)

délai d'exécution : 3 semaines

- Fondements juridiques autorisant le Département à soutenir Galleco à compter de 2017 – Gouvernance du projet lui assurant la meilleure chance de développement ainsi qu'une sécurité juridique au Département

délai d'exécution : 6 semaines

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 24 mars 2016 à 16 heures.

Je ferai quelques commentaires à ce sujet dans une prochaine contribution.



En attendant, comme d'hab', et pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Le galléco est une aberration départementale

Vous reconnaîtrez ci-dessous un extrait de la page Facebook de l'association Galléco, qui porte une expérimentation de « monnaie locale » à vocation départementale financée par le département d'Ille-et-Vilaine.



Contrairement à ce que l'on pourrait espérer, ce bandeau n'illustre pas la manière dont les choses se passent quand la transaction n'est pas exactement de 20 gallécos... alors que cela mériterait évidemment de l'être, puisqu'il n'y a pas de centimes de galléco et que le rendu de monnaie en euro est totalement illégal.

Mais en cliquant dessus, on voit par contre que la photo toute entière illustre très bien un achat censé être effectué le 29 avril 2014 dans la « GAEC des 7 chemins » qui est localisée à Plessé (Loire-Atlantique).

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebrettillien.com>



Et c'est là que l'on peut se demander comment ces gallécos vont permettre à ce prestataire (lui qui est, de tous les prestataires, celui qui est le plus éloigné des limites départementales) de se réapprovisionner en « Rillettes de Porc Blanc de l'Ouest » auprès de la ferme de la Bossette - elle-même située en Loire-Atlantique - qui n'adhère pas à l'association Galléco.

Accessoirement : j'ai bien aperçu son calendrier mural, mais je ne vais pas jusqu'à poser la question de savoir comment ces gallécos pourraient permettre à la « GAEC des 7 chemins » de renouveler ses équipements auprès de la société Elvéo, de Saint-Denis-de-Chavasse en Vendée.

Non, vraiment : je ne m'explique pas que l'association Galléco ait fait le choix de ce bandeau sur Facebook, tant il illustre les aberrations d'une « monnaie locale » aussi arbitrairement départementale.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Un triple abus de langage

De manière assurément bien puérile, l'association Galléco croit m'avoir interdit de voir ses tweets sur twitter...

;-) ;-);-) C'est raté ;-);-) ;-)



Je suis franchement éberlué par ceux qui sont capables de véhiculer de tels abus de langage :

- d'abord, parce qu'il n'y a pas deux monnaies officielles en France

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

- ensuite, parce que le galléco n'est pas une monnaie mais un bon d'achat
- enfin, parce qu'il n'est utilisable qu'entre adhérents à l'association éponyme

J'avoue que je ne comprends pas comment on peut conduire des projets sérieux sur des bases aussi bancales.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebrettillien.com>

Promis, c'est promis

Rennes, le 12 mars 2016

Patrick Jéhannin
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 – Rennes

à

Monsieur Bernard Marquet
Vice-Président
Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
1 Avenue de la Préfecture
CS 24218 – 35042 RENNES Cedex

Courrier suivi : n° 1K 011 117 6775 2

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier du 21 décembre 2015, consécutif à ma demande de communication du bilan de l'expérimentation du galléco au titre de la 2^{ème} année de la convention intervenue entre le Département et l'association Galléco qui porte le projet, vous avez bien voulu m'informer qu'il avait été convenu avec cette association de caler désormais ce bilan sur l'année civile.

Vous m'avez également indiqué que ce bilan avait été demandé pour le début de l'année 2016 et qu'il pourra m'être communiqué « *sans nouvelle démarche de ma part, dès sa réception par le Département* ».

Or nous voici à la mi-mars et, observant en outre que le Conseil des collèges de l'association se réunit dans quelques jours et que l'exécutif du Département y est représenté de droit par 3 conseillers, je postule que ce bilan vous est bien parvenu.

Je me permets donc de vous rappeler votre engagement.

Une transmission numérique me conviendrait tout-à-fait (patrick.jehannin@gmail.com), mais à défaut je suis bien entendu disposé à régler d'éventuels frais de communication.

Soyez assuré, Monsieur le Vice-Président , de toute ma considération.

Patrick Jéhannin

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebillen.com>

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettien.com>

Evaluer : oui, mais quoi ?...

Je me suis réjouis [ici même](#) de la décision du Département d'Ille-et-Vilaine d'évaluer enfin l'expérimentation de la « monnaie bretillienne » qu'il a lancée le 21 septembre 2013.

extrait du programme 2015-2021 de la majorité départementale

- Nous évaluerons les effets de la mise en circulation de la monnaie complémentaire Galléco sur les territoires d'expérimentation afin d'étudier, le cas échéant, sa généralisation.

Je suis cependant un peu inquiet de la formulation de la mission qui a été retenue :

Evaluation de l'expérimentation Galléco
(activité, organisation, budget, notoriété, appréciation des partenaires)
au regard du développement d'autres projets de monnaies locales (Eusko, Sonantes, Sol Violette)

Sans originalité aucune, puisque je crois que tous les professionnels en sont d'accord, je ne fais que mentionner les critères d'évaluation de ce genre de projet :

- **la pertinence**, c'est-à-dire au fond, son utilité au regard des besoins du territoire
- **la cohérence**, c'est-à-dire ici à tout le moins l'adéquation de sa gouvernance
- **l'efficacité**, c'est-à-dire le degré de réalisation des objectifs qui lui ont été fixés
- **l'efficience**, c'est-à-dire le rapport entre les moyens engagés et les résultats obtenus
- **l'impact**, c'est-à-dire ses effets directs, indirects et induits de toutes natures absolument
- **la viabilité**, c'est-à-dire sa durabilité une fois les premiers financements externes taris.

Il se pourrait que cela mène assez loin de la simple analyse comparative qui semble être attendue.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Galléco : les mots pour le dire

J'ai aperçu hier un article en page Rennes Métropole du quotidien Ouest-France, qui mérite à mon sens d'être commenté.



En voici un extrait :

« Le principe est simple, explique Guillaume Gautier, développeur commercial pour le pays de Rennes, il suffit d'adhérer à prix libre à l'association qui a vu le jour en septembre 2013 puis, ensuite, de changer les euros en Gallécos, à parité d'un pour un. » La devise est acceptée dans plus de deux cents entreprises de Rennes et ses environs.

Même si l'utilisation de ce mot nous entraîne fort loin des valeurs associatives, je ne vais quand même pas faire tout un fromage du fait qu'il y aurait un "prix" à payer pour adhérer à une association.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Je ne m'offusque pas davantage aujourd'hui qu'une "*monnaie*" soit affublée d'une majuscule, a fortiori quand il s'agit d'une "*monnaie complémentaire*" de sa voisine : l'euro... qui n'en bénéficie naturellement pas, puisque c'est la règle.

Et je préfère rigoler de bon coeur de la parité... "*d'un pour un*" (!) au regard de ce que signifie réellement la parité dans la langue française.

Je ne m'énerve même pas quand on parle de "*devise*" (!) pour une prétendue "*monnaie*" qui ne sera jamais au mieux qu'un "*titre de monnaie locale*" le jour où les conditions seront à coup sûr réunies pour que ces "*coupons*" respectent rigoureusement la loi.

Mais je ne peux pas laisser passer l'information selon laquelle la "*devise*" serait "*acceptée dans plus de deux cents entreprises de Rennes et des environs*" quand ces entreprises sont en réalité réparties sur tout le département d'Ille-et-Vilaine ainsi que sur une partie des départements du Morbihan et de la Loire-Atlantique.

Je passe sur bien d'autres fantaisies, mais je m'interroge quand même ici pour savoir si dans un article digne de ce nom, l'information pertinente aujourd'hui :

- est bien que le Conseil général/départemental a déposé au Crédit coopératif un fonds de garantie de 40.000 euros il y a bientôt 3 ans
- ou plutôt qu'il va falloir que l'association Galléco - par laquelle a transité cette somme sous forme d'avance - procède à son remboursement dans un mois maintenant (je me demande bien comment).

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

Sans que cela nous coûte ?...

J'en ai déjà parlé dans ma précédente contribution, mais je ne me lasse pas de l'article d'apparence anodine qui a été publié hier matin dans l'édition Rennes Métropole du quotidien Ouest-France, à propos de la pseudo monnaie brétillienne.

Voici un autre extrait :

Elle n'alimente que l'économie utile, ne pouvant être utilisée pour la spéculation, les placements financiers ou les évasions fiscales. » En outre, les euros échangés auprès du Crédit coopératif servent à accorder des prêts à des entreprises ou des associations locales de l'économie sociale et solidaire.« **En fait, notre argent est utilisé deux fois sur notre territoire sans que cela nous coûte** »

Notre « développeur commercial » aurait-il oublié que la seule expérimentation du galléco aura coûté environ 500.000 euros aux contribuables du département ?

Car - au-delà de la subvention affichée de 339.500 euros - il faut bien inclure les frais d'une table ronde, l'impression des premiers coupons, l'achat d'une machine qui devait les sécuriser mais qui n'a jamais servi, la constitution et la diffusion d'un dossier de presse, les frais d'organisation d'une rencontre nationale, le recrutement d'un stagiaire au département pour cela, la valorisation de nombreuses contributions volontaires en nature comme la participation des fonctionnaires territoriaux notamment au plan de l'expertise juridique, l'abandon d'intérêts sur une avance de 40.000 euros pour 3 ans, l'hébergement de l'association Galléco dans la « maison de l'économie sociale et solidaire »... sans compter par exemple la contribution au financement d'un « dispositif local d'accompagnement » de l'association Galléco via la subvention par ailleurs consentie à l'association Réso solidaire.

Et je n'ai pas la prétention d'être exhaustif.

J'ai hâte de pouvoir rapporter tous ces frais au chiffre d'affaires en gallécos dont on attend le montant avec impatience et surtout à la très hypothétique plus-value de l'opération lorsque l'on voudra bien nous la révéler.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

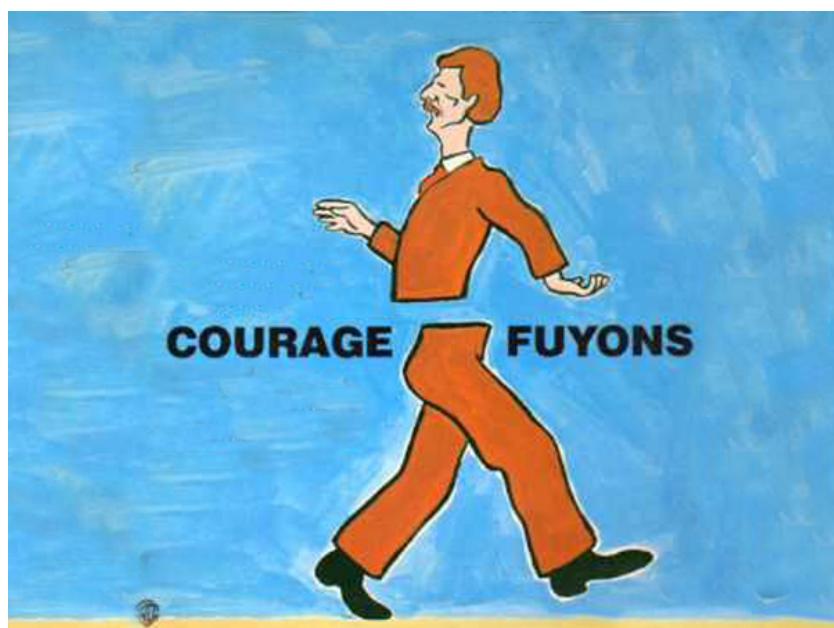
Galléco : courage, fuyons !...

Je remercie la directrice de l'association Galléco pour avoir si rapidement donné suite à ma suggestion de mettre à jour son site internet en ce qui concerne la [composition du conseil des collèges](#) et de publier le [compte-rendu de la réunion en date du 18 mars 2016](#) qui devait en tenir lieu.

Je le dis sans arrière pensée : ce n'est pas la première fois que je constate de sa part une réaction très professionnelle... qui contraste beaucoup avec l'environnement particulièrement fantaisiste dans lequel elle est contrainte d'évoluer.

Je dois toutefois faire observer que - contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire - le quorum n'ayant pas été atteint en raison de l'absence des représentants du Conseil départemental, cette réunion ne peut valablement être considérée comme un conseil des collèges au regard de l'article 14 des statuts : ce n'est pas de chance.

En effet, si Gaëlle Mestries s'est bien excusée (elle qui a été désignée par la commission permanente du Conseil départemental pour le représenter au sein de l'association en remplacement d'Emmanuelle Rousset, démise de ses fonctions pour risque de conflit d'intérêts), ni Roger Morazin (qui n'a d'ailleurs jamais participé), ni Isabelle Le Calennec (qui, à ma connaissance, n'a siégé qu'une seule fois), ni aucun des suppléants de ces 3 titulaires (qui n'ont jamais siégé en leur absence) n'ont cru bon de participer, ni même de s'excuser.



LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

On dirait que le Conseil départemental a sérieusement commencé à prendre ses distances.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Galléco : on a l'embarras du choix

Voici un exemple assez criant de la manière dont l'association Galléco s'accorde des délibérations prises en assemblée générale des adhérents.

Il porte sur la question du « rendu monnaie ».

extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'association Galléco du 12 mai 2015

7ème délibération : rendu de monnaie

L'assemblée générale décide de valider le fait de ne plus pouvoir rendre la monnaie en euro sur les paiements réalisés en Galléco.

⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

extrait du guide à destination des nouveaux adhérents en date du 19 janvier 2016

3) Rendre la monnaie en Galléco si vous disposez des coupures nécessaires en caisse et en euros pour les centimes ou pour compléter si vous manquez de coupures Galléco

Mais qu'est ce qui est le plus grave ?...

- que la consigne figurant dans le « *Guide à destination des nouveaux adhérents* » mis à jour le 19 janvier 2016 et publié sous le nom : « *Faire-circuler-vos-premiers-Galléco2016.pdf* » contrarie superbement la décision prise au cours de la dernière assemblée générale en date du 12 mai 2015

ou bien

- que, ce faisant, les coupons brétiliens - promus et couverts par le département d'Ille-et-Vilaine - s'avèrent parfaitement illégaux, puisque cette pratique est rigoureusement interdite par la loi.

On a vraiment l'embarras du choix.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Le galléco surfe dans les sondages

Il ne vous a pas échappé que depuis le début de l'année, l'association Galléco a amélioré sa façon de démarcher de nouveaux prestataires :

Le Galléco près de chez vous !



En 2016 nous améliorons notre façon de démarcher de nouveaux prestataires. Le [dernier sondage sur les boucheries/Charcuterie](#) nous donne plusieurs indications sur la démarche que nous allons suivre. Peu de réponses ont été faites, vous pouvez encore y répondre. On note que les halles centrales sont plébiscitées par nos adhérents. Un grand merci à vous!

En Mars nous recherchons des couturières/couturiers.

Proposez-nous vos couturières/couturiers préférés sur le [formulaire ici](#)

Plus l'artisan est demandé par vous, plus il remonte dans notre liste de démarchage prioritaire. Alors n'hésitez plus!

Je ne reviens pas sur le sondage du mois de janvier qui concernait les boulangeries puisque j'ai déjà publié à ce sujet : [Oh, le bel enfumage !...](#) et [Galléco nous roule dans la farine](#)

Je confirme : peu de réponses effectivement pour le sondage du mois de février sur les boucheries-charcuteries, puisqu'il n'y en avait qu'une et une seule le 28 février : sans doute les halles centrales ont-elles été « plébiscitées » (!) hors délais ?... ;-)

En ce qui concerne le sondage du mois de mars sur les couturiers-couturières, la vérité est qu'il y a eu 2 suffrages exprimés, dont un pour ne rien dire.

La gagnante est « Massengo Styvelie » qui caracole donc très largement en tête avec... une voix.

Vu sous cet angle là, je ne sais pas pourquoi... mais j'ai de plus en plus tendance à penser que le galléco... c'est du pipi.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Mais à quoi sert l'ADF ?...

La département d'Ille-et-Vilaine a lancé le 4 mars 2016 une consultation en vue de passer un marché public pour « la réalisation d'une mission d'évaluation avec propositions de la monnaie complémentaire galléco »

Il dispose des candidatures depuis une semaine.



La deuxième phase de cette mission consistera en une recherche des « FONDEMENTS JURIDIQUES AUTORISANT LE DEPARTEMENT A SOUTENIR GALLECO A COMPTER DE 2017 » , assortie d'une proposition de « GOUVERNANCE DU PROJET LUI ASSURANT LA MEILLEURE CHANCE DE DEVELOPPEMENT AINSI QU'UNE SECURITE JURIDIQUE AU DEPARTEMENT. »

Je sais que la réforme territoriale qui est en cours n'est pas en tous points parfaitement limpide.

Qu'une collectivité territoriale, pourtant dotée d'un service juridique abonné aux banques de données utiles, puisse avoir des doutes : je comprends.

Que la même collectivité territoriale, cotisant pour un montant de près de 80.000 euros par an à l'assemblée des départements de France qui est réputée être un centre de ressources assez performant, ne s'estime pas correctement épaulée pour apprécier la situation au plan juridique : je m'inquiète.

Mais j'attends de voir le résultat... que j'espère être à la hauteur du nouvel effort financier que le département a décidé de consentir pour évaluer l'expérimentation.

Car il faut bien le reconnaître : la note du galléco est encore en train de s'alourdir.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

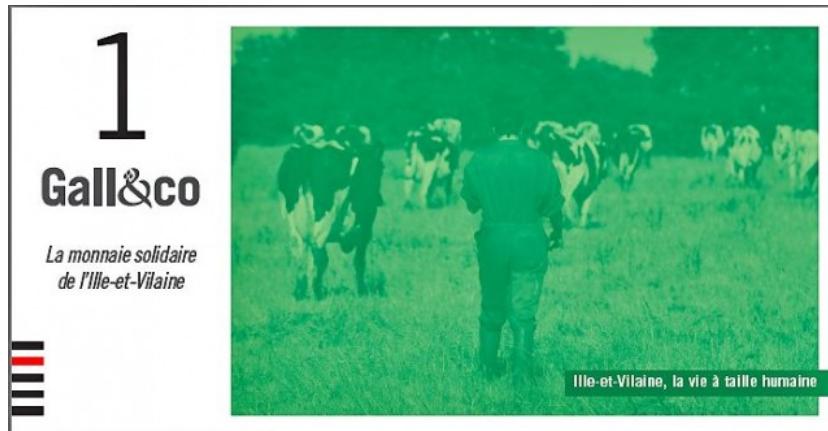
Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Une pseudo monnaie de repli ?...

Voici une question qui me taraude :

Le galléco, qui est fondé sur la préférence locale, ne serait-il pas une sorte d'avatar socio-économique pour doux rêveurs de ce que l'on appelle habituellement la préférence nationale ?...



Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Galléco : un ultime rappel

Encore une fois constraint de mendier une information qui est pourtant due :

De: patrick.jehannin@gmail.com

Objet: Galléco

Date: 12 avril 2016 16:16:35

À: bernard.marquet@ille-et-vilaine.fr

Cc: jean-Luc.chenut@ille-et-vilaine.fr

Monsieur le Vice-Président,

En réponse à une demande que j'ai formulée le 18 novembre, vous m'avez indiqué par courrier du 21 décembre 2015 :

- que le second bilan prévu au titre de la convention avec l'association Galléco avait été reporté de quelques mois pour être désormais calé « sur l'année civile »
- que la production de ce bilan avait été « demandée pour le début de l'année 2016 »
- et que ce bilan me serait communiqué « sans nouvelle démarche de votre part, dès sa réception par le Département ».

Nous voici mi avril, et - en dépit de mon rappel en date du 12 mars 2016 - je suis sans nouvelle aucune depuis l'engagement que vous aviez pris il y a bientôt 4 mois.

Je sais comme vous-même parfaitement distinguer le nécessaire bilan établi par l'association, de l'indispensable évaluation commandée par le Département.

Je sais comme vous-même que le bilan doit obligatoirement précéder l'évaluation.

Je connais comme vous-même les délais prévus dans le cahier des charges, et je ne vous apprends pas que le silence ne fait qu'alimenter de légitimes interrogations.

Je vous avoue que je suis véritablement peiné chaque fois que je dois mendier une information qui existe, et que je suis constraint de rappeler qu'au bout de 30 jours, le silence de l'administration constitue un refus implicite de communication.

C'est une simple question de citoyenneté.

Je patiente encore quelques jours.

Soyez assuré de toute ma considération.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Patrick Jéhannin

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Galléco : parlons des 3 territoires retenus

Voici ce que l'on peut lire dans le rapport d'orientations budgétaires, dont les membres du Conseil départemental ont été invités à prendre acte au cours de la session de février 2016 :

« La dernière année d'expérimentation du Galleco sur les trois territoires retenus sera l'occasion de décider de l'évolution du projet pour les années futures dans le cadre nouveau posé par la loi NOTRe. » (RAA - page 140)

Vous avez bien lu : sur les trois territoires retenus.

Or, les 3 territoires retenus sont incontestablement le pays de Fougères au nord, Rennes Centre, le pays de Redon au sud... et rien d'autres.

Il est inutile de s'attarder sur le pays de Fougères sur lequel personne ne conteste l'échec de l'expérimentation.

Pour le reste, on discerne sans mal que l'opération n'a dû sa survie sous perfusion qu'à une complète fuite en avant :

- du côté de Redon, le tiers des entreprises qui ont adhéré au réseau galléco en février 2016 ont leur siège social dans le Morbihan et au moins 17 des entreprises adhérentes au réseau galléco ont leur siège social en dehors du département d'Ille-et-Vilaine, dont 7 en Loire-Atlantique, c'est-à-dire en dehors même de la Bretagne administrative
- même si quelques uns d'entre eux ont un lien tenu avec la ville, en étant présents le samedi au marché des lices ou encore en y assurant un dépôt ou une livraison, on ne compte plus les prestataires qui ne sont nullement domiciliés à Rennes (encore moins dans le Centre de Rennes, et encore moins dans le canton de Rennes Centre tel qu'il se présentait en début d'expérimentation) : Bréal-sous-Montfort, Chateaugiron, Chevaigné, Chantepie, Vezin-le-Coquet, Langouët, La Mézière, Vignoc, Saint-Senoux, Saint-Pern, Bruz, Baulon, Montreuil-le-Gast, Corps-Nuds, Parthenay-de-Bretagne, Vieux-Vi-sur-Couesnon, Thorigné-Fouillard, Guichen, Bécherel, Betton, Le Rheu, , Saint-Thurial, Laillé, Guiupy, Noyal-Chatillon-sur-Seiche, Pléchâtel... sans compter les Biocoop de Cesson, de Bruz ou de Saint Grégoire, par exemple.

Cette dissémination incontrôlée, qui a souvent conduit à agréer des prestataires débutants, petits et fragiles, nous a largement sorti à l'aveugle du cadre qui avait été fixé pour l'expérimentation.

C'est pourquoi je me demande comment il va être sérieusement possible d'évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'impact et la viabilité du projet, et singulièrement de le faire comme convenu sur les trois territoires retenus.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Question orale relative au galléco

Ce n'est pas sans mal que j'ai fini par obtenir le 8 avril 2016 une partie des comptes rendus des séances du Conseil départemental qui m'étaient refusés depuis plusieurs mois.

Parmi bien d'autres choses, cela m'a permis de prendre connaissance d'une "question orale" et de la réponse apportée par le Président, qui m'ont beaucoup intéressé et qui éclairent l'actualité.

Extrait du compte rendu des débats du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine (question relative au galléco - séance du 25 juin 2015)

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. Quelle est la position du Conseil départemental vis-à-vis de ses évolutions ? La convention qui lie le Département et l'association Galléco arrive à échéance en 2016. À quelle condition notre institution a-t-elle prévu de reconduire ou pas son soutien ?

M CHENUT, Président : Le Conseil départemental incite l'association Galléco depuis sa création à développer et diversifier ses financements. Les décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'association, le 12 mai 2015, de mettre en place une taxe à la reconversion des Galléco en euro par les entreprises d'augmenter le montant des adhésions, de solliciter le soutien financier d'autres collectivités pour son fonctionnement ou ses projets, de rechercher activement des financements de partenaires privés pour son projet de dématérialisation, vont dans ce sens. Le développement du Galléco numérique et le développement de l'emprise territoriale devraient également permettre à l'association d'accroître le nombre d'adhérents. La convention passée avec l'association Galléco arrive à échéance l'an prochain, mais prend en compte le fonctionnement de l'association pour 2016, troisième année de l'expérimentation, ce qui était bien le cadre initial de cette convention. La question de la reconduction du soutien au-delà de 2016, et donc très précisément en 2017, sera donc à conduire tout au long de l'année 2016, en tenant compte des résultats obtenus au regard notamment des objectifs fixés par le Département et de la capacité de l'association à diversifier et consolider ses soutiens. Plus généralement, cette décision a vocation à s'inscrire dans le débat que l'Assemblée devra avoir sur les priorités pour la mandature en matière économique, dans un contexte institutionnel et budgétaire en pleine évolution. Je pense que chacun en conviendra.

Galléco : un bilan accablant

Non sans mal, j'ai fini par obtenir - à l'appui d'un courrier du 14 avril 2016 - communication d'un document intitulé « Bilan 2015 » que le Département avait demandé pour le début d'année 2016 à l'association Galléco, qui porte - à sa demande - une expérimentation de « monnaie bretillienne ».

Je le dépose :

[ICI](#)

J'observe que ce document particulièrement succinct a été établi à la va vite dans la première quinzaine d'avril, et qu'il ne compte - tout habillé - que 6 pages (en réalité, et en étant très bienveillant : à peine plus de 4 sur le sujet) quand le bilan de la première année en comptait 26.

Et j'avoue que j'ai peine à comprendre comment le Département peut se satisfaire - à 6 mois de la fin de l'expérimentation - d'un document aussi bâclé (je dis bien bâclé) et aussi indigent (je dis bien indigent), au moment même où il engage des frais qu'il n'avait pas prévu pour tenter de procéder à une véritable (?) évaluation du projet (nous verrons ultérieurement ce qu'il en est).

Je rappelle qu'en contrepartie d'une subvention de fonctionnement de 339.500 euros, l'association Galléco s'est notamment engagée à assurer le suivi d'un certain nombre d'indicateurs, censés permettre d'apprécier la réussite de l'expérimentation de la « monnaie départementale complémentaire et solidaire ».

Jetons-y rapidement un œil.

1. **chiffre d'affaires réalisé en gallécos** : l'association avoue son incapacité à le mesurer
2. **augmentation du chiffre d'affaires des entreprises** : l'association avoue son incapacité à la mesurer
3. **le nombre de citoyens et d'entreprises adhérents (leur diversité, domiciliation)** : l'un et l'autre n'ont progressé que du fait que l'association a largement débordé les territoires d'expérimentation, puisque le territoire du canton retenu de Rennes Centre (19.000 habitants en 2013) a été étendu à la ville toute entière ainsi qu'à une trentaine de communes des environs, touchant alors de l'ordre de 360.000 habitants. En toutes hypothèses, le taux d'adoption du galléco par la population du Pays de Fougères reste inférieur à 0,1 %, tandis que le taux d'adoption du galléco par la population du Pays de Redon-Bretagne Sud se situe aux alentours de 0,3 %, et que le taux d'adoption du galléco par la population des communes de Rennes et de ses environs se situe aux alentours de 0,2 %. Par ailleurs, le nombre des entreprises ayant rejoint le réseau en 2015 (71) n'est guère plus important que celui des entreprises l'ayant quitté (57). Et encore le solde (+ 14) n'est-il dû qu'à l'augmentation de prestataires du secteur de l'alimentation (+ 12), identifiés sur le territoire de Rennes et des communes environnantes qui est en forte

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

extension géographique, et à la comptabilisation à la marge de producteurs venant pour l'essentiel au marché des lices le samedi matin y effectuer de trop modestes transactions.

4. **la masse monétaire en gallécos mise en circulation** : on cherche en vain à comprendre comment est traitée la différence pourtant essentielle entre la masse monétaire mise en circulation dans l'année, estimée (semble-t-il) à 45.000 euros, et la masse monétaire en circulation (comprenant des remises en circulation, notamment à partir des comptoirs dits d'échange - et non de change - multipliés sans réel contrôle, sur la base de « prêts » consentis par l'association).
5. **la vitesse de circulation des billets** : l'association avoue son incapacité à calculer cet indicateur qui est pourtant réputé être relatif à la clé de voute du système
6. **les conversions gallécos-euros** : l'association avoue que les retours en banque représentent 70 % des retraits cumulés depuis le lancement de la « monnaie » en septembre 2013, ce qui constitue un réel échec puisque l'objectif poursuivi est tout simplement qu'il n'y en ait pas.
7. **la vie démocratique de l'association** : les quelques indications sur la composition et le fonctionnement des instances ne constituent en rien des indicateurs de « vie démocratique ». Il eût fallu pour cela s'intéresser au respect des statuts, aux possibles conflits d'intérêts des administrateurs, au respect des décisions prises en assemblée générale, etc... autant de questions sur lesquelles il y a manifestement beaucoup à dire

J'en termine en avouant que je n'ose pas imaginer ce que nous aurions pu lire si parmi les indicateurs avaient figurés par exemple le nombre d'emplois créés ou sauvés, ou encore le montant des crédits consentis aux entreprises grâce aux euros nantis pour des projets démocratiquement choisis par les adhérents... (ouf).

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

On n'est jamais si bien servi que par soi-même

L'association Galléco sollicite les internautes depuis le début de l'année par voie de formulaire, afin de savoir dans quels nouveaux commerces ils aimeraient utiliser la "monnaie" qui doit sauver l'économie locale en même temps que la planète.

En janvier, l'enquête a été ciblée sur les boulangeries du département : une boulangerie avait ainsi été plébiscitée par 4 votants, talonnée par 3 boulangeries concurrentes qui avaient sauvé l'honneur grâce au vote de 2 internautes chacune.

[Oh, le bel enfumage](#)
[Galléco nous roule dans la farine](#)

En février, l'enquête avait concerné les boucheries-charcuteries : l'honneur avait été sauf, puisqu'une boucherie-charcuterie avait réussi l'exploit de décrocher... une voix.

[Le galléco bat des records de popularité](#)

En mars, l'enquête avait visé les couturières/couturiers : on se souvient que la gagnante avait caracolé en tête du palmarès avec également... une voix.

[Le galléco surfe dans les sondages](#)

En avril, le champ de l'enquête a été étendu à tous les types de commerces, et je constate ce 27 avril 2016 aux alentours de 19h00, que c'est pour l'instant une boutique d'habillement qui remporte la mise, avec... une voix.

Mais, attention, pas n'importe laquelle non plus... puisque c'est celle du co-Président « citoyen » de l'association.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>



Il faut parfois savoir mouiller la chemise... ;-)

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Galléco un jour, galléco pas toujours

Le « bilan 2015 » que l'association Galléco a communiqué au Département permet d'effectuer une constatation :

57 entreprises sur 189, soit plus de 30 % n'ont pas renouvelé leur première adhésion au réseau

Et si l'on s'en tenait aux seules entreprises implantées en Ille-et-Vilaine (à l'exclusion par conséquent de celles qui sont implantées dans les départements du Morbihan et de la Loire-Atlantique), on verrait que le taux de fuite sur le territoire d'élection du projet est probablement encore plus important.

La décomposition est la suivante :

- 19, soit : un tiers, ont cessé leur activité
- 16 ont eu peu, voire pas du tout de paiement en galléco
- 21 n'ont pas « *finalisé leur adhésion* », et ont donc été comptabilisées prématurément à l'insu de leur plein gré

Qu'est-ce qu'on ne ferait pas pour améliorer les statistiques !...

OK : il en manque une, mais ce n'est pas de ma faute... ;)

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasrebretillien.com>

EXCLUSIF : le marché d'évaluation du galléco

Je salue la rapidité avec laquelle le Département d'Ille-et-Vilaine m'a transmis par courriel du 13 mai deux documents constitutifs du [marché qu'il a contracté ce 9 mai 2016](#) pour la « *réalisation d'une mission d'évaluation avec propositions de la monnaie locale complémentaire Galléco* ».



On y apprend plusieurs choses.

Le titulaire du marché est l'association loi 1901 « Auxilia », qui se présente comme un cabinet de « *conseil imaginatif en développement durable* »

Le coût de cette opération, qui comporte 2 phases, s'élève à 14.980 € TTC :

1. Evaluation de l'expérimentation Galléco (activité, organisation, budget, notoriété, appréciation des partenaires), au regard du développement d'autres projets de monnaies locales (Eusko, Sonantes, Sol Violette) : 7.720 € TTC
2. Fondements juridiques qui autoriseraient le Département à soutenir Galléco à compter de 2017 et gouvernance du projet lui assurant la meilleure chance de développement ainsi qu'une sécurité juridique au Département : 7.260 € TTC

Les "livrables" attendus sont, pour chacune des deux phases (prévues pour durer respectivement 3 et 6 semaines), un rapport de présentation et une présentation au Comité de pilotage.

Sur un plan strictement contractuel, le Département peut décider à l'issue de la première phase de ne pas poursuivre l'exécution des prestations, sans que ceci donne lieu à indemnité.

Un groupe dénommé « *Comité de pilotage* », composé de l'ensemble des partenaires de la mission et présidé par la Vice-Présidente du Conseil départemental en charge de l'économie sociale et solidaire sera « *associé au suivi de l'évaluation de la démarche initiée* ».

Dans une toute prochaine contribution, je vais revenir sur ce que nous apprend plus précisément le « *Cahier des Clauses Techniques Particulières* ».

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Car de mon point de vue, ça ne manque pas d'intérêt...

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Le projet Galléco est-il sérieux ?...

Vous souvenez-vous de cet argument de poids avancé par l'ancien Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, Jean-Louis Tourenne, au cours de la session plénière du 14 février 2013 pour décider de l'expérimentation du galléco ?...

« lorsque je vois que le Crédit Mutuel, le Crédit agricole, le Crédit coopératif, la Banque populaire disent qu'ils sont d'accord pour participer, il me semble, au-delà des conditions de travail, que ce sont des gens sérieux qui, eux aussi, quand ils parlent d'argent, en parlent avec toute la rigueur qui est nécessaire, parce que c'est leur métier. S'ils ont décidé de nous rejoindre, je suppose qu'ils ont considéré que le projet méritait d'être appuyé et qu'il pouvait s'y intégrer. »

Or... la réalité, c'est que - seuls - le Crédit coopératif et le Crédit agricole ont jugé pertinent d'adhérer à l'association Galléco qui a été créée moins d'un mois plus tard.

Ni la Banque populaire, ni le Crédit mutuel n'ont jugé opportun de le faire. Quant au Crédit agricole, il s'en est retiré au bout de quelques mois. Et il paraît que ce sont "*des gens sérieux*" ... ;-)

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Ce que nous apprend le CCTP de l'évaluation du galléco

Vous trouverez ci-dessous le Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché que le Département d'Ille-et-Vilaine a passé avec l'association Auxilia - "*conseil imaginatif en développement durable*" - à l'objet de réaliser une "*mission d'évaluation avec propositions de la monnaie locale complémentaire galléco*", annoté de mes observations :

[CCTP evaluation galleco word annoté](#)

J'en retiens :

- que nous sommes toujours dans le cadre de l'expérimentation décidée par le Conseil général
- que l'on s'apprête à jouer allègrement avec les contours des "3 territoires d'expérimentation"
- que le Département n'envisage pas l'hypothèse que l'évaluation débouche sur un abandon du projet
- qu'il cherche coûte que coûte à maintenir son soutien à l'association, quitte à reformuler ses objectifs
- qu'au vu de la loi NOTRe, il est bien conscient qu'il va être assez acrobatique de s'y risquer après 2016
- qu'en guise d'évaluation, on s'achemine plutôt vers une étude comparative entre monnaies locales
- que le comité de pilotage est présidé par la conseillère qui était co-Présidente de l'association Galléco

Il ne reste plus qu'à s'appuyer sur les nombreux élus du Conseil départemental qui sont simultanément des élus de Rennes Métropole, et le tour pourrait bien être joué...

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Mais où sont donc passés les gallécos ?...

En 2013, le Département d'Ille-et-Vilaine a accordé à l'association Galléco une avance remboursable de 40.000 euros, qui a été mise en dépôt de garantie au Crédit coopératif afin d'émettre 40.000 gallécos.

Le CCTP du marché public d'évaluation du dispositif qui a été conclu le 9 mai 2016 fait mention d'une réédition de 40.000 gallécos en juin 2015.

De son côté, l'association a indiqué avoir réimprimé à ce moment là 60.000 nouveaux coupons billets, dont les plus petits ont la valeur d'un galléco = un euro.

Elle a aussi indiqué l'avoir fait « *pour répondre à la demande croissante des utilisateurs* ».,

Le graphique d'évolution des gallécos en circulation qui figure dans le « Bilan 2015 » transmis au Département d'Ille-et-Vilaine ne me paraît pas illustrer cette nécessité.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

extrait du CCTP du marché public d'évaluation du galléco

L'association a réédité 40 000 Gallécos en juin 2015.



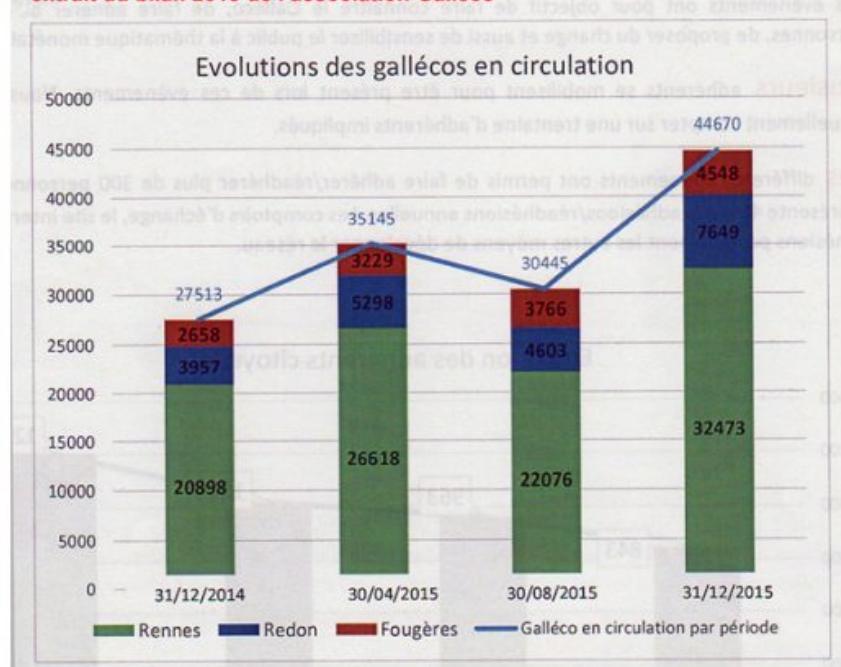
extrait du site galleco.fr

Rennes, le 8 juillet 2015

60 000 nouveaux Gallécos imprimés

Après plus d'un an et demi de circulation, l'association Galléco a réimprimé 60 000 nouveaux coupons billets pour répondre à la demande croissante des utilisateurs. Ceux-ci se pressent de plus en plus au guichet du Crédit Coopératif pour faire circuler la monnaie locale auprès des commerçants, producteurs et associations du territoire.

extrait du bilan 2015 de l'association Galléco



LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Y aurait-il donc davantage de gallécos dormants que de gallécos en circulation ?

En toutes hypothèses, quelqu'un saurait-il m'apprendre à compter en gallécos ?

Je lui en serais éternellement reconnaissant.

Galléco : dans l'espoir d'une réelle évaluation

J'ai relevé dans le marché public que le Département d'Ille-et-Vilaine a conclu pour la réalisation d'une :

"évaluation avec propositions sur le dispositif de monnaie locale complémentaire Galléco"

que, s'il est prévu de recueillir l'appréciation des partenaires de l'expérimentation qui sont objectivement assez peu nombreux au regard du million d'habitants de ce département, il n'est nulle part prévu de recueillir l'avis des citoyens, dont celui des contribuables : ni sur leur perception de l'expérimentation, ni sur les perspectives d'avenir.

Vous trouverez au bout de ce lien copie de la correspondance que j'adresse ce jour à ce sujet à Monsieur Bertil de Fos, Directeur de l'association Auxilia, titulaire de ce marché :

Galleco-lettre à Auxilia



Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Un budget : mais qu'est-ce que c'est que ça ?...

Je n'hésite pas à faire un peu de pub pour la prochaine assemblée générale de l'association Galléco, en observant au passage que - comme l'année dernière, déjà - elle ne sera pas appelée à délibérer sur le budget alors que c'est pourtant de sa compétence exclusive.

Qu'est-ce que ce serait si elle ne s'était pas statutairement donné comme objectif de "*piloter démocratiquement le projet et l'association*" ?...

Mais soyons sérieux : quand on a pris l'habitude de ne réunir que tous les 13 mois une assemblée générale au minimum annuelle on peut avoir du mal à tomber au bon moment.

;-)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

02 99 63 87 24 CONTACT@GALLECO.INFO



Notez la date: le 9 Juin c'est l'Assemblée Générale du Galléco

17 Mai 2016 | Actualités | 0 commentaires

Chers adhérents, sympathisants et partenaires,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale de Galléco

Jeudi 9 Juin à l'écodomaine de l'étrillet à Bruz,
de 18H 00 à 22h [Plan d'accès](#)

18h00: Accueil émargement

18h 30: Validation rapport d'activité, bilan moral et financier

19h: Propositions de la stratégie 2017-2020, discussion et vote

20h30: Repas, Auberge Espagnole (chacun apporte quelque chose à manger)
et proposition d'actions

22h: Fin de l'AG

Merci de vous [Inscrire ici](#) pour faciliter l'organisation.

Pour les absents, vous pouvez donner un pouvoir de vote à une personne de votre collège, [Pouvoir en téléchargement ici](#)

En espérant vous compter parmi nous.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

Il n'y a que la foi qui sauve...

Je vous invite à visionner la vidéo produite par l'association Galléco, que vous trouverez sur la page d'accueil de son site internet, intitulée : "Galléco, une monnaie pour agir".

C'est le fer de lance de sa communication :

"C'est une solution simple et concrète pour renforcer l'économie de son territoire"

En ce qui me concerne, je ne crois pas ce discours lénifiant... et je défie quiconque de démontrer avec un minimum de sérieux qu'au bout de 3 années d'expérimentation qui auront coûté au contribuable de l'ordre de 500.000 euros si l'on veut bien tout compter, le galléco a commencé - ne serait-ce qu'un tout petit peu commencé - à renforcer l'économie des territoires concernés.

Quelqu'un est-il prêt à relever ce défi ?...



Accueil C'est quoi ? Comment ça marche ? Annuaire Actualités et médias L'association

En 2016, Je renouvelle mon soutien au Galléco

Je reprends mon adhésion

Galléco, une monnaie pour agir from Galléco

Il soutient l'économie et l'emploi de son territoire

03:17

HD vimeo

L'actu du Galléco

Notez la date: le 9 Juin c'est l'Assemblée Générale du Galléco

Chers adhérents, sympathisants et partenaires, Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale de Galléco Jeudi 9 Juin à l'écodomaine [Lire la suite](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasrebretillien.com>

Du galléco sans fard (breton)

J'ai eu la curiosité de comparer le « Rapport d'activité 2015 » que l'association Galléco vient de publier, aux « Rapports d'activité » antérieurs et de le confronter au « Bilan 2015 » qu'elle a adressé au Département.

Voici quelques observations portant sur une sélection d'indicateurs :

Implication des adhérents

Trois "Comités locaux d'animation" ont été créés en 2012, qui ont réuni :

- en 2013 « en moyenne entre 5 et 10 personnes par rencontre »[\[1\]](#), chacun, toutes les 3 semaines
- en 2014 « en moyenne une trentaine d'adhérents y participent »[\[2\]](#), au total, une fois par mois
- en 2015 « en moyenne une vingtaine d'adhérents y participent »[\[3\]](#), au total, une fois par mois

L'implication croissante des adhérents (citoyens et entreprises) ne saute pas aux yeux.

Masse « monétaire »

Du fait des modalités d'intervention de l'association ainsi que de la mise en place de « comptoirs d'échange » bénéficiant de prêts de sa part, les « Rapports d'activité » destinés à l'assemblée générale des adhérents ne permettent pas de démêler les gallécos en circulation des gallécos mis en circulation... et encore moins d'évaluer les gallécos en circulation parce que mis en circulation mais qui ne circulent pas puisqu'ils sont stockés dans les « comptoirs d'échange ».

La confusion a été largement alimentée par l'information officielle et relayée, selon laquelle « *l'association avait imprimé l'équivalent de 40.000 euros pour le lancement de la monnaie en septembre 2013. Aujourd'hui l'ensemble des gallécos sont en circulation, un nouveau lot de 60.000 gallécos a donc été imprimé* »[\[4\]](#).

En revanche, le « Bilan 2015 »[\[5\]](#) qui a parallèlement été communiqué par l'association Galléco au Département chiffre précisément le « nombre de gallécos en circulation » par période :

- 35.145 au 1^{er} quadrimestre 2015
- 30.445 au 2^{ème} quadrimestre 2015
- 44.640 au 3^{ème} quadrimestre 2015

Selon le « chargé de développement commercial »[\[6\]](#), l'évolution sur la dernière période doit

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

beaucoup à l'engouement qui a accompagné la sortie en salles du film « Demain » au mois de novembre 2015.

On peut toutefois être tenté de mettre ce montant de « gallécos en circulation » fin 2015 (44.640 euros) en relation avec le montant de la subvention de fonctionnement allouée par le Département pour la seule année 2015 (98.500 euros), d'autant qu'une partie des gallécos mis en circulation l'est via le versement d'une partie des salaires subventionnés des deux employés à temps complet de l'association.

Il est regrettable que l'information à la fois la plus simple et la plus pertinente ne soit pas rendue publique : il s'agit du nombre de gallécos « nantis » au 31 décembre 2015, c'est-à-dire gagés auprès du Crédit coopératif par un dépôt de garantie, en d'autres termes : financièrement sécurisés.

Retours en banque

- Au 31 décembre 2014 : « Ils représentent 65 % des retraits »[\[2\]](#)
- Au 31 décembre 2015 : « Ces retours représentent 70% des retraits cumulés depuis le lancement de la monnaie en septembre 2013 »[\[3\]](#), alors même que l'association a mis en place un stock de gallécos dans une cinquantaine (!) de « comptoirs d'échange ».

Le moins que l'on puisse dire est que cet indicateur ne témoigne pas d'une claire tendance à privilégier des « circuits courts », en même temps qu'il masque une grande dépendance à l'égard du réseau Biocoop, dont on aimerait vivement connaître l'importance relative dans l'expérimentation : chiffre d'affaires en galléco, taux de retour en banque, données sur les comptoirs d'échange...

Chiffre d'affaires en gallécos

Il n'en est pas fait mention du tout dans le « Rapport d'activité 2015 »[\[3\]](#) destiné aux adhérents, mais dans le « Bilan 2015 »[\[5\]](#) communiqué au Département, l'association indique n'avoir connaissance que d'un montant de 103.300 euros = gallécos. Elle évalue à 60 % le nombre des entreprises lui communiquant cette information (parmi lesquelles celles ayant les plus gros chiffres d'affaires), tandis que le « chargé de développement commercial » a oralement évaluée cette somme (de 103.300 euros = gallécos, par conséquent) le 31 mars 2016 à 80 % du montant réel des transactions.[\[6\]](#)

N'allons pas jusqu'à prétendre que les montants évaporés sont dissimulés au fisc, comme on le craint parfois quand il s'agit de "monnaies locales", mais on comprend bien que dans ces conditions l'association Galléco ne se risque pas à évaluer l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises, et encore moins à évaluer l'amélioration de leur résultat d'exploitation... dont on peut au demeurant fortement douter jusqu'à preuve du contraire.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Vitesse de circulation de la "monnaie"

On comprend bien également qu'il soit impossible d'avancer ne serait-ce qu'une vague estimation de la vitesse de circulation des coupons. Les promoteurs des monnaies locales estiment généralement que leur vitesse de circulation devrait être de l'ordre de 7 fois supérieure à celle de l'euro, mais on aimeraît déjà être certain que dans le cas d'espèce, la vitesse de circulation du galléco n'est pas sensiblement inférieure à celle de l'euro.

Emploi

Rien n'est dit en ce qui concerne l'emploi, et on ne peut guère s'en étonner.

En dehors des 2 CDD créés dans l'association qui ont été financés par l'impôt et convertis en CDI sans que l'on sache comment ils pourront être financés, bien malin en effet qui pourrait identifier un seul emploi créé ou même simplement préservé dans le département du fait de la création du galléco.

On se contentera donc d'observer que 10 % des entreprises n'ont pas renouvelé en 2015 leur première adhésion au réseau du fait de leur cessation d'activité [3] et [5], et de se réjouir que 10 % de l'ensemble des entreprises du département n'aient pas connu le même sort au cours de la même année... tant s'en faut.

J'en termine en précisant, comme très souvent, que je suis bien naturellement disposé à corriger sans délai toute information qui serait factuellement erronée.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

[1] Rapport d'activité 2013

[2] Rapport d'activité 2014

[3] Rapport d'activité 2015

[4] Communiqué de l'association en date du 8 juillet 2015

[5] Bilan 2015 communiqué au Département

[6] Réunion du 31 mars 2016 à l'éco-domaine de l'Etrillet

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

Toujours plus loin, toujours plus haut !...

Poursuivant sa fuite en avant, voici qu'à la recherche de financements... la "monnaie solidaire brétillienne" s'affirme à présent comme étant la "monnaie locale et citoyenne de Haute-Bretagne".

The screenshot shows a crowdfunding page for 'Galléco, monnaie locale et citoyenne de Haute-Bretagne'. The page features the Galléco logo (two stylized figures in blue and orange) and the tagline 'Une monnaie pour agir'. The main heading is 'CONTRIBUEZ À CE PROJET !'. Below it, there's a section titled 'GALLÉCO, MONNAIE LOCALE ET CITOYENNE DE HAUTE-BRETAGNE' with a sub-section 'OBJECTIF DE LA COLLECTE DES GOUTTES D'EAU'. It shows a progress bar at 9 €/1000 €. A call-to-action button says 'VOUS AUSSI, UTILISEZ LILo ET FINANCEZ CE PROJET'.



Je ne sais pas ce qu'en pensent par exemple le galais, la maillette et la sonantes... pas plus que

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

ce qu'en pense le département d'Ille-et-Vilaine, et encore moins les départements voisins... m'enfin c'est comme ça, et ça a déjà rapporté 9 euros. ;-);;-)

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

De CDD en CDI

En juin 2013, les 2 salariés à plein temps de l'association Galléco chargée de l'expérimentation de la monnaie éponyme ont été recrutés sur des CDD d'un an.

Dès 2014, ces 2 CDD ont été étonnamment convertis en CDI :

- sans attendre l'évaluation convenue de l'expérimentation par le Département
- sans même attendre le résultat du DLA (dispositif local d'accompagnement) dans lequel l'association s'engageait à la même époque

CDD ➔ CDI

Nous ne connaissons pas encore le résultat de l'évaluation qui est en cours, mais nous savons bien que le DLA a très rapidement débouché sur un « diagnostic partagé » aux termes duquel :

« Il s'avère que le bilan après un an reste mitigé en terme de résultats. Il s'inscrit dans un feu d'artifice planétaire de monnaies complémentaires mais combien de monnaies survivront ? Le modèle actuel du Galléco n'est pas pérenne » .

Comment justifier le recours à des CDI, lorsque l'on sait que ces emplois ont été financés quasi exclusivement par la subvention de fonctionnement du Département pendant la période d'expérimentation et que l'association n'a aucune assurance d'un financement ultérieur ?...

Faut-il parler de simple légèreté ou plutôt de consciente manipulation visant à forcer la générosité des contribuables des collectivités territoriales à la fin de l'expérimentation ?...

La question mérite d'autant plus d'être posée que l'association a elle-même érigé au rang de l'éthique la question du développement durable.

Et lorsque l'on songe au fait que le Conseil des collèges, qui est le Conseil d'administration de l'association, n'a jamais été saisi de cette question... dont il n'a même pas été informé, comme en témoigne ses comptes rendus, que dire de la vie démocratique de l'association contractuellement convenue avec le Département ?...

Il est vrai que les dirigeants ne risquent pas grand chose puisque l'association n'a ni Président, ni Trésorier, et que son bureau est composé de 4 co-Présidents éphémères (il y en a déjà eu une

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

dizaine) aux attributions en outre changeantes.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

"Je ne vous cache pas que..."

Je reviendrai prochainement sur le déroulement de l'assemblée générale de l'association Galléco qui s'est tenue jeudi dernier 9 juin 2016, car il y a matière, mais en attendant... voici comment j'ai pu y assister.

J'ai été très poliment accueilli par le Président en personne, qui guettait impatiemment mon arrivée parce qu'il était temps et qui est aimablement venu au-devant de moi... pour procéder à quelques tirs de barrage avant que je puisse m'asseoir gentiment au coin du dernier rang, tout au fond de la salle.

ACTE I

JC - On ne se connaît pas : pourquoi êtes-vous là ?... Qu'est-ce qui vous intéresse : les monnaies locales, le réseau des monnaies locales ou le galléco ?

PJ - Je ne manque pas d'information sur les monnaies locales, ni sur le réseau des monnaies locales. Par contre, il n'est pas facile d'avoir de l'information sur le galléco. Je suis simplement venu m'informer. N'étant pas adhérent, je n'ai évidemment pas l'intention d'intervenir, et cela même si j'y étais invité.

ACTE II

JC - Je ne suis pas inquiet pour aujourd'hui, mais je ne vous cache pas que je crains ce que pourriez écrire demain.

PJ - Si j'ai quelque chose à dire, je le dirai... et vous pourrez bien entendu, au besoin, y répondre.

ACTE III

JC - Je ne vous cache pas que votre présence risque de me mettre mal-à-l'aise lorsque je vais avoir à intervenir : il n'est pas trop tard pour que vous renonciez à assister à cette assemblée.

PJ - Il n'en est pas question. Au chapitre des valeurs du projet, il est précisé sur le site de l'association que toutes les réunions sont ouvertes. J'ai évidemment bien réfléchi avant de m'inscrire pour assister à celle-ci, il y a 48 heures, en qualité de non adhérent.

ACTE IV

JC - Je ne vous cache pas que votre présence est susceptible d'irriter certaines personnes dans la salle.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

PJ - *Cela ne modifie pas ma décision.*

PS : Je dois à la vérité de mentionner qu'en fait, personne n'a semblé irrité(e) par ma présence

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

Quelques échos de l'AG de la Galléco (1)

Heureusement que je n'étais pas allé à l'assemblée générale de la Galléco du 9 juin 2016 en espérant beaucoup apprendre sur les questions financières.

Je passe très vite sur le fait qu'une nouvelle fois les adhérents n'ont pas été saisis du budget, alors que son adoption est statutairement de la seule et unique compétence de l'assemblée, qui doit se réunir au minimum une fois par an... car il est vrai que « l'exercice » n'est pas très facile quand on ne se réunit que tous les 13 mois et que l'on est déjà rendu au mois de juin.

Je préfère m'attarder sur le fait que s'il existe un rapport d'activité (diffusé par internet et remis imprimé, mais qui n'a pas été commenté et qui n'a appelé aucune question dans l'assistance... pas même une seule observation), à l'évidence il n'existe pas de rapport moral et financier.

Les adhérents ont dû se contenter de courtes interventions :

- purement orales en ce qui concerne le rapport moral
- simplement accompagnées de la projection d'un tableau très sommaire (4 lignes en dépenses et 3 lignes en recettes) en ce qui concerne le rapport financier (pas de détail, pas de comparaison aux prévisions, pas de mesure des évolutions, pas de bilan...)

Je ne retiens pas grand chose des propos tenus en guise de rapport moral qui auraient, au minimum, pu être l'occasion de mentionner que l'expérimentation (puisque il s'agit d'une expérimentation) était en cours d'évaluation (qui coûte 14.980 euros au contribuable) et que le résultat était attendu de manière imminente.

Et je ne retiens que trois choses sur le plan financier :

- la subvention de fonctionnement du Conseil départemental d'un montant de 98.500 euros, qui a couvert 92 % des charges en 2014, n'en aura couvert que... 91 % en 2015 (le pourcentage d'écart est venu de l'Etat et de la MAIF qui ont apporté au total 1.500 euros)
- les charges de personnel (essentiellement relatives aux 2 salariés à plein temps désormais en CDI) ont représenté 73,12 % des charges totales en 2015
- le « compte de conversion » ouvert au Crédit coopératif était crédité de 54.228 euros au 31 décembre 2015, ce qui représente très exactement le nombre de gallécos « garantis » en dehors de ceux temporairement « nantis » par une avance du Conseil départemental qui va être prochainement remboursée (ni plus, ni moins).

Déduction faite des propos d'accueil des uns et des autres, l'examen de tous ces sujets n'aura guère pris plus de 20 minutes avant le vote d'un quitus à l'unanimité... notamment par les 2 conseillères départementales présentes (un record) imperturbablement muettes du début à la fin de l'assemblée.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

C'est bien évidemment la suite, consacrée à l'adoption du plan stratégique 2017-2020, qui aura été la plus intéressante.

Je reprends mon souffle et je reviens... ;-)

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Quid de l'évaluation du galléco ?...

Le 13 juin 2016

à

Monsieur le Président
du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
1, avenue de la Préfecture
35042 – Rennes Cedex

Objet : rapport d'évaluation Galléco

Ref : courrier suivi 1K01238259659

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me communiquer copie du marché public de prestations intellectuelles qui a été conclu le 9 mai 2016 avec la société Auxilia pour la réalisation d'une « *mission d'évaluation avec propositions de la monnaie locale complémentaire GALLECO* ».

Il prévoit que soit conduite dans une première phase une évaluation de l'expérimentation, et que celle-ci soit concrétisée par la remise d'un rapport de présentation dans un délai de 3 semaines à compter de la 1^{ère} réunion de lancement.

Par la présente, je viens solliciter communication de ce document.

Une transmission numérique me conviendrait tout-à-fait si elle facilite la tâche des services.

Mon adresse de courriel est la suivante : patrick.jehannin@gmail.com.

En toutes hypothèses, je suis disposé à régler les éventuels frais de communication.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Patrick Jéhannin

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Quelques échos de l'AG de la Galléco (2)

Sans attendre l'évaluation de l'expérimentation qui a été engagée par le Conseil départemental aux frais des contribuables pour un montant de 14.980 euros, la trentaine d'adhérents ayant participé à l'assemblée générale de l'association Galléco du 9 juin 2016 a arrêté un « *plan stratégique 2017-2020* ».

Il s'agit de faire du galléco à l'avenir une « *monnaie numérique mutualisée* », « *outil de financement des projets de territoire* », en s'attachant à ce qu'il constitue une « *monnaie pédagogique inclusive* ».

- **Une monnaie numérique mutualisée**

La majorité des coupons retournent actuellement en banque, et c'est particulièrement le cas de ceux qui sont utilisés dans le réseau Biocoop qui enregistre les plus gros chiffres d'affaires.

Constatant que « *les outils de l'euro sont très efficaces* », l'association souhaite que les adhérents puissent par exemple utiliser une carte de paiement et effectuer des virements (c'est une question de survie), mais elle ne peut développer seule la plate-forme et les outils informatiques nécessaires. Elle postule la possibilité de partager le dispositif, et d'abord son coût, avec les autres monnaies locales de Bretagne (dont le point de vue n'a pas été rapporté).

Elle imagine pouvoir conserver quand même des coupons papier (avec au verso une image emblématique de la Haute Bretagne et au verso une image emblématique de la Bretagne) qui devront pouvoir être utilisés en déplacement sur le territoire d'une autre monnaie locale (je ne sais pas pourquoi ça me rappelle l'euro !...)

Il faut tout de même savoir que l'adoption d'une monnaie numérique ramènera le galléco dans le champ de compétence de l'ACPR (l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance), dont les promoteurs n'ont réussi à s'affranchir ces deux dernières années qu'au prix de quelques cachotteries.

L'opération coûterait 50.000 euros la première année, et - si la demande de subvention (« de projet », sans doute : donc non reconductible) effectuée auprès de Rennes Métropole aboutissait (en septembre-octobre) - le lancement pourrait être effectué en septembre 2017.

J'observe qu'alors que le galléco est extrêmement « Biocoop dépendant », à aucun moment il n'a été fait état de la création ce 10 juin 2016 de la SCIC COOPEK qui répond au même besoin, et dont le réseau Biocoop a décidé d'être le premier « *Aktiveur* ». Une initiative pourtant prise très au sérieux par les porteurs de projets les plus avertis...

<http://www.coopek.fr>

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

• Un outil de financement des projets de territoire

Considérant que les banques peuvent prêter « jusqu'à 10 fois ce qu'elles ont en dépôt », l'association considère que son fond dit de réserve est un « grand potentiel très sous-exploité ».

Elle reconnaît très honnêtement n'avoir aujourd'hui aucune assurance que les crédits accordés par le Crédit coopératif bénéficient à des projets du territoire, et précise même ne pas savoir à quel taux ces crédits peuvent être consentis.

Elle considère toutefois imaginable qu'à l'avenir des acteurs bancaires et non bancaires (la Nef, Présol, Bretagne active...), ayant augmenté leur capacité de prêt grâce au fond de réserve de l'association composé des euros échangés en gallécos, puissent prêter - éventuellement à taux nul - à des entreprises du territoire (en l'occurrence : toute la Bretagne, à l'horizon de 3 ans) ciblées par le dispositif.

Après que rappel ait été fait que l'Eusko est associé à un fond de capital-risque, les quelques personnes semblant avoir à peu près suivi la présentation m'ont semblé assez réservées :

« ça fait un peu peur ; Il faudra de sacrés garde-fous. On est en train de virer vers ce que font les banques traditionnelles... J'imagine que la monnaie le franc a commencé comme ça et après on a dévié. »

« après : comment ça peut vriller !... moi c'est une frayeuse »

• une monnaie pédagogique inclusive

J'avoue ne pas avoir parfaitement compris la portée de cet axe stratégique.

Il me semble qu'il eût fallu commencer par expliquer ce que l'on entend par « finance inclusive » et même par « démocratie inclusive » (des concepts qui font généralement référence aux consommateurs exclus des services traditionnels) et que ceci aurait opportunément éclairé l'objectif qui est de disposer d'un « *outil à forte valeur pédagogique pour les jeunes et pour les dispositifs de politique locale, utilisé par tous et pour tous types d'achats* » (exemple pris de la « carte sortir » en vigueur sur Rennes).

J'attends avec impatience la publication du compte-rendu de l'assemblée générale sur le site de l'association et je corrigera bien volontiers ce que je pourrais éventuellement avoir mal compris.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

You connaissez le précepte ?...

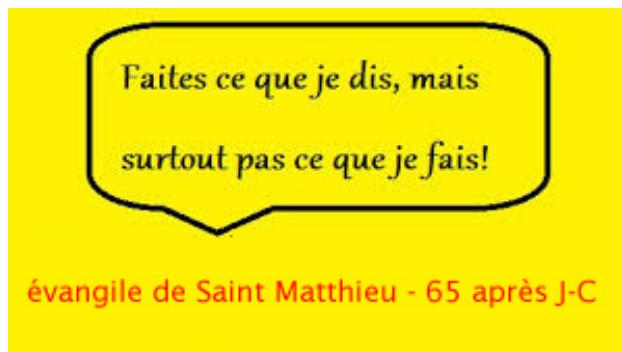
Le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Galléco ont passé le 7 mai 2013 une « *convention d'avance remboursable à taux nul* », d'un montant de 40.000 euros pour une durée de 3 ans, afin de garantir l'émission des 40.000 premiers gallécos.

Aux termes de l'article 8 de cette convention, l'association s'était engagée à effectuer un « *virement d'office* » à l'échéance du prêt, soit le 2 mai 2016.

Que croyez-vous qu'il arriva ?...

Il s'avère que l'association Galléco n'a pas respecté son engagement de mettre en place un « *virement d'office* », que - renseignement pris auprès du Payeur départemental qui vient de me répondre ce jour - le Département a dû émettre un « *titre de recettes* » le 22 avril 2016 pour recouvrer son avance et que celui-ci n'a été payé que le 16 juin 2016, soit près de 2 mois plus tard.

Vu le taux du livret A, cela ne fait qu'environ 35 euros d'intérêts de grignotés en traînant des pieds... mais, à mes yeux, cela signifie surtout que l'association Galléco ne crache pas sur les revenus de l'argent, puisque - depuis environ un an - elle n'a plus du tout besoin de ces 40.000 euros pour « *nantir* » les gallécos émis.



De manière plus triviale : d'un côté on sollicite de l'argent public, de l'autre on le dépose dans le circuit bancaire... et entre les deux : on ramasse tout ce que l'on peut tant qu'on le peut. C'est humain... ;-)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Qui vivra verra... ou ne verra pas ?

Par courrier suivi qui est parvenu dans les services du Département d'Ille-et-Vilaine le 14 juin 2016, j'ai sollicité copie d'un « *livrable* » de la première phase du marché public « *d'évaluation avec propositions de la monnaie locale complémentaire GALLECO* » qui a été conclu avec la société Auxilia le 9 mai 2016.

Il s'agit du « *rapport de présentation de l'évaluation de l'expérimentation Galléco (activité, organisation, budget, notoriété, appréciation des partenaires), au regard du développement d'autres projets de monnaies locales (Eusko, Sonantes, Sol Violette)* ».

Je reste dans l'attente, mais j'espère encore recevoir une réponse avant le... 14 juillet qui va venir vite, date à partir de laquelle je serais contraint de considérer que je me heurte une nouvelle fois à un refus de communication de document administratif.

Par ailleurs, sur la base d'un échange très courtois engagé sur le marché des lices avec le Président de l'association Galléco qui m'a vraiment semblé n'en avoir que faire, et au vu de ce qui se trame en coulisse en ce qui concerne le financement de l'association à partir de 2017 du côté du Département comme du côté de Rennes Métropole, j'avoue que je suis assez dubitatif sur la sincérité de la démarche.

J'ajoute que le Département a par ailleurs procédé en direct à une enquête assez précise, que je ne peux qu'apprécier, auprès des personnes utilisant ou ayant utilisé le galléco.

J'ai sollicité le 3 juillet 2016 le (ou les) document(s) d'analyse des résultats.

Je comprendrais mal que cette nouvelle demande se heurte - comme malheureusement tant d'autres - à un refus implicite de communication au bout d'un mois, ou bien encore à l'assertion parfaitement fallacieuse selon laquelle, s'agissant de documents préparatoires à une décision, ils ne seraient pas communicables.

Sur ces deux questions, je vous donne rendez-vous un peu plus tard pour juger sur pièces de la transparence des décisions de la collectivité territoriale.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

Une curieuse conception de la démocratie



Le Président du Conseil départemental a passé un marché de prestations intellectuelles avec l'association Auxilia, « *conseil imaginatif en développement durable* » du groupe SOS (14.000 salariés - 405 établissements intervenant dans 35 pays).

Il dispose aujourd'hui de son « *rappor tde présentation de l'évaluation de l'expérimentation Galléco (activité, organisation, budget, notoriété, appréciation des partenaires), au regard du développement d'autres projets de monnaies locales (Eusko, Sonantes, Sol Violette)* »

Une chose est certaine : le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a toute liberté pour rendre public ce rapport d'évaluation dont les conclusions conditionnent la suite de la démarche.

Chacun pourrait ainsi se faire son opinion sur des bases à priori sérieuses.

Cependant : non seulement il a décidé de ne pas le faire, mais il refuse la communication de ce document à qui en fait individuellement la demande, au motif qu'il revêtirait « *un caractère préparatoire* » à une décision « *au sens des dispositions du code des relations entre le public et l'administration* ».

Heureusement que dans le "Projet 2016-2021 pour l'Ille-et-Vilaine" qui vient d'être présenté au Conseil départemental, nos édiles se sont déclarés « *convaincus de la nécessité de renouveler les formes de la participation démocratique* ».

Parce que, sinon... où irait-on ? :-(

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Un échange d'amabilités...

J'ai tout récemment reçu du Conseil départemental une très aimable réponse à ma demande de communication du rapport d'évaluation de l'expérimentation du dispositif Galléco.

Je réplique ce jour sur le même terrain par courrier suivi...

lettre suivie 1K 013 388 4205 8

Monsieur le Président,

Rien, bien évidemment, ne s'oppose à ce que vous décidiez de publier le « *rapport de présentation de l'évaluation de l'expérimentation Galléco* » que vous détenez.

Du moins, rien d'autre que votre bon vouloir... car il est aussi vrai que strictement rien ne vous y oblige.

J'ai constaté à regrets que vous avez choisi de tenir les habitants dans l'ignorance de sa teneur.

C'est pourquoi, le 13 juin 2016, j'en ai personnellement sollicité copie dans le cadre spécifique des dispositions relatives à la communication des documents administratifs, dont chaque citoyen peut se prévaloir lorsque qu'un document n'a pas fait préalablement l'objet d'une publication.

Le 13 juillet 2016, à l'expiration du délai qui vous était légalement imparti, vous m'avez opposé un refus basé sur l'hypothèse qu'il vous « *semble* » que ce document, qui revêtirait « *un caractère préparatoire au sens des dispositions du code des relations entre le public et l'administration* », ne serait pas « *communicable* » dans ce cadre.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir en cette circonstance pris soin de m'apporter une réponse, même négative, car j'ai pu observer dans le passé que ce n'était malheureusement pas toujours le cas.

Vous me précisez à cette occasion que vous prenez « *parallèlement* » soin de saisir la CADA d'une « *demande de conseil* » portant sur la communicabilité de ce rapport.

Je vous fais crédit d'avoir engagé cette procédure, à laquelle n'ont accès que les administrations après avoir - en principe - épuisé toutes les ressources de sa jurisprudence, et dans l'immédiat - dans un même souci de conciliation - je suspends temporairement l'exercice de mon droit à saisir la CADA « *pour avis* ».

En revanche, aux fins de bien comprendre ce qui vous paraît justifier votre position, je sollicite par la présente une copie de cette saisine et de ses éventuelles annexes.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Patrick Jéhannin

[Pour aller plus loin](#)

[la_position_du_CD35](#) [ma_replique](#)
[ma_contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

On verra ça plus tard

Au motif qu'il s'agit d'un document préparatoire à une décision, le Conseil départemental a déjà conditionné la communication que je lui ai demandée du rapport d'évaluation de l'expérimentation du galléco à un conseil qu'il a sollicité de la CADA... reportant ainsi sa réponse à plus tard.

Le même Conseil départemental a également refusé de me faire connaître les termes dans lesquels il a **curieusement** cru bon de saisir cette instance.

Car à supposer même qu'il n'en ait pas l'obligation (ce que nous verrons bien), rien ne lui interdit de publier le rapport qu'il détient s'il porte un peu de considération à ses ouailles.

Je reçois à présent de la Vice-Présidente du Conseil départemental (ce n'est pas n'importe qui), « *Déléguée à la Citoyenneté, la Démocratie participative, les Relations avec le monde combattant* » (ce n'est pas n'importe quoi) une aimable réponse à une nouvelle sollicitation.

La voici :

Par courrier en date du 3 juillet dernier reçu au Département le 6 juillet, vous avez sollicité la communication du document d'analyse des résultats de l'enquête en ligne concernant l'évaluation de la monnaie locale Galléco, ou à défaut un fichier d'exportation des données brutes.

Comme vous le savez, ce questionnaire a été envoyé à tous les adhérents de l'association Galléco courant mai 2016. Une synthèse des résultats de ce questionnaire sera adressée aux adhérents de l'association à l'automne 2016. Ce document pourra donc vous être communiqué dans le même temps.

Commentaire :

En m'informant qu'à l'automne 2016 il me rendra destinataire de ce document (dont il semble ne pas disposer encore), le Conseil départemental feint de croire qu'un document de « **synthèse** » à venir d'ici le 20 décembre 2016 répond à ma demande « *de(s) document(s) d'analyse, ou à défaut un fichier d'exportation des données brutes* » qu'il détient dès à présent.

Il s'agit donc en réalité d'un nouveau refus de communication déguisé.

Ceci confirme s'il en était besoin qu'il n'est pas dans les intentions de l'assemblée territoriale de laisser fuiter la moindre information sur ce dossier avant que ne soit bouclé le montage qui devrait faire intervenir Rennes Métropole à ses côtés au dernier trimestre de cette année.

On navigue en eau(x) trouble(s).

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>



Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Le galléco : faut-il en rire ?...

En déclarant que le galléco était la « *monnaie officielle* » (rien que ça !...) de tel ou tel événement, l'association Galléco et ses partenaires nous avaient jusqu'à présent plutôt fait rigoler.

Mais voici maintenant qu'au « *2^{ème} Scarabio Festival* » qui est organisé le 11 septembre prochain par la société « *Scarabée Biocoop* », tous les paiements devront se faire impérativement en galléco (sauf pour les centimes d'euro).

Partenaire officiel du Scarabio Festival#2 : Galleco

Galleco, monnaie locale citoyenne, sera la monnaie officielle de cette 2^e édition. Vous pourrez changer vos euros en Galleco aux comptoirs à l'entrée du festival, car tous les paiements, si vous souhaitez faire des achats, devront se faire en Galleco. Sauf pour les centimes d'euros. Lorsque vous repartirez, vous pouvez soit conserver les Galleco et les utiliser dans les nombreuses adresses rennaises qui les acceptent (dont les magasins Scarabée et les restaurants Pique-Prune). Ou les re-échanger contre des euros aux comptoirs de change, avant votre départ.



1 - Je rappelle que la seule « monnaie officielle » ayant cours en France et plus largement dans la « zone Euro » est l'Euro.

2 - Je rappelle également qu'un commerçant est obligé d'accepter les paiements en espèces.

L'article R 642-3 du code pénal précise en effet que « *Le fait de refuser de recevoir des pièces de monnaie ou des billets de banque ayant cours légal en France selon la valeur pour laquelle ils ont cours est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe.* ».

J'ajoute que les billets ne doivent pas être déchirés et qu'il appartient au débiteur de faire l'appoint.

3 - Je rappelle enfin que les gallécos ne peuvent être utilisés qu'entre adhérents à l'association, à jour de leur cotisation.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Pour ceux qui ne sont pas adhérents, l'obligation d'adhérer à l'association ce jour là pour pouvoir faire ses achats impérativement en gallécos me paraît une "*pratique commerciale déloyale*" dans la mesure où elle repose sur « *des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur le consommateur* ».

Je saisirai la DDPP qui est la « *Direction départementale de la protection des populations* » ainsi que la DIRECCTE qui est la « *Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi* ».

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

A propos du Scarabio Festival

Voici un extrait du procès-verbal du dernier Conseil des collèges de l'association Galléco qui s'est tenu le 23 août 2016 :

Procès Verbal du Conseil des Collèges du 23 Août 2016

(extraits)

Présents : Jérôme Croizer, Chloé Jaguin, Didier Jamet, Gabriel Périon, Gaëlle Mestries, Manon Lemeux, Fredéric Lepretre, Marie-Claude Quilly, Isabelle Le Callennec, Hasan Gedlec, Lilla Uveges, Anne Bruzac

--> Participation au Scarabio Festival à rennes le 11 septembre. Le Galléco sera la monnaie officielle de l'événement, uniquement des Gallécos en circulation et des centimes d'euros

Je ne suis pas étonné de l'absence de René Morazin, conseiller départemental qui n'a jamais participé à aucune instance de l'association Galléco où il siège pourtant en qualité de titulaire (sa suppléante Solène Michenot non plus, d'ailleurs).

Par contre, je suis très surpris que les deux conseillères départementales présentes : Gaëlle Mestries et surtout Isabelle Le Callennec qui a régulièrement fait état de son opposition au galléco, aient pu cautionner le fait qu'au cours du "Scarabio Festival", il y aurait "*uniquement des gallécos en circulation et des centimes d'euros*".

La réglementation est pourtant claire à ce sujet qui fait obligation à tous les exposants d'accepter les paiements en euros, l'article R 642-3 du code pénal précisant que « *le fait de refuser de recevoir des pièces de monnaie ou des billets de banque ayant cours légal en France selon la valeur pour laquelle ils ont cours est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe.* »

On dirait qu'il n'y a pas grand monde à saisir la portée des frasques gallécopinesques.

[courrier_a_la_DDCSPP35](#)

[courrier_a_la_DIRECCTE_de_Bretagne](#)

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (92 articles - 5,6 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebretillien.com>

La monnaie qui fait pschitt...

Je vous livre in extenso le message d'un honorable correspondant qui s'est aventuré au Scarabio Festival.

Un vrai festival !!!...

Cela prouve une fois encore - s'il en était besoin - que les doux porteurs du projet brétillien, tout comme leurs gentils partenaires (et il y en a qui ne sont pas des moindres), sont complètement à l'ouest. ;-)

PS : en déplacement à l'étranger pour quelques semaines, je ne peux guère en dire plus aujourd'hui... mais je n'ai évidemment pas l'intention d'en rester là.

"J'ai été ce matin.

Entrée gratuite

Propagande soviétique pour le galléco, plusieurs stands "gallécos" dans le pavillon, dont un à droite en entrant, affiches sur tous les murs...

Mais les prix des commerçants (gâteaux, vins, bières, fromages) étaient affichés en euros (personnellement, j'aurais été aficionado du galléco, je t'aurais fait changer cela vite fait). J'ai aussi vu des officiels les livrer en gallécos : ils devaient donc assurer un service gallécominimo et avoir une gallécaisse.

J'ai voulu prendre un café, on m'a dit : en gallécos seulement. J'ai dit niet...

Je suis allé me plaindre au stand galléco... Le permanent (l'un des deux permanents officiels de l'association, m'a-t-il dit) avoue qu'ils ne peuvent pas « légalement refuser » les euros...

Je suis donc retourné... La directrice de Scarabée était alors au café... Elle m'a affirmé que seul le galléco avait cours (et donc que le permanent ne m'avait pas dit ce qu'il m'avait dit)... Je n'ai donc pas pris de café... Je lui ai dit que les commerçants affichaient les prix en euros et se faisaient payer en euros... Elle m'a dit que ce n'était pas normal, ils avaient un partenariat avec LE GALLECO pour tout faire en gallécos...

Je suis allé acheter un fromage... J'ai voulu payer en euros... On m'a demandé des gallécos, et dit que c'était simple : je n'avais qu'à en acheter au stand voisin (de gauche, mais à ma droite), le stand galléco de l'entrée du pavillon. J'ai refusé et annoncé que je laissais tomber le fromage

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

(qu'elle avait déjà emballé), et alors elle a accepté mes euros...

N'écoutant que mon courage j'ai goûté le muscadet bio de son autre voisin (de droite, mais à ma gauche), j'ai demandé à en acheter une bouteille : 5,98 euros, et payé en euros sans problème. Au fait, j'ai oublié de demander si on m'aurait rendu la monnaie, 2 centimes, en gallécos.

Au stand galléco, j'ai vu un homme remplir un document, payer sa cotisation fixée à 10 euros, "mais l'adhésion est libre", il a payé 5 euros.

La plupart des acheteurs de gallécos ne remplissaient pas de document ni ne payaient cotisation."

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Ni vu, ni connu... je t'embrouille

En prévision du « Scarabio Festival », qui s'est tenu le 11 septembre 2016, pour lequel il avait été imprudemment annoncé par les organisateurs et leurs partenaires que seul le galléco serait accepté lors de cet évènement, j'avais demandé au Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne (ouf) de bien vouloir rappeler trois grands principes :

- que l'article R.642.3 du code pénal sanctionne « *le fait de refuser des pièces de monnaies ou des billets de banque ayant cours légal en France selon la valeur pour laquelle ils ont cours* »
- qu'il ne pouvait être procédé à des achats en gallécos que sur présentation de la carte d'adhérent à l'association éponyme
- qu'il ne pourrait être prétendu ni même suggéré qu'il fallait être ou qu'il fallait devenir adhérent pour procéder à des achats sur ce salon.

Conciliantes, pour ne pas dire bienveillantes voire complaisantes, ces directions ont tenté de noyer le poisson en répondant à côté du sujet.

Vous trouverez ci-dessous cet échange de correspondances, complété de ma réplique qui - en substance - signifie que, si je comprends bien la volonté de ces deux administrations d'arrondir les angles, je ne peux pas pour autant laisser passer des pratiques illégales qui sont clairement d'inspiration « *ni vu, ni connu... je t'embrouille* » quand elles s'apparentent en réalité à de la désobéissance civile.

3 septembre 2016 - [courrier_a_la_DDCSPP35](#) et [courrier_a_la_DIRECCTE_de_Bretagne](#)

8 septembre 2016 - [reponse_ddcspp-direccte](#)

15 octobre 2016 - [replique_reponse_ddcspp-direccte](#)

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (96 articles – 5,8 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Où l'on reparle du galléco...

Le 4 août 2016, au motif de vouloir privilégier une forme de courtoisie à l'égard des adhérents de l'association Galléco au détriment de l'exercice de la citoyenneté par tout un chacun, la Vice-Présidente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine « *Déléguée à la Citoyenneté, la Démocratie participative, les Relations avec le monde combattant* » m'a refusé copie dans les délais réglementaires d'un document dont j'avais sollicité communication par courrier du 3 juillet 2016 :

« Une synthèse des résultats de ce questionnaire sera adressée aux adhérents de l'association à l'automne 2016. Ce document pourra donc vous être communiqué dans le même temps. »

Ce 21 octobre, c'est-à-dire bientôt 4 mois après avoir formulé ma requête, j'attends toujours...

Pourtant, ce document intitulé « *Analyse du questionnaire relative à l'évaluation du Galléco* », qui a été établi par la société Auxilia au mois de juin 2016 dans le cadre du marché passé le 9 mai avec le Département d'Ille-et-Vilaine, a déjà été largement diffusé par l'association Galléco elle-même auprès de ses adhérents, mais aussi sur les réseaux sociaux notamment via sa « *newsletter* » au début mois d'octobre.

On ne peut d'ailleurs qu'être étonné que cette association diffuse sans état d'âme un document qui porte la mention « confidentiel », d'autant qu'il fait apparaître le nom d'un contributeur qui peut difficilement passer inaperçu :

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

Document confidentiel



Analyse du questionnaire relative à l'évaluation du Galléco

Auxilia / Jean-Philippe Magnen

Juin 2016



conseil imaginatif en développement durable
www.auxilia-conseil.com

{auxilia}

C'est quand même mieux de faire procéder à des évaluations par des gens convaincus d'avance... ;-)

Ancien porte-parole d'Europe-Ecologie-Les Verts, Jean-Philippe Magnen, qui a mis un terme à sa vie politique à la fin de l'année dernière en ne se représentant pas aux élections régionales en Pays de Loire, est le plus souvent présenté à tort comme étant l'unique auteur du rapport « *D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité* » qui a été remis le 8 avril 2015 à la Secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire.

Avec Christophe Fourel et Nicolas Meunier, il est à coup sûr l'un des co-auteurs de l'ouvrage, paru un peu plus tard aux éditions « *Le bord de l'eau* » sous la même appellation, qui est diffusé au prix de 20 €.

Jean-Philippe Magnen, qui a souhaité redevenir psychothérapeute libéral à l'issue de son mandat, exerce à l'évidence dans un très large spectre :

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Jean-Philippe Magnen

20, chemin des Vignes

44100 Nantes

0637382072

[magnen.jean-philippe @ orange.fr](mailto:magnen.jean-philippe@orange.fr)

Thérapie individuelle et collective, thérapie de couple, méditation, accompagnement du changement des organisations et systèmes de décision, coaching

PS : sur un plan beaucoup plus général, j'attends toujours le « *rapport de présentation de l'évaluation de l'expérimentation Galléco (activité, organisation, budget, notoriété, appréciation des partenaires), au regard du développement d'autres projets de monnaies locales (Eusko, Sonantes, Sol Violette)* » que j'ai sollicité le 13 juin 2016. Je vais y revenir...

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

0 + 0 = la tête à Toto

Jean-Philippe Maignen, qui a signé l'année dernière un ouvrage consacré aux monnaies locales, nous livre sans commentaire les réponses à deux questions posées à des professionnels dans le cadre d'une enquête effectuée en mai 2016 auprès des adhérents au réseau Galléco qui a été créé il y a 3 ans (*) :

- J'ai pu créer des emplois : 0 %
- J'ai pu augmenter mon chiffre d'affaires : 0 %

Pour mémoire :

- l'ouvrage est paru aux éditions « Le bord de l'eau » sous le titre : «*D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité* » 20 €
- le galléco, qui a coûté jusqu'à présent de l'ordre de 500.000 € aux contribuables du département d'Ille-et-Vilaine, a été conçu comme « [une monnaie à forte valeur ajoutée](#) »

Pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas la page d'accueil du site de l'association Galléco, je vous signale qu'elle vaut le détour :

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

[Accueil](#) [C'est quoi ?](#) [Comment ça marche ?](#) [Annuaire](#) [Actualités et médias](#) [L'association](#)

Comprendre le Galléco en 3 minutes



[Adhérer](#)

[Devenir Bénévole](#)

[Agenda](#)

[Annuaires](#)

En principe, il n'y a pas de quoi rire.

(*) source : analyse du questionnaire relative à l'évaluation du Galléco – juin 2016 - Auxilia/Jean-Philippe Magnen

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (98 articles – 6 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

Quand la CADA met les points sur les i

Le 13 juillet dernier, tout en me refusant copie du rapport d'évaluation de l'expérimentation du galléco que je lui avais demandé le 12 juin, le Département n'avait pas manqué d'afficher un maximum de bonne volonté :

« Toutefois, soucieux de concilier au mieux votre demande avec les règles applicables à la communication des documents administratifs, je vous informe que je saisis parallèlement la Commission d'Accès aux Documents Administratifs d'une demande de conseil portant sur la communicabilité du rapport que vous avez sollicité. »

en ajoutant le plus aimablement du monde :

« Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse de la Commission lorsqu'elle aura été rendue ».

Ce 26 octobre 2016, j'avoue que je n'attends plus que le Département tienne sa promesse... que je lui ai pourtant rappelée sans succès il y a plus de trois semaines. Ce serait peine perdue.

Je me suis en effet directement procuré auprès de la CADA [son avis](#) en date du 8 septembre, officiellement notifié le 23 : il y a donc plus d'un mois.

Il est très clair, puisqu'il indique que si le Département n'a pas l'obligation de transmettre les documents sollicités au titre de la réglementation sur la communication des documents administratifs, tant qu'ils peuvent être considérés comme des documents préparatoires à une décision, ceci ne fait naturellement pas obstacle à leur diffusion « *au nom de la transparence de l'action administrative* ».

Nul doute que le Département doit avoir un peu de mal à digérer cette belle leçon de gouvernance :

Ils ne seront donc communicables, sur le fondement des dispositions du titre III du code des relations entre le public et l'administration, qu'une fois que la décision sur le soutien du conseil départemental au projet de monnaie locale Galléco à compter de la fin de l'année 2016 aura été prise, dans un délai raisonnable.

La commission vous précise toutefois que ces dispositions ne font pas obstacle à ce que le conseil départemental assure, dès à présent, une diffusion publique des rapports qui lui ont été remis au nom de la transparence de l'action administrative, sous réserve le cas échéant des mentions protégées par les dispositions de l'article L311-6 du code des relations entre le public et l'administration.

Ça me rappelle ce que j'écrivais plus modestement moi-même au Président du Conseil départemental ce 18 juillet :

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

« Rien, bien évidemment, ne s'oppose à ce que vous décidiez de publier le 'rapport de présentation de l'évaluation de l'expérimentation Galléco' que vous détenez. Du moins, rien d'autre que votre bon vouloir... car il est aussi vrai que strictement rien ne vous y oblige ».

Ah !... la démocratie participative... ;-)

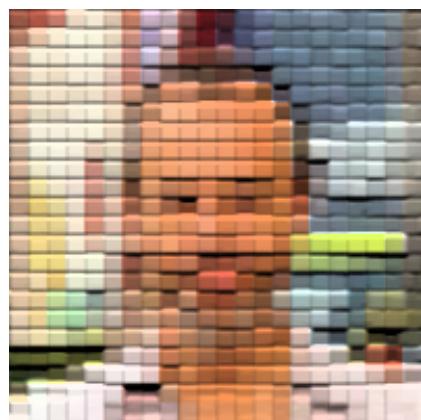
LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Confessions d'un Gallécopain

François (le prénom a été changé) - 50 ans, Ingénieur Telecom issu de l'INSA, qui vient de terminer il y a quelques mois une maîtrise en administration des affaires après avoir dit-il exercé en qualité de responsable marketing dans le « *monde du business* » pendant 25 ans, fait partie des quelques personnes réellement investies dans le dispositif de monnaie locale aujourd'hui porté par l'association Galléco.



Voici quelques extraits du verbatim de son entretien du 18 février 2016 avec Arthur Jan, qui a été publié dans :

[La monnaie locale d'Ille-et-Vilaine](#)

Au carrefour de l'action publique et du monde associatif

Mise à l'agenda, gouvernance et registres d'engagement dans le « Galléco »
mémoire de Sciences Po Rennes (4^{ème} année)

Devoir de vacances :

Là, depuis que je suis en vacances depuis quelques mois, je suis presque à mi-temps pour le Galléco. J'y suis tous les jours, de 2 à 8 heures par jours. Je fais partie des bénévoles les plus actifs.

Réaliste :

Globalement, les gens qui veulent adhérer au Galléco sont tous éligibles. Ceux qui veulent rentrer pour faire du business se trompent, parce que leur CA ne va pas augmenter, cela a été démontré. Dans la situation actuelle où c'est marginal en volume, ça ne va rien leur rapporter de plus.

Tolérant :

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Pour la sélection des entreprises, cela ne pose pas vraiment de problème. Moi je serais pour toutes les accepter. Je pense que plus il y a aura de monde à accepter le Galléco, mieux ce sera. Il faut faire un petit peu attention, mais franchement...

Epris d'efficacité :

Donc moi je trouve ça rigolo de discuter avec les gens dans la rue, en revanche, la méthode qui consiste à discuter avec les gens dans la rue pour qu'ils adhèrent au Galléco, c'est une perte de temps considérable. Si on était dans une entreprise et qu'on payait des gens pour le faire, cela ne serait pas possible. Parce qu'on passe des journées entières à convaincre 5 personnes. En terme d'efficacité c'est nul.

Légèrement dirigiste :

Le Conseil Général a lancé ce projet, mais depuis ils se sont arrêtés, ils ne font plus rien en dehors de donner de l'argent. Pourtant, au Conseil Général il y a 4000 employés. Ils donnent des subventions par millions, dizaines de millions, à des entreprises et associations qui disent travailler dans l'ESS. Selon moi, quand une entreprise travaille dans l'ESS, le CG devrait leur donner 20% (ou 10%, le montant serait à définir) de leur subvention en Galléco. Et s'ils refusent, on ne leur donne pas de subvention.

Formel :

Aujourd'hui, on a quand même réussi à faire une société où il y a plein de gens qui travaillent, et qui ne servent à rien. Par exemple, au CHU, il y a des gens qui bossent, ils lavent du linge propre, et ils sont payés pour le faire. C'est un exemple de dysfonctionnement de la société. Aujourd'hui, à vouloir avoir le plein emploi pour tout le monde tout le temps, on en amène à payer des gens à faire des choses qui ne servent à rien, pour diminuer le chômage. Il serait préférable de les payer à ne rien faire que de les payer à faire des choses inutiles qui polluent.

Repentant :

L'hyper-consommation m'a toujours un peu choquée. Par exemple, tous mes amis, ont de grandes maisons avec piscines et des résidences secondaires. Ils ont fait le même métier que moi pendant 25 ans. Leur souci, c'est quel bateau ils vont pouvoir acheter l'année prochaine, un peu plus grand. Moi je n'ai jamais été comme ça, j'avais cela dans les gènes. Cela s'est vraiment révélé quand j'ai repris les études, j'ai fait un mémoire, j'ai réfléchi, je me suis posé des vraies questions, parce que je me suis donné le temps pour le faire. Avant je n'avais pas le temps, parce que je bossais du matin au soir, puis le soir j'allais au restaurant, et puis après j'allais en week-end, ma vie était remplie d'une multitude de choses et je ne réfléchissais à rien. C'était très agréable, il ne faut pas le renier.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Et de conclure sur le profil des utilisateurs du galléco :

Il y a de tout. Il y a beaucoup de bobos, il n'y a pas de pauvres, de gens des quartiers défavorisés. Parce que l'inconvénient d'une monnaie locale, c'est qu'il faut déjà avoir les euros avant d'avoir le Galléco, donc ceux qui n'ont pas d'argent n'auront ni l'un ni l'autre.

Pour un aperçu plus complet du point de vue de Frédéric alias François, et de manière plus globale du mémoire d'Arthur Jan, je ne peux qu'inviter à prendre connaissance du document qui se trouve [au bout de ce lien](#).

PS : j'ai adoré la précaution prise page 110 pour masquer l'identité de F. avant de la révéler sans ambiguïté dans la liste des entretiens de la page 126 :-)

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (102 articles – 6 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Qui dit fausse monnaie, dit souvent faux jetons

Extraites du guide à destination des prestataires adhérents au réseau, voici deux nouvelles preuves de la duplicité de l'association Galléco, qui n'hésite jamais à s'affranchir en catimini de ce qui l'embarrasse... quitte à pratiquer la désobéissance civile, sans aucun état d'état d'âme :



Guide à destination des nouveaux adhérents Faire circuler vos premiers Gallécos



→ comment être comptoir de change sans être comptoir de change tout en étant comptoir de change

3.2. Rendre la monnaie en Gallécos

Dès qu'un adhérent vous paie en Gallécos, vous pouvez lui rendre la monnaie en Gallécos et réutiliser ainsi rapidement vos coupons-billets.

Il vous est également possible de rendre la monnaie en Gallécos à un adhérent de l'association qui aurait payé la prestation en euros mais qui souhaiterait qu'on lui rende la monnaie en Gallécos.

→ comment pratiquer le change inverse qui est interdit par la réglementation sur les titres de monnaie locale

GALLECO	Adhérent N° E0011
Validé jusqu'au :	
	Partenaire _____
Nom _____	
Prénom _____	

3) Rendre la monnaie en Galléco si vous disposez des coupures nécessaires en caisse et en euros pour les centimes ou pour compléter si vous manquez de coupures Galléco*

Quitte à s'asseoir aussi sur la décision de son assemblée générale prises en 2014 pour tenter d'échapper au contrôle de l'ACPR, qui est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (le gendarme français de la banque et de l'assurance) :

7ème délibération : rendu de monnaie

L'assemblée générale décide de valider le fait de ne plus pouvoir rendre la monnaie en euro sur les paiements réalisés en Galléco.

⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Et tout ça, sans avoir le courage de le dire, et par conséquent de l'assumer.

Je déteste vraiment ce mode opératoire. :-(

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

On appelle ça du journalisme ?

Comment peut-on se prétendre journaliste quand - à l'issue d'une « *réunion publique* » à laquelle ont participé en tout et pour tout 3 salariés pour une dizaine d'autres participants diversement motivés, dont par exemple votre serviteur - on véhicule ce qui suit sans le moindre esprit critique ?...

Galléco bientôt sur une carte de paiement



2 novembre 2016

Un peu plus de trois ans après son lancement, la monnaie locale Galléco amorce son virage numérique.

Jeudi, l'association qui porte le projet a présenté les enjeux de cette évolution, lors d'une réunion publique, au collège Anne-de-Bretagne, à Rennes. Avec le projet numérique, il sera bientôt possible de payer également via une carte de paiement et de charger la carte pour faire des virements. « Nous nous donnons un an pour mettre en place le dispositif avec, comme date butoir, le 21 septembre 2017, qui marquera les quatre ans de la monnaie. » Le Galléco est une monnaie locale en circulation à Rennes, Redon, Fougères et aux alentours. Elle est très simple à utiliser, 1 galléco = 1 euro. « Alimentation, culture, loisirs, bien-être ... De nombreuses possibilités s'offrent pour contribuer, simplement par les achats du quotidien, au dynamisme de l'économie locale », précise Anne Bruzac, directrice de l'association. Rennes compte près de 150 commerçants avec qui il est possible d'utiliser la

[\(cliquer pour accéder à l'article complet, qui n'est signé de personne\)](#)

D'abord, prétendre qu'en utilisant le galléco on contribue au dynamisme de l'économie locale... c'est mentir.

En effet, même si le Département refuse obstinément de publier l'évaluation de l'expérimentation qui a été conduite à grand frais depuis plus de 3 ans, nous avons la preuve - notamment dans les résultats de sa propre enquête conduite au mois de mai dernier - que le galléco n'a aucunement augmenté le chiffre d'affaires des commerçants et qu'il n'a par ailleurs créé absolument aucun emploi.

D'autre part, de l'aveu même de la directrice de l'association, 65.000 gallécos = 65.000 euros, seulement, sont actuellement « en circulation » et ils circulent bien mal puisque depuis le début de l'expérimentation plus de 70 % de ces coupons sont retournés en banque.

La plaisanterie a déjà coûté de l'ordre de 500.000 euros aux contribuables d'Ille-et-Vilaine, dont 339.500 euros en subventions directes de fonctionnement.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Le coût du projet de numérisation lui-même est estimé à 150.000 euros, qui vont s'ajouter aux coûts de fonctionnement pré-existants (en particulier la rémunération de 2 salariés en CDI).

Ce projet de numérisation d'une monnaie locale censée être vertueuse consiste à adopter une plate-forme logicielle d'origine hollandaise, initialement « open source » mais devenue « propriétaire » il y a 2 ans et donc désormais « commerciale », combinée à un terminal de paiement fabriqué en Chine pour réduire les coûts de production : cherchez l'erreur.

La Région a refusé de participer au financement de cette opération pourtant présentée comme la mise en œuvre d'une monnaie numérique mutualisée au niveau de la Bretagne, mais Rennes Métropole vient de mettre la main à la poche et nul doute que le Département trouvera de bonnes raisons pour continuer à gaspiller les deniers publics.

Mais, attention... un peu moins, quand même : il faut être sérieux... enfin... au moins faire mine !...
:-)

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (103 articles – 6 Mo)

La foule des grands jours

Dans le cadre de la 9^{ème} édition du mois de l'économie sociale et solidaire, j'ai assisté hier soir à la présentation du partenariat Présol/Galléco, qui avait fait l'objet depuis plusieurs semaines d'une importante opération de communication sur les sites de ces associations ainsi que sur l'ensemble des réseaux sociaux.

Nous étions... 2, quand même.

Car il y avait aussi un tout jeune homme, sans doute plein de bonne volonté mais un peu paumé, qui a d'abord tenté de se présenter comme étant bénévole auprès de l'association Présol avec laquelle il n'avait pas encore pris contact, avant de reconnaître qu'il était venu assister à la réunion en simple observateur. C'était franchement touchant...

Je peux témoigner du dépit des organisateurs et je ne voudrais pas manquer de leur tirer mon chapeau pour avoir su rester dignes.

Car ils étaient 5.

- 2 du côté Présol : le président bénévole et une salariée (recrutée la veille)
- 2 du côté Galléco : un co-président bénévole et une salariée (la directrice)
- 1 salarié (recruté le matin) par l'association prêtant la salle et le matériel vidéo

Manque de chance, il n'a pas été possible de faire fonctionner le matériel vidéo qui avait été prévu pour la présentation. Il y a des jours comme ça...

Je reviendrai bien entendu sur le fond, mais en ce qui concerne la forme : la réunion a été assez surréaliste puisqu'elle s'est joyeusement terminée au crémant... et je dois dire que nous n'avons pas manqué parce qu'il avait prévu plus de bouteilles qu'il y a eu de participants, toutes catégories confondues.

La directrice de l'association à laquelle je n'ai pas manqué de rendre un hommage professionnel tant je trouve qu'elle a du mérite à porter ce projet (je ne mélange pas tout), n'en est pas revenue que nous puissions trinquer ensemble.

Il est vrai que c'était pour le moins assez cocasse. ;)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

📞 02 99 63 87 24 📧 CONTACT@GALLECO.INFO f t r



Accueil C'est quoi ? ▾ Comment ça marche ? ▾ Annuaire ▾ Actualités

✖ Catégories ▾

🏷️ Mots-clés ▾



📅 NOVEMBRE 2016



Tout réduire

Tout ouvrir

🕒 Agenda ▾

NOV
8
mar

Partenariat Présol/Galléco @ Salle Le Claps

Nov 8 @ 18 h 30 min – 20 h 30 min



LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebillen.com>

Et mon cou, c'est du poulet ?... ;-)

Depuis juin 2015, le patron de la sarl Algo qui exerce sous la dénomination commerciale « Le coucou rennais », co-préside l'association Galléco au nom de l'ensemble des prestataires adhérents au réseau des utilisateurs de la monnaie locale.

J'ai précédemment pointé le détournement d'identité avicole qui permet à cette enseigne de restauration de se livrer à une véritable captation de notoriété.

J'ai regretté que ce restaurant profite ainsi sans aucune raison du travail, des investissements et de la réputation d'un réseau de producteurs locaux solidaires, souvent engagés depuis bien longtemps au service d'une agriculture durable... alors même que cet établissement ne cuisine aucunement le fameux « coucou de Rennes » auxquels les rennais sont si attachés.

J'ai souligné que cette appellation constitue une évidente tromperie sur la marchandise, mais je n'avais pas encore dit qu'elle constitue également une criante déconsidération du patrimoine vivant local : je le dis maintenant.

Même si ça me paraît très insuffisant, je salue l'effort qui a été fait à la marge et dans un second temps pour peindre en rose bien pâle deux très jolis petits guillemets autour du mot « coucou », et je souris en voyant que le restaurant affiche désormais servir du poulet "cu nu aux pattes bleues" quand il s'agit en réalité de poulet "cou nu aux pattes bleues" !...

Les preuves :

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebillen.com>



Pour un spécialiste du poulet, ça fait quand même tout... drôle ;)

En tous cas, le propriétaire des lieux paraît avoir eu suffisamment conscience d'un comportement que l'on appelle en droit du parasitisme pour avoir rebaptisé son « produit phare », à 2 reprises déjà au cours de ses 2 premières années d'activité : « le p'ti coucou » en 2013 est ainsi devenu « le p'ti gallo » en 2014 (mais pas de chance, c'était le nom d'un de ses fournisseurs en produits laitiers), avant de s'appeler « le p'ti rennais » en 2015 (jusqu'à ce que l'enseigne de restauration du même nom ne s'en plaigne, peut-être ?...).

Tout cela fait quand même assez rock'n roll !...

J'ajoute au passage que dans le même temps, le même produit exactement est passé de 6 gallécos/euros fin 2013 à 7 gallécos/euros en 2014, puis à 8 gallécos/euros en 2015 (soit 33,33 % d'augmentation en 2 ans).

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>



Dans le parfait prolongement de ces dispositions, je suggère sans rire - ou presque - que d'ici la fin de l'année 2016 « le p'ti rennais » soit rebaptisé « le p'ti brétillien » et que son prix soit porté vite fait au niveau de 9 gallécos.

Ceci pourrait permettre le versement de 1 euro au fournisseur des gallinacés, qui - dans un réseau véritablement solidaire - mériterait peut-être une meilleure rémunération de ses produits... puisque les derniers résultats d'exploitation de ce « partenaire » qui ont été publiés font état d'un constant déficit : 44.516 euros en 2012, 60.196 euros en 2013, 34.951 euros en 2014.

Je parle ici en euros puisqu'il se trouve que le co-président de l'association Galléco représentant les prestataires du réseau Galléco a choisi pour son propre commerce un prestataire qui n'appartient pas au réseau Galléco : on ne peut pas être parfait.

D'ailleurs, s'il était parfait... il aurait certainement participé à plus d'une réunion du conseil des collèges sur les 5 réunions qui se sont tenues depuis la séance au cours de laquelle il a été désigné co-président en juin 2015 jusqu'à la dernière séance dont le compte rendu a été publié, qui s'est tenue en août 2016.

On ne peut pas être partout non plus, mais je trouve que tout cela pose quand même de sérieuses questions sur la nature, le fonctionnement et la crédibilité du réseau Galléco.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Galléco : 2 licenciements économiques

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine refuse toujours obstinément de me communiquer les rapports d'évaluation « *avec propositions sur le dispositif de monnaie locale complémentaire Galléco* » qu'il a commandés, qu'il détient et qu'il ne veut pas publier, au seul prétexte que sa décision ne serait pas prise.

Or, l'association Galléco - qui a été reçue à l'Hôtel du Département le 2 novembre dernier - vient de faire publiquement savoir que son instance dirigeante - le conseil des collèges - a décidé le 22 novembre de procéder au licenciement économique de ses 2 salariés, jusqu'à présent financés quasi totalement par le Département.



Etait-ce bien sérieux d'engager des salariés sous contrat à durée indéterminée pour une expérimentation de 3 ans ?...

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (103 articles – 176 pages - 6,6 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Le galléco s'ubérise

Sur FaceBook, l'association Galléco - qui vient d'annoncer son passage à la monnaie numérique - joue les donneuses de leçons.

Publications Voir tout

 Asso Galléco
1h · 

L'argent, toujours plusieurs cher et inhumain (dématérialisation, inégalité d'accès). Ubérisation quand tu nous tient!



Votre banque va vous coûter (encore) plus cher en 2017

Les frais basiques, comme la tenue de compte ou la carte à débit immédiat, vont continuer d'augmenter pour compenser la baisse des marges bancaires.

LEPOINT.FR | PAR LE POINT.FR

De mon côté, j'observe que dans le plan de financement du projet de "*dématérialisation de la monnaie locale galléco*" , déposé auprès de Rennes Métropole dans le cadre de l'appel à projet économie sociale et solidaire, il est prévu une contribution des entreprises de 10 € la première année, puis de 20 € la seconde année, ainsi qu'une contribution des citoyens de 2 € la première année et de 5 € la seconde année.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Faites comme je dis, surtout pas comme je fais...

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Scic Scic Scic... aïe aïe aïe

Tandis que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine refuse toujours obstinément de publier les « rapports d'évaluation de l'expérimentation avec propositions sur le dispositif de monnaie locale », l'association Galléco a révélé que les préconisations du cabinet chargé de cette évaluation sont les suivantes (je cite) :

- *séparer la mobilisation citoyenne de l'opérabilité de la monnaie (agrément du réseau des professionnels et circulation de la monnaie),*
- *créer une société coopérative d'intérêt collectif (une scic) en charge de la circulation concrète du Galléco,*
- *et financer en parallèle l'association Galléco seulement sur l'animation de territoire, l'animation auprès des adhérents citoyens.*



En d'autres termes, il importe de bien dissocier 2 structures, et ceci tant au plan des missions qu'au plan du financement : une société commerciale à créer (et à financer !...) pour prendre en charge professionnellement tout le dispositif, bien distincte d'une association d'évangélistes territoriaux à priori bénévoles.

En attendant, l'association Galléco vient d'annoncer le licenciement économique de ses 2 salariés.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (104 articles – 181 pages - 6,9 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Non à une parodie de débat



LE CHAT by Philippe Geluck

De: patrick.jehannin@gmail.com

Objet: Rép : Invitation émission de radio - Radio Laser

Date: 10 décembre 2016 à 10:49:43

À: tanguyhomery@hotmail.fr

Bonjour,

Je vous remercie de votre invitation à participer à l'enregistrement d'un débat sur la question du galléco, destiné à être prochainement diffusé sur Radio Laser.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Croyez bien que c'est avec beaucoup de regrets que je suis contraint de la décliner.

En effet, non seulement le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a pris prétexte du caractère non obligatoirement communicable des rapports d'évaluation de l'expérimentation du galléco pour m'en refuser la transmission, au moins tant que sa décision sur la poursuite de son soutien au projet ne serait pas prise... mais en outre, bien que la CADA lui ait expressément indiqué qu'il était parfaitement fondé à publier ces rapports au nom de la transparence de l'action administrative, il s'abstient obstinément d'y procéder.

A contrario, l'association Galléco n'ignore rien du contenu de ces rapports d'évaluation et dispose ainsi de tous les éléments pour présenter son point de vue, voire habiller ses décisions comme elle l'entend.

Je considère que, du fait que je sois de mon côté sciemment privé des informations nécessaires à une saine confrontation des idées, l'échange ne serait en réalité qu'une parodie de débat contradictoire.

Je vous autorise à faire état de ma position à l'antenne si vous êtes amené à commenter la composition de votre plateau.

A toutes fins utiles, voici un lien vers la centaine de contributions que j'ai publiées à ce sujet :

http://www.imotus.org/contribution_a_l_evaluation_du_galleco.pdf

Je crains de devoir continuer à pointer sans complaisance les errements d'un dispositif qui a déjà coûté de l'ordre de 500.000 euros aux contribuables du département.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Cordialement

Patrick Jéhannin

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Une page toute blanche

Depuis l'annonce du licenciement économique des salariés de l'association Galléco, qui s'efforce de gérer la monnaie locale d'Ille-et-Vilaine devenue la monnaie locale de Haute-Bretagne, le planning des activités semble s'être sensiblement allégé.

exemple du mois de janvier 2017

The screenshot shows a minimalist website layout for Galléco. At the top, there's a header bar with contact information (02 99 63 87 24, CONTACT@GALLECO.INFO) and social media links (Facebook, Twitter, RSS). To the right are buttons for 'CONTACT' and 'JE REJOINS LE RÉSEAU'. Below the header is a navigation menu with links to 'Accueil', 'C'est quoi ?', 'Comment ça marche ?', 'Annuaire', 'Actualités et médias' (which is highlighted in red), and 'L'association'. The main content area features a large, empty calendar grid for January 2017. The days of the week are labeled at the top: lun, mar, mer, jeu, ven, sam, dim. The dates from 1 to 31 are listed sequentially. To the right of the calendar, there's a form for newsletter subscription with fields for 'Prénom', 'Nom', 'Adresse e-mail' (with placeholder 'Votre adresse e-mail'), and a 'S'inscrire' button. Below the form is a link 'Voir les précédentes newsletters'. Further down, there are social media icons for Facebook, Twitter, and LinkedIn. At the bottom of the page, there are two blue buttons: 'Agir ensemble' and 'Je participe'.

(source : www.galleco.fr)

Je me demande si le lancement du galléco numérique en septembre 2017 est bien toujours d'actualité.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Le Département joue à cache-cache galléco

Il aura donc fallu attendre hier soir 12 décembre pour que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine consente à publier sur son site internet l'ordre du jour de la session de l'assemblée des 15 et 16 décembre 2016.

Notamment destiné à permettre à chacun d'assister aux débats portant sur les questions qui l'intéressent, cet ordre du jour est au bout de ces liens :

- [Ordre du jour de la session départementale : jeudi 15 décembre 2016](#)
- [Ordre du jour de la session départementale : vendredi 16 décembre 2016](#)

Sur cette base, bien malin qui aurait pu discerner si - à l'occasion d'une question ou d'une autre - il allait être - ou non - question du galléco : rapport sur la situation du Département en matière de développement durable, rapport sur les orientations budgétaires 2017, mise en œuvre de la loi NOTRe ?...

Il y a eu ce matin un Point Presse. Le Conseil départemental aurait-t-il été pressé de questions sur ce sujet ?...

J'observe qu'en érigéant curieusement ce soir, mardi 13 décembre, la question de la « *poursuite de l'expérimentation de la monnaie locale galléco* » au premier rang des questions à l'ordre du jour qui devraient être débattues au Conseil départemental, TV Rennes lève un petit coin du voile, mais ne permet pas davantage à ses auditeurs de savoir quand, ni sous quel angle, cette question sera abordée.

<https://youtu.be/vqA8VuwxUbw>

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebillen.com>

De l'art de noyer le poison

La question du galléco est suffisamment sensible pour que l'attaché de presse du Conseil départemental sur twitter et TV Rennes dans son journal du soir en aient bizarrement fait la vedette à l'issue du Point Presse tenu sur la session en cours.

On se doutait que c'était un peu surjoué.

Voici la réalité des échanges auxquels ont participé Bernard Marquet, Isabelle Le Callennec et Emmanuelle Rousset :

[echanges_concernant_le_galleco_15-12-2016](#)

Vous admirerez l'acrobatie qui consiste à déclarer que désormais le galléco « *n'est plus un outil de développement économique* » (qui tomberait sous le coup de la loi NOTRe), mais « *un outil de développement local* » « *au service des politiques du Département sur la question des solidarités* » (le cœur du métier des départements) : et hop, le tour est joué !...

Vous observerez qu'à aucun moment n'ont été abordés les résultats de l'évaluation de l'expérimentation, pas même les résultats de l'enquête à laquelle moins de 20 % des adhérents interrogés ont pris soin de répondre.

Le Département avait pourtant passé un marché public de 14.980 euros, dans le cadre duquel ces résultats avaient été soigneusement mis en forme par Jean-Philippe Magnen, ex porte-parole d'Europe-Ecologie-les Verts qui a mis un terme à sa vie politique à la fin de l'année dernière pour reprendre (ici et là, comme ici par exemple auprès de la société Auxilia) son métier de psychothérapeute libéral, désormais spécialisé dans la « *thérapie individuelle et collective, thérapie de couple, méditation, accompagnement du changement des organisations et systèmes de décision, coaching* ».

Personne ne peut le soupçonner d'hostilité puisqu'il est l'un des principaux chantres des monnaies locales, notamment co-auteur du rapport « *D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité* » qui a été remis au gouvernement le 8 avril 2015...

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Payer + pour dépenser +

Vous trouverez ci-dessous quelques chiffres établis à partir du dossier que l'association Galléco a déposé auprès de Rennes Métropole dans le cadre du dernier appel à projets « économie sociale et solidaire » :

J'observe que dans ce dossier, les Rennais qui ont financé jusqu'à présent l'expérimentation du galléco par le seul intermédiaire du Conseil départemental seraient appelés à financer sa poursuite à l'avenir au moins 4 fois :

- via la ville de Rennes
- via Rennes Métropole
- via le Département d'Ille-et-Vilaine,
- via la Région Bretagne

Faut-il y voir un effet de la clarification des compétences voulue par la loi NOTRe ?... ;-(

Subventions espérées 2017-2018-2019	pour le fonctionnement	pour la dématérialisation	total	dont 2017
Région Bretagne	6 000	34 000	40 000	20 000 €
Département 35	105 000	0	105 000	45 000 €
Rennes métropole	0	15 000	15 000	15 000 €
Communautés de communes	2 000	23 000	25 000	5 000 €
Communes (Rennes, Redon, Vitré...)	25 000	0	25 000	0 €
s/t subventions des collectivités territoriales	146 000	72 000	210 000	85 000 €
Aides privées espérées	51 000	9 000	60 000	25 000 €
TOTAL	197 000	81 000	270 000	110 000 €

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasrebretillien.com>

EXCLUSIF

En m'adressant un « *document de présentation réalisé par le Cabinet Auxilia en conclusion de son intervention* », le Département entend satisfaire à mes demandes de communication des 2 rapports prévus dans le cadre du marché qu'il a passé avec cette société pour la « *réalisation d'une mission d'évaluation avec proposition de la monnaie locale complémentaire galléco* ».

En attendant de le commenter, je le dépose [au bout de ce lien](#) (basse définition : 4,5 Mo, me demander mieux si besoin).



Je ne dis pas que ce document - faussement confidentiel, qui résulte d'un montage curieusement daté du mois de juin 2016 - est totalement inintéressant.

Mais il ne répond pas à mes sollicitations qui portent volontairement et très précisément sur les 2 « livrables » qui ont été établis à l'issue des 2 phases du marché :

- Phase 1 : évaluation de l'expérimentation du Galléco
- Phase 2 : fondements juridiques et gouvernance du projet

Comme vous pourrez en juger dans le [courrier ci-joint](#), je me vois donc obligé de pousser une nouvelle fois le Département dans ses retranchements, car je n'entends pas prendre des vessies

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

pour des lanternes.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Galléco : vers un divorce à l'amiable ?

Contrairement à ses habitudes, à ses valeurs et à ses engagements, l'association Galléco n'a toujours pas publié ce 26 décembre le compte-rendu du Conseil des collèges qui s'est tenu le 22 novembre 2016, alors qu'il est certainement le plus important de tous, depuis le début de son existence qui remonte au 25 mars 2013.

Il est vrai qu'il a dû être bien délicat à rédiger et que l'association préfère peut-être s'en tenir aux formulations qu'elle a retenues dans sa lettre mensuelle sous l'intitulé :

Grandes restructurations à venir pour le Galléco

Ceci permet en tous cas à l'association et au Département de jouer au chat et à la souris sur la question du financement des structures et des moyens nécessaires à la « *poursuite de l'expérimentation* » et tout particulièrement sur l'épineuse question du licenciement économique des salariés, bien curieusement recrutés en contrat à durée indéterminée pour une expérimentation à durée déterminée.

D'autant que, dans le modèle préconisé, rien n'empêche de penser que - si il (ou elle) a donné satisfaction et si le cœur lui en dit - tel ou telle salarié(e) puisse intégrer la SCIC qui serait à l'avenir appelée à gérer « *l'opérabilité de la monnaie* » (agréments et plus largement gestion du réseau de prestataires, émission et circulation de la monnaie papier et numérique), tandis qu'éventuellement tel ou telle salarié(e) puisse être chargé(e) de « *l'animation de territoire* » auprès des seuls « *adhérents citoyens* » dans ce qu'il resterait de l'actuelle association étroitement recadrée.



Tout se passe comme si il ne restait plus qu'à fixer la pension alimentaire... en gallécos peut-être ?...

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

Un peu trop d'excès de zèle ?...

Soucieux de ré-affirmer sa fidélité au galléco, quoi qu'on en dise, qu'on se le dise (nom d'une pipe), le Département d'Ille-et-Vilaine a (re)publié sur son site internet le 21 novembre 2016 – soit très exactement la veille de la tenue du délicat Conseil des collèges de l'association Galléco dont il est membre de droit - un article malheureusement largement périmé à bien des égards.

Mais le plus décoiffant est de l'avoir illustré d'une photo d'un des premiers prestataires du réseau agréé pour l'éthique de ses pratiques, se présentant comme ingénieur des mines, candidat aux élections régionales de 2010, municipales de 2012 et départementales de 2015, poète et « d'abord » coach de vie et d'entreprise, certifié par « l'Institut de coaching international en Corporate & Life coaching », coach psycho-spirituel formé à la sexologie et auto-formé au tantra, mais aussi par exemple comme étant conseil en « kink gay » ([oops](#)), psychopraticien (une appellation à ne surtout pas confondre avec psychothérapeute, qui est au contraire un titre permettant l'exercice d'une profession réglementée), druide certifié par « The Order of Bards Ovates and Druids », fondateur et directeur du « Centre de mystique chrétienne » , ainsi que comme étant notamment conseil en création de site internet « low-coast ».

The screenshot shows the official website of the Ille-et-Vilaine department (www.Ille-et-Vilaine.fr). The header features the department's logo and name, along with social media links and a search bar. The main navigation menu includes links for "Vous êtes", "Nos actions", "Le Département", "Votre territoire", "Services", and "Espace citoyen". The main content area displays an article titled "Le Galleco, une monnaie à forte valeur ajoutée" published on November 21, 2016. The article includes a photograph of a restaurant interior where people are using Galleco currency. To the right, there are sections for "Nos services près de chez vous" (with a search bar for towns) and "Services en ligne" (listing various online services like contacting the department, inforoute, school transport payment, bus schedules, job offers, and archives). The footer contains a copyright notice for 2016.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Mais, au fond, c'était peut-être confusément en guise d'hommage, puisque cet adhérent prestataire - qui figure également toujours en bonne place dans les annuaires et dans les cartes de géolocalisation actuellement diffusés par l'association Galléco - était brutalement décédé 6 semaines plus tôt.

Paix à son âme.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

La loi NOTRe a bon dos

Date : 31 décembre 2016

Le Département d'Ille-et-Vilaine vient de publier sur son site internet ce 23 décembre 2016 [un article consacré à l'économie sociale et solidaire](#) dans lequel on peut lire ceci :

L'ESS représente 20 % des emplois créés en Ille et Vilaine en 2015.

551 postes ont été créés dans l'ESS en 2015 avec une croissance de l'emploi en ESS de 0 à 2 % sur tous les territoires du département, à l'exception de Fougères en forte hausse de 2 à 4 %.

Qui s'en plaindrait ?...



Mais ceci dit, force est de constater :

- qu'absolument aucune de ces 551 créations d'emplois en 2015 n'est due à l'adoption du galléco, qui n'est d'ailleurs à l'origine d'aucune création d'emploi depuis son lancement le 21 septembre 2013 jusqu'à ce jour
- que, là où la croissance de l'emploi est la plus élevée en 2015, c'est donc du côté de Fougères, qui est précisément l'endroit où le galléco n'a pas pris du tout

Je n'aurai pas la cruauté de faire observer que, par contre, en 2015, 19 entreprises du département qui avaient adopté le galléco ont cessé leur activité, et que tout cela nous a coûté 500.000 euros.

Mais j'aurai l'outrecuidance de trouver assez cocasse que l'on tente de nous faire croire que ce serait du fait de l'intervention de la loi NOTRe que le Département ne peut plus soutenir le galléco en tant qu'outil de développement économique.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebrettillien.com>

On a beau être breptilliens, on a quand même un peu de gingin. :-)

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

De la valeur d'une signature

Date : 4 janvier 2017

Contrairement à ses habitudes, à ses valeurs et à ses engagements, l'association Galléco n'a toujours pas publié le compte-rendu de son dernier Conseil des collèges qui s'est tenu le 22 novembre 2016.

Sans doute est-il assez embarrassant.

Par contre, elle a laissé fuiter dès le 1^{er} décembre que son instance dirigeante avait « *acté d'entreprendre le licenciement économique de ses salariés* » : une formule qui laisse de la marge tant que ne sont pas programmés les entretiens préalables.

Et ceci me donne l'occasion de lui rendre service.

J'observe en effet que depuis sa création au mois d'avril 2013, l'association Galléco n'a jamais satisfait à ses obligations légales de faire connaître à la Préfecture les changements intervenus dans ses statuts ainsi que les nombreux changements intervenus dans la liste des personnes chargées de son administration.

Ces modifications et changements n'étant opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés, peut-être serait-il raisonnable de corriger sans tarder ce dysfonctionnement pour prévenir tout risque de contestation dans telle ou telle procédure susceptible d'être contentieuse ?

On ne sait jamais.

La seule signature actuellement opposable est celle d'un adhérent, aujourd'hui de base, qui avait été momentanément propulsé le 9 avril 2013 dans la prestigieuse fonction de « *délégué aux signatures* ».

;-) ;-)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebretillien.com>

Titre de l'association : GALLÉCO

Numéro de dossier : W Direction collégiale

- Fonction dans votre association (président, secrétaire, trésorier, autre...) : Délégué aux signatures
- Civilité : Mme Mlle M.
- Nom : Prénom :
- Nationalité : FR Profession : Consultant - développement d'affaires
- Adresse (Préciser l'adresse complète)

Etage, escalier, appartement	Immeuble, bâtiment, résidence
<u>4</u>	<u>RUE</u>
N° <u>4</u>	Extension
	Type de voie
	<u>35000</u>
Lieu-dit ou boîte postale	Nom de la voie
	<u>RENNES</u>
	Code postal
	Commune / Localité

Enfin, moi... ce que j'en dis...

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

On n'arrête pas le progrès

Date : 12 janvier 2017

C'est logique : l'association Galléco, qui n'a pas les moyens de se financer elle-même - c'est le moins que l'on puisse dire - envisage de financer l'association Présol pour que celle-ci puisse financer des entreprises.



(cliquer sur l'image pour écouter l'interview, si le coeur vous en dit)

Nolwenn Even, en service civique auprès de Radio Laser, publie ce 11 janvier 2017 un interview d'Anne Bruzac, directrice de l'association Galléco, qui nous explique que l'association Présol et l'association Galléco veulent créer ensemble un nouveau dispositif d'aide au financement des entreprises.

Je passe sur le fait qu'en réalité, ce n'est pas un scoop puisque ce partenariat a été officiellement lancé au cours d'une [manifestation qui s'est tenue le 8 novembre](#) dernier dans le cadre de la 9ème édition du mois de l'économie sociale et solidaire, après plusieurs semaines d'une importante opération de communication sur les sites de ces deux associations ainsi que sur l'ensemble des réseaux sociaux.

J'y étais et je n'étais pas le seul intéressé, puisque nous étions... 2, quand même. ;-)

Car il y avait aussi un tout jeune homme, sans doute plein de bonne volonté mais un peu paumé, qui a d'abord tenté de se présenter comme étant bénévole auprès de l'association Présol avec laquelle il n'avait pas encore pris contact, avant de reconnaître qu'il était venu assister à la

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

réunion en simple observateur.

Anne Bruzac : « *Le principe en fait c'est de pouvoir, à travers l'utilisation de la monnaie locale, allouer un certain montant des euros qui sont convertis pour pouvoir utiliser des gallécos... allouer un montant de cette somme, en fait, à l'association Présol pour justement financer ce dispositif de prêts solidaires à des porteurs de projets d'Ille-et-Vilaine* ».

Le premier constat, c'est que - contrairement à ce qu'elle a raconté pendant plus de 3 ans - l'association Galléco n'a pas réussi à s'entendre avec son partenaire bancaire qui est le Crédit coopératif pour flécher des financements d'entreprises.

Le second constat, c'est que la mise en oeuvre de ce partenariat avec Présol supposerait :

- de procéder à des « *apports associatifs* » avec droit de reprise (en général, au bout de 2 ans)
- de renoncer aux intérêts générés par la (faible) rémunération des sommes ainsi dirigées
- d'accepter une diminution d'autant, et sans aucun état d'âme, du dépôt de garantie des gallécos en circulation

Pour mémoire, l'association Présol avait imaginé ce dispositif en pensant qu'il pourrait intéresser des personnes (dans son esprit : majoritairement retraitées) disposant d'un petit placement leur rapportant aujourd'hui si peu qu'elles seraient prêtes à le mettre gracieusement à sa disposition pour permettre des petits prêts solidaires.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

Parler vrai

Date : 15 janvier 2017

Je reproche à l'association Galléco une communication systématiquement trompeuse.

Comment soutenir par exemple que l'expérimentation sur le canton de Rennes se solde par un bilan positif ?

Prenons l'exemple des premiers "bars, cafés, restaurants" ayant adhéré au réseau et voyons ce qu'il en est.

Sur 9 prestataires, 5 n'en font plus partie du tout et 1 qui était comptoir d'adhésion et de change ne l'est plus. Il ne reste donc plus que 3 prestataires engagés comme au premier jour : il n'y a donc pas de quoi pavoiser...

extrait du dossier de lancement du galléco - septembre 2013



Où JE PEUX UTILISER MES GALLECOS ?

BARS, CAFES, RESTAURANTS

1675 44 rue Légraverend, Rennes	Liquidation judiciaire
Ecofee Place de la République, Rennes	Cessation d'activité
La cour des miracles 18 rue de Penhoët, Rennes	N'est plus comptoir d'adhésion et de change
Le papier timbré* 39 rue de l'Orée, Rennes	Changement de propriétaire
La quincaillerie générale* 15 rue Paul Bert, Rennes	Fermeture de l'établissement
Le scarabouche 3 bis rue Duhamel, Rennes	N'est plus comptoir d'adhésion et de change, ni même adhérent
Apple pie 31 rue de la Chalotais, Rennes	
Café Cortina 12 rue du Docteur Francis Joly, Rennes	
L'aromatik 35 rue de la Chalotais, Rennes	

Où en sont les premiers prestataires du réseau à l'issue de la période d'expérimentation ?...

sources

dossier de presse diffusé par le Département au lancement du galléco - DP-DGSD-0913-002
annuaire des prestataires de Rennes et carte interactive présents sur le site www.galleco.fr

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

Respirons... un bon coup

Date : 20 janvier 2017

Un peu de pub :



Les 10-11-12 février c'est le salon Respire la vie!

Le salon du Bio et du Bien-être, avec entre autres un marché bio, des ateliers et conférences, et de nombreux exposants autour du jardinage, du bien être, de la maison écologique, et plus encore (programme des conférences et ateliers, et informations sur l'évènement [ici](#)).

C'est vraiment un gros évènement pour l'association.

L'année dernière il y a eu 35 adhésions à l'association et environ 2000 Gallécos de changés, avec seulement 5 entreprises du réseau qui étaient présentes!

En plus cette année il y a une nouveauté!

Comme pour le festival Scarabio et le salon Ille et Bio, il sera proposé à tous les stands d'accepter les Gallécos le temps du salon.

extrait du site www.galleco.fr le 19 janvier 2017

Vous trouverez ci-dessous copie du courrier suivi qu'en conséquence j'adresse ce jour à :

- M. le Directeur de la cohésion sociale et de la protection des populations d'I&V
- M. le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en Bretagne
- M. le Directeur régional des finances publiques de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine
- M. le Secrétaire général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

En fin d'année dernière, j'avais signalé à la DDCSPP 35 ainsi qu'à la DIRECCTE de Bretagne les prétentions d'utilisation exclusive du galléco au cours du dernier « Festival Scarabio ».

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Je vous informe aujourd'hui qu'à propos du prochain salon « Respire la vie » qui va se tenir à Rennes du 10 au 12 février 2017, l'association Galléco communique actuellement sur le fait que : « *comme pour le dernier Scarabio et le salon Ille et Bio, il sera proposé à tous les stands d'accepter les Gallécos le temps du salon* » (voir au verso un extrait de son site internet).

Or, vous savez qu'en raison des dispositions législatives et réglementaires concernant les monnaies locales complémentaires, l'utilisation de ce titre est réservée aux adhérents à l'association Galléco à jour de leur cotisation annuelle, association qui - en ce qui concerne les professionnels - n'accepte à ce jour que « *les structures basées en Ille-et-Vilaine et celles du Pays de Redon Bretagne sud basées dans le Morbihan ou la Loire Atlantique* ».

Je souhaiterais donc savoir si du 10 au 12 février 2017, il peut être fait exception aux obligations d'être basé sur ces territoires et d'adhérer à l'association pour « *accepter les gallécos le temps du salon* », comme l'association Galléco entend le proposer à chacun des exposants.

Je précise, sur la base des inscriptions effectuées le 19 janvier 2017, que seuls environ ¼ des exposants basés sur le territoire de la monnaie adhèrent aujourd'hui à l'association Galléco et qu'ils ne représentent qu'environ 5 % de la totalité des exposants de ce salon, qui ont généralement leur siège ailleurs en France quand ce n'est pas à l'étranger.

J'ajoute que, si la réponse à cette question de l'acceptation d'un titre de monnaie locale complémentaire par **tous les stands le temps d'un salon** ne concerne à Rennes qu'environ 200 exposants (en 2016 : 210 exposants - 12.500 visiteurs), elle intéresse plus largement les 4.400 exposants et 400.000 visiteurs (chiffres 2016) des salons organisés par « Spas Organisation », qui se présente comme étant le plus grand organisateur en France de Salons grand public et professionnel dédiés au Bien-être, au Bio, à la Santé au naturel et au Développement Durable.

Je serai donc très attentif à votre réponse.

Vous en remerciant bien vivement par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Patrick Jéhannin

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

La double face de l'association Galléco

Date : 24 janvier 2017

Le 13 janvier 2017, environ 80 personnes ont assisté à une [projection gratuite d'un \(vieux\) documentaire](#) intitulé : « *La double face de la monnaie* » (2007), au cinéma Chateaubriand à Combourg.

Cette projection, organisée par le « SEL » local, a été suivie d'un débat auquel participait un bénévole de l'association Galléco, dont je vous invite à apprécier l'argumentaire en faveur de l'adoption de la monnaie éponyme en « Bretagne romantique » :



extrait de [ouest-france.fr - Combourg - 21 janvier 2017](#)

Déjà testées à l'étranger, mais aussi dans notre département, les monnaies locales « **favorisent une circulation plus rapide de la monnaie et donc les commerces de proximité** », souligne Didier Jamet, bénévole de l'association Galléco.

Pas de risque

Financé à 85 % par le conseil général, le ~~Galléco~~ est utilisé par plus de 250 entreprises, qui ont signé une charte environnementale et sociale. « **Nous nous adaptons à chaque problématique, tout en conservant une cohérence de fond.** »

Les conseils d'animations locaux sont en charge des agréments, afin de favoriser les bonnes pratiques. « **Les billets sont sécurisés, échangeables en euros. Les utilisateurs ne prennent aucun risque avec le Galléco** », précise Didier Jamet.

Or :

- dire que le galléco favorise une circulation plus rapide de la monnaie, **c'est mentir** : l'association sait parfaitement que la vitesse de circulation du galléco, qu'elle est dans l'incapacité de mesurer, est inférieure à celle de l'euro
- prétendre en 2017 que le dispositif serait financé à 85 % par le conseil général (sic) pour enrôler plus facilement les gogos, **c'est mentir** : nous savons très officiellement que cette époque est complètement révolue
- soutenir que les gallécos sont échangeables en euros et que les utilisateurs ne prennent

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

donc aucun risque, **c'est mentir...** puisque les « citoyens » qui convertissent des euros en gallécos ne sont pas autorisés à les reconvertis.

Je sais bien que l'on dit qu'un mensonge en entraîne un autre, mais ce n'est quand même pas une excuse...

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

VRAIS ou FAUX gallécos ?...

Date : 27 janvier 2017

Les coupons de gallécos sont réputés « *totalement sécurisés* » par un code à bulle, un QR code et un numéro de billet.

Pour s'assurer de leur authenticité [l'association Galléco invite](#) à saisir le numéro sur un site internet ou/et à scanner le QR code.

En voici 5 qui sont actuellement en circulation :



L'authenticité des 2 billets situés dans la partie supérieure est effectivement attestée, et - comme c'est le cas sur ce billet de 5 gallécos - vous observerez au passage qu'il s'agit sans conteste de la monnaie du Conseil général :

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

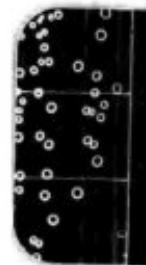


Coupon billet de 5 Gallécos

This is some sample text.

Bubble Tag™

6MND1AAAA07787



Conseil général d'Ille et Vilaine
1 avenue de la Préfecture - 35042 Rennes - FR
Fax : 0299023535
Website : www.cg35.fr

Par contre, les 3 billets situés dans la partie inférieure, émis vers la mi-2015, sont inconnus au bataillon (unknown reference).

Et quand on entend dire par ailleurs que l'on ne sait plus très bien où sont passés les billets de 50 gallécos, au point que l'on songerait à en retirer... c'est quand même : tout, sauf rassurant... et encore une fois ce n'est pas sérieux.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Ah !... le goût du secret

Date : 1 février 2017

On ne peut pas dire que le projet de diffusion d'une monnaie locale en Ille-et-Vilaine se déroule en toute transparence !...



Je me vois de nouveau contraint de saisir la CADA dès demain matin :

[CADA_refus_livrables_marche_evaluation_Galleco](#) [CADA_refus_DDFIP35_Galleco](#)

Pour aller plus loin, j'ai en effet impérativement besoin de son avis sur la communicabilité de documents qui me sont refusés, alors que - de mon point de vue - ils sont de toute évidence communicables et - toujours de mon point de vue - qu'il serait sain de les communiquer.

Il s'agit d'une part des deux rapports établis par le cabinet Auxilia, que le Département persiste à me refuser, alors que selon moi il n'en a plus le droit depuis qu'il a pris sa décision – rendue publique le 13 décembre 2016 - de continuer à soutenir le projet :

- *Le premier sur l'évaluation de l'expérimentation sur trois territoires du département d'Ille-et-Vilaine du projet de monnaie complémentaire Galléco*
- *Le second sur les propositions et préconisations en vue d'une éventuelle poursuite du soutien départemental à ce projet de monnaie complémentaire*

Il s'agit d'autre part du document par lequel *la Direction des finances publiques du Département d'Ille-et-Vilaine a émis son accord pour que les collectivités du Département qui le souhaitent puissent accepter des paiements en monnaies locales dans le cadre de régie de recettes (piscine, bibliothèque, théâtre...)*

Qu'y a-t-il à donc cacher ?...

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Tout en douceur

Date : 8 février 2017

L'article ci-joint paru dans le quotidien Ouest-France aujourd'hui est tout en douceur, ou tout en finesse si vous préférez :

La monnaie locale Galléco vit un tournant

La monnaie locale va perdre des subventions. Pour compenser, son association compte notamment sur les bénévoles.

Ouest-France - 08-02-2017

(cliquer sur l'image pour prendre connaissance de cet article)

Mais parlons clair :

- le montant de la subvention de fonctionnement 2017 allouée par le Conseil départemental, qui est réuni ce jour même, est un secret de polichinelle et l'association le connaît très bien puisqu'elle a été reçue à l'Hôtel du Département le 26 janvier : ce sera 40.000 euros
- le « *départ* » si pudiquement « *d'ores et déjà programmé* » du collaborateur de la directrice sur le poste de « *chargé de développement commercial* » est beaucoup plus que « *d'ores et déjà programmé* » puisque les procédures qui ont déjà été conduites aboutissent à un licenciement de l'intéressé à la fin du mois
- le projet de galléco numérique qui illustre l'article, constamment présenté depuis de nombreux mois comme étant primordial et même indispensable, a tant de plomb dans l'aile que le dernier conseil des collèges, qui est l'instance dirigeante de l'association, a formellement décidé le 22 novembre 2016 de « *le mettre en pause* ».

Enfin, tout porte à croire que, même si Rennes Métropole et la Région Bretagne finissaient par « *se mettre autour de la table* », il ne sera pas facile d'obtenir leur franche adhésion à un projet d'inspiration, d'initiative et de conduite ***ni plus ni moins*** que départementales, puisque l'on se rappelle que le but poursuivi par le Département - qui vient de reprendre la main - est l'instauration d'une monnaie territoriale : la « monnaie bretillienne ».

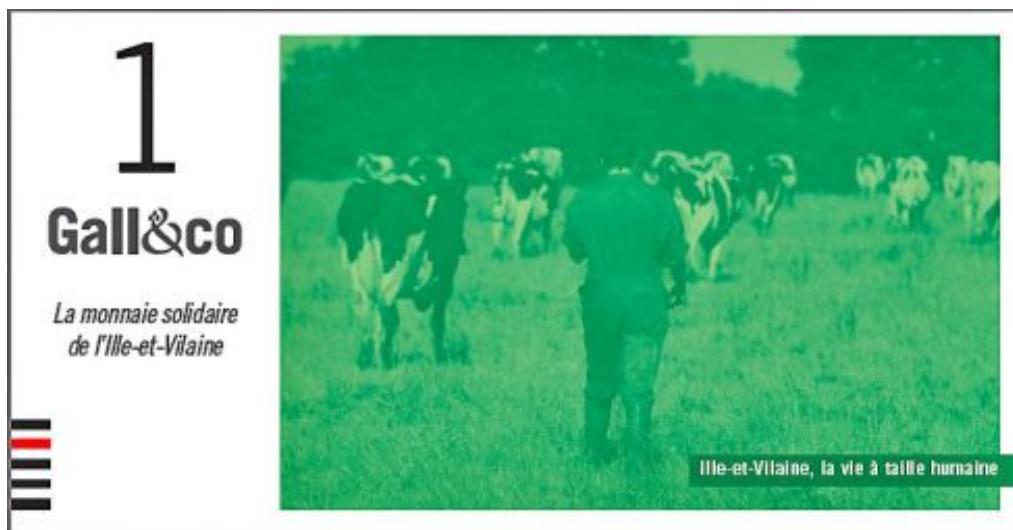
LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebriottien.com>

Et il n'y a pas l'ombre d'un doute :

*Lancement du Galléco auprès des Bretilliens :
samedi 21 septembre*



Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (10 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Tout l'art de maquiller la vérité

Date : 20 février 2017

Voici ce qui arrive quand l'association Galléco ne sait plus quoi faire pour donner l'illusion qu'elle continue à se développer :

Le Réseau des pros



En Décembre, les nouveaux prestataires à Redon et Rennes

A Redon La ferme des 5 sens Un espace de développement d'activités indépendantes dans un esprit coopératif et respectueux du vivant. La ferme re

[Lire la suite](#)

Le Réseau des pros



En Janvier, les nouveaux prestataires à Redon et Rennes

A Redon La ferme des 5 sens (3ème activité) Un espace de développement d'activités indépendantes dans un esprit coopératif et respectueux du v

[Lire la suite](#)

Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (10 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Galléco se lance en politique

Date : 23 février 2017

Je n'ai rien contre un rassemblement Hamon - Mélenchon - Jadot - Marchandet, mais je me demande juste :

1. si l'association Galléco est bien dans son rôle en procédant à cet appel à un rassemblement
2. si elle est mandatée par ses adhérents pour le faire, des fois que tout le monde ne serait pas du même avis

Au minimum :

1. y-a-t'il une décision du bureau (composé de 4 membres, dont la représentante du Conseil départemental) ?
2. ou bien le tweet émane-t'il d'un électron libre, qui se sentirait propriétaire des voix de tous les adhérents ?

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>



Galléco
@Galleco35

La #monnaie locale, responsable et solidaire d'Ille-et-Vilaine. Comprendre la finance et l'utilité des monnaies locales: youtube.com/channel/UC6vvL...

📍 Rennes, Redon, Fougères
🔗 galleco.fr
📅 Inscrit en septembre 2013

[Tweeter](#)

1 Abonné que vous connaissez

TWEETS 986 ABONNEMENTS 797 ABONNÉS 790 J'AIME 1 051 LISTES 4

Tweets [Tweets & réponses](#) [Médias](#)

Galléco @Galleco35 · 58 min
[APPEL] Sérieusement, [@benoithamon](#), [@jimelenchon](#), [@yjadot](#) et [@marcharlott](#) : vous attendez quoi ? [vousattendezquoi.fr](#)

Galléco @Galleco35 · 22 h
Retrouvez nous tout à l'heure de 16h à 19h au marché du Mail!
Informations, change et adhésions..

Galléco @Galleco35 · 21 févr.
Compte rendu de la rencontre Galléco du Mercredi 15 février au bar la Bascule -

2 / 2

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

L'association Galléco n'est pas sectaire

Date : 24 février 2017

L'**association Galléco** maîtrise tellement bien les outils numériques que ses choix de publication sur les réseaux sociaux (je dis bien : ses choix) ont pour effet d'agrémenter sa page FaceBook (sans doute à l'insu de son plein gré) d'une permanente et émouvante promotion de la société **Walmart**, que je vous invite à savourer :

The screenshot shows a Facebook page for 'Asso Galléco'. The post, which has been shared, features a graphic for 'lilo' with the text 'ENFIN UN MOTEUR DE RECHERCHE UTILE!' and a link to 'uselilo.org'. The main content of the post is a photograph of a street map showing the location of '15 rue Martenot' in Rennes, France. Overlaid on the map is a large blue Walmart logo with the slogan 'Save money. Live better.' Below the map, it says '1 438 personnes aiment...' and 'Emmanuel Norvez et 22 autres amis aiment ça'. On the left sidebar of the Facebook page, there is a menu with links like Accueil, À propos, Événements, Lettre d'infos Galléco, Avis, Vidéos, Photos, Mentions J'aime, Publications, and a green 'Créer une Page' button.

capture effectuée ce vendredi 24 février 2017

Walmart, ce n'est quand même pas du petit commerce de proximité.

Walmart, qui est tout simplement la première entreprise mondiale en termes de chiffre d'affaires (quelques centaines de milliards de dollars), est une multinationale spécialisée dans la grande distribution... qui emploie plus de 2 millions de salariés dans plus de 10.000 supermarchés.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

On a des valeurs ou on n'en a pas. ;)

Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (10 Mo)

Les dix commandements d'Auxilia

Date : 12 mars 2017

Désolé pour celles et ceux qui avaient espéré que le Département d'Ille-et-Vilaine ait la sagesse de limiter les frais à l'issue de la période d'expérimentation du galléco... c'est fichu.

A l'issue de démarches engagées depuis plus de six mois, j'ai enfin réussi à me procurer - non sans beaucoup de mal - les rapports d'évaluation et de préconisations concernant la « *monnaie locale* » initiée par le Département et portée par l'association Galléco, qui a été créée pour cela il y a tout juste 4 ans.

Ils tiennent en 189 diapositives que le Département s'est bien gardé de m'adresser sous forme numérique, de peur à l'évidence qu'ils soient trop facilement et donc trop vite portés à la connaissance du plus grand nombre.

Ils ont été rédigés par Jean-Philippe Magnen, qui est l'auteur de « *D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité* » et « *a quitté la politique pour mieux faire de la politique* », il n'y a guère plus d'un an.

On ne s'étonnera donc pas que ces rapports soient établis sur la base d'un présupposé qui est que les « *monnaies complémentaires* » sont évidemment utiles et à soutenir coûte que coûte.

Les résumer sur une petite page de blog ne va pas de soi : je m'efforcerai donc de les publier in-extenso dès que possible.

En attendant, et quitte à être un peu réducteur, j'en ai extrait pour les commenter 6 diapositives qui sont au bout de ce lien :

[extraits_evaluation_preconisations_galleco](#)

Il en ressort à l'évidence :

1. que c'est toujours bien le Département qui tire les ficelles et - au grand dam des citoyens adhérents à l'association qui ont été parfaitement instrumentalisés - que ce sera le cas au moins aussi longtemps que le Département tiendra les cordons de la bourse
2. qu'à défaut de pouvoir quantifier et même suffisamment démontrer l'utilité de l'expérimentation, la société de conseil Auxilia invite à « *lire autrement la valeur ajoutée du galléco* », c'est-à-dire à « *assumer le fait que la MLC, et donc le galléco, est avant tout un outil au service d'une nouvelle gouvernance alimentaire* »
3. qu'à « *tous les niveaux* », la gouvernance du projet « *pose question, que cela soit à la base*

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

ou dans les instances de direction »

4. que la stratégie adoptée lors de la dernière assemblée générale de l'association poursuit « *des objectifs qui vont dans le bon sens... mais des objectifs déjà fixés depuis la création du projet (comme le numérique)* »
5. qu'il y a « *un décalage de représentation entre les bonnes volontés de l'association et les réalités de son développement* », en d'autres termes que l'on observe « *des citoyens adhérents globalement très satisfaits de l'association en l'état* » révélant « *un décalage de perception et d'ambition* »
6. que « *la monnaie numérique n'est pas une fin en soi* » et « *qu'il y a lieu d'éviter toute décision hâtive sur cette question stratégique* »
7. qu'il y a lieu de « *professionnaliser la diffusion du galléco* » (gestion du réseau des professionnels, projet de numérisation, élaboration d'une plateforme BtoB, promotion des circuits courts...), via la « *création d'une SCIC* » : société coopérative d'intérêt collectif pour la gestion de la monnaie (composée d'un directeur, de 3 commerciaux, de 2 chargés de mission et d'un communicant), associant de nombreux actionnaires (dont les collectivités territoriales)
8. que, corrélativement, il y a lieu de cantonner l'association Galléco dans une fonction d'évangéliste, exclusivement « *en charge de l'animation citoyenne (marchés, évènements)* »
9. qu'il y a lieu d'engager une « *transition* » sur la période septembre 2016 - septembre 2017, en appelant à l'évolution des statuts de l'association (retrait du Conseil départemental)
10. qu'il y a lieu de maintenir l'enveloppe financière consacrée au projet, mais en la réaffectant :
 - 50 % au profit du fonctionnement de l'association (en l'incitant au maintien d'un seul des deux salariés) et, compte tenu de l'inévitable licenciement du second salarié pourtant recruté en CDI...)
 - 50 % pour la prise en charge d'un équivalent plein-temps "*en interne*" au Département "*ou mis à disposition*", qui sera « *en charge de la préparation de l'évolution de la structure porteuse du galléco et la construction d'un modèle de développement professionnel* »

En clair : la subvention de 45.000 euros, publiquement votée au profit de l'association Galléco lors de la dernière séance du Conseil départemental (environ moitié plus faible que les années antérieures), masque le marché public qui a été passé par ailleurs en catimini, après que l'association Galléco ait été précipitamment consultée.

Mais attention à ne pas tout confondre, il s'agit maintenant officiellement d'expérimenter une "innovation sociale" !... ;-)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

1. Une vision, une gouvernance

Année de transition 2016-2017

Engager la transition avec le projet de l'association Sept 2016 – sept 2017

▪ Mobiliser Rennes Métropole en amont pour l'informer de la position du CD35 (prendre le temps de réunir tous les partenaires sur le projet du numérique), ainsi que le Conseil Régional (mobiliser les 3 élus au développement économique, au numérique et à l'innovation sociale)

▪ Officialiser la position du CD35 en demandant l'évolution des statuts de l'association (retrait du CD35 de la gouvernance) et en réaffectant le soutien financier (maintien de l'enveloppe en global mais réallocation 50% en financement de l'association et 50% pour la prise en charge d'1 ETP)

▪ Diviser de moitié le financement accordé par le Département en orientant l'association vers le maintien d'1 ETP salarié pour l'animation et la dynamique citoyenne

▪ L'autre moitié de l'enveloppe budgétaire est accordée à la prise en charge (en interne ou mis à disposition) d'1 ETP en charge de la préparation de l'évolution de la structure porteuse du Galléco et la construction d'un modèle de développement professionnel.

Parmi ces missions :

- Mobiliser une communauté d'intérêt commun d'acteurs publics (collectivités et partenaires institutionnels) et privés (têtes de réseaux, associations, entreprises) : argumentaires et entretiens individualisés [partage de la finalité d'un développement socio-économique endogène]

- Mobiliser les partenaires autour du projet numérique : réunir autour de la table des représentants de Sonantes, du réseau French Tech, etc.

- Poursuivre et développer l'animation du réseau des professionnels adhérents au Galléco

Réflexions du COPIL 11/07/2016

Des intérêts partagés :
la mutualisation des
outils numériques (avec
Sonantes ?), une offre
de services BtoB, une
plateforme régionale

L'ambition de la fiche de
poste de cet ETP
(mobilisation d'acteurs
dont politiques,
relationnel, négociation,
etc.) peut supposer la
mobilisation de plusieurs
personnes.

conseil imaginatif en développement durable
www.auxilia-conseil.com

41

Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (10 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

L'association Galléco a 4 ans

Date : 22 mars 2017

Je ne voudrais quand même pas laisser sonner les douze coups de minuit et me laisser aller dans les bras de Morphée sans avoir fait observer que c'est aujourd'hui le 4ème anniversaire de la création de l'association Galléco.

Je réserve toutefois mon petit cadeau pour demain.

Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (10 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Galléco : je lève l'embargo... ;-)

Date : 23 mars 2017

Sous l'impulsion du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, l'association Galléco a été créée le 21 mars 2013 pour porter un projet de diffusion d'une monnaie complémentaire à vocation, et même clairement d'identité départementale.

On peut aujourd'hui constater que 4 ans exactement et environ 500.000 euros plus tard... les résultats de l'évaluation de ce projet et les préconisations qui ont été corrélativement formulées par une société de conseil appointée pour ce faire, ont conduit le Conseil départemental à complètement reprendre la main.

Le Département a tout fait depuis 6 mois pour que les 2 documents ci-dessous ne tombent pas dans l'espace public, mais - pour célébrer à ma façon l'événement - j'ai décidé de les publier :

[evaluation_galleco_basse_def \(8,1 Mo\)](#) [preconisations_galleco_basse_def \(6,9 Mo\)](#)

The image shows two scanned documents from the Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. The left document is titled "Evaluation de la monnaie locale complémentaire Galléco" and the right is "Préconisations suite à l'évaluation de la monnaie locale complémentaire Galléco". Both documents are dated June 2016 and mention Jean-Philippe Magnen and Auxilia. The documents contain text and logos related to Galléco and its evaluation.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

De mon point de vue :

- il faut beaucoup de bienveillance pour discerner les aspects positifs de l'expérimentation, et c'est encore sous condition de « *Lire autrement la valeur ajoutée du Galléco*»
- il faut aussi beaucoup de foi, d'espérance et même de charité pour croire à la réussite d'un nouveau projet... qui - aujourd'hui, à mi-chemin déjà d'une période dite de « *transition* » s'étalant de septembre 2016 à septembre 2017 - est encore totalement à « *co-construire* » avec de très nombreux partenaires dont les préoccupations sont actuellement assez divergentes

Rallier à la cause toutes sortes de collectivités territoriales à tous les échelons de la Région, convaincre les autres monnaies locales bretonnes de l'opportunité de partager une monnaie numérique tout en conservant des monnaies papier différentes dans les bassins de vie, créer une société coopérative d'intérêt collectif destinée à professionnaliser l'émission et la circulation de toutes les formes de la monnaie dans un réseau de prestataires dont elle seule sera responsable, cantonner désormais les membres de l'association Galléco dans le rôle de purs évangélisateurs en totalité ou en quasi totalité bénévoles, construire un outil de financement local d'entreprises... plus ou moins vertueuses, puisque finalement cela reste à débattre... Tout cela ne sera pas une mince affaire !...

Laisser croire à d'importantes avancées d'ici le mois de septembre alors que :

- un des 2 salariés en CDI vient d'être licencié
- il est désormais exclu de recourir à des « services civiques » s'ils ne sont pas encadrés
- l'association affiche publiquement à l'horizon de 3 mois le congé maternité de la directrice qui reste la seule salariée plein temps

Tout cela relève de l'imposture.

Et on comprend que le Département se soit cru obligé de passer un marché public à nos frais pour permettre l'animation des plus importantes réunions à venir, puisqu'il est parfaitement incapable de les animer lui-même.

Mais quand donc reviendront-ils à la raison ?...

Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (10 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasrebretillien.com>

Galléco : de graves failles de sécurité

Date : 2 avril 2017

Le « Mensuel de Rennes » du mois d'avril 2017 vient de consacrer au galléco un dossier de 2 pages qui ne sont pas sans intérêt.

ACTU

MONNAIE COMPLÉMENTAIRE

Le galléco cherche à rebondir

Lancée il y plus de trois ans, la monnaie complémentaire d'Ille-et-Vilaine va miser sur le paiement dématérialisé pour séduire le grand public.

CETTE MONNAIE VEUT CRÉER UN « CERCLE VERTUEUX »

Services étendus

Sur principe ? Le galléco tout 1 € moins cher peut-il suffire que chez des marchands locaux et dans les magasins de la Banque (cf. ci-dessous). Comme des magasins font un financement d'entreprises, une microfin... Ces entreprises peuvent à leur tour payer leurs fournisseurs en galléco. Ces 250 partenaires sont répartis dans toute la Bretagne, dans une majorité de communes. Consister d'autres monnaies complémentaires France, le galléco offre comme moyen de paiement une autre fonction d'économie locale en effigie.

Malgré des débuts timides, le Département n'a pas abandonné le dossier galléco, qui soutient depuis le renouvellement d'investissement dans cette monnaie avoisinant les 100 000 €. Mais il y a de l'eau dans le pont. Les deux dernières éditions du mensuel ont été vendues à 10 000 exemplaires.

Usage du galléco pourraient également s'intégrer à de grands festivals. « On en discute avec les Traxx musicales. Mais il y a de l'eau, ça ne sera pas avant l'été 2018 », a-t-il ajouté lors de la grande conférence.

Les entreprises préfèrent souvent échanger leur galléco à la banque privée ou à la banque régionale de la zone. L'autre option consiste financièrement à être payé en galléco. Solutions envisagées : permettre de faire des virements bancaires dans cette devise. Des discussions sont en cours avec le crédit municipal de Rennes. Celui-ci a développé une monnaie monétique. Les entreprises qui l'utilisent bénéficient de générations bancaires établies.

Finalement, si succès et adoption (l'objectif est fixé à 20 000 €) devraient être atteints, le deuxième trimestre de l'été 2017, le quart d'heure de la gamme de services. L'Etat prend, depuis le début d'août, le placement en monnaie locale des marchés publics et des transports en commun. « Cela concerne des partenaires dont occupent l'année 2017 à 2018 un nouveau modèle de financement. Des discussions sont en cours avec d'autres collectivités comme la Région Bretagne et entrepris de la Communauté de communes du pays de Rennes, en cours. »

Espresso photographie un ballon de basket : la machine enfoncée, une imprimante qui imprime la planche de galléco. Probable : il est tout à fait possible de photocopier des gallécos. Où d'en trouver un quelques minutes d'exploration scannant sur Internet.

UNE IMPRIMANTE SUFFIT À OBTENIR UNE PLANCHE DE GALLÉCOS

Opération, dans plusieurs cas, en site à l'heure d'acheter une nouvelle machine à imprimer. La machine de la banque de Rennes (qui envoie des billets de 100 gallécos) fonctionne, de toute façon, avec un système très sophistiqué qui l'empêche d'être utilisée qu'à l'intérieur local. Ensuite, on recherche très rapidement : sur Google France, on trouve des publications françaises de cette monnaie, où il est rapidement démontré que le galléco n'est pas assez de qualité pour être utilisé par les magasins et se faire valoir : la monnaie est moins sûre et moins sûre que le billet. Le billet a une meilleure qualité. De plus, il manque le scénario d'identification. Un problème supplémentaire consiste, avec quelques bonnes de ferme que le Monnaie ne gère pas de dossier, il n'y a pas de nom, chaque billet est censé être identifiable via un code interne dédié.

ans de réflexions et d'essais et une amende de 450 000 €. L'édicteur est tout aussi gracieux quand des monnaies complémentaires démontrent politiquement ou techniquement être sans sens ou être passée à l'oubli. Les utilisateurs sont de plus en plus nombreux à utiliser la loi pour empêcher l'impression de photocopies des gallécos. Où d'en trouver un quelques minutes d'exploration scannant sur Internet.

De son côté, l'association assure que des personnes de sécurité ont été interceptées par des monnaies billets. « Il existe à ce moment-là des monnaies qui sont utilisées dans les magasins, de toute façon, mais elles peuvent être utilisées qu'à l'intérieur local. Ensuite, on recherche très rapidement : sur Google France, on trouve des publications françaises de cette monnaie, où il est rapidement démontré que le galléco n'est pas assez de qualité pour être utilisé par les magasins et se faire valoir : la monnaie est moins sûre et moins sûre que le billet. Le billet a une meilleure qualité. De plus, il manque le scénario d'identification. Un problème supplémentaire consiste, avec quelques bonnes de ferme que le Monnaie ne gère pas de dossier, il n'y a pas de nom, chaque billet est censé être identifiable via un code interne dédié.

La question d'une meilleure protection passe par la pose. ■

Le journaliste a obtenu plusieurs exemplaires pour les besoins de cet article et pour faire des comparaisons. Certaines sont détaillées.

(cliquer sur l'image pour accéder au dossier)

Toutefois, l'une et l'autre méritent d'être amplement commentées :

- la première, qui est intitulée « *Le galléco cherche à rebondir* », parce qu'elle ne fait que véhiculer les discours en trompe-l'œil et sauve-qui-peut qui sont tenus par les deux promoteurs, et qu'elle le fait en outre de manière extrêmement superficielle : sans aucune investigation, sans aucun esprit critique, sans même effleurer leurs profondes divergences
- la seconde, qui est intitulée « *De graves failles de sécurité* », parce qu'il n'était pourtant pas bien compliqué d'aller au bout de l'expérience, au lieu de se faire promener par

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

l'association... qui prétend effrontément et contre toute évidence avoir réglé ces questions de sécurité avec la seconde génération de billets.

Je reviendrai donc prochainement en deux temps sur ce dossier que je considère malheureusement plutôt bâclé.

Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (10,5 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebretillien.com>

125 jours pour effectuer une copie

Date : 11 avril 2017

Comme chacun sait, ou devrait savoir, une autorité administrative dispose d'un délai d'un mois pour satisfaire aux demandes d'accès aux documents qu'elle a produit ou qu'elle détient, sous réserve en particulier qu'ils ne mettent personne en cause.

Il m'a fallu pourtant 125 jours calendaires, soit un peu plus de 4 mois, pour obtenir copie d'un document dont la communication était à l'évidence immédiatement de droit.

Et il aura fallu une nouvelle fois que la CADA s'en mêle, à ma demande, pour amener à la raison la Direction des finances publiques de la région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine (DRFIP) qui ne devrait pourtant rien avoir à cacher dans le cas d'espèce.

Mais il s'agit du galléco, voyez-vous : quel gâchis !...

Pour les (rares) accros aux démarches administratives, je détaille ci-dessous le parcours du combattant :

Calendrier 2016												Calendrier 2017											
Janvier 2016				Février 2016				Mars 2016				Janvier 2017				Février 2017				Mars 2017			
N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D
53				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	1	2	3	4	5	6	7
1	4	5	6	7	8	9	10	6	8	9	10	11	12	13	14	10	7	8	9	10	11	12	13
2	11	12	13	14	15	16	17	7	15	16	17	18	19	20	21	11	14	15	16	17	18	19	20
3	18	19	20	21	22	23	24	8	22	23	24	25	26	27	28	12	21	22	23	24	25	26	27
4	25	26	27	28	29	30	31	9	29							13	28	29	30	31			
Avril 2016				Mai 2016				Juin 2016				Avril 2017				Mai 2017				Juin 2017			
13		1	2	3	17			1	22			1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6	7
14	4	5	6	7	8	9	10	18	2	3	4	5	6	7	8	23	6	7	8	9	10	11	12
15	11	12	13	14	15	16	17	19	9	10	11	12	13	14	15	24	13	14	15	16	17	18	19
16	18	19	20	21	22	23	24	20	16	17	18	19	20	21	22	25	20	21	22	23	24	25	26
17	25	26	27	28	29	30		21	23	24	25	26	27	28	29	28	27	28	29	30	31		
Juillet 2016				Août 2016				Septembre 2016				Juillet 2017				Août 2017				Septembre 2017			
26		1	2	3	31	1	2	3	4	5	6	7	35			26	1	2	3	4	5	6	7
27	4	5	6	7	8	9	10	32	8	9	10	11	12	13	14	36	5	6	7	8	9	10	11
28	11	12	13	14	15	16	17	33	15	16	17	18	19	20	21	37	12	13	14	15	16	17	18
29	18	19	20	21	22	23	24	34	22	23	24	25	26	27	28	38	19	20	21	22	23	24	25
30	25	26	27	28	29	30	31	35	29	30	31					39	26	27	28	29	30		
Octobre 2016				Novembre 2016				Décembre 2016				Octobre 2017				Novembre 2017				Décembre 2017			
39		1	2	44	1	2	3	4	5	6	48				39	1	2	3	4	5	48		
40	3	4	5	6	7	8	9	45	7	8	9	10	11	12	13	49	5	6	7	8	9	10	11
41	10	11	12	13	14	15	16	46	14	15	16	17	18	19	20	50	12	13	14	15	16	17	18
42	17	18	19	20	21	22	23	47	21	22	23	24	25	26	27	51	19	20	21	22	23	24	25
43	24	25	26	27	28	29	30	48	28	29	30					52	18	19	20	21	22	23	24
44	31															44	30	31					

3 décembre 2016 - par courrier R-AR, je demande au DRFIP - qui dispose d'un mois pour donner suite - copie du document par lequel « la Direction des finances publiques du Département d'Ille-et-Vilaine a émis son accord pour que les collectivités du Département qui le souhaitent puissent accepter des paiements en monnaies locales dans le cadre de la régie de recettes (piscine,

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

bibliothèque, théâtre...) »

3 janvier 2017 - en l'absence de réponse au bout d'un mois, je procède par courriel à un rappel de ma demande

6 janvier 2017 - par courriel, la « *correspondante moyens de paiements* » de la DRDFIP me confirme que le directeur a bien donné son accord, mais ne m'adresse pas copie du courrier sollicité

9 janvier 2017 - par courriel en réponse, je lui précise que je n'ai pas demandé confirmation de l'information diffusée par l'Association Galléco, mais copie du courrier adressé par la DRFIP

15 janvier 2017 - cette mise au point étant restée sans suite aucune, je saisis par courriel la « *Personne responsable de l'accès aux documents administratifs* » à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine dont le nom figure sur le site de la CADA, en lui demandant de bien vouloir accuser réception de ma démarche (en prenant soin de surcroît de faire copie de cette requête à la « *correspondante moyens de paiements* » de la DRFIP)

2 février 2017 - cette démarche auprès de la « *Personne responsable de l'accès aux documents administratifs* » à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine étant restée sans suite aucune, je suis contraint de demander à la CADA son avis sur le caractère communicable du document souhaité

20 mars 2017 - sans nouvelle aucune au bout de 6 semaines, je demande à la CADA - qui dispose en principe également d'un délai d'un mois pour émettre son avis - si elle a bien reçu ma requête... tout en sachant pertinemment qu'elle croule sous les demandes, principalement générées semble-t'il par le comportement de trop nombreuses autorités administratives qui font manifestement de l'obstruction au droit d'accès

28 mars 2017 - la CADA me confirme par courriel que ma demande lui est bien parvenue et m'indique que je vais recevoir dans les meilleurs délais un accusé réception me confirmant l'étude de ma saisine

4 avril 2017 - par courriel, la CADA m'adresse un courrier qui accuse réception de ma demande, m'informe qu'elle instruit la question et que je serai informé de son avis dans les meilleurs délais

7 avril 2017 - subitement, en réponse à ma requête du 3 décembre 2016 renouvelée le 9 janvier 2017, la « *correspondante moyens de paiements* » de la DRDFIP me transmet – ENFIN, « *après renseignements pris auprès des personnes compétentes* » - le document sollicité, qui se révèle être une lettre du DRFIP en date du 4 novembre 2016 répondant à une question que le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine lui a posée le 25 février 2016

11 avril 2017 - comme c'est la règle, j'informe la CADA qu'ayant enfin obtenu satisfaction, je me

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

désiste de ma demande d'avis

Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (10,5 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Donner un ancrage territorial et citoyen au financement de l'économie

Date : 13 avril 2017

Les étudiants de l'Institut d'études politiques de Rennes ont organisé ce Jeudi 13 Avril 2017 un « *forum de l'Economie Responsable et Locale* ».

J'ai assisté à la rencontre intitulée « *Donner un ancrage territorial et citoyen au financement de l'économie* » qui était proposée par l'association Galléco, représentée par deux de ses adhérents parmi les plus impliqués.

Si je fais abstraction d'une étoile filante, l'association Galléco a réussi à intéresser au total : 8 étudiants, 2 membres d'une association d'innovation sociale dont la création a été publiée au J.O. du 11 février dernier... et moi-même.

Fidèle à mon habitude, et bien qu'il y aurait eu très largement matière à contester certains propos, je me suis bien gardé de perturber les échanges. Et en me limitant à ce qui rejoint mes appréciations, je vous livre ici un florilège de ce que j'ai entendu dans la bouche des représentants de l'association :

« *Le galléco, c'est l'exemple typique de ce qu'il ne faut pas faire* »

« *C'est tout sauf une monnaie citoyenne* »

« *A l'origine, c'est un acte politique... une illumination d'élus* »

« *Le Département se désengage... ce serait du fait de la loi NOTRe ; je ne sais pas si c'est une excuse* »

« *On ne sait pas comment ça va tourner, mais ce n'est pas parce que ça a commencé... que ça doit continuer* »

« *Une monnaie locale, ça ne veut rien dire : l'euro est une monnaie locale à l'échelle mondiale* »

« *Aujourd'hui... l'impact sur l'emploi, ou sur le chiffre d'affaires des entreprises du réseau : il est nul* »

... (*j'en passe, et des meilleures*)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

« *En revanche, l'outil est là* »

En ce qui concerne l'ancrage territorial, on nous a bien expliqué qu'il était illusoire de décréter un territoire (comme par exemple celui du Département, puisque le Galléco est une monnaie à vocation départementale) : « *ce qui ne marche pas ici... comme à Fougères, peut très bien marcher là... comme à Redon, où précisément ça marche à cheval sur 3 départements* »... ce à quoi j'ajoute : sur 2 régions.

A noter aussi qu'il n'a pudiquement pas été question de Rennes, du pays de Rennes, ou de Rennes Métropole... et pour cause : tout reste à démontrer.

J'ajoute qu'on a bien senti que le sujet de la monnaie numérique censée être lancée le 21 septembre prochain et de son ancrage territorial aurait visiblement bien embarrassé tout le monde : la Région Bretagne ?... administrative ou historique ?...

De même que le sujet du financement de l'économie locale réputée vertueuse : quid du partenariat avec l'association Présol qui est resté et restera probablement purement velléitaire ?...

Pour ma part, je souhaite simplement faire observer à ce stade que ces propos ont été tenus par une association qui a bénéficié en 4 ans de $339.500 + 40.000 = 379.500$ euros de subventions de fonctionnement départementales, et de biens d'autres contributions que j'ai déjà eu l'occasion d'identifier, qui permettent d'évaluer l'apport des contribuables locaux aux environs de 500.000 euros jusqu'à présent.

J'ajoute enfin que je suis un peu surpris qu'il ait été indiqué qu'après le départ d'un des deux salariés de l'association, il ne restait plus que... « *notre Présidente* » (soit en l'occurrence, la « *directrice* » salariée !...)

A la décharge de l'auteur-e (?) de cette bêtise, elle a quand même pris soin de préciser sur plusieurs sujets (mais pas sur celui-là) qu'elle n'était pas sûre de ce qu'elle disait...

Elle a plusieurs fois bien fait. ;-)

Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (10,5 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Gallécopain un jour, gallécopain toujours

Date : 14 avril 2017

Au cours du « *forum de l'Economie Responsable et Locale* » organisé ce jeudi 13 Avril 2017 par les étudiants de l'IEP de Rennes, un représentant de l'association Galléco a indiqué que près de 2.000 citoyens se sont engagés dans le réseau [depuis l'origine du projet](#), qui date de la création de l'association il y a maintenant 4 ans.

Ceci rejoint les derniers chiffres publiés par l'association elle-même, qui revendique $1.741 + 158 = 1.899$ adhérents à fin février 2017 (cf le compte-rendu du dernier conseil des collèges).

Mais c'est également révéler au grand jour que l'association n'a cessé toutes ces dernières années de berner scandaleusement l'opinion en même temps que les décideurs.

En effet, dans tous les documents qu'elle a publié, l'association a volontairement fait passer le [nombre cumulé](#) des adhésions depuis l'origine du projet pour le nombre de ses adhérents, qui - eux - doivent nécessairement être à jour de leur cotisation.

Et il est clair que l'on ne saurait apprécier la croissance du réseau, et donc la vitalité du projet sans prendre en considération toutes les personnes qui, à un moment ou à un autre ces dernières années, n'ont pas souhaité renouveler leur adhésion... tant il est vraisemblable qu'elles sont très nombreuses.

Cette tricherie est inacceptable.



LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Les statuts prévoient explicitement que ne « *sont considérés comme membres Citoyens que les personnes physiques s'engageant à utiliser le Galléco et s'acquittant de la cotisation annuelle* » (article 8), raison pour laquelle les instances ne sont pas appelées à constater d'autres retraits que par le décès, la démission, ou la radiation dans le cas où un membre nuit aux intérêts de l'Association ou lorsque ses actes sont en contradiction avec les buts que l'Association s'est donnée (article 9).

Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (10,5 Mo)

De la démocratie associative

Date : 14 mai 2017

Nul doute que l'association Galléco, qui vient de fixer au 27 juin 2017 la date de sa prochaine assemblée générale, se soit donné comme **objectif** de « *piloter démocratiquement le projet et l'association* » ? (article 2 de ses statuts)

Mais voyons voir ce qu'il en est en réalité.

1) l'article 20 stipule que l'assemblée générale « **se réunit au moins une fois par an** » et qu'elle vote « **les orientations et le budget** »

- Au vu des dates de réunion de ces assemblées (09 avril 2013, 06 Avril 2014, 12 Mai 2015, 9 Juin 2016, 27 Juin 2017), on se demande bien pourquoi les années associatives font systématiquement plus de 365 jours : une corvée ?...
- Dans l'appel à candidatures au conseil des collèges qui vient d'être lancé, il est écrit que ce conseil « *se réunit une fois tous les trois mois pour décider des orientations stratégiques de l'association* » : n'est-ce pas une véritable usurpation de pouvoir, après qu'en toute légitimité l'assemblée générale du 12 juin 2016 ait arrêté la stratégie 2017-2020 ?...
- Un seul des 5 budgets prévisionnels de l'association a été soumis à l'assemblée générale, qui n'a pas hésité à le retoucher (pour 2014, première année pleine de fonctionnement) : est-ce pour cela que l'on n'a jamais recommencé ?...

2) l'article 7 a prévu que l'association se compose de 5 types de membres, qui sont représentés au conseil des collèges : « *les membres de droit, les citoyens, les entreprises, les partenaires et les collectivités* »

Dans l'appel à candidatures qui vient d'être lancé, il est précisé que l'assemblée élit en son sein un conseil des collèges « *composé de 4 collèges* »... une formulation pour le moins maladroite qui trahit on ne peut plus clairement le fait que l'association n'est toujours pas parvenue à convaincre ne serait-ce qu'une seule des 345 communes du département : alors, exit le 5^{ème} collège et on n'en parle plus ?...

STOP ou ENCORE ?...

Je vous assure qu'il y a de quoi faire.

Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (11 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Un franc succès... interne !...

Date : 24 mai 2017

D'un côté, le rapport financier 2016 de l'association Galléco qui porte la monnaie départementale éponyme nous rappelle que c'est la subvention du Département d'Ille-et-Vilaine (à hauteur de 83.000 euros) qui a permis le financement des rémunérations de son personnel : 2 agents à plein temps, 2 volontaires en service civique, une stagiaire longue durée et un comptable à temps partiel (à hauteur de 81.555 euros).

D'un autre côté, le rapport d'activité 2016 nous apprend (page 11) que 17 % des gallécos mis en circulation le sont « *par l'association via le paiement des salaires et des réunions internes* ».

17 % quand même !...

C'est loin d'être "insignifiant" : heureusement qu'ils sont là.

Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (11,3 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

2 euros par ci, 2 euskos par là...

Date : 2 juillet 2017

Comme vous le savez, les « monnaies locales » ne peuvent être utilisées que dans un réseau fermé, c'est-à-dire concrètement - dans le cas général - entre adhérents à une association relevant de la loi 1901.

J'observe qu'il y a des personnes qui ont une drôle idée de l'engagement associatif, puisqu'elles font sans le moindre état d'âme la promotion du concept d'adhérent ponctuel.

Et au passage, on ponctionne de 2 euskos = 2 euros le fameux adhérent ponctuel.

A mon humble avis, les banques ne feraient pas mieux.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>



Asso Galléco

28 juin, 16:13 ·

Bientôt en vacances en Pays Basque ? Utilisez l'[Eusko](#)!

Durant votre séjour en Pays Basque, payez en eusko chez les producteurs paysans eusko, sur les marchés, dans les commerces, restaurants, bars, hôtels, activités de loisirs, ...!

Rien de plus simple : en échange de 20 ou 50 euros, vous disposez d'une « Enveloppe Visiteurs » contenant 18 ou 48 eusko en billets, accompagnés de votre carte d'adhérent ponctuel d'une valeur de 2 eusko.

Pour vous procurer votre enveloppe d'eusko et connaître les centaines d'adresses où les dépenser, rendez-vous sur :

<http://www.euskalmoneta.org/visiteurs/>



- Pour un développement éco-responsable
- Pour l'agriculture paysanne
- Pour la langue basque

**Durant vos prochaines vacances au Pays Basque
Payez en eusko !**

Pour vous procurer la monnaie locale du Pays Basque et savoir où l'utiliser :
www.euskalmoneta.org/visiteurs

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasrebretillien.com>

Galléco : encore un gag !...

Date : 14 juillet 2017

Comme on peut le constater sur la photo ci-dessous, aucun des membres du « *collège des membres de droit* » de l'association Galléco (3 représentants titulaires du Conseil départemental et 3 suppléants) n'a participé à la dernière assemblée générale qui s'est tenue le 27 juin dernier.



Or, l'assemblée a justement décidé en séance d'une modification des statuts supprimant des instances de l'association le « *collège des membres de droit* ».

Le gag, c'est qu'il n'y avait pas le quorum pour y procéder puisqu'aux termes de l'article 21 des statuts, il eût fallu que soit constatée « *au moins la représentation des 3 collèges suivants* :

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

membres de droit, citoyens et entreprises ».

Bref, c'est comme d'habitude : du grand n'importe quoi.

La fuite en avant... toute

Date : 15 juillet 2017

L'association Galléco a réuni son assemblée générale le 27 juin 2017.

Il n'y avait pas le quorum... mais quelle importance, après tout ?...

Comme si de rien n'était, l'assemblée a voté une modification des statuts emportant la suppression du collège des membres de droit, au titre duquel siégeait le Conseil départemental qui a été tout à la fois l'initiateur de l'association, un éminent membre fondateur et surtout le généreux membre financeur à hauteur d'environ 500.000 euros prélevés sur les deniers publics.

Disons pour décoder que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine s'est tout simplement retiré en douce et sans gloire.

Par ailleurs, le co-Président citoyen de l'association, qui avait été élu pour 3 ans le 12 mai 2015, a démissionné des instances, de même que son suppléant... et au total pas moins de 6 des 11 membres titulaires ou suppléants des collèges citoyens et entreprises.

Courageux, mais pas téméraires... et on les comprend.

On apprend à cette occasion que le lancement du galléco numérique qui devait avoir lieu le 21 septembre prochain pour l'anniversaire des 4 ans du lancement de la monnaie papier est reporté « à partir de janvier 2018 ». Comprenez que dans le meilleur des cas ce sera beaucoup plus tard... si toutefois bien sûr ce projet voit un jour le jour. En attendant, il n'est plus question d'utiliser des terminaux de paiement fabriqués en Chine : on envisage de les remplacer par des téléphones reconditionnés... Pourvu que les circuits courts n'induisent pas trop de courts circuits !...

Concernant les « *pistes du futur* », je cite :

- « *Une étude de faisabilité est en cours sur la mutation de la monnaie Galléco* ».
- « *l'étude de faisabilité serait probablement faite avec le Crédit Municipal de Nantes, en partenariat avec le cabinet Auxilia et le juriste référent* »

« *Une étude en cours .../... qui serait probablement faite* » : on avance, on avance... on n'a plus beaucoup d'essence, mais on avance... même si, à l'évidence, c'est tout droit dans le mur. ;)

On ne peut qu'observer par ailleurs que le Conseil régional, pourtant instamment sollicité à plusieurs reprises, se tient très ostensiblement à distance du projet.

Et se souvenir que sa Vice-Présidente déléguée à l'économie sociale et solidaire, avait été très

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

claire dès l'année dernière en opposant une fin de non-recevoir à une demande de soutien sur le projet numérique, allant même jusqu'à exprimer des interrogations que je partage sur l'opportunité des monnaies locales et citoyennes à l'occasion de l'évaluation du galléco.

D'où la fuite en avant : l'avenir de la monnaie locale et citoyenne bre-til-lienne, passerait désormais - paraît-il - par « *l'interopérabilité des outils Bretagne-Loire* » !...

Concrètement, il s'agirait d'adopter "SoMoney" : un système de « *crédit inter-entreprises* » inspiré d'un dispositif de "barter" permettant un « *échange mutualisé de reconnaissance de dettes* » qui a été auto-financé par le Crédit Municipal de Nantes et adapté il y a 2 ans pour créer la "SoNantes" ... laquelle fonctionne avec une carte de paiement exclusivement numérique que l'on voudrait voir "interopérer" avec une carte de paiement numérique galléco-bretillo-cyclopédique.

Je ne saurais vous épargner à ce propos un petit extrait du compte-rendu des 13èmes rencontres du réseau des monnaies locales complémentaires citoyennes à Lignières (14-16 mai 2016) :

« *La SoNantes, initialement basée sur un système Barter (objectif uniquement économique, est une monnaie locale virtuelle (carte), elle a été mise en place par des élus et des techniciens qui se sont adressés aux entreprises. Monnaie de type WIR, centrée sur l'emploi et les entreprises. La banque est le crédit municipal. Pas de base par rapport à l'environnement. Ne correspond pas aux attentes des citoyens qui demandent de + en + à fonctionner avec le Retz.* »

Ça vaut le coup de relire ça une deuxième fois. ;-)

C'est peu dire que le galléco est en pleine errance.



LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Il y a bien longtemps que je ne l'ai pas rappelé, mais si quelqu'un détecte une erreur ou une omission dans mes propos, je lui serais très reconnaissant de bien vouloir m'en faire part.

Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (11,5 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Une histoire de pieds nickelés

Date : 18 juillet 2017

De : patrick.jehannin@gmail.com

Date : 18 juillet 2017 à 20:25

Objet : Le Conseil départemental et l'association Galléco sont en pleine errance

À : Président et conseillers départementaux d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Président, Madame la Conseillère départementale, Monsieur le Conseiller départemental,

J'apprends que les nouveaux statuts de l'association Galléco ne sont pas disponibles en Préfecture parce que « le dossier a été rejeté deux fois par manque de précision ».

Qu'en sera-t-il lorsque la Préfecture va découvrir qu'en outre, l'assemblée générale - qui a modifié ces statuts pour supprimer le collège des membres de droit - n'a même pas réuni le quorum pour ce faire ?...

Et que penser lorsque l'on observe que ceci est intervenu juste avant que le "co-Président citoyen" de l'association, qui avait été élu pour 3 ans le 12 mai 2015, démissionne des instances... de même que son suppléant, et qu'au total pas moins de 6 des 11 membres titulaires ou suppléants des collèges citoyens et entreprises n'en fassent autant ?

J'apporte davantage de précisions sur le fond [au bout de ce lien](#) (clic).

Je profite de ce message pour vous demander s'il vous paraît bien légitime de faire mine de diminuer la contribution du département à ce projet en 2017, en diminuant la subvention de fonctionnement, tout en rétribuant par ailleurs une société de service pour réunir le comité de pilotage que le Département n'est pas capable d'animer lui-même, et en rémunérant une autre société encore pour conduire une « étude de faisabilité sur la mutation de la monnaie » ?

Jusqu'où ira donc cet attelage branquignolesque ?...

Soyez assuré(e) de toute ma considération.

Patrick Jéhannin

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>



Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (11,8 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

ATTAC en règle

Date : 25 septembre 2017

C'est également mon avis : les monnaies locales ne sont rien d'autre que de très mauvaises réponses à de véritables questions.

Je vous engage bien vivement à lire la [publication d'Alain Beitone et Nicolas Danglade](#), issue du dernier numéro de la revue du conseil scientifique de l'association ATTAC, sous l'intitulé :

« [Les monnaies locales entre repli communautaire et libéralisme économique](#) »

(cliquer ci-dessus pour télécharger ce document au format pdf)

De très bonnes remarques et d'excellentes références.

En voici le sommaire (si ça vous paraît trop long, cliquer directement sur la [conclusion](#) !...) :

- [La diversité des expériences de monnaie locale](#)
 - [1. La monnaie temps pour lutter contre les inégalités et l'exclusion](#)
 - [2. La monnaie locale convertible pour stimuler les échanges locaux dans une logique de développement territorial durable](#)
- [2 -De mauvaises réponses à de vraies questions](#)
 - [1. Les monnaies locales, les prélèvements obligatoires et la loi de la valeur](#)
 - [2. Les monnaies locales et la lutte contre la pauvreté et les inégalités](#)
 - [3. La monnaie, l'accès au crédit et la lutte contre la financiarisation](#)
 - [4. Monnaie et citoyenneté](#)
- [3 -Comprendre pour agir : qu'est-ce donc que la monnaie ?](#)
 - [1. La question de la coordination : marché, hiérarchie et coopération](#)
 - [2. Monnaie et lien social : Le retour à la communauté](#)
 - [3. Monnaies privées concurrentes : la victoire paradoxale du marché](#)
 - [Et le bitcoin ?](#)
- [Conclusion](#)
- [Bibliographie](#)

Pour mémoire : *le conseil scientifique ATTAC est un collectif de militants issus du monde académique et de la recherche, ainsi que du mouvement social (associatif et syndical), qui soumet ses contributions au conseil d'administration de l'association.*

Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Quand on a les moyens...

Date : 3 octobre 2017

Comme chacun sait, l'association Galléco a toujours été un modèle de rigueur... ;-)

Ses statuts du 21 mars 2013, modifiés le 12 mai 2015, prévoient expressément que « *pour délibérer valablement, l'Assemblée générale doit constater au moins la représentation des 3 collèges suivants : Membres de droit, Citoyens et Entreprise* ».

Qu'importe !...

Alors même que le département d'Ille-et-Vilaine (seul membre de droit) n'y était pas représenté, l'AG du 27 juin 2017 a décidé d'une modification de ces statuts supprimant les membres de droit et par voie de conséquence supprimant leur collège.

Voici ces nouveaux statuts, que vous ne trouverez pas sur le site de l'association où ils n'ont pas été mis à jour :

[statuts_Galleo_27-06-2017](#)

J'avoue que depuis ma première demande qui date du 18 juillet, j'ai eu un peu de mal à me les procurer auprès de la Préfecture, que j'ai dû solliciter trois fois... le dossier ayant été « *rejeté deux fois par manque de précision* » (sic).

L'article 10 est savoureux.

Tous les membres, tels que définis à l'article 8, sont répartis dans cinq collèges :

1. *Citoyens*
2. *Entreprises*
3. *Partenaires*
4. *Collectivités*

Il s'agit là d'un décompte attesté par 10 personnes, dont 3 co-présidents titulaires et 3 co-présidents suppléants (on dirait une association mexicaine) :

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Fait à Rennes, le 27 Juin 2017

Nom-Prénom-Signature



En tous cas, espérons qu'ils savent mieux compter qu'ils ne savent lire. ;-)

Ah, pendant que j'y pense : tout cela n'a pas empêché la commission permanente du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine d'allouer à l'association une petite rallonge de 20.000 euros, en catimini... en plein cœur de l'été (+ 50 %).

Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Pour qui sonne le glas ?...

Date : 22 octobre 2017

J'observe qu'il n'y a pas eu un mot sur les réseaux sociaux pour s'inquiéter du fait que le site galleco.fr est dans les choux depuis bientôt 5 jours.

Mais il est vrai que tout le monde s'en moque éperdument.

Il n'a jamais été très fréquenté, et c'est tant mieux parce qu'il a véhiculé beaucoup de contrevérités et que depuis plusieurs mois, il n'était en outre pratiquement plus mis à jour.



Il est intéressant de noter que le Département, jusqu'ici titulaire du nom de domaine galleco.fr, l'aurait apparemment renouvelé ce 16 octobre (à confirmer toutefois) et que la société Icodia qui héberge le site de l'association Galléco indique que le problème ne vient pas de chez elle.

Il s'agit de toute évidence d'un acte posé dans le cadre de la « transition vers un nouveau projet » : un projet numérique à l'échelle régionale reposant sur la plate-forme du Crédit municipal de Nantes, qui n'a pratiquement plus rien à voir avec l'expérimentation conduite à grand frais dans le département d'Ille-et-Vilaine ces dernières années (de l'ordre d'au moins 500.000 euros tout compris), mais qui n'en est pas pour autant plus rassurant

Nonobstant la question de l'opportunité, j'avoue que j'attends avec impatience les conclusions de l'étude de faisabilité qui devait être lancée cet... été, mais l'a-t-elle... été ?...

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Il est vrai qu'elle a été chiffrée à 24.000 euros, et que - même ramenée à 18.120 euros en faisant l'impasse sur tout un pan du sujet – ça valait le coup d'y réfléchir, parce que les contribuables ont quand même déjà beaucoup donné.

Ah, j'allais oublier : le département a mis fin au marché qu'il avait conclu avec Vox Operatio pour "*l'animation de la démarche de transition vers un nouveau projet pour la monnaie locale complémentaire Galléco*" , en renonçant à la mise en oeuvre des tranches optionnelles, manifestement contre l'avis des intéressés qui avaient prévu de se revoir en septembre.

A votre avis : c'est que tout "baigne" ou bien plutôt c'est que tout "foire" ?...

[glas_cathedrale_rennes](#)

Pour aller plus loin : [Quand on a les moyens](#)

Pour aller beaucoup plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebrettillien.com>

L'association Galléco enchaîne les déconvenues

Date : 29 octobre 2017

L'association Galléco est confrontée :

- à une baisse de la subvention du Département qui constitue pourtant toujours l'essentiel de ses ressources
- au licenciement de ses salariés (compliqué par une situation personnelle que je m'abstiens de développer)
- au retrait de ses instances du Conseil départemental qui était membre de droit
- à l'arrêt - après deux réunions - de la « *mission d'animation de la démarche de transition vers un nouveau projet* » qui avait été confiée à l'ancienne rédactrice en chef des journaux de TV Rennes
- à la disparition de son site internet...

Pour l'association comme pour le Département, il va être de plus en plus difficile de faire comme si la situation était maîtrisée.



D'autant que s'ajoute à cela la problématique de la monnaie numérique...

De longue date, les intéressés se sont accordés pour soutenir urbi et orbi que le galléco numérique conditionnait le développement de la monnaie locale de la principauté, et même sa simple survie.

Le 2 novembre 2016, le quotidien Ouest-France citait la directrice de l'association Galléco, déclarant que : « *Nous nous donnons un an pour mettre en place le dispositif avec, comme date butoir, le 21 septembre 2017 qui marquera les 4 ans de la monnaie* ».

Le 20 décembre 2016, relayant les propos d'Emmanuelle Rousset, Vice-Présidente chargée de la politique de la ville, de l'économie sociale et solidaire, et du développement social local, le quotidien 20Minutes allait jusqu'à titrer « *Pour sauver le galléco, l'Ille-et-Vilaine veut une monnaie locale numérique* ».

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Le Département, qui décidément commence à prendre ses distances avec le galléco, a confié à la CRESS (la chambre régionale de l'économie solidaire et sociale) le soin d'animer des rencontres entre « monnaies » complémentaires bretonnes visant à ce qu'elles accordent leurs violons. Deux réunions se sont tenues. Il a été question d'interopérabilité entre monnaies papier, d'interopérabilité entre monnaie papier et monnaie numérique, ainsi que de mutualisation des moyens. Le directeur-adjoint de la CRESS en charge de ce dossier me dit que « *le contrat est rempli et donc arrêté* » depuis fin juin et ne pas très bien savoir où cela en est.

J'ai tendance à penser que l'opération visait à noyer le poison. Oui, je dis bien le poison... parce qu'il me semble que la question finit par empoisonner la vie du Département.

Par ailleurs, alors que le Conseil départemental s'était donné pour objectif de lancer cet été une « étude de faisabilité » de la mutation de la monnaie (dont on ne sait pratiquement rien, si ce n'est que cela a forcément un coût non négligeable), je découvre que l'idée parallèlement poursuivie serait d'adopter la plate-forme nantaise utilisée par la SoNantes (une monnaie exclusivement numérique) : SoMoney, qui est le système informatique développé par la société Sonao (une société par actions simplifiée à associé unique), laquelle est une filiale du Crédit Municipal de Nantes qui y a injecté 2 millions d'euros mais songerait à s'en retirer.

Il suffit de lire la presse ces jours-ci pour comprendre que la SoNantes est très loin d'avoir atteint ses objectifs, que la Sonao n'a fait jusqu'à présent qu'accumuler de lourdes pertes... et qu'il va falloir que tout cela cesse :

[20Minutes](#)

[Breizh-Info](#)

Pour aller beaucoup plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Une subvention fantasque

Date : 12 novembre 2017

Rennes, le 12 novembre 2017

à

Monsieur le Président de Rennes Métropole
4 avenue Henri Fréville
CS 93111 - 35031 RENNES Cedex

courrier suivi n° *** *** *** **** *

Monsieur le Président,

A la lecture du compte-rendu du comité de pilotage du 4 juillet 2017 de la « démarche de transition vers un nouveau projet pour la monnaie locale complémentaire Galléco », auquel participaient notamment Monsieur Matthieu Theurier et Madame Nathalie Wright, j'avais relevé cette information concernant sa numérisation :

Le financement de l'étude de faisabilité sera assuré comme suit :

Rennes Métropole :	10.000€
Brest Métropole :	4.000€
GALLECO :	3.000€
Autres MLC :	1.200€

Par correspondance du 23 octobre 2017, j'ai sollicité copie de votre décision en ce sens.

En réponse, je reçois par courriel du 9 novembre 2017 émanant de Madame Nathalie Wright copie de la décision de la collectivité en date du 6 octobre 2016, attribuant à l'association Galléco une aide de « 10.000 euros pour la dématérialisation de la monnaie locale complémentaire à partir d'un investissement de 156.000 € sur 3 ans ».

Je vous remercie de cette nouvelle transmission d'un document qui m'avait déjà été communiqué le 25 novembre 2016 par Monsieur Matthieu Theurier.

Elle révèle un changement de destination de la subvention de Rennes Métropole, qui avait été sollicitée non pas pour la réalisation d'une étude de faisabilité dont nul ne saurait anticiper les conclusions, mais très clairement pour la conduite d'une expérimentation.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Aux termes en effet du règlement de l'appel à projets d'économie sociale et solidaire, cette expérimentation consécutive à « une phase d'installation, de paramétrage et de test », devait être impérativement engagée l'année suivant l'attribution de la subvention, soit dans le cas d'espèce au mois de septembre 2017.

En témoignent sans conteste ces extraits du dossier sur lequel s'était prononcé le Bureau :

4. OBJET DU SOUTIEN SOLICITE

Le soutien sollicité est destiné à soutenir les investissements suivants :

(indiquer investissements matériels et immatériels, dont coûts salariaux)

Nature de la dépense	Montant TTC
Achat du logiciel de gestion de la monnaie numérique	3600
Paramétrage, installation et migration du logiciel de gestion	5940
Honoraires d'accompagnement projet	3300
Accompagnement à la réalisation du dossier juridique	2520

Le soutien est sollicité pour :

Une étude de faisabilité

Une expérimentation

Une phase de développement

Une phase de consolidation

J'observe que non seulement le détournement d'usage de cette subvention constitue une sérieuse entorse au règlement intérieur de la procédure d'appel à projets, mais il conduit en outre à s'interroger sur le suivi et même sur le respect des décisions du Bureau métropolitain.

Regrettant que tout ceci ajoute à l'amateurisme qui préside à la conduite générale du projet, je vous prie cependant de croire, Monsieur le Président, en ma plus grande considération.

Patrick Jéhannin

Copies par courriel à :

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Monsieur le Président de Brest Métropole

Monsieur le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Madame la directrice de l'association Galléco

Pour aller beaucoup plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Pour qui sonne la Sonantes ?...

Date : 15 novembre 2017

Le quotidien Presse Océan vient de faire sa Une, ce lundi 13 novembre 2017, sur le fiasco de la Sonantes :

The image shows the front page of the newspaper 'Presse Océan'. At the top left, it says 'LE JOURNAL DE NANTES Métropole'. Below that is the large, bold title 'Presse Océan'. To the right of the title is an advertisement for 'EXTENBOIS' with a picture of a modern house and the text 'EXTENBOIS.FR 0 800 071 111'. Below the main title, there's a subtitle 'SO NANTES : LE FIASCO DE LA MONNAIE LOCALE'. Underneath this, there's a smaller text block: 'Nantes ; lancée en avril 2015, la monnaie locale So Nantes n'a pas répondu aux espoirs. Seulement 175 entreprises sur les 3 000 espérées ont adhéré au système.' To the right of this text is a small note 'p.10 et 11'. Further down, there's another section titled 'DES HALLES NUMÉRIQUES' with a small image of what appears to be a digital interface or a screen. To the right of this section is a sidebar for 'LOIRE-ATLANTIQUE' with the heading 'Qui sera la Super Mamie 44 ?' and the text 'Cinq candidates sont en lice pour décrocher le titre'.

Cette "monnaie", exclusivement numérique, a été lancée après 800.000 € d'études sur la plate-forme technique de la Sonao.

La Sonao, qui est une filiale du Crédit municipal (propriété de la Ville de Nantes), a investi 2.000.000 € dans l'opération.

De son côté, le quotidien 20Minutes vient de titrer hier matin :

[Privée de subvention, la monnaie locale galléco se cherche un avenir](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

20 RENNES Privée de subventions, la monnaie bretonne galléco se cherche un avenir

ACCUEIL > RENNES

Rennes: Privée de subventions, la monnaie locale galléco se cherche un avenir

ECONOMIE L'association qui gère cette monnaie locale lancée en 2013 fait face à de grosses difficultés financières...

Jérôme Gicquel  | Publié le 14/11/17 à 16h42 — Mis à jour le 14/11/17 à 16h46

1 COMMENTAIRE 16 PARTAGES 



Près de 250 entreprises acceptent les paiements en gallécos en Ille-et-Vilaine, comme le snack Pique-Prune à Rennes. — J. Gicquel / 20 Minutes

À LIRE AUSSI

17/10/17 | ECONOMIE
Encore en rodage, la monnaie locale SoNantes veut franchir un palier

20/12/16 | ECONOMIE
Pour sauver le galléco, l'Ille-et-Vilaine veut une monnaie locale numérique

07/11/16 | ECONOMIE
La Gonette de Lyon connaît des débuts encourageants

D'ACTU < 1 SUIV. >

DANS LA RÉGION

09/05 | HANDBALL
La nouvelle salle de Cesson-Rennes va-t-elle être inaugurée en D2?

Même si l'article ne peut pas cacher le désarroi des promoteurs de la soit-disant monnaie soit-disant de Haute-Bretagne après avoir été soit-disant d'Ille-et-Vilaine, il montre encore la vie en rose car il demeure très éloigné de la triste réalité du galléco.

Jerôme Gicquel - qui n'en est pas à son premier article à ce sujet - devrait pourtant avoir appris à vérifier très scrupuleusement ce que ses interlocuteurs lui racontent.

Je passe sur les nombreuses inexactitudes (sur lesquelles je reviendrai peut-être) pour m'en tenir à souligner que le Galléco en est à penser son avenir numérique sur la plate-forme de... la Sonantes... qui n'est donc rien d'autres que celle de la Sonao.

Au vu de ses résultats déficitaires (341.745 euros en 2015, 414.127 euros en 2016), la Sonao a déjà dû réduire son capital social... et, si l'on en croit Breizh-Infos, s'acheminerait même vers une extinction discrète :

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetreboutilien.com>

BREIZH INFO   catawiki

Accueil > actualité économique > La monnaie locale SoNantes vouée à une disparition prochaine ?

La monnaie locale SoNantes vouée à une disparition prochaine ?

Il y a 3 semaines • 1 Commentaire



L'actu en continu

- Stéphanie Gibaud : « Il est primordial que l'anonymat du lanceur d'alerte soit respecté »
- Brest. Violences entre Albanais et habitants de Pontanezen
- Rugby. France – Nouvelle-Zélande à Lyon ; on a retrouvé l'équipe de France
- Biathlon. La Coupe du monde débute le 26 novembre (calendrier et infos)
- La liste noire des médicaments à proscrire selon UFC que choisir
- Nantes. Agressé par un Africain, la police lui présente... 800 photos de délinquants potentiels

L'amour est aveugle !... ;-)

Pour aller beaucoup plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

Super galléco est de retour

Date : 29 novembre 2017

Le quotidien Ouest-France de ce 29 novembre 2017 publie un article sur les monnaies locales identifiées dans la région, qui est aux trois quart consacré au galléco.

La vice-présidente du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine y soutient que « *la monnaie locale crée une chaîne de consommation vertueuse qui développe les territoires* » juste avant que la directrice de l'association Galléco soit conduite à préciser que « *les échanges en gallécos représentent, au plus, 2 % du chiffre d'affaires des entreprises qui participent* ».

Je vous invite à estimer ce que peut représenter à l'échelle du territoire 2% du chiffre d'affaires des 250 entreprises du réseau qui ne représentent elles-mêmes que 0,5 % des 50.000 entreprises du département.

Sans compter le fait que les entreprises de proximité sont d'évidence parmi les plus petites...

La directrice de l'association indique en outre que la monnaie circule « *4 à 6 fois plus que l'euro* ».

Sachant que la vitesse de circulation de l'euro est de 2,39, cela signifie que la vitesse de circulation du galléco serait de 10 à 15 : un record de France, et sans doute même un record du monde !...

Il y a vraiment de quoi rire quand on sait que, selon l'association elle-même, les trois quart au moins des gallécos retournent en banque pour être reconvertis en euros !...

Alors, pressons nous d'en rire... de peur d'être obligé d'en pleurer.



Le plus triste pour moi, c'est de réaliser qu'il y a des journalistes pour relayer de telles énormités...

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Pour aller beaucoup plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (13 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Champion du black-out

Date : 3 décembre 2017

Comme en témoigne le compte-rendu (rédigé par la chargée de mission « économie sociale et solidaire » du département d'Ille-et-Vilaine, alors que c'est la société Vox Operatio qui est officiellement et contractuellement rémunérée pour le faire), le comité de pilotage de la « *démarche de transition vers un nouveau projet* » réuni le 4 juillet 2017 a validé le principe d'une étude de faisabilité de la mutation du galléco.

Le 23 octobre 2017, j'ai sollicité communication « *de la (ou les) pièce(s) constitutive(s) du (ou des) contrat(s) passé(s) avec un (ou des) prestataire(s) à cet effet.* »

A l'expiration du délai réglementaire, j'ai constaté un refus implicite de communication et, le 29 novembre 2017, j'ai donc été conduit à faire part de mon intention de saisir - à regrets - la CADA dès la fin de semaine.

Le département s'est contenté de me répondre sobrement le 1^{er} décembre qu'il n'était pas maître d'ouvrage de cette étude.

Or, comme vous le savez peut-être, les administrations sont tenues de communiquer aux personnes qui en font la demande les documents administratifs qu'elles détiennent... et pas seulement ceux qu'elles produisent.

Il faut donc en déduire que le département ne dispose pas du cahier des charges de l'étude de faisabilité de la mutation du galléco dont, de notoriété publique, il est le promoteur.

Et ceci est d'autant plus étonnant qu'il en est aussi co-financeur masqué, du fait de la décision prise cet été - à l'ombre de la commission permanente du 28 août 2017 - de majorer de 50 % la subvention de fonctionnement allouée à l'association Galléco pour permettre « *notamment à l'association de couvrir les charges de sa restructuration* » (pourtant intégrées dès le budget primitif) « *et contribuer à la réflexion sur le devenir de la monnaie locale dans le cadre de l'étude cofinancée par les acteurs mobilisés dans cette démarche* ».

[Pour aller beaucoup plus loin : télécharger ma contribution à l'évaluation du galléco \(13 Mo\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Bienvenue chez les pieds nickelés

Date : 15 décembre 2017

Le Département d'Ille-et-Vilaine vient de m'adresser copie de la "proposition de collaboration" entre le Galléco et la Sonantes ([ci-jointe](#)), validée le 4 juillet dernier par le comité de pilotage de la mutation du Galléco vers un « nouveau projet cohérent, efficient et attractif» (je cite, sans rire, le rapport déposé à la Commission permanente du 28 août 2017).

Participaient à ce comité de pilotage : le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, l'association Galléco, Rennes Métropole, Brest Métropole, le Crédit coopératif de Rennes, le Crédit Municipal de Nantes et la Sonantes (un grand absent : le Conseil régional pourtant ardemment sollicité).

Parlons clair.

1- La "proposition de collaboration" est une proposition de réalisation par la Sonantes d'une étude de faisabilité de la mise en œuvre d'un support numérique, d'un nouveau modèle économique et d'une nouvelle gouvernance pour le Galléco qui se présente aujourd'hui exclusivement sous la forme de coupons papier utilisés en Ille-et-Vilaine et dans une moindre mesure en Loire-Atlantique. Cette étude concerne partiellement l'Héol, qui est la monnaie locale brestoise, mais exclusivement sur la partie numérique. Coût facturé à l'association Galléco : 18.120 € TTC.

2- La Sonantes, qui est le nom de la monnaie nantaise, est d'abord juridiquement le nom commercial de la société Sonao, filiale du Crédit municipal de Nantes qui a conçu et mis en œuvre la plateforme informatique Somoney pour l'émission et la gestion de la monnaie exclusivement numérique nantaise soutenue par l'association La Sonantaise. Vous me suivez toujours ?...

3- La Sonao avait déjà été contrainte, le 20 décembre 2016, de réduire son capital social initial de 2.000.000 d'euros qui avaient été puisés "chez ma tante", en raison de ses fortes pertes accumulées de en 2015 (- 341.745 €) et 2016 (- 414.127 €)

DERNIERS CHIFFRES CLÉS - SONAO

Clôture	CA	Résultat
31/12/2016	44 850 €	-414 127 €
31/12/2015	6 649 €	-341 745 €

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

4- Sans attendre les résultats comptables de l'année 2017, qui verront ce résultat déficitaire s'amplifier au point de dépasser la moitié du capital social, le Crédit municipal de Nantes, associé unique de la Sonao, vient de décider ce 27 novembre 2017 ni plus ni moins que la dissolution pure et simple de la société.

5- Pour mémoire : on prend les mêmes et on recommence tout de suite, puisque l'association La Sonantaise, qui a son siège au Crédit municipal de Nantes, elle aussi, a modifié ses statuts fin octobre pour prendre en charge l'émission et la gestion de la Sonantes.

Ainsi va la vie dans le petit monde des monnaies locales, le petit monde... je dis bien.

Mais qu'est-ce que le Galléco irait bien faire dans cette nouvelle galère, je vous le demande ?

[Pour aller beaucoup plus loin : télécharger ma contribution à l'évaluation du galléco \(13 Mo\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Alors, ça vient ?...

Date : 20 décembre 2017

Je commente ci-dessous (en noir) des extraits (bleus, en italique) du rapport de présentation à la Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine d'une question relative au financement du Galléco, le 28 août 2017 :

Une étude approfondie sur le modèle économique, numérique, juridique, monétaire va être réalisée dans l'objectif de valider le projet pour la fin de l'année.

Tout porte à croire qu'aucune des collectivités territoriales impliquées dans l'étude de faisabilité de la mutation du galléco ne dispose de cette étude à ce jour, puisqu'aucune d'entre elles – légalement tenue de communiquer les documents qu'elle détient - n'a été en mesure de me la transmettre (j'évoque là très précisément le Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole et Brest Métropole que j'ai sollicités).

J'ajoute sur la foi du dernier comité de pilotage du "nouveau projet" que cette étude de faisabilité a été confiée à la Sonao, filiale du Crédit municipal de Nantes, et que celle-ci a mis la clé sous la porte le 29 novembre dernier.

Suite à cette décision, la restructuration des activités de l'association a été engagée et s'est notamment traduite par la décision de procéder au licenciement des salariés, de manière échelonnée sur l'année afin de préparer la transition et former les bénévoles.

Il ne m'appartient pas d'évoquer publiquement des situations professionnelles individuelles, mais je crois savoir qu'à l'heure actuelle l'un des deux salariés n'a pas été licencié.

Les statuts de l'association ont été modifiés lors de l'Assemblée générale du 27 juin dernier, pour redéfinir les finalités de l'association et sa gouvernance.

Contrairement à ce qui est indiqué là, et comme en témoigne la comparaison des statuts du 27 juin 2017 avec les statuts du 12 mai 2015 (ci-joints), les finalités de l'association n'ont à ce jour en rien été redéfinies : absolument en rien.

[Statuts Galleco juin 2017](#)

[Statuts Galleco Mai 2015](#)

Les conditions de la poursuite d'un soutien du Département à l'association dans sa nouvelle configuration seront examinées d'ici la fin de l'année dans la perspective du budget 2018 et au regard du nouveau projet associatif.

Aucune assemblée générale de l'association Galléco – qui doit être programmée au moins 10

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

jours à l'avance – ne pouvant à l'évidence se tenir d'ici la fin de l'année, l'association ne risque pas d'adopter un nouveau projet associatif dans le temps imparti.



[Pour aller beaucoup plus loin : télécharger toutes mes contributions à l'évaluation du galléco \(13 Mo\)](#)

Vous n'allez pas me croire

Date : 20 décembre 2017

L'agence API (Atlantique Presse Information) a publié ce 20 décembre 2017 un article intitulé :

« [**Monnaies locales : la Sonantes peine à trouver sa place**](#) »

Il confirme que la Sonantes va abandonner son produit phare qui a fait très lourdement flop : le Barter (un système de troc collaboratif interentreprises).

La Sonantes, dont le support est exclusivement numérique, va « *en revanche perdurer en tant que monnaie locale avec un recentrage sur les commerces et services de proximité* » ... « *Ce recentrage s'accompagne d'un passage de témoin. La gestion de la monnaie locale qui mobilisait 5 personnes au sein de la Sonao, filiale du Crédit municipal, est transférée à l'association la Sonantaise, avec une seule personne. Le Crédit municipal de Nantes, qui avait capitalisé la Sonao à hauteur de 2 M€, réintègre 850 k€ de fonds propres restants.* »

Bilan de l'opération : 1.150.000 euros de pertes entre le 30 janvier 2015 et le 29 novembre 2017, soit 2 ans, 9 mois et 30 jours.



« *Mais tout n'est pas perdu* » selon Jean-François Pilet, le directeur du Crédit municipal.

Je confirme : avant de disparaître, la Sonao n'aura perdu que 1.112 euros par jour, pendant seulement 1.034 jours... :-(

Pour mémoire : on croit rêver, mais c'est à la Sonao qu'a été confiée l'étude de faisabilité du nouveau projet pour le galléco.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Pour aller beaucoup plus loin : [télécharger toutes mes contributions à l'évaluation du galléco](#) (13 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>

Soirée Info Galléco à Langon du 15 décembre 2017

Date : 21 décembre 2017

Ayant repéré sur les réseaux sociaux une invitation à venir « *rencontrer des utilisateurs du galléco pour un temps d'information et de discussion* » à Langon, vendredi dernier 15 décembre 2017, j'ai pensé qu'il serait intéressant d'aller prendre ainsi le pouls de la monnaie locale au cœur du pays de Redon, c'est-à-dire là où le projet mobilise un peu plus qu'ailleurs dans le département où elle ne rencontre guère de succès.

Au plus fort de la soirée, nous avons été 8... soit 5 adhérents à l'association pour 3 personnes ayant répondu à l'invitation.

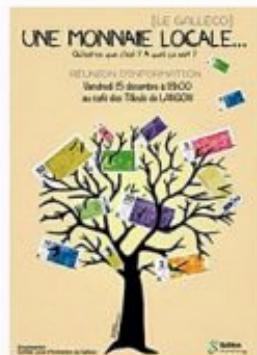
Soirée Info Galléco à Langon le 15 décembre

10 Déc 2017 |

QUAND : 15 décembre 2017 @
18 h 00 min

OÙ : café des Tilleuls
2 Rue de la Bimais
35660 Langon
France

► ÉVÉNEMENTS
PAYS DE REDON



Le Galléco, à quoi ça sert ? Pourquoi une monnaie locale dans le Pays de Redon ?
Quels enjeux pour le territoire ?

Venez rencontrer des utilisateurs du Galléco pour un temps d'information et de discussion, au **Café des Tilleuls** à LANGON, vendredi 15 décembre à partir de 18 h.

Oui... 3 seulement : une dame qui n'a rien dit, un jeune artisan venant de s'installer qui a posé des questions et formulé des observations que j'ai trouvées très pertinentes, ainsi que votre serviteur qui a fini par nourrir la contradiction.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Les quelques petites vidéos qui ont été projetées pour susciter les prises de parole m'ont laissé pantois : la première était principalement à la gloire de la Sonantes (la monnaie exclusivement numérique nantaise et son système de Barter, qui sont actuellement en pleine déconfiture), une autre sur une monnaie locale d'Amérique du sud censée prouver et donc convaincre que les monnaies locales sont de nature à susciter la création de milliers d'emploi... etc...

J'ai noté :

- une relation au Département qui me paraît exécable pour des particuliers qui se prétendent citoyens, puisqu'il a été soutenu qu'après tout, même si la collectivité pouvait être accusée d'avoir jeté de l'argent par les fenêtres pour ce projet, elle en jette tellement d'autre par les fenêtres et tellement davantage pour tant d'autres projets aberrants que c'est seulement tant mieux pour le galléco qui en aura bien profité... et le reste on s'en moque
- un considérable déficit d'information, à ce point qu'une adhérente qui figure parmi les personnes les plus actives et les plus impliquées du département depuis l'origine du projet, m'a fait remarquer qu'à l'évidence je disposais dénormément plus d'informations qu'elle-même
- une nette opposition à ce qui est entrevu de ce que serait le nouveau projet galléco :
 - nonobstant la projection de la vidéo sur la Sonantes projetée en début de soirée par un maître de cérémonie aveuglément acquis à tout et à n'importe quoi pourvu que ça parle de monnaies locales, une forte aversion de ma plus proche voisine - manifestement la plus réfléchie des participants - pour ce type de monnaie
 - de grosses interrogations sur la perspective de numérisation, qui est peut-être une priorité du département pour sauver son projet, mais qui n'est pas la leur, à eux qui sont attachés à la dimension pédagogique de la monnaie papier
 - un rejet du rôle très restrictif devant être assigné à l'association Galléco à l'avenir, puisque limité à la promotion du projet auprès des particuliers, à l'exclusion de la gestion de la monnaie et de l'animation du réseau des prestataires

Bref : j'ai constaté un abîme entre la "vue d'en haut" et la "vue d'en bas" !...

Pour aller beaucoup plus loin : [télécharger toutes mes contributions à l'évaluation du galléco](#) (13 Mo)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Galléco : une étude est en cours

Date : 27 décembre 2017

Dans un article publié ce 26 décembre sur Médiacités, je lis ceci :

A Nantes, en parallèle de SoNantes, « nous avons développé **SoMoney**, une plateforme numérique dont la V2 doit être prochainement lancée », explique Frédéric Perrin, directeur de la monnaie locale. Destinée à être vendue à d'autres monnaies locales, cette solution pourrait, espère ses fondateurs, faire rentrer un peu d'argent frais dans les caisses de So Nantes et contrebalancer ses débuts plus que timides... A condition que tout fonctionne, bien entendu. « **Une étude est en cours pour fournir cette plateforme au Galléco (Ille-et- Vilaine), à l'Héol (Pays de Brest) et aux autres monnaies locales de Bretagne. Mais il reste des problèmes d'agrément avec la Banque de France, il faut travailler avec des juristes** ».

(pardonnez les fautes d'orthographe : je n'y suis pour rien)

Je ne sais pas pourquoi Frédéric Perrin ne fait pas valoir le franc succès qu'il a obtenu en bradant récemment pour 10.000 euros le premier exemplaire commercialisé de la plate-forme (exclusivement numérique) Somoney auprès d'une association de Montréal qui espère lancer prochainement sa monnaie locale encore en gestation (bon courage).

... Alors qu'il y a quelques mois, il avait proposé cette plate-forme à l'association Héol de Brest à des tarifs s'étendant de 15.000 à 60.000 euros par an (selon le nombre d'utilisateurs de la monnaie - source : devis repris dans le rapport de l'Ecole des Mines Atlantique - Bretagne Pays de Loire de juin 2017).

Il est vrai que, même au tarif consenti à nos cousins québécois, il faudrait vendre bien davantage d'exemplaires de cette plate-forme qu'il n'existe de monnaies locales en France... rien que pour couvrir les pertes déjà enregistrées par la Sonao, c'est-à-dire par la filiale du Crédit municipal de Nantes présidé par le représentant de la maire de Nantes qui vient d'y laisser 1.200.000 euros en moins de 3 ans, avant de mettre la clé sous la porte le 29 novembre dernier.

Mais qui est donc Frédéric Perrin, le « directeur » de cette fameuse plate-forme dont rêve(nt) le Département d'Ille-et-Vilaine et/ou (allez savoir) l'association Galléco et/ou l'association Héol ?...

Frédéric Perrin a commencé sa carrière comme analyste financier au Crédit Lyonnais (une banque très certainement éthique), avant d'être représentant commercial et chef de marché B-to-B, chez Sodexo - chèques et cartes de services (une société - spécialisée dans les circuits courts ? - qui se présente sans complexe comme « le leader mondial des services de qualité de vie » dans 80 pays), gestionnaire grand compte chez American Express (un petit commerce de proximité), consultant en développement marketing et commercial auprès du « Club Certificat Cadeaux

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Prestige » de Montréal, « channel manager » pour Fido Solutions dans le Groupe Rogers Communication (ventes de portables et forfaits data), responsable développement chez Sellor, responsable commercial de MGDIS (éditeur de logiciels), avant de prendre le poste de responsable gestion et développement de la Sonao, la société en charge de la gestion et de la commercialisation de la monnaie locale numérique SoNantes, lancée en 2015 qui vient d'être dissoute.

Je ne sais pas... vous, mais moi je ne sens pas trop la culture « monnaie locale complémentaire et citoyenne » qui est réputée être au cœur des projets d'économie sociale et solidaire.

Et je me demande ce qu'en pense par exemple le comité local d'animation de l'association Galléco dans le pays de Redon, qui est celui qui porte le mieux « notre » fameuse monnaie départementale.

Ah, c'est vrai qu'il faudrait d'abord qu'il soit au courant...

Je participe



Le comité local d'animation

Lieu privilégié et régulier de la démocratie interne.

Tous les aspects du projet associatif peuvent être abordés lors des comités.

Le conseil des Collèges

L'association est structurée en 5 collèges: Membres fondateurs, entreprises, citoyens, collectivités et partenaires: ils décident des grandes orientations mise en œuvre par le bureau.

L'assemblée Générale

Elle valide les grandes orientations: textes fondateurs, volet numérique, communication etc



(A ce jour, le conseil ne comporte plus que 4 collèges, mais le reste devrait EN PRINCIPE rester vrai)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasrebretillien.com>

Sonantes et Galléco sont dans un bateau

Date : 30 décembre 2017

Le Département d'Ille-et-Vilaine a bien voulu m'adresser le 6 décembre dernier la « Proposition de coopération de SoNantes » adoptée par le « Comité de pilotage de la mutation du Galléco » qui avait été réuni le 4 juillet.

Il s'agit concrètement d'une étude de faisabilité de la mutation des objectifs, du support, du territoire, du financement, et de la gouvernance de la monnaie locale d'Ille-et-Vilaine... confiée à la société Sonao pour un coût de 18.120 euros TTC.

Or, j'observe qu'aujourd'hui personne ne cache plus la débâcle de la monnaie locale nantaise qui a été appelée à l'aide :



(clic)

Certes, le Crédit Municipal de Nantes vient d'arrêter les frais (1.200.000 euros de pertes sèches

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

en moins de 3 ans, auxquels il faut ajouter 800.000 euros de frais d'études), en mettant fin à l'activité de sa filiale : la Sonao, qui a géré jusqu'à ces dernières semaines la monnaie locale nantaise sur la plate-forme Somoney.

Mais ceci ne règle en rien la question du financement annuel du fonctionnement de l'association La Sonantaise qui vient de se voir confier la suite des opérations en rachetant pour 521 euros exactement les restes de la Sonao.

La question me paraît d'autant moins négligeable que ses responsables estiment à 100?000 € le coût de fonctionnement de la monnaie locale chaque année : « *Dorénavant, la SoNantes sera financée sur un modèle associatif?: ?Les adhérents participeront à hauteur de 100 € à 2 000 € par an, le Crédit municipal et Nantes métropole nous donnent 10?000 € chacun. D'autres adhérents seront solidaires?*» (source : Ouest-France - Nantes, de ce 21 décembre 2017).

Est-ce donc cela qui se profile pour le Galléco ?...

La presse en parle :

[Encore en rodage, la monnaie locale Sonantes veut \(enfin\) franchir un palier](#) (20Minutes – 17-10-2017)

[La monnaie locale Sonantes vouée à une disparition prochaine](#) (Breizh Info – 23-10-2017)

[Le fiasco de la monnaie locale](#) (Presse Océan – 13-11-2017)

[Monnaies locales : la Sonantes peine à trouver sa place](#) (Agence Bretagne Pays de la Loire – 20-12-2017)

[La monnaie locale Sonantes maintenue coûte que coûte](#) (Ouest-France – 21-12-2017)

Pour aller beaucoup plus loin : [télécharger toutes mes contributions à l'évaluation du galléco \(13 Mo\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Faisabilité de la mutation du galléco

Date : 1 janvier 2018

Copie de ma correspondance de ce jour :

à

Monsieur le Président de Rennes Métropole
4 avenue Henri Fréville
CS 93111 - 35031 RENNES Cedex

Lettre suivie xxxxxxxxxxxxx

Objet : étude de la faisabilité de la mutation du galléco (rappel)

Monsieur le Président,

Par courrier suivi en date du 7 décembre 2017 qui a été distribué le 8, j'ai sollicité communication de l'étude portant sur la faisabilité de la mutation du galléco, dont Rennes Métropole contribue au financement par voie de subvention spécifique à l'association Galléco et dont le principe a été validé lors de la réunion du comité de pilotage du 4 juillet 2017 dont la collectivité territoriale est membre éminent.

Le devis de la mission coordonnée par la Sonao, qui a été examiné au cours de cette réunion, prévoit la remise de la version finale de cette étude au cours du mois de décembre 2017.

Je n'ignore pas que le Crédit Municipal de Nantes a mis fin aux activités de sa filiale qui ont été en partie reprises par l'association la Sonantaise à la fin du mois de novembre, mais je ne doute pas que les responsables de la Sonantes auront eu à cœur de respecter leurs engagements contractuels dans les temps convenus.

Aussi, à l'approche du délai de rigueur qui expire le 8 janvier 2018, et afin de prévenir toute sollicitation superflue de la CADA que nous savons bien surchargée, je viens vous rappeler ma demande de communication de la dite étude que je sais avoir été en partie sous-traitée.

En vous remerciant de bien vouloir me la faire parvenir dans son intégralité, de préférence par courriel à l'adresse : patrick.jehannin@gmail.com, je vous prie de croire, Monsieur le Président en ma haute considération pour votre personne et pour votre fonction.

Patrick Jéhannin

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Pour aller beaucoup plus loin : [télécharger toutes mes contributions à l'évaluation du galléco \(13 Mo\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Je sais que le galléco vous gave... ;-)

Date : 16 janvier 2018

Je me souviens d'une information qui avait fait le buzz au cœur de l'été dernier (le Télégramme, La Voix du nord, RSE-Magazine, et tant d'autres) :

La diminution des contrats aidés d'ici à la fin de l'année, décidée par le gouvernement, a frappé, par surprise, jeunes travailleurs et associations pour qui le dispositif constitue, souvent, une bouffée d'oxygène vitale. La veille de son déménagement, Eli Vachet, 26 ans, a appris que son contrat aidé n'était pas validé. Titulaire d'un « Master 2 dans le culturel » et habitant Dijon, elle avait pourtant décroché un emploi à Rennes, au sein d'une association qui gère la monnaie locale Galléco. « Ça devait être un contrat d'un an, à raison de 20 heures par semaine », explique la jeune femme qui dispose du statut d'adulte handicapé. « Comme l'association n'a pas les moyens de m'embaucher en CDD et que le conseil général n'a pas consenti de rallonge, je n'ai plus rien. » Faute d'emploi, elle se prépare à « retourner au RSA ». (source : de nombreux médias, le 25 août 2017)

Or Manon Lemeux, qui se présente comme Co-Présidente de l'association Galléco (on ne sait d'ailleurs plus à quel titre, soit dit en passant, puisqu'elle a été licenciée de l'association Culture Bio qu'elle représentait), déclarait au journal 20Minutes le 14 novembre dernier que « *l'association a été contrainte de licencier les deux salariés qui travaillaient à plein temps. Elle subsiste désormais avec un seul emploi aidé* »

Et sous la plume de la même Co-Présidente, l'éditorial de la newsletter de l'association de janvier 2018 précise que « *Nous avons également accueilli une nouvelle salariée depuis septembre, Tiffany, à temps partiel, qui assure le suivi administratif du Galléco et apporte soutien et ressource à nos bénévoles* »

Ce qui me paraît intéressant, c'est que **Eli et Tiffany Vachet sont en réalité la même personne.**

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>



Et du coup, j'ai deux interrogations :

- 1) Pourquoi donc l'association Galléco qui vise à soutenir l'emploi local a t'elle choisi d'aller chercher jusque dans les environs de Dijon, coûte que coûte, une assistante administrative à temps partiel ?
- 2) Le Conseil départemental ne s'est-il pas un peu moqué du monde en prétendant en commission permanente du **28 août 2017** (dont je vous prie de bien vouloir m'excuser de rompre ici le secret) que sa décision d'allouer une subvention complémentaire de 20.000 € à l'association Galléco pour l'année 2017 est destinée à permettre « *notamment à l'association de couvrir les charges de sa restructuration et contribuer à la réflexion sur le devenir de la monnaie locale dans le cadre de l'étude cofinancée par les acteurs mobilisés dans cette démarche* », alors qu'il s'agissait principalement de pallier la diminution du financement des contrats aidés ?

Je précise que je ne conteste ni les mérites de la salariée, ni l'intention de bien faire de la part de son employeur... car je sais bien que l'enfer est pavé de bonnes intentions.

Par contre, je pointe d'une part l'incohérence de l'association Galléco en matière de relocalisation de l'économie au profit de l'emploi local et d'autre part la manière de berner (certainement la population, mais très vraisemblablement aussi tout ou partie des élus) qui est trop souvent ce que je constate au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Dans le cas d'espèce, c'est flagrant.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

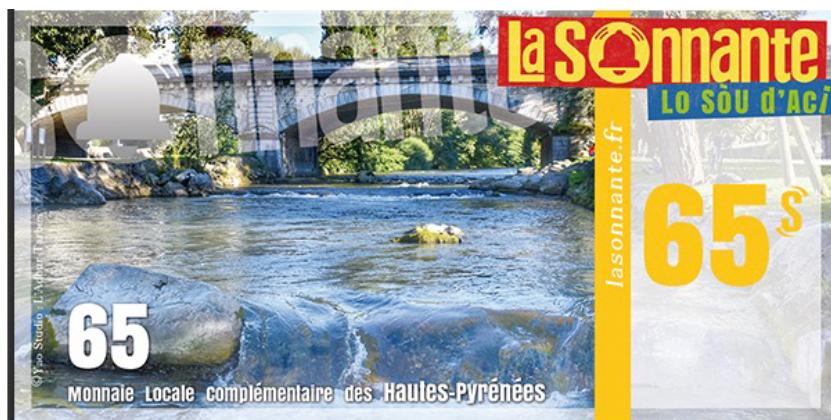
Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Les monnaies locales me fascinent ;-)

Date : 25 janvier 2018

Je n'avais pas encore remarqué que la monnaie locale du Gâtinais qui a son siège dans le Loiret (45) comportait un coupon de 45 méreaux, ni par exemple que celle des Hautes-Pyrénées (65) comportait un coupon de 65 sonnantes :



J'observe par ailleurs que la monnaie locale des Ardennes comporte un billet de 0,80 marcassol et que la monnaie locale du Pays de Vannes qui est lancée ces jours-ci comporte un coupon de « 3 Bizh au lieu de 2, pour montrer qu'on fait ce qu'on veut » (sic).

Du coup, je suggère qu'au lieu d'essayer de créer dans la confusion la plus totale un galléco numérique à grand frais, on crée simplement des coupons de 22, 35, 44 et 56 gallécos... qui eux, au moins, auraient du sens... puisqu'au nez et à la barbe de son géniteur, qui est le Département d'Ille-et-Vilaine, cette monnaie locale (?) réputée bretilienne est, de fait, utilisée ne serait-ce qu'un petit chouïa dans chacun de ces 4 départements bretons.

J'ajoute que pour favoriser l'emploi local, les coupons de 22 gallécos pourraient en valoir 35 en Ille-et-Vilaine, ceux de 35 pourraient en valoir 44 en Loire-Atlantique, ceux de 44 pourraient en valoir 56 dans le Morbihan, et ceux de 56 pourraient en valoir $22 + 35 + 44 = 101$, arrondis à 100 dans les Côtes d'Armor, pour faciliter les échanges et ainsi augmenter la vitesse de circulation de la monnaie (ce n'est qu'un exemple).

Je suis certain que de la sorte, ça finirait par donner des idées au Finistère et que l'on regretterait beaucoup moins toute la dépense d'argent public et surtout d'énergie citoyenne qui passe dans ces foutues monnaies locales.

A moins de créer ex-nihilo, à un niveau supra local, une toute nouvelle monnaie complémentaire

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

possiblement numérique qu'on appellerait la déconnante ?...

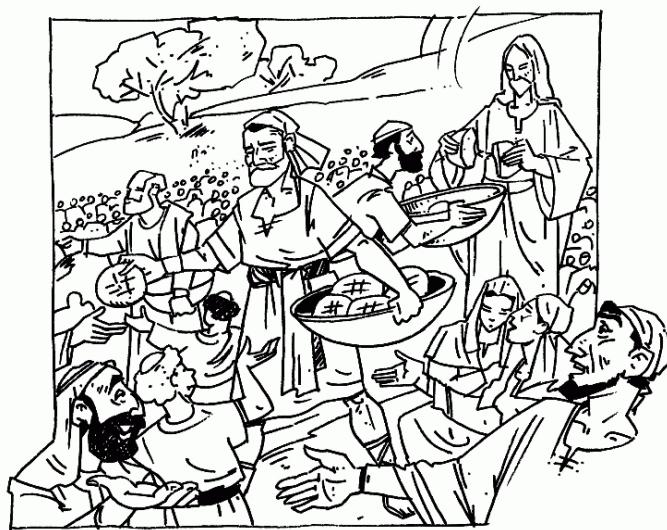
Moi ce que j'en dis... ;-)

Pour aller beaucoup plus loin : [télécharger toutes mes contributions à l'évaluation du galléco \(13 Mo\)](#)

La multiplication des petits pains

Date : 28 janvier 2018

Ce week-end, c'est la fête : on compte deux "monnaies locales" de plus dans le département du Morbihan qui en comptait déjà au moins une du côté d'Auray : le galais. Il s'agit de la Bizh du côté de Vannes et du Ségal dans le Pays de Lorient.



On apprend à cette occasion qu'ont été imprimés 36.000 billets d'un montant de 150.000 segals qui sont destinés à circuler sur un territoire d'un peu plus de 200.000 habitants, sur lequel on compte actuellement « environ 150 adhérents, dont une soixantaine de partenaires ».

J'observe à cette occasion que, plus de 4 ans après le lancement du galléco, qui a été soutenu non seulement par des bénévoles réputés motivés, mais également par 2 salariés à plein temps, des salariés à temps partiel en contrats aidés, des jeunes effectuant un service civique et plusieurs stagiaires de bon niveau, et après que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ait jugé bon d'y consacrer de l'ordre de 500.000 euros... la masse des coupons en circulation ne représente toujours que de l'ordre de 60.000 gallécos (disons : euros) pour un territoire qui couvre en Ille-et-Vilaine plus d'un million d'habitants et déborde même un peu sur 3 départements voisins, alors que ce galléco serait utilisé par environ 2.000 adhérents, dont environ 250 prestataires.

Et là, je me dis que je ne vois que 2 hypothèses :

- ou bien les Lorientais sont très très forts
- ou bien les Bretiliens sont très très... je cherche le mot.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

A moins que quelque chose m'échappe ? ;)

Pour aller beaucoup plus loin : [télécharger toutes mes contributions à l'évaluation du galléco \(13 Mo\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

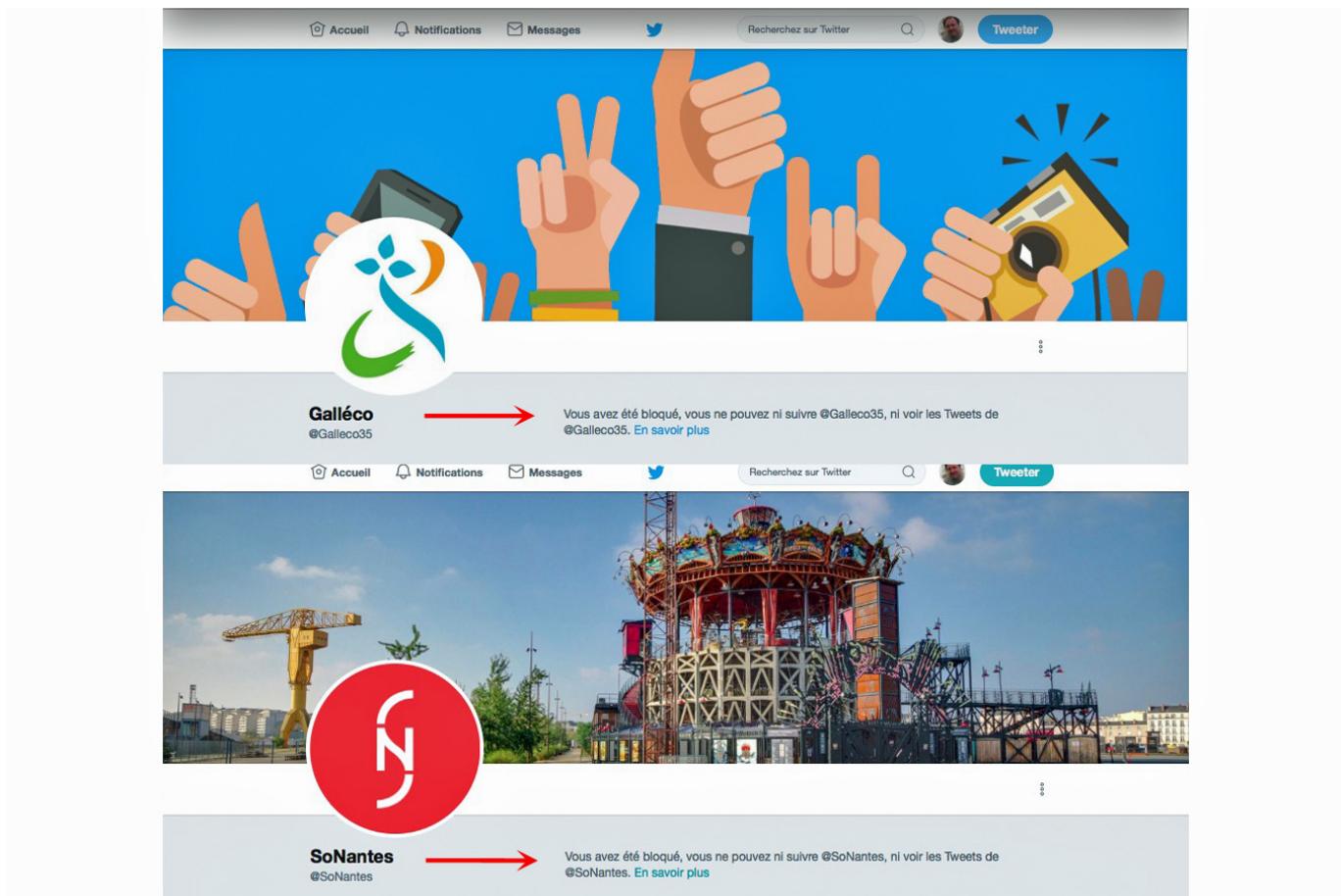
Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Bloqué sur Twitter...

Date : 31 janvier 2018

C'est vraiment puéril puisque je peux "suivre" et "voir" comme je veux sous n'importe quelle autre "identité" !...



(cliquer pour agrandir l'image)

Pour aller beaucoup plus loin : [télécharger toutes mes contributions à l'évaluation du galléco \(14 Mo\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Un eusko par ci, un eusko par là

Date : 20 février 2018

La Mairie de Bayonne et la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques ont entamé un bras de fer sur l'utilisation de l'eusko qui est la monnaie locale du Pays Basque.

Le représentant de l'Etat estime en effet que les règles de la comptabilité publique "*ne prévoient pas la possibilité de payer dans une autre monnaie que nationale*".



En réponse à la question orale qui s'en est suivie au Sénat, la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'économie et des finances s'est prononcé comme suit ce 13 février :

« La loi du 31 juillet 2014 a reconnu le statut des monnaies locales complémentaires et encadré leur émission, sans pour autant autoriser les collectivités territoriales à effectuer des paiements en monnaie locale. En effet, l'utilisation d'une telle monnaie remettrait en cause l'égalité devant les services publics nationaux, nécessiterait la mise en place d'une double comptabilité, sans parler des risques pour les investissements publics à être réalisés dans des monnaies potentiellement volatiles. »

Attention aussi aux risques de repli sur l'activité territoriale, de perte de confiance dans la monnaie nationale, de distorsions de concurrence, de perte de pouvoir d'achat. Pour le reste, le Gouvernement ne souhaite pas se substituer au jugement rendu par la juridiction administrative. »

Rien que du bon sens.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Nous verrons en effet ce que dira le tribunal administratif et par ailleurs ce que le Ministre de l'économie et des finances répondra à une question écrite également formulée au Sénat le 18 janvier.

En ce qui me concerne, j'espère que l'on n'ira pas dans le sens défendu par de doux rêveurs, généralement aussi gentils qu'irresponsables, que je vois parfois soutenus par des édiles de tendance assez démagogique.

Pour aller beaucoup plus loin : [télécharger toutes mes contributions à l'évaluation du galléco \(13 Mo\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Lettre ouverte aux conseillers départementaux d'Ille-et-Vilaine

Date : 14 mars 2018

Le 14 mars 2018

Monsieur le Président, Madame la Conseillère départementale, Monsieur le Conseiller départemental,

Vous allez prochainement devoir vous prononcer en toute rigueur sur le projet de budget 2018 du Département d'Ille-et-Vilaine, qui nous est présenté comme étant très contraint.

Sachez que je ne me fais guère d'illusions et que je serais comblé si parmi les 54 membres du Conseil, 2 ou 3 seulement avaient l'amabilité de lire cette longue contribution citoyenne jusqu'au bout ou/et si 1 ou 2 membre(s) de l'assemblée étaient susceptibles d'intervenir (dans un sens ou dans un autre : je ne suis pas sectaire) à propos de la monnaie complémentaire à vocation résolument départementale dont l'expérimentation a été décidée par le Conseil général le 14 février 2013.

Une chose est certaine : si vous avez aimé la « *phase d'expérimentation* » des coupons de galléco ces 5 dernières années, vous risquez d'adorer la « *phase d'amorçage* » du galléco numérique durant les 5 suivantes.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasrebretillien.com>



Vous n'ignorez pas en effet que depuis 5 ans, le Département d'Ille-et-Vilaine a consenti - tout bien compris, preuves à disposition - **de l'ordre de 500.000 euros** à cette expérimentation, et qu'il a en particulier attribué à l'association Galléco une subvention de fonctionnement annuelle, qui s'est élevée par exemple ces deux dernières années :

- à **83.000 euros**, en 2016
- à $40.000 + 20.000 = \mathbf{60.000 euros}$, en 2017

Parallèlement, il a en outre financé :

- le 9 mai 2016, une « *mission d'évaluation avec propositions de la monnaie locale complémentaire Galléco* » pour un montant de : **14.980 euros TTC**
- le 27 février 2017, une « *mission d'animation de la démarche de transition vers un nouveau projet pour la monnaie locale complémentaire Galléco* » pour un montant de : **3.840 euros TTC**

A ce stade, le Département a rapidement cherché à intégrer dans la démarche l'ensemble des

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

monnaies locales bretonnes, qui ont été réunies pour la première fois au mois de juin à l'effet d'exprimer leurs attentes.

S'en est suivi, sur divers financements publics et sans qu'il soit possible d'identifier la contribution effective de la collectivité qui s'en défend, le déclenchement dans le courant de l'été 2017 d'une « *étude de la faisabilité de la mutation du Galléco* » (numérisation de la monnaie, modèle économique, gouvernance) auprès de la société Sonao, filiale du Crédit Municipal de Nantes, pour un montant de : **18.120 euros TTC**.

Attendu pour le mois de décembre, le rapport final, intitulé en définitive « *Mission pour le passage au numérique des monnaies locales bretonnes* », vient d'être actualisé fin février et remis ce 2 mars 2018.

Le moins que l'on puisse dire est qu'il donne à réfléchir :

1. En dehors de l'Héol, qui est la monnaie locale de Brest, **toutes les autres monnaies locales, « représentées par le Galais au dernier comité de pilotage ... ont fait part de leur constat qu'un projet de ce type ne correspondait pas à leur vision et à leur capacité économique à ce jour »**
2. En termes de gouvernance, la recommandation est de commencer par la mise en place d'un comité de pilotage collectif, assortie de la précision qu' « *un poste au conseil d'administration de la SONAO par un représentant du collectif est tout-à-fait possible pour apporter toutes les garanties* »... ce qui ne peut que laisser rêveur puisque **cette filiale du Crédit Municipal de Nantes a été liquidée fin 2017 après avoir dilapidé en moins de 3 ans les ¾ de son capital social qui avait été porté à 2 millions d'euros**
3. Parmi diverses solutions, il est préconisé que l'association Galléco soit l'émettrice du galléco sous sa propre responsabilité, en ayant recours pour sa numérisation à la plateforme informatique SoMoney gérée par le Crédit Municipal de Nantes, « *en mode SaaS* » c'est-à-dire sur la base d'un abonnement annuel à un service distant pour un prix compris entre 15 et 20.000 euros par an, « **non compris d'éventuels développements complémentaires** » pourtant manifestement indispensables puisque simultanément déclarés comme étant nécessaires à la recherche du financement
4. Le Crédit municipal de Nantes ayant lui-même pour incontournable partenaire un « *intermédiaire en services de paiement* », **l'association Galléco serait obligatoirement conduite à passer au surplus, et en direct avec la société « Lemon Way » domiciliée à Montreuil, un contrat de « vente à distance** » (qui peut faire sourire quand on affiche l'objectif de promouvoir le commerce de proximité) pour fixer en particulier le montant des commissions perçues sur chaque transaction par ladite société (les tarifs publics applicables aux cartes bancaires sont actuellement de : 0,20 euro + 1,60 %)
5. La société « Lemon Way », qui a été créée il y a une dizaine d'années, s'est illustrée ces derniers temps en partant à la conquête de l'Afrique, où elle était déjà présente depuis 2014 au Mali et où elle vise à présent 20 millions de comptes, au moment même où

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

I'ACPR (l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution, surnommée « *le gendarme des banques et des assurances* ») a engagé à son encontre une procédure qui a débouché le 30 mars 2017 sur **un blâme et une amende de 80.000 euros pour des failles dans la mise en œuvre des normes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**

6. La solution de numérisation dégagée, qui - en l'état préconisé - n'autoriserait **aucune interopérabilité entre les monnaies numériques bretonnes et ne permettrait pas non plus une interopérabilité entre le galléco papier et le galléco numérique**, créerait de fait deux moyens de paiement distincts portant le même nom sans pouvoir offrir une passerelle directe entre les deux gallécos
7. Le Crédit Municipal de Nantes estime qu'au-delà des tâches habituelles de l'association, la mise en œuvre de la numérisation nécessite « **la stabilisation d'un poste au minimum** » garantissant la professionnalisation de l'émetteur de la monnaie, et sur la base d'hypothèses extrêmement optimistes qui devront bien évidemment être revues, évalue le budget « **d'amorçage** » du dispositif complémentaire à l'existant à **200.000 euros minimum** sur 5 ans, qui seraient aux ¾ attendus de financements publics (142.000 euros)
8. **Le premier financeur espéré pour la numérisation de cette monnaie locale est... l'Union Européenne**, via le FEDER (le Fonds européen de développement économique régional), en postulant que le Conseil régional qui le gère mais qui n'est pas favorable à l'accompagnement d'une monnaie numérique de portée régionale, ne soit pas défavorable à un financement du développement des monnaies locales via la sous-enveloppe dite des « ITI FEDER » (Investissements territoriaux intégrés) qu'elle peut déléguer si elle le souhaite à l'échelon métropolitain
9. **Encore faudrait-il, pour être recevable, que la candidature porte très précisément sur l'accompagnement d'une véritable innovation numérique qui dépasse clairement la simple numérisation d'un moyen de paiement, aujourd'hui devenue particulièrement banale**, et il est donc proposé aux intéressés d'engager sa « *co-construction* » dans le courant de l'année 2018... tout restant à imaginer et rien ne pouvant être décidé avant la fin de l'année
10. Le 13 février dernier, en réunion concernant ce possible appel au FEDER, **le représentant de l'association Galléco a montré « à quel point la question administrative de la gestion de ces fonds est jugé trop lourde pour l'association** », à ce point même que - sans aller jusqu'à considérer ce que seraient les tâches nouvelles de gestion du galléco numérique dans l'hypothèse de son adoption effective - « **la question du portage de la candidature reste entière** »
11. **Pour ne pas alourdir davantage cette contribution, je n'évoque pas ici les autres financements attendus**, comme celui qui viendrait d'un curieux, nébuleux, hasardeux, voire périlleux « *retour* » (?) de ressources actuellement peu utilisées mais qui seraient susceptibles d'être mobilisées pour la formation professionnelle notamment des personnels des commerces dits de proximité, ou encore comme l'illusoire financement qui émanerait du mécénat quand on connaît les règles qui président à la reconnaissance de ce

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

qui est juridiquement « l'intérêt général »

12. Ah, j'allais oublier... Mais comptez sur moi pour veiller à la question du territoire de circulation de la monnaie... tant il est vrai qu'il doit impérativement être circonscrit, ce qui signifie, comme cela est rappelé dans la note juridique relative au déploiement de l'offre SoMoney qui a été établie par Maître Hervé Pillard dans le cadre de l'étude, « ***qu'en cas d'extension continue du territoire de circulation ou au cas où les règles d'agrément ne respecteraient pas strictement le territoire défini (comme la possibilité d'agrérer des prestataires en dehors du territoire à titre exceptionnel) l'ACPR pourrait considérer que le réseau n'est pas limité*** », ce qui est susceptible de totalement remettre en cause le projet.

Non, décidément...

En ce qui me concerne, je persiste à penser que **le galléco est malheureusement un gouffre d'énergie citoyenne** puisque l'on peut beaucoup plus efficacement poursuivre les mêmes objectifs par d'autres chemins, **en même temps qu'un gouffre d'argent public** puisqu'il est à ce jour et qu'il pourrait rester longtemps encore essentiellement financé par les contribuables, parfois même au prétexte d'une assez impalpable innovation sociale dont la valeur ajoutée reste à mes yeux très hypothétique.

Les ressources départementales qui y sont consacrées ne seraient-elles pas plus utiles, en définitive, au financement de la dépendance ou de la citoyenneté, par exemple ?...

En toutes hypothèses, je vous prie de croire en toute ma considération.

Patrick Jéhannin

Pour aller beaucoup plus loin : [télécharger le document rassemblant toutes mes contributions à l'évaluation du galléco \(14 Mo\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Galléco's toujours

Date : 27 avril 2018

Dans une [lettre ouverte aux conseillers départementaux d'Ille-et-Vilaine](#) concernant le Galléco, que je vous invite si vous le jugez utile à lire ou relire [ICI](#), j'indiquais le 14 mars que je ne me faisais « *guère d'illusions et que je serais comblé si parmi les 54 membres du Conseil, 2 ou 3 seulement avaient l'amabilité de lire cette longue contribution citoyenne jusqu'au bout ou/et si 1 ou 2 membre(s) de l'assemblée étaient susceptibles d'intervenir (dans un sens ou dans un autre : je ne suis pas sectaire) à propos de la monnaie complémentaire à vocation résolument départementale dont l'expérimentation a été décidée par le Conseil général le 14 février 2013* »

Seule parmi 54 élus, Madame Sophie Guyon avait eu l'amabilité de m'écrire le 16 mars qu'elle m'avait lu (sans autre commentaire).

Je me suis présenté le matin du 22 mars à l'Hôtel du Département pour assister à la séance publique au cours de laquelle devait être présenté et débattu le rapport budgétaire consacré à l'économie sociale et solidaire.

Le Département a eu beau reconnaître du bout des lèvres, le 23 mars par le canal de la Vice-Présidente chargée notamment de la démocratie participative, une information erronée sur le déroulé des séances ouvertes au public du fait d'un oubli... il n'en reste pas moins vrai que je n'ai pu que constater ce 22 mars que la question qui m'intéressait avait finalement été traitée... le 21.

Les séances n'étant pas disponibles en "replay", il m'a fallu ensuite attendre très exactement un mois pour qu'à l'expiration du délai de rigueur et sous la menace d'une saisine de la CADA, le Département consente enfin à me communiquer l'enregistrement audio de la question.

Mais j'avoue que ça valait le coup de patienter parce qu'il vaut son pesant de cacahuètes... ;-)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Le Galléco n'a pas de prix



un petit clin d'oeil à Fañch

Si vous avez 3 minutes et 27 secondes, je vous suggère d'écouter les extraits que j'ai réunis qui concernent spécifiquement cette question du Galléco. C'est un vrai festival, sur lequel je reviendrai bientôt beaucoup plus sérieusement :

Dans l'attente, voici en outre la version intégrale qui m'évitera d'être accusé d'abominables manipulations... ;-)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Pour aller beaucoup plus loin : [télécharger le document rassemblant toutes mes contributions à l'évaluation du galléco \(14 Mo\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Qu'on se le dise

Date : 28 mai 2018

A l'intention de ceux qui croiraient qu'il suffit d'attendre que le tribunal administratif se prononce sur le fond dans l'affaire de l'utilisation de l'eusko par la commune de Bayonne pour que les collectivités publiques soient autorisées à régler leurs dépenses en monnaie locale, voici l'extrait de l'ordonnance de la Cour administrative d'appel de Bordeaux du 4 mai 2018 qui remet bien les choses en place :



[cliquer sur l'image pour accéder au jugement](#)

“quand bien même le bénéficiaire du paiement aura préalablement donné mandat à l’association pour recevoir celui-ci et devra fournir au comptable de la commune un “ relevé d’identité euskos “ indiquant son numéro de compte en euskos auprès de l’association, le caractère libératoire du paiement de la dépense publique dépendra de l’intermédiation de

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

l'association alors que celle-ci n'est pas au nombre des organismes habilités par convention à régler certaines dépenses publiques en vertu de l'article L. 1611-7 du code général des collectivités territoriales.

Il est en outre constant que la loi du 31 juillet 2014 n'a pas autorisé spécifiquement une dérogation aux règles de compétence en matière de comptabilité publique habilitant cette forme, même indirecte, de paiement des dépenses de la collectivité en monnaie locale."

Pour aller beaucoup plus loin :

[télécharger le document rassemblant toutes mes contributions à l'évaluation du galléco \(15 Mo\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Un grand écart militant

Date : 30 mai 2018

Par décision de l'organe délibérant en date du 5 juillet 2017, Audrey Leroy a hérité de la fonction de « *co-présidente* » de l'association Galléco au titre du « *collège citoyen* ».

Comme vous le savez, l'association Galléco milite activement pour une finance éthique.

Vous allez me trouver mesquin, mais j'observe que la « *co-présidente* » de l'association Galléco au titre du « *collège citoyen* » vient de décrocher un emploi de « *coach Google* » - en free-lance - à l'occasion de l'implantation à Rennes du premier « *atelier numérique* » de la firme, qui veut former en France 100.000 personnes par an sur 4 sites.

Aux termes très précis de l'offre d'emploi, la mission première d'Audrey Leroy sera de « *Représenter Google et contribuer au succès du programme à Rennes* » et encore plus spécifiquement d'être « *l'ambassadrice Google dans la ville de Rennes et de sa région.* »



LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Pardonnez moi, mais Google ?...

N'est-ce pas cette petite entreprise qui a détourné 16 milliards d'euros aux Bermudes au cours de l'année 2016, via une filiale irlandaise couplée à une entreprise hollandaise qui lui ont permis d'économiser gentiment de 2,4 à 3,7 milliards d'impôts ?...

Je me demande très sincèrement si la « *co-présidente* » de l'association Galléco au titre du « *collège citoyen* » ne s'est pas un peu laissée abuser par le fait que ce premier « *atelier numérique* » va finalement être localisé (ça ne s'invente pas)... rue de la Monnaie (sans davantage de précisions). ;-) ;-) ;-)

Pour aller beaucoup plus loin :

[télécharger le document rassemblant toutes mes contributions à l'évaluation du galléco \(15 Mo\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

Encore une imposture

Date : 3 juin 2018

Le Crédit municipal de Nantes, qui distribue la plate-forme Somoney pressentie pour numériser le Galléco à grand frais, a publié le 12 avril dernier un communiqué par lequel il indique qu'il est « [fier d'annoncer son partenariat](#) avec la monnaie locale de Montréal, Province de Québec, Canada. »



Ça en jette !...

Depuis, il affiche fièrement sur son site internet les références de ses 2 clients (pas moins) :

- La SoNantes, qui a dilapidé près de 2 millions d'euros en moins de 3 ans, en plus des 800.000 euros de frais d'études préalables à son lancement
- L'îlot de Montréal, qui a été lancé le 22 mars dernier, qui n'était utilisé le 12 Avril que par 3 (petits) commerces, mais qui est vaillamment parvenu à en convaincre 5 au total - quand même - jusqu'à ce jour 3 juin 2018

Fier de quoi, exactement ?...

[télécharger le document rassemblant toutes mes contributions à l'évaluation du galléco \(15 Mo\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Une magistrale intox

Date : 9 juin 2018

L'association Euskal Moneta, qui gère la monnaie locale du Pays basque, a diffusé jeudi soir - dans les secondes qui ont suivi l'adoption d'une délibération au Conseil municipal de la ville de Bayonne - un communiqué que les médias ont immédiatement propagé à qui mieux mieux, selon lequel – enfin, et à l'issue d'un dur et long combat – la ville de Bayonne deviendrait la première ville de l'hexagone à pouvoir payer ses dépenses en monnaie locale.

Pays basque. Bayonne pourra bien payer en eusko, la monnaie locale (intox)



Quelque 750 000 euskos sont en circulation. | GAIKHA IROZ / AFP

Ouest France avec NG

Publié le 08/06/2018 à 12h05

La préfecture des Pyrénées-Atlantiques et la ville de Bayonne ont enfin trouvé un accord. L'association Euskal Moneta, à l'origine cette monnaie locale basque créée en 2013, l'a annoncé jeudi 8 juin.

Ouest-France numérique

8 juin 2018

Quelle victoire pour l'Eusko et, du coup, quelle victoire pour toutes les monnaies locales qui en rêvaient depuis longtemps !...

Mais surtout : quel toupet !...

Car autant dire que, dans le genre « fake news », on ne peut guère beaucoup mieux faire.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

La vérité est précisément que la ville de Bayonne a dû se rendre à la raison... puisqu'au terme de cette affaire, elle devra finalement continuer à payer ses dépenses exclusivement en Euros.

A charge pour l'association Euskal Moneta, qui se présente comme un intermédiaire en services de paiement, de les convertir en Euskos pour ses adhérents qui le souhaitent.

Il n'y a aucune différence avec le fait que, quand on domicilie par exemple son traitement dans une banque, on peut par exemple sortir de cette banque des yens ou des dollars... Ce n'est évidemment pas pour cela que notre employeur peut prétendre nous avoir payé en yens ou en dollars.

Décidément, les monnaies locales ne semblent prospérer que sur l'intox et il faut reconnaître que ce qui marche auprès des médias marche assez bien aussi auprès des citoyens, des prestataires et même des institutions les plus crédules.

[télécharger le document rassemblant toutes mes contributions à l'évaluation du galléco \(15 Mo\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Une blockchain ou rien

Date : 21 juin 2018

Je ne sais pas pourquoi (je rigole), mais je ne serais pas surpris qu'après avoir flirté avec le Crédit municipal de Nantes (auquel elle a commandé une étude de faisabilité qui - au diable l'avarice - a coûté 18.120 euros), l'association Galléco en vienne à faire miroiter une autre solution basée sur l'utilisation de la technologie popularisée par le Bitcoin :

Galléco a retweeté 

 Caroline de Malet
@demaletcaroline

Un fermier russe se finance avec la blockchain

[@Le_Figaro](http://lefigaro.fr/conjoncture/20...)

#ImpactJournalism #StoryOfChange #Russie

#cryptomonnaie @Sparknews



La blockchain au service d'un village russe

Ancien homme d'affaires et banquier, un agriculteur est devenu fermier après avoir appris qu'il était

lefigaro.fr

C'est en tous cas la technologie utilisée par la société Monkey Money, vers laquelle se sont tournées l'Héol et le Galais, les deux monnaies bretonnes ayant plus vite que d'autres compris que - manipulée par le Département d'Ille-et-Vilaine - l'association Galléco les attirait dans une impasse.

Il reste que chez Monkey Money, ils sont bien gentils mais ils n'ont encore jamais implanté leur putative solution où que ce soit... vu qu'ils n'ont qu'à peine plus d'un an d'existence et - disons clairement les choses - que l'enfer est pavé de bonnes intentions.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

<http://etreounepasetrebillien.com/2018/03/14/lettre-ouverte-aux-conseillers-departementaux-dille-et-vilaine/>

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Comment faire le bon choix ?...

Date : 1 juillet 2018

L'association Galléco a récemment publié l'ordre du jour de sa prochaine assemblée générale, et parmi les questions qui sont inscrites, il y a celle ci :

Présentation des différents prestataires du numérique Choix du prestataire par vote à main levée

La question se pose donc de savoir qui va l'emporter vendredi prochain : le Crédit municipal de Nantes qui propose la plate-forme SoMoney ou la startup Monkey Money qui a été créée à Paris l'année dernière ?

Il me paraît utile de rappeler à cette occasion que :

1. aucune des deux solutions ne permet une interopérabilité entre la monnaie papier et la monnaie numérique : ce seront donc en pratique deux monnaies distinctes portant le même nom
2. aucune des deux solutions ne peut présenter de référence, puisque
 1. SoMoney n'a été utilisée qu'au service de la SoNantes pour laquelle elle a été conçue et mise en œuvre sans grand succès mais à grand frais (au total environ 2 M€ de pertes en 3 ou 4 ans) et que le Crédit municipal de Nantes n'a réussi à vendre le code de l'application (10.000 €) qu'à un projet de monnaie locale québécoise qui n'a convaincu jusqu'à ce jour que 5 petites entreprises locales à Montréal
 2. le module de numérisation de la monnaie de Monkey Money n'en est qu'au stade d'une « beta-test » très ponctuellement expérimentée par l'Héol, la monnaie locale des environs de Brest, et à ce stade envisagée par le Galais, la monnaie locale du Pays de Ploërmel
3. les 2 solutions ne proposent que du logiciel (le premier est une interface avec Cyclos 4 et le second est basé comme le bitcoin sur la blockchain) et **ce qui est le plus important, c'est qu'aucune des deux ne permet de faire l'économie d'un recours à un établissement de paiement agréé... qui se trouve être dans les deux cas exactement le même : la société Lemon Way**, dont les services sont « passportés » dans 50 pays dont 29 pays européens
4. il conviendra donc de fixer en particulier le montant des commissions perçues sur chaque transaction par ladite société (sachant que les tarifs publics applicables aux cartes bancaires sont actuellement de : 0,20 euro + 1,60 % par transaction)
5. Loin du mode de fonctionnement et des valeurs du Crédit coopératif qui est le partenaire de la monnaie papier, la société « Lemon Way », qui a été créée il y a une dizaine d'années, s'est illustrée ces derniers temps en partant à la conquête de l'Afrique, où elle était déjà

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

présente depuis 2014 au Mali (700.000 comptes en 2015) et où elle vise 20 millions de comptes, au moment même où l'ACPR (l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution, surnommée « *le gendarme des banques et des assurances* ») a engagé à son encontre une procédure qui a débouché le 30 mars 2017 sur un blâme et une amende de 80.000 euros pour des failles dans la mise en œuvre des normes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Mais on me dira que ce n'est qu'une faute de jeunesse...

Mon interrogation : le bon choix ne devrait-il pas porter sur l'établissement de paiement plutôt que sur l'habillage informatique du dispositif ?



Pour approfondir cette question, j'invite à relire ma « [lettre ouverte aux conseillers départementaux d'Ille-et-Vilaine](#) » du 14 mars 2018 et bien entendu [l'ensemble de mes contributions à l'évaluation du galléco](#).

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebretillien.com>

Lettre à un "journaliste"

Date : 1 juillet 2018

Monsieur,

J'ai pris connaissance de vos tout récents articles publiés dans La République des Pyrénées et dans le quotidien Ouest-France, concernant l'eusko.

Je suis sidéré qu'un journaliste censé être aguerri, dont j'ai pris connaissance du difficile parcours professionnel, ait pu à ce point se laisser berner par ses sources pour aller jusqu'à colporter ce qui n'est qu'une pure « fake news ».

Je préfère y voir une certaine naïveté plutôt qu'une coupable complicité avec certains acteurs de votre nouveau territoire d'élection.

Ouest-France 30-06-2018

Une fake news à l'état pur

Monnaies locales : Bayonne ouvre une brèche

La mairie de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) va payer ses créanciers qui le souhaitent, en euskos, la monnaie basque. Un exemple pour les soixante monnaies locales de France.

Repères

Bras de fer gagné

La ville de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) a voulu donner un coup de pouce à la monnaie locale basque, en proposant à ses fournisseurs qui le souhaitent de les régler en euskos. Le maire centriste, Jean-René Etchegaray et son adjointe à l'économie sociale et solidaire, Martine Bisauta, écologiste, ont élaboré une convention entre la Ville et l'association Euskal Moneta qui gère l'eusko.

Le préfet a aussitôt saisi le tribunal administratif au motif qu'il ne peut y avoir qu'une seule monnaie pour la puissance publique : l'euro. Début d'un lourd contentieux juridique. Mais un arrangement a finalement été trouvé. La Ville versera les sommes en euro à Euskal Moneta

qui les transformera en euskos sur les comptes des fournisseurs, associations ou agents qui le souhaitent.

Quelle utilité ?

Une association qui percevra une subvention, si elle demande son versement total ou partiel en euskos, garantit ainsi une redistribution dans l'économie locale. Elle ne peut utiliser cet argent qu'au profit de personnes ou entreprises utilisant l'eusko. « La monnaie complémentaire favorise l'économie locale, l'emploi et l'éco-logie en réduisant les transports », souligne Dante Edme-Sanjurjo, directeur général d'Euskal Moneta.

Des émules ?

D'ores et déjà, les élus des 131 communes de l'agglomération du Pays basque (nées de la fusion de dix intercommunalités) vont délibérer en



La mairie de Bayonne va utiliser la monnaie locale.

juillet sur la possibilité de payer, elle aussi, en euskos. La mairie voisine d'Hendaye est aussi en train de fignoler sa démarche. D'autres devraient suivre.

Pour Dante Edme-Sanjurjo, « c'est une super nouvelle : l'euro est très

utile pour les investissements industriels mais ne sait pas favoriser une économie de proximité ». L'eusko sert aussi bien à payer un café, une entrée à la piscine ou la prestation d'un artisan, tous équipés d'un terminal spécifique pour traiter les paiements à l'aide d'une carte bancaire.

L'accord trouvé à Bayonne va être étudié de près par la soixantaine de monnaies locales créées en France, grâce à la loi de 2014 sur l'économie sociale et solidaire. Parmi elles, le buzuk à Morlaix, le gallico à Rennes, la muse à Angers, le SoNantes, le vendéo ou le rollon en Normandie... Peu en sont aujourd'hui au niveau de la monnaie basque qui compte 900 000 euskos en circulation, 720 entreprises et 3 000 particuliers adhérents.

Cyrille PITOIS.

A l'appui de mes dires, vous trouverez [au bout de ce lien](#) copie de l'article 4 de la convention

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

passée entre la Ville de Bayonne et l'association Euskal Moneta le 10 janvier 2018 intitulé « *Règlement des dépenses publiques en Eusko* », ainsi que copie de sa modification intitulée « *Dispositif visant à favoriser la mise en circulation d'eusko* » adoptée par le Conseil municipal le 8 juin dernier.

Vous noterez qu'en définitive le règlement des dépenses publiques par la ville de Bayonne ne se fera pas en euskos, comme celle-ci l'avait souhaité et comme elle continue à le prétendre de conserver avec l'association Euskal Moneta, mais en euros.

En clair, la ville de Bayonne et l'association Eusko Monéta n'ont réussi qu'à sauver la face, puisqu'en réalité l'avenant à l'article 4 modifie d'une part le mandataire et d'autre part le moyen de paiement.

Mesurez-vous la différence ?...

- dans la version initiale, le créancier donnait mandat à la Ville de Bayonne de payer sa créance en euskos
- dans la version finale, le créancier donne mandat à l'association Euskal Moneta d'encaisser sa créance en euros

Toute formulation visant à faire croire que tout ceci n'est qu'une question subalterne puisque de pure forme et que l'objectif est atteint - alors qu'il ne l'est pas - relève d'une démarche d'intoxication dont vous êtes un relai complaisant, qui peut malheureusement tromper vos lecteurs mais ne peut pas tromper un observateur un tant soit peu averti des principes régissant les finances publiques.

Soyez assuré de mes salutations distinguées, mais clairement courroucées.

patrick.jehannin@gmail.com

Voir aussi : [Une magistrale intox](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

L'association Galléco largue les amarres

Date : 7 juillet 2018

L'association Galléco a tenu ce jour son assemblée générale à Guipel, en présence d'une vingtaine de participants.

Je tiens d'abord à saluer son ouverture, puisque (conformément aux valeurs sur lesquelles elle a été créée, qui stipulent que « *toutes les réunions sont ouvertes* »), j'ai pu y assister sans aucune difficulté.

J'ajoute que cela a été pour moi l'occasion de constater la grande courtoisie qui règne entre ses membres, qui font réellement preuve d'une grande capacité d'écoute mutuelle.

Je reviendrai ici ou là sur différents points qui ont été abordés en séance ou en marge de la réunion, mais je veux dès à présent souligner la décision courageuse qui a été prise à l'issue d'une présentation et d'un débat de grande qualité qui ont porté sur ses outils numériques de gestion et de diffusion des moyens de paiement.

De mon point de vue, le fait saillant est que l'association s'est aujourd'hui clairement affranchie des collectivités territoriales qui n'ont de cesse de l'instrumentaliser.



Paroles de participants :

Vous avez bien senti que si vous partez avec le Crédit Municipal, vous avez des subventions... si vous ne partez pas avec le Crédit municipal, vous n'en avez pas.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebrettillien.com>

C'est pas que le Conseil départemental, c'est plusieurs collectivités : Rennes Métropole, le Conseil départemental... parce que toutes les grosses métropoles se tiennent les coudes...

Déjà, là, ils savent qu'on a été en test avec Monkey Money, qu'on est en discussion. C'est pour ça qu'on a reçu des informations disant que si on allait vers Monkey Money aujourd'hui à notre AG, les choses changeaient.

C'est une menace, c'est du chantage, c'est purement politique.

Si les politiques qui sont là nous menacent, qu'on doit faire ça... à quoi bon être citoyen bénévole ? On n'a qu'à être salariés pour eux. Qu'ils fondent leur asso, qu'ils fassent ce qu'ils veulent.

Si on veut notre autonomie... il faut qu'on coupe le cordon ombilical.

La solution Monkey Money nous redonne... nous donne notre indépendance parce qu'on ne l'a jamais eue.

J'ai reçu un mail direct de la part du Département pour me dire qu'on n'aura plus l'engagement du Département de nous donner 20.000 euros par an si jamais on choisit Monkey Money... et bien ça donne encore plus envie d'y aller !... (applaudissements nourris)

On a trop tardé pour le numérique et pour l'autonomie vis-à-vis du Conseil Départemental.

Voici le résultat du vote concernant le choix entre les deux outils numériques envisagés :

- **En ce qui concerne la solution Crédit municipal de Nantes :**
 - Qui s'abstient ? 2 personnes
 - Qui est pour ? personne
 - Qui est contre ? tous les présents et représentés
- **En ce qui concerne la solution Monkey Money:**
 - Qui s'abstient ? 3 personnes
 - Qui est pour ? tous les présents et représentés
 - Qui est contre ? personne

Derrière ce vote, il reste bien des inconnues notamment sur l'effectivité de la mise en œuvre d'une monnaie numérique à relativement court terme, mais les rares personnes qui suivent attentivement ce dossier trouveront là déjà très largement de quoi méditer !...

Pour mémoire : [l'ensemble de mes contributions à l'évaluation du galléco](#)

Tous comptes faits

Date : 12 juillet 2018

Combien y-a-t'il eu d'adhérents au galléco en 2017 ?

La réponse se trouve dans le dernier rapport d'activité de l'association, et c'est : 500... pour 250 commerces.



Oui, 500 tout rond... mais à la louche, puisque les responsables du pôle citoyens de l'association Galléco avouent en toute candeur (et depuis peu) qu'elle n'est pas outillée pour connaître le nombre des adhérents citoyens à jour de leur cotisation.

Oui, 500 tout rond... un nombre qui constitue une estimation au sein de laquelle il serait intéressant de pouvoir distinguer les anciens des nouveaux adhérents.

De toutes façons, ça fait bien en moyenne 2 adhérents pour un commerce... ;-)

Et cette information est tout de même quelque part un progrès, puisque jusqu'à ces derniers temps, l'association communiquait sur la base d'un nombre cumulé d'adhérents depuis l'origine, soit de l'ordre de 2.000 fin 2017 (vous me pardonnerez d'utiliser la même louche), alors que les statuts prévoient à l'article 8 que : « *sont considérés comme membres Citoyens : les personnes physiques s'engageant à utiliser le Galléco et s'acquittant de la cotisation annuelle* », et qu'utiliser éventuellement des restes de gallécos quand on n'est pas à jour de sa cotisation est stricto sensu de surcroît parfaitement illégal.

Un nombre cumulé d'adhérents depuis l'origine qui ne pouvait mathématiquement qu'augmenter...

Certes, cela donnait une image plus dynamique aux entreprises, aux collectivités, aux médias, et aux adhérents eux-mêmes... mais il y avait là une véritable tromperie.

Sachant désormais qu'en vérité il n'y aurait qu'environ 500 adhérents à jour de leur cotisation fin 2017, y compris les nouveaux adhérents de l'année, parmi environ 2.000 adhérents ou ex-adhérents enregistrés depuis septembre 2013, on ne peut qu'imaginer - à la louche ! - leur taux de fidélité.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Mais qu'est-ce qu'on aimerait en savoir plus !...

Pour mémoire : [l'ensemble de mes contributions à l'évaluation du galléco \(16 Mo\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>

Partenaires en carton pâte

Date : 17 juillet 2018

A la base, l'association Galléco - qui ambitionne non seulement de gérer une monnaie locale mais surtout de porter un projet de société - a été conçue pour réunir 5 types de membres, répartis dans 5 collèges structurant le « conseil des collèges » qui est son instance dirigeante :

département

citoyens

partenaires

entreprises

collectivités



Toutefois :

1. le Département d'Ille-et-Vilaine s'étant retiré de l'association l'an passé, le collège des « membres de droit » a été supprimé
2. on peut observer qu'il n'y a jamais eu personne dans le collège des « collectivités », puisque jusqu'à ce jour aucune collectivité locale n'a encore accepté que ses services soient payés en gallécos
3. deux « partenaires » seulement se sont investis dans les instances depuis 4 ans, mais
 - la représentante titulaire de la Mutuelle des Pays de Vilaine a démissionné l'année

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

- dernière et son suppléant démissionnaire cette année n'est pas candidat
- l'association Culture Bio était représentée par une ex-salariée... qui (je la cite) « *n'a plus envie de représenter un partenaire qui n'existe pas dans les faits* »
 - de sorte qu'aucun « partenaire » n'a été candidat cette année pour représenter le collège des « partenaires » au « conseil des collèges »

Il a donc été décidé d'adapter les statuts en les simplifiant on ne peut plus radicalement.

Désormais, s'il n'est pas interdit qu'il y ait un représentant des « partenaires » au « conseil des collèges », cela n'est nullement nécessaire... et la présence d'un membre au moins du collège des « partenaires » n'est plus indispensable pour garantir le quorum au « conseil des collèges ».

Du coup, on ne peut pas dire que les « partenaires » bénéficient d'une promotion, mais ça ne va certainement pas les traumatiser !... ;-)

Au total (je cite) : « *dans les faits, citoyens - entreprises... c'est la dualité qui fonctionne.* ».

Les autres peuvent continuer à faire tapisserie au pied de la page d'accueil du site www.galleco.fr

Pour mémoire : [l'ensemble de mes contributions à l'évaluation du galléco \(16 Mo\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Un rollon poussif

Date : 30 juillet 2018

Discrètement, via la société par action simplifiée à actionnaire unique « Cylos ICT » de Coutances qui est présidée par Eric de Bel Air d'origine rennaise, l'AMNC (Association de la Monnaie Normande Citoyenne) chaperonnée par la région Normandie a choisi la solution SoMoney du Crédit Municipal de Nantes, qui est basée sur la plateforme Cyclos 4, pour le lancement plusieurs fois différé d'une monnaie régionale exclusivement numérique.



Le rollon, puisque tel est son nom, est réputé irriguer très vite un territoire sur lequel on identifie déjà au moins 3 autres monnaies locales : l'agnel autour de Rouen, le pépin, autour de Bayeux et la normaille autour de Caen, qui ne paraissent pas du tout enclin à se saborder.

Or, je cite le quotidien Ouest-France du 30 juillet 2018 dont je viens de prendre connaissance :

« Le 29 juin, la Région Normandie inaugurait le Rollon dans les commerces de Saint-Lô. Le président Hervé Morin ne cachait pas son ambition d'aller vite, évoquant le déploiement de cette monnaie numérique sur tout le territoire d'ici la fin de l'année civile. Un mois plus tard, le nombre de transactions effectuées avec la devise locale se résume à quelques paiements marginaux, malgré la participation d'environ 80 magasins et restaurants. »

Quand j'observe que le logiciel SoMoney n'est utilisé que par la soNantes dont on connaît le cuisant échec et l'îlot de Montréal qui n'a pas su convaincre plus de 5 prestataires depuis son lancement le 15 mars 2018, je ne peux que souhaiter bon courage aux promoteurs du rollon.

Et quand j'observe que toutes les transactions reposent sur un dispositif de vente à distance mis en place par la société LemonWay, qui est un service de paiement à vocation internationale qui triste déjà les principales initiatives loco-régionales, je me demande bien comment ces ersatz de

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

monnaies vont pouvoir conserver la valeur pédagogique qui est si chère au cœur des porteurs de projet.

Je ne peux même pas me réjouir que l'association Galléco, qui est réputée présider aux destinées de la monnaie départementale d'Ille-et-Vilaine (jusqu'à ce que le Conseil départemental ne se fâche ?...), ait dernièrement récusé la solution SoMoney au profit de la solution Monkey Money, puisque cette dernière en passe aussi par la société pivot LemonWay.

C'est dire mon désarroi !... ;)

Pour mémoire : [l'ensemble de mes contributions à l'évaluation du galléco \(16 Mo\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Par ici la monnaie !...

Date : 3 mars 2019

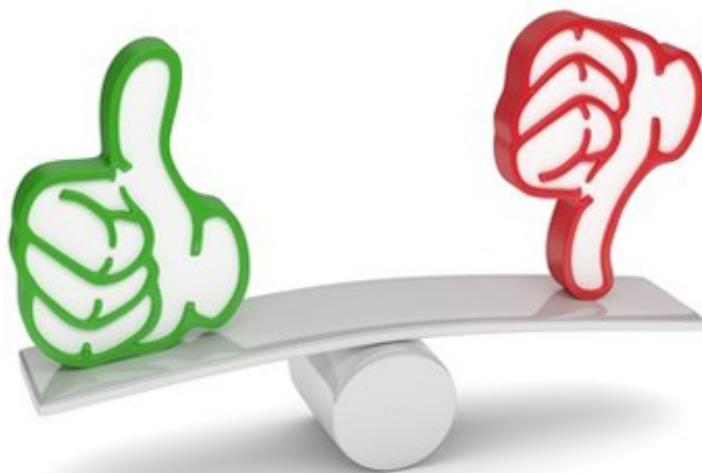
Résumé des épisodes précédents...

Après avoir dilapidé très largement plus de 500.000 euros pour soutenir un projet de pseudo monnaie départementale, les élus viennent enfin de se rendre à la raison en réduisant à peau de chagrin la subvention qui lui est alloué au budget 2019 :

3.000 euros

De son côté, l'association Galléco - dont le Département avait suscité la création il y a 6 ans - a fini par comprendre à quel point elle avait été instrumentalisée toutes ces dernières années... ce qui lui a fait tout drôle.

Disons que, de part et d'autre, c'est très difficile de déjuger ses prédécesseurs quand on tient à rester bons amis, ou en tous cas quand on veut par dessus tout ne pas trop perdre collectivement la face... ;)



LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Pourtant, ce devait être une monnaie locale complémentaire et solidaire « à forte valeur ajoutée » : respectueuse de l'homme et de la nature, garante des bonnes pratiques sociales et du mieux vivre ensemble, censée promouvoir des activités durables et participatives, re-localiser l'économie et dynamiser l'emploi sur tout le territoire... bref : créer de la richesse - et de la vraie, je vous jure - en restituant au citoyen le pouvoir d'agir à l'échelle inédite d'un département, sans compter que l'on allait ainsi pouvoir farouchement lutter contre la spéculation et résoudre beaucoup d'autres questions qui se posent de l'échelon local à l'échelon planétaire (la liste serait beaucoup trop longue).

Mais, voilà : ce n'était qu'un rêve de doux rêveurs aux frais du contribuable.

Le bon côté de « l'affaire », c'est qu'en contrepartie de son hébergement dans la « maison de l'économie sociale et solidaire » qui a été implantée dans des locaux inoccupés du collège Anne de Bretagne, l'association Galléco doit verser au Département un loyer annuel de plus de :

3.000 euros

Comme ça, ce qui est donné d'une main (en euros) est largement repris de l'autre (en euros) : c'est bien pratique l'euro. :-)

Pour mémoire : [l'ensemble de mes contributions à l'évaluation du galléco](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillien.com>

Galléco : retour vers le futur

Date : 29 mars 2019

Je me rends compte que je n'ai jamais partagé ce délicieux moment où, [suite à ma lettre ouverte du 14 mars 2018](#), le Président et le vice-président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ont eu bien du mal à sauver la face en faisant voter pour la dernière fois l'an passé une subvention substantielle à l'association Galléco :

(à écouter jusqu'au bout, ce n'est pas bien long)

Après tant d'argent gaspillé, je dirais sobrement que c'est un temps heureusement révolu.

PS : n'hésitez pas à vérifier qui était tombé bien bas en consultant [ma lettre ouverte du 14 mars 2018 !...](#)

Pour aller beaucoup plus loin : [toutes mes contributions à l'évaluation du galléco \(15 Mo\)](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Par ici la monnaie

Date : 26 juin 2019

Estimant nécessaire de « faire franchir un cap au galléco dans le pays de Redon », le « comité local d'animation » de la monnaie complémentaire a proposé aux instances de l'association éponyme le recrutement d'une salariée à temps partiel.

Ce recrutement a été accepté, « à condition que les bénévoles de Redon en assurent le financement et que ce recrutement n'indue pas de charge administrative supplémentaire pour les bénévoles de Rennes » (chacun sa croix).

C'est ainsi que le 9 mai, une collecte de fonds a été initiée sur la plateforme de financement participatif HelloAsso :

Boostons l'économie locale en pays de Redon

**Faisons franchir un cap à la monnaie locale en créant un emploi d'animatrice du réseau
Galléco à Redon**

Objectif: collecter 15.000 euros d'ici le 29 juin, destinés à financer 3 ½ journées d'animation par semaine pendant 1 an.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebrettillien.com>



Une partie des membres du comité local d'animation du Galléco : Marie-Claude Quilly, Denis Prost et Loïc Bétin. Au centre, Chloé Daniel, qui assumera le poste de chargée de mission pour développer la monnaie locale sur le territoire. | OUEST-FRANCE

On ne peut pas dire que l'initiative ait rencontré un franc succès.

En pratique, près de 7 semaines plus tard, à 6 jours de la fin de la collecte ce 25 juin 2019, le montant de la cagnotte n'atteignait que 7.665 euros, soit seulement 51 % de l'objectif.

A ce stade, l'édition de Redon du quotidien Ouest-France également en date du 25 juin a consacré un quart de page au projet, en reproduisant les articles parus la veille sur www.ouest-france.fr ainsi que sur www.redon.maville.com. Mais cette opération de promotion n'a pas rencontré davantage son public puisqu'elle n'a permis de collecter tout au plus que 10 euros hier 25 juin (et encore, ce n'est pas sûr).

On comprend dès lors qu'en soirée la collecte ait été prolongée de 4 semaines.

Si on gratte un peu, on s'aperçoit qu'entre la moitié et les deux tiers au moins des 7.665 euros de dons ont émanés d'une seule et même famille, mobilisée par une personne ayant elle-même contribué à hauteur de 500 euros chaque semaine.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Dès lors, le fait saillant est que le poids relatif des contributions de cette personne - et complémentairement de son entourage – autorise un regard critique sur la mobilisation citoyenne à laquelle on voudrait nous faire croire.

De peur de commettre une erreur d'appréciation, j'ai vérifié que les dons de cette personne comme les dons de ses proches étaient bien des contributions personnelles et non des contributions effectuées pour le compte de personnes morales.

C'est le cas, m'assure-t-elle.

Dans ces conditions, je ne peux que saluer sa générosité, en même temps – j'en suis sûr – que la sincérité de son engagement.

Mais – en conscience – si je peux aller jusqu'à ne pas révéler son identité, comme elle me le demande au motif de « *ne pas déprécier les autres contributions* », je ne peux pas aller jusqu'à ne pas révéler les faits.

D'autant que cette personne n'est pas n'importe qui.

La vérité toute nue est que le galléco n'intéresse qu'une insignifiante toute petite poignée d'habitants du pays de Redon.

PS : comme par hasard, depuis ce midi, la liste des généreux donateurs susvisés n'est plus visible sur la plateforme HelloAsso (on ne saura donc pas de quoi demain sera fait, mais j'ai gardé sa mise à jour ce matin ainsi que toutes les copies d'écran témoignant de mes dires).

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Qui croit encore au galléco ?...

Date : 3 août 2019

Sur proposition du comité local d'animation du Pays de Redon - Bretagne sud, l'association Galléco a lancé sur la plateforme Helloasso, le 9 mai 2019, une collecte destinée à « créer un emploi » d'animatrice du réseau Galléco en Pays de Redon censé « booster l'économie locale ».



En ce qui me concerne, je ne confonds pas « créer un emploi » durable et financer pendant un an un petit boulot précaire de 3 ½ journées par semaine au profit d'une bénévole de l'association en situation de chômage de longue durée.

Mais je reconnaît que cette observation peut devenir sans objet si le groupement d'employeurs auquel a déjà recours l'association Galléco pour la mise à disposition d'un comptable en temps partagé acceptait à ses risques et périls de proposer à l'intéressée un contrat de travail en temps partagé (mais avec qui ?) à durée indéterminé, puisque c'est précisément sa vocation (sans perspective de financement sérieuse : non seulement au-delà d'un an, mais même pour la première année).

En toutes hypothèses, je doute que ce dispositif soit de nature à « booster l'économie locale », alors que - sans succès, aucun - le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a consacré à la même cause au niveau départemental plus de 500.000 euros ces dernières années, principalement dédiés au financement de la rémunération de 2 salariés qualifiés à plein temps, de services civiques et de stagiaires de longue durée de bons niveaux.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Je fais en outre observer que l'objectif était de collecter 15.000 euros avant la fin juin et qu'au vu des résultats cette date limite a dû être repoussée à la fin juillet... ce qui n'a finalement permis d'atteindre péniblement que 11.805 euros, principalement grâce à une personne qui - à elle seule - a contribué à hauteur d'à peu près la moitié du total, après avoir décidé d'y consacrer (je cite) une partie importante des fonds dont elle dispose personnellement.

Au regard de son statut professionnel, et quelle que soit sa générosité, je me permets de douter au passage que cette personne puisse renouveler chaque année un tel acte de foi, d'espérance et de charité.

J'observe au surplus que le comité local d'animation estime à présent qu'il a finalement encore un an pour atteindre son objectif, et qu'il souhaite - à mon avis très imprudemment - voir créer cet « emploi » sans attendre d'avoir réussi à mobiliser la totalité du financement.

Espérons qu'ait bien été intégré dans le coût de l'opération le coût du dépôt de garantie de 2 mois de mise à disposition qu'exige le groupement d'employeurs, en sus du coût du salarié qui est facturé à hauteur de 1,98 fois sa rémunération brute.

Espérons également qu'au niveau des instances décisionnelles de l'association Galléco qui vont avoir à se prononcer, les responsables prennent bien en considération que le contrat avec le groupement d'employeurs est reconduit tacitement tous les ans et qu'en cas de rupture, ils devront respecter un délai de prévenance de 6 mois avant la date d'échéance... ce qui suppose que 6 mois après le recrutement soit assuré non seulement le financement de la première année mais également le financement de la seconde.

Par respect du contradictoire, je joins à cette contribution le point de vue du comité local d'animation, qui m'a été aimablement transmis et que je suis autorisé à reproduire ici : [Bilan CLA galleco](#)

Je ne doute pas de sa sincérité, mais vous aurez compris que je suis très loin de partager son analyse de la situation.

Pour aller plus loin : [toutes mes contributions à l'évaluation du galléco](#) depuis le 25 septembre 2013

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Un vent de panique

Date : 23 octobre 2019

Depuis que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine s'est retiré du projet de monnaie locale qu'il avait initié après avoir gâché de l'ordre de 500.000 euros, l'association Galléco qui l'a porté ne fonctionne plus que sur la base de 4 collèges d'adhérents (voir les statuts en date du 27 juin 2017) :

- Membres de droit (on oublie)
- Citoyens
- Entreprises
- Partenaires
- Collectivités

Par ailleurs, force est de constater qu'il n'y a jamais eu, dans aucune des instances de l'association, le moindre membre partenaire ou issu des collectivités.

Sans rire (on comprend bien pourquoi), l'association Galléco fait à présent observer que « *lors de la dernière assemblée générale, les représentants des entreprises historiques ont quitté le conseil des collèges pour permettre son renouvellement* ».

Qu'en termes choisis ces choses-là sont dites !!!... ;-)

Je ne serais pas surpris qu'en outre un certain nombre de citoyens aient clairement envie et l'intention de rendre leur tablier.

C'est tout cela qui motive la convocation d'une assemblée générale "extraordinaire" le 15 novembre prochain, à l'objet statutaire exclusif d'élire - si possible - de nouveaux représentants parmi les très rares adhérents motivés.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasrebretillien.com>



Invitation Assemblée Générale exceptionnelle

Chers adhérent.e.s, sympathisant.e.s, partenaires, nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale exceptionnelle du Galléco !



cliquer sur l'image pour l'agrandir

Car il ne faut pas oublier la règle du quorum, qui veut que - « *pour délibérer valablement* » - le conseil des collèges qui est statutairement l'instance dirigeante, mais aussi le bureau et l'assemblée générale, doivent constater au moins la représentation des 3 collèges suivants :

- Citoyens

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>

- Entreprises
- Partenaires

Espérons que l'association n'oublie pas qu'en amont il appartient aux « comités locaux d'animation » de désigner leurs représentants... à défaut de quoi les décisions de l'assemblée générale seront tout simplement nulles et non avenues.

Je suis certain qu'il y aura bien quelqu'un pour le faire utilement valoir. ;-)

Le comité de Fougères est mort et enterré depuis belle lurette et celui de Rennes en est au stade de l'extrême-onction.

On parie que celui de Redon va tirer son épingle du jeu ?... ;-)

Pour aller plus loin : [toutes mes contributions à l'évaluation du galléco](#) depuis le 25 septembre 2013

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillien.com>

Encore raté !...

Date : 3 novembre 2019

A peu près chaque année depuis sa création en 2013, l'association Galléco prévoit de lancer dans les semaines ou dans les mois qui suivent une version numérique de la monnaie locale éponyme.

Car, de l'avis général, le galléco numérique conditionne le développement de la monnaie complémentaire de notre belle principauté... ;-)

Ainsi par exemple, le 2 novembre 2016, le quotidien Ouest-France cite la directrice de l'association, qui déclare que : « *Nous nous donnons un an pour mettre en place le dispositif avec, comme date butoir, le 21 septembre 2017 qui marquera les 4 ans de la monnaie* »

A défaut d'y être parvenus, les adhérents réunis en assemblée générale presque 2 ans plus tard, ont commencé par se prononcer sur les outils nécessaires.

C'est ainsi qu'à l'unanimité moins 3 abstentions, ils ont adopté le 7 juin 2018 la solution développée par la start-up « Monkey Money »... qui vient de décider de cesser son activité.

C'est ballot.



Signe des temps : la question n'est même pas inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire qui va se tenir ce 15 novembre. Il y a en effet plus urgent : les adhérents font aujourd'hui gravement défaut, et on comprend bien dans ces conditions l'angoissante exhortation qui figure en entête de la convocation : « *Sans vous, entreprises et citoyens, le Galléco n'ira pas loin !* ».

Ça c'est bien vrai.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebillen.com>

Grandeur et décadence

Date : 7 avril 2020

Depuis sa création, il y a 7 ans déjà, l'association Galléco a son siège social au 15 rue Martenot, à Rennes, dans des locaux du collège Anne de Bretagne appartenant au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Comme toutes les associations hébergées dans ce que le Conseil départemental appelle la Maison de l'économie sociale et solidaire, elle verse un loyer pour les bureaux qu'elle occupe en même temps qu'elle bénéficie là de locaux partagés.

Or, il y a déjà un bon moment qu'elle n'a plus de salariés et je viens de voir que les ordinateurs financés par le Département ont été récemment donnés à une autre association.

Aujourd'hui exsangue, l'association Galléco - qui n'a plus les moyens de conserver des locaux devenus inutiles - recherche un lieu ([clic](#)) doté d'une boite aux lettres pour y domicilier son siège social, qui disposerait par ailleurs :

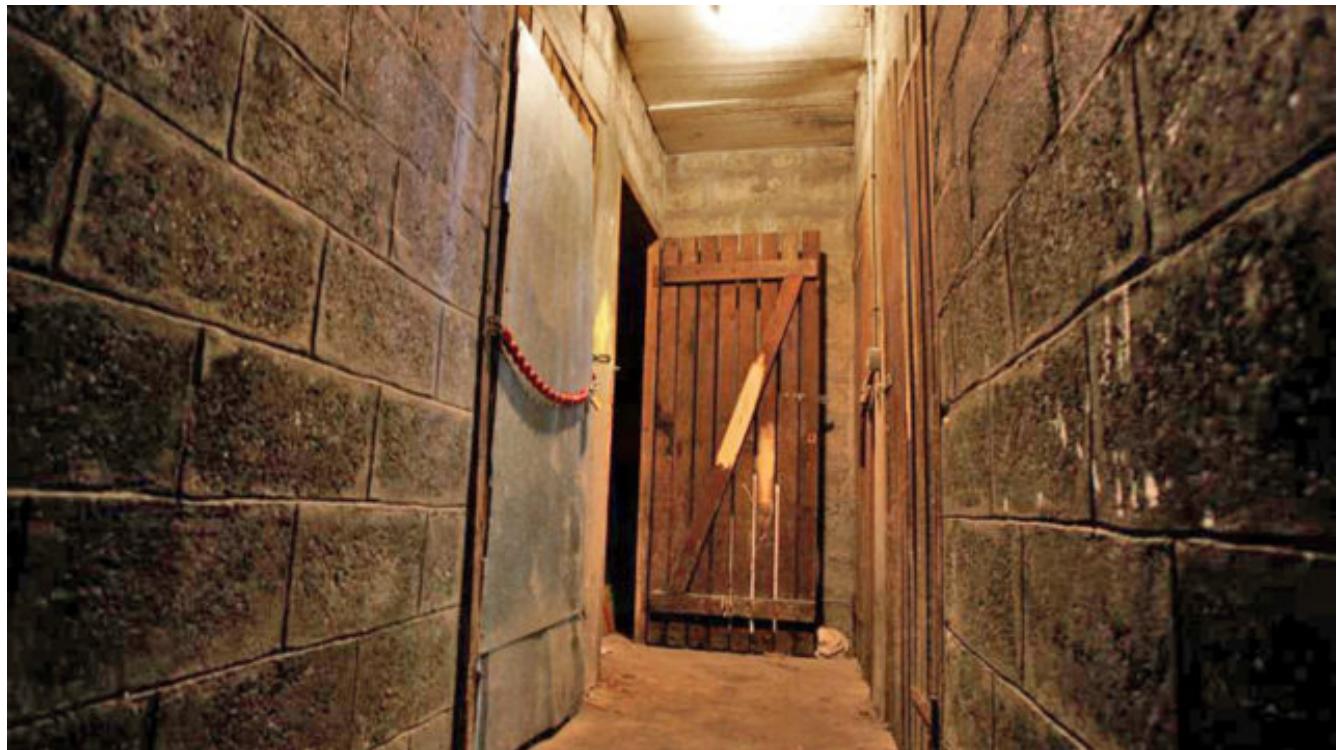
- d'un espace au sol de 2m x 1,2m x 0,6 pour entreposer une armoire
- d'un espace au sol de 1,5m x 1,2m x 0,15m pour entreposer un stand mobile (utilisé sur les marchés)

soit par conséquent **d'un espace d'environ 4 m² dont elle entend désormais se contenter.**

Ça me fait tellement pitié que je relaie la recherche, en me disant qu'il y a bien quelqu'un (peut-être même un commerçant ?) qui va pouvoir mettre à la disposition des gallécopodes un petit coin de sa cave quelque part en centre ville.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebillen.com>



(cliquer sur l'image pour l'agrandir)

Ceci dit, je n'avale toujours pas qu'aux frais des contribuables, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine se soit obstiné à engager ces dernières années plus de 500.000 euros sur ce projet de soi-disant monnaie départementale... pour lequel il a prévu de verser encore cette année 2.000 euros de subvention de fonctionnement. C'est encore trop...